Histoire et mémoire des immigrations en régions et dans les départements d'Outre-mer

Marché public n° 2006 33 DED 02
Lot 25 : Guyane française

Rapport final de recherche

– Frédéric PIANTONI –

Migrinter UMR 6588 CNRS / Université de Poitiers
EA 2076 HABITER / Université de Reims Champagne-Ardenne

Remis le 16/05/2008

AVANT-PROPOS

Depuis les années 1980, la Guyane française connaît de profonds bouleversements. Au premier chef, sa population n'a cessé de progresser, affichant un taux de variation de 115,4 % entre 1982 et 1999, passant de 73 022 à 157 274 habitants [INSEE, RGP 1982 et 1999], dont 27 % d'immigrés[1]. Elle atteint, aujourd'hui, 200 000 habitants [INSEE, dec 2006 : entretien E. Moriame]. Néanmoins, la Guyane reste globalement sous-peuplée au regard d'une superficie de 90 000 km², bien que localement surdensitaire : 88 % du peuplement sont concentrés sur une frange littorale d'une vingtaine de kilomètres. L'agglomération cayennaise[2] rassemble, à elle seule, 54 % de la population.

La disparité de l'accumulation de peuplement fait écho aux cloisonnements multiples et fractals des formes d'organisations spatiales. Ainsi, qui parcourt la Guyane française aujourd'hui ne peut manquer de noter la corrélation entre la diversité des lieux et celle des origines exogènes de la population, rappelant que l'immigration est non seulement fondatrice du peuplement, mais aussi d'un rapport différencié au territoire caractérisé par des logiques divergentes d'appropriation.

Le long des 250 kilomètres de l'unique route nationale, de Cayenne à St-Laurent du Maroni, formant l'épine dorsale du département polarisé sur la bande littorale, le voyageur aura probablement l'impression d'une segmentation, une fois quittée l'agglomération cayennaise : celle d'un espace pratiquement vide bordé par l'épaisse forêt amazonienne, mais soudainement peuplé au croisement de la route et d'un fleuve, à la rupture des dynamiques parallèle et méridienne. Au bout de l'asphalte, s'il remonte le cours du Maroni, la même organisation hachée autour des sauts, ruptures de charge dans la ligne d'écoulement, ne manquera pas de lui rappeler qu'il s'agit d'une autre route, structurante d'un autre territoire, le fleuve.

Si le peuplement de la Guyane forme une « mosaïque » socio-culturelle, cette métaphore en reste à une juxtaposition d'éléments, sans dégager une unité métisse chargée de sens. Spatialement, les impressions de fragmentation, s'affichent au sein des trois pôles de concentration démographique que constituent Cayenne, Kourou et St-Laurent du Maroni. A une échelle fine, les cloisonnements scocioculturels s'observent dans l'emboîtement des territoires nichés dans la trame orthogonale des villes : « villages » chinois, brésiliens, Saramaka , quartiers haïtiens de Bonhomme et Eau Lisette. Enfin, les ruptures s'affirment dans les méandres des fleuves, dans ces « pays » - Djuka, Paramaka, Boni, Galibi (Kaliña), Wayana - qui se hiérarchisent sur le gradient d'intégration aux centres urbains estuariens.

Crise des territoires et crise sociale restent les éléments d'une même problématique dont l'histoire de l'immigration depuis le XVIIIème siècle permet de comprendre les paramètres explicatifs.

Cette étude sur l'histoire de l'immigration propose une entrée par les jeux de pouvoir comme clef d'analyse des évolutions territoriales aux échelles régionales, nationales et supranationales. Le couple espace-pouvoir constitue un champ d'analyse fécond par sa capacité fédérative, à la fois des faits de colonisation et de l'évolution actuelle des acteurs issus de l'immigration dans cet espace. La recherche de facteurs explicatifs nous conduit à poser cette hypothèse pour l'approche des processus d'organisation des groupes communautaires et de territoires différenciés, voire autocentrées, montrant un espace global approprié par, mais non intégré à l'Etat-nation. La Guyane constitue un cas limite par la permanence du lien exclusif à la métropole et par sa situation singulière. Les migrations, depuis le 18° siècle (expédition de Kourou en 1763) jusqu'à nos jours, sont à la fois objet d'étude et révélatrice de l'identité régionale en recomposition interculturelle.

[1] Au sens de l'INSEE, la définition statistique de l'immigré correspond à la somme des variables *étrangers nés à l'étranger* et *Français par acquisition nés à l'étranger*.

[2] L'agglomération de Cayenne regroupe les communes de Cayenne, Remire-Montjoly, Macouria. Cette conurbation est aussi qualifiée d'*Ile de Cayenne*.

PROBLEMATIQUE : HISTOIRE, IMMIGRATIONS ET TERRITOIRES

En marge de son environnement sud-américain et caraïbéen, la Guyane française se démarque aussi de l'ensemble ultramarin français, notamment celui formé avec les trois autres départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion). La divergence réside évidemment dans la continentalité[1], mais elle repose surtout dans les modes d'exploitation coloniaux et les politiques de peuplement associées.

En effet, les perspectives de colonisation et d'exploitation du territoire impliquèrent l'apport massif de population, d'origine servile ou métropolitaine, sur la base d'un peuplement indigène rare, localement décimé (moins par des guerres que par des germes pathogènes) ou inexistant. Du XVI^{ème} siècle au milieu du XIX^{ème} siècle, toute politique de « mise en valeur » des colonies d'Amérique et de la Réunion nécessita la capacité de peupler pour exploiter [Benjamin et Godard, 1999 : 24-27]. Ces deux fonctions jetèrent les bases du commerce triangulaire, assuré par des compagnies privées sous agrément royal mais autonomes. La forme d'exploitation de l'espace colonial reposa sur la construction d'un système agro-exportateur de produits peu transformés, marqué par une succession de cycles. Dans le cas des Antilles et de la Réunion, la vocation assignée par la métropole fut l'économie sucrière. Elles furent prospères, alors que la Guyane resta toujours une colonie en marge des routes commerciales sur lesquelles les îles étaient postées.

C'est dans l'impossibilité de suivre ce théorème colonial, articulant l'apport de peuplement avec la fonction de mise en valeur, que la Guyane française se distingue des Antilles et de la Réunion. Ses carences démographiques imputables à sa faible population servile au regard des autres colonies (y compris celle des deux autres Guyanes) furent toujours un obstacle à son intégration à l'économie coloniale.

De fait, la colonie pauvre de son manque d'hommes et de son potentiel difficilement exploitable, mais aussi de sa position géographique à l'écart des routes maritimes, fut délaissée par les compagnies commerciales alors que le régime de l'Exclusif empêchait juridiquement toute relation commerciale avec le Surinam ou le Brésil voisins. En Guyane, le substrat historique semble se borner délibérément à une succession de phases sans lien causal et sans cohérence endogène, tributaires d'ajustements décidés par la métropole en réponse à une conjoncture internationale : superposition de cycles économiques productifs inachevés, de plans de peuplement successifs avortés. Les migrations spontanées apparaissent comme des effets induits. A la répartition déséquilibrée du facteur humain se superpose la faiblesse de l'exploitation des ressources.

L'immigration spontanée depuis les années 1970 – brésilienne, haïtienne et surinamaise – , représentant la quasi-totalité des nationalités étrangères, est au cœur de la crise de ce territoire et de la société locale, non comme facteur mais comme révélateur. Elle agit comme la fonction miroir d'une société dont le niveau de développement économique et social ne trouve de fondements que dans une relation asymétrique de transferts métropolitains et européens, légitimant l'équation statutaire et institutionnalisant une dépendance au nom de la continuité républicaine.

Pourtant, si l'immigration fait aujourd'hui surgir des enjeux sociaux, elle s'inscrit dans un processus récursif depuis les primes implantions coloniales du XVII^{ème} siècle. En effet, sur la base d'une zone de l'espace sud-américain peu densément peuplée et tôt décimée, le pouvoir national (ce terme sera défini dans la problématique) a toujours tenté d'établir un peuplement exogène pour asseoir une occupation géopolitique, jamais totalement acquise (les frontières guyanaises sont encore aujourd'hui en litige). Enjeu dans la validation d'une appropriation, le recours migratoire fut aussi utilisé de façon récurrente pour relancer une économie productive et, dans le cadre d'ajustements conjoncturels, aux fins d'une intégration aux marchés commerciaux internationaux. Néanmoins, les projets de valorisation et les politiques de

[1] Quoique la Guyane présente des caractéristiques d'une organisation spatiale insulaire : occupation centrifuge, littoral survalorisé.

peuplement planifié associées restèrent marqués par des échecs, entraînant l'absence de croît démographique. Au contraire, les migrations spontanées participèrent au processus d'intégration spatiale.

L'immigration et les mobilités semblent se confondre avec l'histoire de cet espace en marge. Globalement, la Guyane fut à l'écart des grands courants migratoires liés aux mutations de l'économie mondiale. De l'esclavage aux migrations sous contrat du XIX^{ème} siècle (péninsule indienne, Afrique, Asie), jusqu'à la mondialisation des flux dans le cadre des rapports économiques Nord-Sud, elle n'a jamais capté que des éléments résiduels. Si elle est aujourd'hui une zone attractive pour des mouvements issus de l'environnement régional, cette situation ne date que du milieu des années 1970. Cependant, pour être massifs au regard de la population locale, ces flux restent très faibles par comparaison à d'autres espaces d'immigration et les déterminants semblent hétérogènes (économiques, politiques, forcés). La constitution de l'espace guyanais est donc étroitement tributaire de la relation entre les faits de colonisation, les processus de décolonisation et l'immigration qui les accompagne. En Guyane, l'intégration territoriale et la constitution de la société sont des processus tributaire de l'immigration. Ils doivent être analysés conjointement.

La situation actuelle présente les signes d'une bifurcation aussi fondamentale que celles que représentèrent l'abolition de l'esclavage dans l'économie de cycles, puis l'instauration d'une économie de transferts au détour des années 1960. La crise sociale, apparaissant à la fin des années 1990 et révélées par les migrations contemporaines, semble faire émerger une entité institutionnelle propre[1]. Comprendre les dynamiques sociales et territoriales à l'œuvre aujourd'hui implique de s'attacher à l'analyse du lien avec le centre tutélaire métropolitain. Localement, la manière dont est vécu et réapproprié ce rapport exclusif par les acteurs locaux, issus de courants migratoires multiformes, est à la source des recompositions territoriales actuelles marquées par des stratégies communautaires.

Les migrations constituent un enjeu fondamental en Guyane. Sur la base d'un espace peu densément peuplé, le recours migratoire est attaché à tout projet de valorisation de l'espace jusque dans les années 1975.

Aborder cette question en Guyane s'apparente pratiquement à ne considérer que la mobilité. « Peuplements de terres vierges, colonisation, guerres expansionnistes… les mouvements de population ont forgé l'histoire des implantations humaines, partout où celles-ci étaient possibles. Les populations dominantes se sont étendues, d'autres furent décimées, d'autres encore n'ont subsisté qu'à travers le métissage : longue histoire, dont les fondements reposent, avant toute autre considération, sur la mobilité humaine » [Domenach et Picouet, 1992 : 11, op.cit.].

Aussi, le processus colonial est intrinsèque à l'apport de peuplement par des politiques migratoires planifiées. C'est par des échecs à grande échelle qu'elles sont souvent abordées : conditions serviles, drame de l'expédition de Kourou en 1763, horreur des bagnes, image négative des plans de peuplement et de développement agricole des années 1960. Sans nier l'abomination de ces tentatives, elles n'en participent pas moins d'une action du pouvoir national. Dans tous les cas, elles associent ressources (par la construction d'un système agro-exportateur) et géopolitique par la volonté de peupler pour exploiter et occuper l'espace.

Le peuplement constitue aussi un facteur géopolitique légitimant l'appropriation. Enfin, la mobilité spatiale, *a fortiori* dans un contexte continental, permet l'expression d'une résistance qui s'affranchit de l'action d'un pouvoir, par la fuite ou le déplacement de populations vers d'autres lieux. Cet aspect est particulièrement évident dans le cas des mouvements de marronnage ou des Amérindiens dans le bassin du fleuve Maroni (XVIII^{ème} siècle), jusqu'à être intégré à une identité socioculturelle.

[1] La Guyane, région monodépartementale d'Outre-mer, est désormais dissociée du régime juridique commun par les mesures nationales récentes (*loi d'orientation pour l'outre-mer* en 2000) et celles prises par l'Union européenne (intégration à l'ensemble des *régions ultrapériphériques* en 1999).

La première partie, en plaçant la Guyane dans l'ensemble sud-américain, montrera des modes d'appropriation de l'espace par le pouvoir central, en définissant les rapports qu'il induit entre les acteurs locaux. Elle saisira l'importance du facteur migratoire dans la construction du territoire guyanais. Vacuité spatiale délaissée par les colonisations ibériques, la marge guyanaise est convoitée par les puissances émergentes de l'Europe du Nord-Ouest (Angleterre, France, Hollande), qui y développent des modes divergents de colonisation.

Sous-peuplé et polarisé sur le littoral, malgré les politiques planifiées d'immigration, l'espace n'est approprié que par l'opportunité de gisements aurifères découverts en amont des fleuves. La ressource suscite des migrations spontanées, acteurs réfractaires au pouvoir national et à la société coloniale de la fin du XIX^{ème} siècle. La mobilité illustre cette résistance par les fronts pionniers. Pourtant, par la direction et le contrôle des mouvements par l'accès à la terre, le pouvoir central, acteur des jeux de domination, s'approprie l'espace. Sa reconnaissance par les acteurs introduit l'idéologie assimilationniste. L'espace défini et l'Etat légitimé, l'incorporation à la nation est réalisée par l'équation d'un niveau économique et social avec la métropole. Pourtant, l'application d'une logique de progrès décrochée d'une capacité productive locale suscite des mouvements de migrations spontanées vers les lieux emblématiques de l'incorporation : Cayenne et Kourou.

La deuxième partie est consacrée à l'immigration contemporaine. A partir du milieu des années 1990, la crise socio-identitaire structurelle, révélée par la fonction miroir que constituent les migrations spontanées brésilienne, haïtienne et surinamaise. Le lien exclusif est remis en cause au plan interne, mais aussi par le pouvoir national. Cette situation est entérinée par la récente *loi d'orientation pour l'outre-mer* (décembre 2000) et par l'intégration à l'Union européenne (statut de région ultrapériphérique en 1999). L'idéologie nationale répond désormais d'une logique économique, intégrant l'espace guyanais comme un support des jeux de pouvoirs supranationaux à l'œuvre dans l'espace sud-américain et dont les migrations révèlent la complexité. L'analyse est centrée sur les jeux de pouvoirs multiples entre les groupes sociaux. Dans la vallée, l'accès à la terre illustre les logiques communautaires d'appropriation de l'espace en connexion avec l'estuaire. La question foncière est attachée au potentiel économique, corrélatif au regain de l'activité aurifère. Les effets de la guerre civile du Surinam (1986-1992) ont provoqué une croissance sans précédent du peuplement et l'émergence d'un pouvoir local qui supplante, en l'intégrant et en la contournant, l'autorité nationale. Cependant, l'estuaire constitue un espace spécifique, à l'articulation des dynamiques économiques littorale et fluviale. Les logiques de production d'espace et les territoires structurés par les mobilités transfrontalières, fondatrices des jeux de pouvoirs par la confrontation d'idéologies opposées, sont mis en évidence.

La troisième partie montrera la construction d'un territoire résistant à l'appropriation nationale. A une échelle fine, on traitera le cas du bassin fluvial transfrontalier du Maroni, marge dans l'espace départemental et espace d'établissement des groupes de Marrons.

On mobilisera le discours sur la mémoire migratoire par la réalisation de biographies migratoires d'individus de nationalité surinamaise, brésilienne et haïtienne. Entre ceux présents depuis les années 1975-1980 et les arrivées récentes dans le cadre de filières différentes, on montrera les logiques d'intégrations souvent divergentes et spécifiques à des groupes communautaires fondés sur l'origine ou les relations des solidarités.

PARTIE I - IMMIGRATION ET GEOPOLITIQUE (1763-1946)

Les migrations coloniales, dans le cas de la France et de son empire colonial à reconstruire après le traité de Paris en 1763, répondent à deux ambitions du pouvoir central : l'exploitation économique par l'instauration d'un système agro-exportateur et la légitimité politique de l'appropriation de l'espace, laquelle reste contestée par les autres puissances présentes dans les Guyanes. Dans les deux cas, l'immigration constitue un enjeu.

Population, territoire, ressources forment un triptyque ordonné où se focalisent les enjeux du pouvoir dans la géographie politique de Raffestin [1980 : 50]. La population, à travers le vecteur migratoire, représente les capacités virtuelles et futures de transformation : elle est l'élément dynamique d'où procède l'action du pouvoir. Or, dans le cas guyanais, l'espace colonial sous-peuplé est strictement porteur d'une fonction géopolitique. De fait, sans apport de peuplement, il n'est qu'une potentialité préservée, une donnée statique à aménager et à intégrer dans une stratégie [*ibid.*].

L'exploitation des ressources détermine les conditions de l'action du pouvoir et impose le recours à une politique migratoire planifiée chargée de fonctions économique et géopolitique. Ainsi, « l'expédition de Kourou » (1763-1765) vise à l'établissement de colons européens d'origine paysanne dans la frange occidentale de la colonie. Puis, un siècle plus tard, est décidée la transportation massive de détenus de droit commun. Dans ces deux cas, les ambitions de conquête spatiale sont réelles mais seront des échecs.

En revanche, en 1848, l'abolition de l'esclavage et la découverte d'or en Guyane ont des conséquences directes sur la croissance d'une immigration spontanée vers l'intérieur du territoire. Ces mouvements sont inscrits dans l'idéologie du contre-esclavage. Ils sont réfractaires au pouvoir central et à l'assignation coloniale agro-exportatrice. La dimension continentale de l'espace permet l'expression du rejet par une progression vers les marges coloniales, le littoral occidental et l'intérieur. Aussi, dans le processus d'appropriation mené par le pouvoir national, il devient essentiel de contrôler et de diriger les mobilités qui participent à l'ouverture d'un espace alors peu connu et dont les limites implicites restent non légitimes.

A l'épuisement de la ressource aurifère, l'espace est capturé et voit la mise en place des premières structures administratives. L'importance de la ressource et la légitimation démographique vont conduire à la matérialisation des frontières et du maillage. Mais c'est aussi par une idéologie que le pouvoir capture les acteurs, celle de l'assimilation socioculturelle : la *francisation*. Ce principe constituera un facteur majeur attaché au processus de décolonisation, celui d'une revendication locale de l'intégration à la nation.

Chapitre I - La Guyane française : une colonie sous-peuplée et peu attractive

La période qui suit celle des fondations coloniales permet de mesurer de façon précoce ce qui préfigure la situation actuelle. Deux logiques divergentes se construisent et sont en contact de part et d'autre du Maroni, qui devient frontière, en 1713, avec le traité franco-hollandais d'Utrecht.

La relation entre peuplement et économie, sans être causale, apparaît à travers l'approche comparatiste de la Guyane française et du Surinam. Pourtant, au sein de formes d'implantations originelles similaires (type d'espace et d'acteurs), le début du XVIII^{ème} siècle introduit des divergences profondes dans leur mise en valeur économique. La conception de l'espace et du pouvoir se radicalise par les vocations assignées à chacune des colonies par les métropoles.

I - Principes et acteurs de colonisation des Guyanes

Insularité, protestantisme, compagnies commerciales : cette trilogie constitutive d'un modèle nouveau de colonisation renvoie d'abord à l'idée d'une forme d'occupation en milieu clos. Outre une rupture avec les dynamiques de conquête ibérique[1], les logiques non-latines de colonisation cherchent, dès le XVI^{ème} siècle à valoriser un espace statique et fermé dans un contexte démographique lacunaire.

A - les principes expansionnistes des puissances européennes au XVI^{ème} siècle : insularité, protestantisme et compagnies commerciales

Ce processus implique, on le pressent déjà, une valorisation locale qui ne peut trouver son plein épanouissement qu'avec la construction d'un système agro-exportateur, lequel repose sur l'apport massif de la main-d'œuvre servile : le début de l'économie sucrière, aux Antilles ou la Barbade, à partir du milieu du XVI^{ème} siècle, illustre ce processus. Il reste tributaire de compagnies commerciales, chargées à la fois de l'apport de peuplement considéré comme moyen de production et du rapatriement des produits vers les métropoles.

Certes, les Guyanes sont continentales, cependant, c'est dans les îles littorales et dans les estuaires des grands fleuves que les colonies s'implantent d'abord : l'île São Luís de Maranhão à l'embouchure du fleuve Mearim, l'île de Marajó dans l'embouchure de l'Amazone, presqu'île de Cayenne entre les fleuves Cayenne et Mahury, Starbrok et Kyk Over Al. L'établissement sur des sites insulaires ne se réduit pas strictement à un affaiblissement de l'implantation ibérique en ses franges et l'aisance d'une prise militaire. Le concept d'île, utopie géographique *ex nihilo*, renvoi à l'idée d'espace préservé, scène théâtrale vierge, apte à accueillir toutes les représentations d'un nouveau projet sociétal. Sa portée théologique, évidente[2] jusqu'au milieu du XVII^{ème} siècle, conduit à ne pas dissocier le type de peuplement qui va s'y établir des fondements du processus de colonisation nord-européen.

Le facteur religieux protestant joue un rôle majeur dans les stratégies de conquêtes. Population marginalisée par le pouvoir national, fuyant les persécutions catholiques en Europe au XVI^{ème} siècle, les

[1] Rappelons que ces dynamiques sont fondées sur le drainage des richesses et s'articulent avec la nécessité de rechercher toujours plus avant les ressources. Le mouvement de front d'avancée est primordial.

[2] Pour approfondir, se reporter aux analyses d'Emmanuel Lézy [1998, livre II, 345-357].

groupes de colons chercheront des sites d'implantations pérennes où ils peuvent s'affranchir de la tutelle du pouvoir catholique.

Ce processus perdure aussi longtemps que la France reste partagée par des dissensions religieuses. Catholiques et protestants s'affrontent : le massacre de la Saint-Barthélemy en 1572, puis le siège de la Rochelle (sous le ministère de Richelieu), capitale huguenote, en constituent les crises paroxystiques. Le royaume est partagé entre le Nord catholique – si l'on excepte la Normandie (Dieppe, Rouen) – et le Sud protestant (La Rochelle). Sur le modèle des *Pilgrim Fathers*, fondateur de l'identité *White Anglo-Saxon Protestant* aux Etats-Unis, des expéditions partiront des Charentes et de Normandie avec l'ambition de fonder de véritables colonies de peuplement durables et non plus seulement des comptoirs. Elles permettent au pouvoir national de se débarrasser des réformés tout en asseyant une présence géopolitique dans les angles morts ibériques. L'idée du bagne, lieu de refoulement et de bannissement, mais aussi de rédemption est-elle en train de germer ? *« Les expéditions, de plus, cherchent désormais, en créant des colonies de peuplement, à fonder en Amérique de "Nouvelles Frances", et non de simples relais ou comptoirs.* […] *même si l'échec reste le lot commun, elles fonderont, au Canada, en Louisiane et en Guyane, les bases d'une présence française durable en Amérique. »* [Lézy, 1998, livre II : 340-341]. Dans ce contexte, naît sous Henri IV, le projet d'un vaste plan de colonisation, compris entre l'Orénoque et le Rio Mearim dans l'actuel état brésilien de Maranhão : la région de Cayenne, au nord et l'Isle de São Luís, devant servir de bases aux opérations de la « France Equinoxale ». Le pouvoir national favorise l'installation des protestants comme autant de sujets à bouter hors des frontières métropolitaines. Les Normands dieppois protestants, commandés par Coligny (acquis à la Réforme et porteur d'un projet sociétal ambitieux), s'établissent en 1557 dans les îles de la baie de Rio. Défaits par les Portugais, la colonie se rabat sur la presqu'île de Cayenne en 1615 et pose les fondations coloniales.

En Angleterre, les expéditions de Walter Raleigh en Virginie en 1595 et 1617 sont assimilées à des croisades protestantes contre la puissance catholique espagnole. Celui-ci conquiert l'île de Trinidad sur les Espagnols. Le changement de souverains – la dynastie catholique des Stuart succède à la reine Elisabeth protestante – lui vaut d'être décapité en 1617, sans avoir pu donner corps à ses rêves guyanais d'El Dorado[1].

En Hollande, la révolte des Pays-Bas (1559-1598), en partageant le royaume en deux entités, ouvre les sept Provinces du Nord réformées[2] (Union d'Utrecht) à un développement des implantations dans le sub-continent, les Caraïbes, puis vers les côtes occidentales de l'Afrique Atlantique et de l'Océan Indien. Les négociants protestants hollandais, réfugiés au nord, centralisant les réseaux de redistribution des richesses américaines vers l'Europe du Nord, sont désormais coupés du port d'Anvers. Ils se lancent dans le processus de conquête coloniale, contre les puissances catholiques ibériques. Ils fondent, en 1621, la première compagnie commerciale à capitaux privés, la Compagnie des Indes Occidentales, qui joue ensuite un rôle essentiel dans le développement des colonies[3]. Dans l'exemple français comme dans les cas hollandais ou britannique, l'ambition de profits économiques, souvent à court terme, sous-tend les motivations des compagnies commerciales et évince les impératifs démographiques.

Il faut retenir que la prédilection des sites insulaires, les facteurs religieux protestants et la gestion d'établissements par des compagnies commerciales à capitaux privés, révèlent, dans la genèse de l'entreprise coloniale nord-européenne, que l'espace à prendre répond à des fonctions multiples : espaces d'appropriation nationale, mais aussi exutoire religieux protestant dans un océan catholique, espaces de ressources pour les compagnies commerciales, à qui le pouvoir national délègue la gestion économique et démographique des sites.

---

[1] Nous ne développerons pas le mythe et la construction imaginaire de ce pays rêvé, construit par le gentilhomme protestant britannique : l'attrait de richesses fabuleuses, focalisant les mythes et motivant la dynamique coloniale, reste un schéma toujours identique, calé sur celui qui conduisit Cortez à Mexico et Pizarro à Cuzco. Le lecteur intéressé se reporter aux sources bibliographiques suivantes : Raleigh Sir Walter, 1993, *El Dorado*, coll. Unesco d'œuvres représentatives, éd. Utz, Paris ; Naipaul V.S., 1996, *La Perte de l'El Dorado*, Plon, Paris ; Lézy [1998, livre II, 267-307].

[2] Au sud, l'Union d'Arras catholique confirme son obéissance à Rome.

[3] Toutefois, les possessions guyanaises et plus globalement américaines sont secondaires pour la Hollande par rapport à l'enjeu et au profit qu'elle ambitionne de tirer des possessions afro-indiennes.

Tableau I.1 : synthèse des premières tentatives d'implantations jusqu'à l'établissement définitif des Français en 1676

Années	Colonie (effectifs importés)	Nationalité	Nature de l'expédition, motif de retrait	Localisation
1530-1530	300	Esp.	Pedro Da Costa, implantation, détruite par les Amérindiens Caribs.	Cayenne
1568-1573	400	Esp.	Gaspard de Sotelle, implantation, détruite par les Amérindiens.	Cayenne
1596	n.d.	Angl.	Walter Raleigh et Laurent Keymis, mandatés par la couronne d'Angleterre, mission de reconnaissance.	Oyapock
1604-1604	n.d.	Fr.	La Revardière et Moquet, mandatés par le Roi de France. Mission de reconnaissance. Origine de la colonisation.	Oyapock
1604-1608	n.d.	Angl.	Leigh, Fischer, Harcourt, mission de reconnaissance.	Maroni, Oyapock
1607-1609	400	Fr.	Implantation détruite par les Amérindiens.	Embouchure de l'Oyapock
1615	280	Zél.	Implantation détruite par les Amérindiens.	Cayenne
1615-1643	environ 50	Fr.	Protestants fugitifs et Normands (suite à la destruction de la colonie de Maranhão par les Portugais) détruite par les Amérindiens.	Cayenne, embouchure du Maroni
1623-1625	environ 50	Fr.	Jessé de Forest et Louis Le Maire, envoyés par la Compagnie des Indes Occidentales avec un groupe de protestants français réfugiés en Hollande. Mission de reconnaissance et de préparation d'établissement de colonies.	Embouchure de l'Oyapock
1625	environ 50	Fr.	Implantation. Colonie détruite par les Amérindiens.	Embouchure du Maroni
1648	60	Fr.	Implantation sous le commandement du Baron de Dormelles. Sous la pression des colons, cette colonie s'établira aux Antilles.	Cayenne
1626-1629	550	Fr.	Implantation. Colonie détruite par les Amérindiens et les maladies.	Saramaca (Surinam)
1643-1652	300 selon Hurault [1989 : 32] 400 selon Mam Lam Fouck [1996 : 25].	Fr.	Charles Poncet seigneur de Bretigny, mandaté par la Compagnie du Cap Nord (Rouen). Mission de renforcement des effectifs de la colonie des Normands à Cayenne et à l'embouchure du Maroni. Mais la colonie est décimée par les maladies, les conflits avec les Amérindiens et le despotisme mégalo-maniaque de son commandant. 40 rescapés gagneront l'île de Saint-Christophe.	Cayenne, embouchure du Maroni
1652	60	Fr.	Navarre, mandaté par la Compagnie de Rouen (ex-Compagnie du Cap Nord) pour poursuivre l'installation de la colonie. Implantation en intelligence avec le peuplement amérindien de la région. Construction du premier fortin de Cayenne sur la colline de Cépérou.	Cayenne
1653-1655	800	Fr.	Expédition de la « compagnie des 12 Seigneurs ». Renforcement de la colonie précédente cependant décimée par les conflits avec les Amérindiens, les luttes intestines, ainsi que le despotisme féodal du commandant Vertaumont. Les rescapés gagneront La Barbade.	Cayenne
1656-1664	n.d.	Port.	Etablissement des Portugais à Cayenne sous la commandement de Guérin Spranger. Création de plantations cultivées par des esclaves noirs et de sucreries.	Cayenne, Remire, Matoury et sur l'Approuague
mai 1664	350 colons blancs et 50 esclaves noirs à Cayenne ; 100 et 45 à Matoury ; 60 et 25 à Remire ; installations de colons à Kourou et Sinnamary.	Fr.	Reconquête de l'espace colonial par le Français Lefebvre de La Barre, expédié par Colbert et mandaté par le Roi de France. Ce premier gouverneur, Lieutenant Général du Roi, construit le premier véritable noyau urbain autour du Fort St-Louis. Il poursuit l'œuvre agricole commencée par les Hollandais et crée des établissements secondaires à l'embouchure de l'Oyapock, Approuhague, Kourou et Sinnamary. Installation des Jésuites qui fondent une habitation à Cayenne.	Cayenne, Remire, Matoury, Kourou et Sinnamary
1666-1667	n.d.	Angl.	Pillage de Cayenne par les Anglais : conséquence de la guerre anglo-hollandaise, les Français étant alliés aux Hollandais.	Cayenne
mai 1676	n.d.	Holl.	Prise de Cayenne par les Hollandais : conséquence de la guerre de Hollande en Europe sous le règne de Louis XIV	Cayenne, Remire, Approuague et Oyapock
décembre 1676	n.d.	Fr.	Reprise de Cayenne par le Comte d'Estrées. La Guyane restera française si l'on excepte l'occupation portugaise de 1809 à 1817.	Cayenne

Sources : d'après Abonnenc [1948 [a] : 15-24] ; Hurault [1989 : 27-35] ; Lézy [1998, livre II : 342] ; Mam-Lam Fouck [1996 : 24-28] ; Mathieu [1993 : 50-54].

Ces principes sont radicalement différents de ceux développés antérieurement par les Espagnols et les Portugais qui créaient des administrations locales, directement sous contrôle du pouvoir national (modèles des vice-royautés au Mexique et au Pérou, capitaineries héréditaires au Brésil). Plus qu'approprié politiquement et administrativement, l'espace conquis est rétrocédé à des acteurs privés ne relayant localement pas les fonctions du pouvoir de la métropole.

Il en résulte un fort sous-peuplement, alors même que les exigences économiques orientées vers un développement agro-exportatreur sucrier, nécessite paradoxalement une main-d'œuvre importante. L'action politique de colonisation, définie à partir des centres de décision européenne, privilégie le facteur géopolotique au détriment de sa valorisation.

Le processus de développement colonial n'est pas identique dans les Guyanes côtières. La colonie du Surinam, suite à l'apport de migrants des colonies du Brésil, de l'Amérique du Nord et des Caraïbes, va se lancer dans cette activité lucrative. Elle sera poussée dans cette démarche par la Compagnie des Indes Occidentales déjà engagée dans le commerce de traite négrière. La main-d'œuvre servile est alors la condition nécessaire à la croissance de l'économie de plantation articulée avec le commerce triangulaire. La Guyane française fait figure de parent pauvre. La question du peuplement, considérée en termes qualitatif et quantitatif, articulée avec la capacité d'exploitation et la rentabilité économique, est en Guyane plus qu'ailleurs, déterminante dès le début du processus de colonisation.

B - Les carences démographiques et l'omnipotence du royaume

La faiblesse démographique contraint les colons à se rassembler majoritairement dans la presqu'île de Cayenne {Carte I.1 p. 11}. Seuls les Jésuites débarqués avec Lefebvre de La Barre en 1664 s'installent à l'extérieur, après avoir fondé à Remire la plus importante exploitation agricole de la colonie. On compte, vers 1713, 1 836 individus, dont 1 454 esclaves [Jolivet, 1982 : 27]. En 1737, alors que les deux cantons de l'Approuague et de l'Oyapock ne comptent que 131 personnes, celui de Cayenne (qui s'étend jusqu'à la rivière Kourou) représente 4 805 personnes, dont 475 colons blancs, 4 297 esclaves noirs et 33 affranchis [Jolivet, 1982 : 80-81]. En 1777, la population de la colonie s'élève à 10 000 personnes (1 389 blancs et 8 441 esclaves) pour 158 plantations exploitées selon la méthode des brûlis en Terres Hautes (non inondables). Par comparaison, le Surinam compte 80 000 personnes dont 75 000 esclaves et 650 plantations le plus souvent sur polders [*Ibid.*]. On mesure toute la modestie de la colonie de Guyane française.

Au regard des Antilles, le développement de la Guyane française reste très limité. La réorganisation du système des compagnies de commerce, par Colbert en 1664, conduit à la création de la *Compagnie des Indes Occidentales* qui détient le monopole du négoce et du commerce de traite avec l'Amérique et l'Afrique Occidentale. Les Antilles et les Caraïbes en sont des relais essentiels alors que la Guyane reste à l'écart des routes d'échanges. Puis, l'instauration du régime économique de l'*Exclusif* (monopole du pavillon, obligation d'achat et de vente à des compagnies commerciales françaises), officialisé en 1670 et décidé par le ministre de Louis XIV, s'avère profondément néfaste pour la colonie. Ce système entre dans le cadre d'une mesure commerciale visant à protéger les intérêts français des autres compagnies (hollandaise particulièrement). Il est aussi l'instrument d'une politique coloniale instaurant le primat métropolitain sur le développement des colonies. Dès lors, les armateurs français négligent la Guyane, dès la fin du XVII^{ème} siècle. Les habitants sont, en effet, trop pauvres pour acheter les esclaves et construire une colonie de plantation. La Guyane reste un point d'appui secondaire pour les Antilles, lesquelles s'imposent alors s'imposent, suite à la conquête française de la Martinique et de la Guadeloupe sur les Anglais, comme la clef de voûte du domaine colonial français dans l'Océan Atlantique.

Du point de vue spatial, les habitations sont concentrées dans la presqu'île et dans l'Est. L'implantation de quartiers à l'Est est motivée par une volonté d'intégration frontalière. La frange orientale de la colonie française reste une zone marquée par les empiétements portugais qui tentent d'avancer jusqu'à la Montagne d'Argent.

Carte I.1 : Espace colonisé entre 1750 et 1800

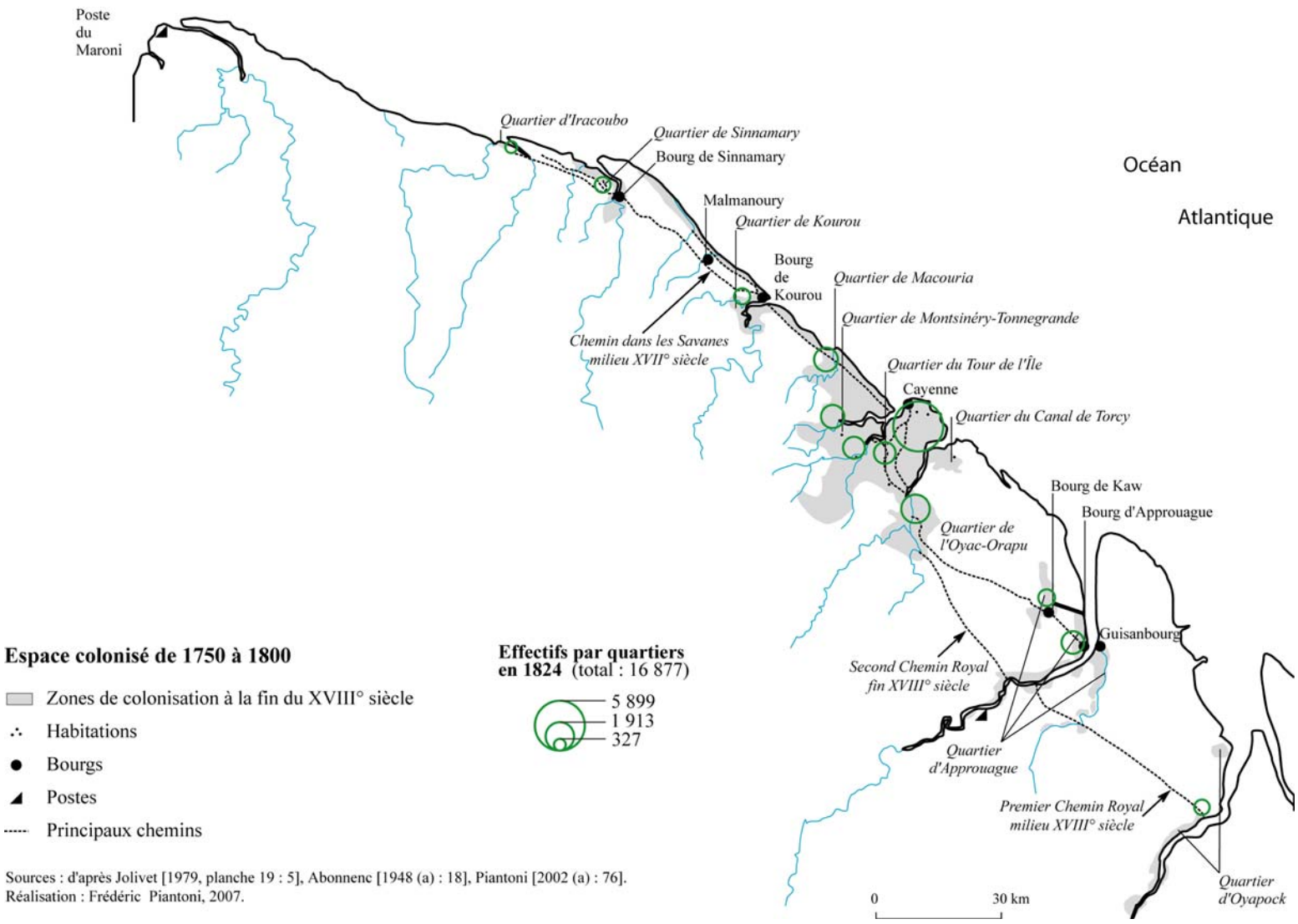

Sources : d'après Jolivet [1979, planche 19 : 5], Abonnenc [1948 (a) : 18], Piantoni [2002 (a) : 76].
Réalisation : Frédéric Piantoni, 2007.

Les Français revendiquent l'espace jusqu'à l'Araguary (soit l'actuel Etat d'Amapá), fleuve situé à cinquante kilomètres au nord de la rive gauche de l'Amazone[1]. Si le gouverneur C. d'Orvilliers décide de construire des fortins sur l'Oyapock (Fort Saint-Louis, 1725) et l'Approuhague en y envoyant des soldats-habitants[2], les Jésuites créent une mission sur l'Oyapock (Saint-Paul) et une sur l'Ouanary. Les plantations y sont toutefois réduites. Dans l'ouest, la mission de Kourou regroupe les indiens Galibi installés sur la côte et aussi des indiens du Brésil venus se réfugier en Guyane française suite aux guerres menées par les Portugais. L'habitation[3], créée en 1737, compte 71 esclaves noirs en plus des Amérindiens. L'implantation sur le fleuve Sinnamary est destinée strictement à l'évangélisation [Jolivet, 1982 : 27].

L'inoccupation coloniale du Maroni apparaît clairement. Le traité d'Utrecht (1713) définit la frontière, calquée sur l'axe médian du fleuve Maroni jusqu'à la confluence des rivières Lawa et Tapanahoni. L'espace compris entre les missions jésuites de Kourou et le fleuve frontière reste vide d'implantation de colons. Le domaine colonial est littoral, polarisé sur la presqu'île de Cayenne alors que l'intérieur est vide de toute implantation coloniale.

C - Le Surinam : croissance économique et autonomie locale

La Hollande abandonne aux Britanniques, à la Paix de Breda en 1669[4], ses ambitions de colonisation de l'Amérique du Nord, coûteuses à développer et impossibles à peupler, pour une option maritime, escale sur les routes des Indes [Lézy, 1998, livre II : 404]. La colonie a vocation d'économie agricole tropicale agro-exportatrice. Les *Compagnies des Indes Occidentales* et *Compagnies des Indes Orientales* sont les outils commerciaux permettant de faire transiter les bénéfices.

Les colons juifs, chassés du Brésil par les Portugais à la suite de l'échec des tentatives d'implantation hollandaise, constituent un apport à la colonie autant sur le plan technique que démographique [Devèze, 1977 : 49]. Ils arrivent en plusieurs phases successives – 1639, 1652, 1654, 1664 et 1666 [Van Lier, 1971 : 85] – et construisent une économie de plantation par leur expérience acquise au Brésil au contact des Portugais. En 1667, la colonie implantée sur la rivière Surinam compte 178 plantations, situées sur les berges des rivières et du fleuve [Quintus Bosz, 1963 : 13].

Les Hollandais aménagent, de 1668 à 1682, les terres basses alluviales grâce à leur maîtrise des techniques de poldérisation. L'ensemble de ces travaux, nécessitant des fonds importants, sont financés par une compagnie, la *Société Octroyée au Surinam*, rétrocession privée du domaine colonial, regroupant des actionnaires privés : la Compagnie des Indes Occidentales, la ville d'Amsterdam et de riches négociants des provinces du Nord. L'injection de fonds privés dans la construction de la colonie hollandaise d'une part et dans son approvisionnement servile régulier, d'autre part, assure sa croissance économique. La gestion privée de l'établissement colonial suscite, par ailleurs, une constitution locale[5] : cour de justice, système monétaire, régimes de taxes à l'importation et à l'exportation [Ooft, 1972 : 20]. Vers 1775, *« les blancs*

---

1 Ce territoire sera contesté jusqu'en 1901 date à laquelle la Suisse, malgré l'expertise de Vidal de la Blache, tranchera en faveur du Brésil et instituera la frontière sur l'Oyapock

2 *« En dehors de leurs heures de service les soldats travaillaient sur les habitations, en général, comme commandeurs* [contremaîtres responsables du travail des esclaves]. *Beaucoup devenaient habitants après avoir obtenu leur congé absolu. Ils constituaient l'élément majeur de la population et sans eux, celle-ci* [se] *serait rapidement éteinte* » [Mirot, 1954 : 101, *op.cit.*]

3 Abonnenc et Jolivet [1979, planche 19 : 2] définisent ce terme à partir de sa racine étymologique. Au XVII^{ème} siècle le verbe *s'habituer* signifie *s'établir dans un pays lointain*. L'habitant qualifie moins l'exploitant agricole que le résident ; l'habitation, qui désigne d'abord l'entreprise plus ou moins pionnière du colon, est étendue au type de structure agraire, à base de main-d'œuvre servile, selon la conception mercantiliste de l'époque. Le terme est en vigueur jusqu'à la seconde abolition de l'esclavage mais change de sens après 1848 et le démantèlement des plantations : il désigne alors le mode de mise en valeur agraire des « Créoles » (ce terme sera défini plus loin), orienté vers une production vivrière.

4 La Paix de Breda (1669), suite à la guerre anglo-hollandaise de 1665-1669, conduit à la cession du Surinam – conquise sur les Anglais entre 1665 et 1667 – en échange de la Nouvelle-Amsterdam créée sur l'île de Manhattan en 1626. Le peuplement de l'ancienne colonie est installé sur la possession de Berbice.

5 Qui perdure jusqu'en 1816.

n'étaient que 5 000 au Surinam (mais seulement 1 000 en Guyane française) mais les nègres esclaves étaient au nombre de 75 000 (8 000 en Guyane française). Le nombre de vaisseaux sortis du port de Paramaribo à destination de la Hollande était de 45 en 1750, mais atteignit 72 en 1764. La ville de Paramaribo […] *comptait 2 000 blancs, dont la moitié de Juifs, 10 000 mulâtres libres, alors que Cayenne ne dépassait pas 1 500 habitants avec la garnison et les esclaves »* [Devèze, 1977 : 53-54, *op. cit.*].

Disposant d'importants crédits et de la continuité politique de leur compagnie, les colons s'engagent dans de vastes défrichements sur les rives des fleuves Surinam, Commewijne, de la rivière Cottica et dans la plaine côtière. On comptait 650 plantations en 1770 [*ibid.*].

Les logiques coloniales française et hollandaise sont profondément divergentes. Les formes de pouvoir, les conceptions coloniales, la valorisation des zones « utiles » de l'espace colonial sont différentes. Au regard du développement hollandais, fondé sur la constitution d'un pouvoir interne composé d'une plantocratie locale et de son articulation avec les Compagnies commerciales, la composante française des Guyanes s'inscrit dans un carcan tutélaire qui freine sa gestion interne.

Le début du XVIII^{ème} siècle marque une mutation dans les motivations nationales, alors que le puzzle des empires coloniaux est constitué. Plus que des motivations géopolitiques, celles, désormais, d'une mise en valeur économique s'affichent dans le cadre d'une échelle mondiale. Si les processus de conquête, du XVI^{ème} jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle sont homogènes dans les formes d'occupation et d'acteurs, les modes de valorisations envisagés sont radicalement différents.

Ils sont tributaires de la nécessité de pallier les carences démographiques par le vecteur migratoire en raison d'une population indigène faible et disséminée dans l'espace continental.

Le potentiel économique réside dans la capacité de peupler pour exploiter. Cette fonction est le fait de compagnies commerciales structurées autour du commerce triangulaire. La croissance économique est assujettie à la faculté du pouvoir national à développer l'établissement de colons et d'esclaves dans la perspective d'une société agraire et exportatrice alors que des matières premières brutes restent difficilement exploitables. Cette politique est un succès en Guyane hollandaise, mais un échec en Guyane française. Par l'instauration d'une relation strictement unilatérale, la France bloque toute relation commerciale entre sa colonie et son environnement, alors que les Antilles s'affirment dans un jeu de concurrence commerciale.

Au plan politique, l'éloignement des centres de décision nord-européens reste un facteur contraignant dans l'administration coloniale. Le Surinam constitue dès le XVIIème siècle une autorité locale (Société Octroyée du Surinam) à laquelle le centre délègue une large autonomie politique et économique. Dans le cas de la Guyane française, la relation reste directe et dissymétrique (cas du régime de l'Exclusif), par l'application d'un pouvoir central sur l'espace colonial.

Pour la Hollande, la vocation économique prime sur sa dimension politique. Pour la France, la Guyane n'est qu'une base arrière de la prospérité antillaise. La vocation qui lui est assignée dans l'échiquier colonial est d'abord géopolitique avant d'être économique. Pauvre économiquement et peu peuplée, la Guyane n'est que peu desservie par les routes commerciales du commerce de traite. Le défaut de main-d'œuvre, de financement, de capacité de décision ne peut conduire à la réalisation d'une agriculture productive. Deux conceptions de la relation liant espace et pouvoir sont en contact à l'heure où s'esquisse une structure coloniale globale, qui s'effondre au traité de Paris en 1763.

En consacrant la liquidation du premier empire colonial français, il propulse la Guyane au centre des perspectives de restructuration du domaine ultramarin. Cette prépondérance s'accompagne d'une politique de peuplement par une immigration planifiée, considérée comme principal vecteur de la mise en valeur de l'espace.

II - Immigration et géopolitique : (1763-1975)

La plaine alluviale (les Terres Basses) reste l'espace occupé par les puissances coloniales du plateau des Guyanes. C'est donc dans cette frange que sont projetés tous les programmes de colonisation. Or, le traité de Paris en 1763 consacre la liquidation de l'empire colonial français dans le continent américain, ne lui laissant que les Antilles et la Guyane, laquelle émerge comme l'espace d'une possible reconquête de l'espace colonial perdu. La fonction de la Guyane devient donc éminemment géopolitique. La politique de peuplement, menée dans le cadre de l'expédition de Kourou (1763-1765), a donc pour objet premier la consolidation des frontières – celle du Maroni essentiellement - par une légitimation démographique.

Pourtant, avec l'échec de cette opération, l'espace des marches à intégrer devient celui des marges répulsives à toute tentative d'implantation coloniale : l'intérieur forestier et le Maroni seront considérés comme des zones réfractaires à toute action de colonisation. Cette conception impose, un siècle plus tard, l'implantation de colonies composées d'un peuplement exogène rejeté par la société nationale : la colonie des noirs libres de Mana et l'administration pénitentiaire de St-Laurent. Dans les marges, le pouvoir central crée des enclaves.

A - "L'expédition de Kourou" (1763-1765) : des marches attractives aux marges répulsives

Le drame de Kourou, associé un siècle plus tard à celui du bagne, reste la source de l'image extrêmement négative accolée à la Guyane française jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle, même si celle de la technologie spatiale, que le hasard de l'histoire ou un geste politique a concentré au même lieu, gomme progressivement la psychose stéréotypée de « l'enfer vert » ou du « cimetière des Européens ».

Le premier empire colonial français, construit de 1626 à 1752, est à son apogée[1] sous Louis XV. La guerre franco-britannique de Sept Ans, de 1756 à 1763, va en provoquer, par le traité de Paris signé en 1763, la faillite. Paradoxalement, la Guyane française, marquée par une absence de rapport économique, par la faiblesse de ses effectifs démographiques, sort indemne du conflit sans avoir été occupée. Les Antilles, conquises par les Anglais qui les firent prospérer en développant les plantations et en important de la main-d'œuvre servile, sont restituées à la France, sans leur environnement nourricier américain. La rétrocession de ces possessions riches mais isolées désormais, conduit Louis XV et son ministre de la marine Choiseul à considérer la Guyane comme un centre de soutien essentiel à l'économie sucrière antillaise, un pivot dans les colonies américaines.

Pour assurer la prépondérance que la métropole lui destine, la migration, inscrite dans une politique de peuplement planifiée, devient à partir de cette période le levier du pouvoir central pour la restructuration de son empire colonial. L'ambition nationale est de tripler la population coloniale en un seul arrivage. Elle est évaluée à 7 635 habitants[2] [Martinière, 1981 : 407, cité par Mam Lam Fouck, 1996 : 64].

Une immigration massive est décidée sans qu'elle soit réellement préparée. « *Il s'agit d'étendre en Guyane les productions vivrières et non d'y développer une économie de plantations ; on veut en même temps éviter un accroissement important de la main-d'œuvre servile, pour échapper aux difficultés connues par le Surinam voisin, en proie depuis plusieurs années à de nombreuses et violentes révoltes d'esclaves.*

[1] Il est essentiellement concentré sur les Antilles (Martinique, Guadeloupe, Dominique), et l'Amérique du Nord (Canada : Acadie, St-Laurent, Terre-Neuve ; l'Hudson ; le Labrador ; les Grands Lacs ; la Louisiane). Les conquêtes vers la Route des Indes ont rajouté à l'empire colonial des possessions sur la côte sénégalaise, Fort Dauphin de Madagascar, l'île Bourbon (1671), Sourate et Pondichéry (1673). En 1752, le domaine colonial du Royaume couvre 1 300 000 km² [Lézy, 1998, Livre II : 403].

[2] Cette évaluation ne prend pas en compte la population amérindienne.

C'est donc vers une immigration de petits colons blancs que se porte le choix du ministre. » [Jolivet, 1982 : 29, op. cit.]. Les migrants sont issus de la petite paysannerie européenne[1] ou sont artisans.

Pourtant, en filigrane du projet de peuplement apparaît l'ambition du pouvoir national d'intégration territoriale de la frange littorale et de l'espace frontalier Maroni. Cet espace est alors vide de peuplement colonial.

1 - L'enjeu démographique et l'échec de peuplement

Les chiffres communément admis font état d'une migration de plus de 10 000 colons [Jolivet, 1982 : 30]. Mam Lam Fouck [1996 : 64] et Lézy [1998, livre II : 439] estiment à 15 000 la totalité des migrants. Abonnenc [1948 [a] : 17] évalue les effectifs migrants à 10 996. Les chiffres officiels délivrés par le précis historique sur l'expédition émanant du ministère de la Marine en 1824 sont de 9 000 individus.

Tableau I.2 : dates des convois et nombre d'immigrants lors de l'expédition de Kourou

Dates des convois	Nombre d'immigrants
Juillet 1763	525
Décembre 1763	4 900
Mars 1764	413
Avril 1764	1 216
Mai 1764	960

Source : Abonnenc [1948 [a] : 17].

Au lieu d'envoyer les colons par petits groupes, préparant sectoriellement l'arrivée des autres, ce sont au contraire des vagues massives qui sont envoyées, à des intervalles de temps extrêmement réduits. Mam Lam Fouck [1996 : 65] évoque des immigrants malnutris, entassés dans les navires au départ de Rochefort, et déjà affaiblis avant leur débarquement dans l'estuaire et les marais du fleuve Kourou et à Cayenne.

Les capacités d'accueil de la colonie sont rapidement dépassées[2] et les immigrants sont transférés aux îles du Diable, lieux de quarantaine renommés « îles du Salut » à cette période. Les épidémies, typhoïde, typhus, dysenterie et fièvre jaune, déclarées dans de telles conditions, font des ravages. Au total 6 000 à 8 000 migrants [Jolivet, 1982 : 30 ; Michel, 1989 : 90-91, cité par Mam Lam Fouck, 1996 : 65], périrent du fait de l'incurie de Turgot[3], des autorités coloniales et du manque de préparation sur place. Sur la totalité des convois seuls avaient survécus 966 colons[4] en janvier 1765 [Michotte, 1965 : 5].

L'opération de peuplement est un échec. Cette situation démographique se répercute sur l'intégration territoriale du littoral occidental. Dans les faits, les migrants n'investirent que la basse vallée des fleuves Kourou et Sinnamary.

2 - Une entreprise d'implantation géopolitique ?

La présence coloniale française est extrêmement faible au-delà de l'Oyapock à l'Est et au-delà de Kourou à l'Ouest. Les Portugais tentent des attaques jusque dans la région de Kaw. L'Ouest et le Maroni,

[1] La réussite économique du Surinam, fondée sur les traitements ignobles infligés aux esclaves, a un prix : celui des révoltes des esclaves. C'est dans l'opposition violente à la société coloniale que se reconstruisent des communautés africaines, à l'image des *quilombos* brésiliens. Les fleuves, dont le Maroni mais aussi les Suriname, le Coppenhame, le Saramaka et le Cottica, au Surinam sont les vecteurs d'établissement des groupes. Pacifiés par les traités hollandais de 1761 et 1762, les communautés de Marrons deviennent des acteurs du contrôle frontalier, relais du pouvoir, au service de la Guyane hollandaise. La colonie s'y appuie pour la revendication d'extension territoriale. Nous reviendrons, en deuxième partie, sur la constitution des groupes et leurs rôles dans l'organisation de l'espace colonial.

[2] Les abris construits en hâte sont insuffisants et insalubres, les vivres en provenance directe de métropole de France sont avariés, et de surcroît les migrants débarquent en saison des pluies, époque peu favorable au défrichement.

[3] Frère du ministre du même nom, nommé gouverneur de la Guyane en 1763.

[4] La mortalité de la population immigrée est considérable, mais il faudrait rajouter celle de la population locale touchée par les épidémies.

malgré les accords frontaliers de 1713, sont hors du contrôle colonial par le caractère réfractaire des communautés de Marrons[1] et d'Amérindiens. Enfin, la population coloniale est particulièrement déficiente au regard de celle du Surinam qui approche les 15 000 personnes. Les Hollandais, à la manière des Portugais dans la lutte pour le contrôle de l'Amapá, tentent des alliances avec les Amérindiens de l'estuaire du Maroni après avoir pacifié les groupes de Marrons. Ils revendiquent un domaine littoral s'étendant jusqu'au fleuve Sinnamary [Lézy, 2000 : 211 ; Mam Lam Fouck, 1996 : 32 ; Henry, 1950 : 92]. Les frontières de la colonie apparaissent contestées et le territoire colonial menace de se rétracter sur Cayenne et Kourou.

La carte de Bitteow (1761), remise au jour par les recherches de Lézy [2000 : 206-211], permet de corroborer l'analyse d'une conquête spatiale. Le but est d'ouvrir un autre pôle de colonisation à l'Ouest pour défendre et intégrer l'espace occidental. Le choix du site de la nouvelle colonie vise à un établissement entre Kourou et le Maroni et se porte sur la rivière Cottica dans le domaine colonial hollandais. La surface destinée à la colonisation descend approximativement jusqu'à la confluence de la rivière Lawa et du Tapanahoni en englobant les deux rives du Maroni. Le but « cartographiquement » avoué, en terme géopolitique, est l'intégration de l'espace frontalier et éventuellement une capture de l'espace colonial surinamais dans sa partie orientale. L'espace d'établissement est focalisé sur cette partie du domaine colonial et exclut la partie Est, premier espace colonisé, faiblement développé mais considéré comme acquis.

Le projet ministériel prévoyait l'installation de la capitale de la nouvelle colonie à l'embouchure de la rivière Counamama, littéralement « le sexe de ta mère » en langue créole ou karib. Faut-il y voir le symbole d'un avenir fécond ? L'échec du plan de colonisation laisse plutôt un projet mort-né.

La propagande cartographique vantant les terres à valoriser masque difficilement le processus de conquête spatiale. Michotte [1965 : 5] écarte radicalement la vocation de la Guyane à servir de base vivrière aux Antilles. Le projet de Choiseul est, pour l'auteur, géopolitique : la finalité est « *d'établir une colonie de Blancs qui constituerait une force capable de tenir tête aux colons anglais d'Amérique et dissiper leurs convoitises sur les Iles* » [*ibid.*]. Ce projet s'inscrit dans le cadre des conséquences amères de la guerre de Sept ans. La Guyane est assimilée à un camp retranché à partir duquel tous les espoirs de reconquêtes sont permis.

Le plan de colonisation de Bruletout de Préfontaines[2], instigateur de l'entreprise de peuplement, fut réapproprié par le pouvoir à des fins de conquêtes territoriales. Le titre de la carte « Carte de la Guyane française ou France équinoxiale. Grand Beau et très fertile Pays de l'Amérique méridionale » renvoie, certes, à une mise en valeur par le travail des colons cultivateurs, mais le processus s'annonce similaire à celui, plus tardif, de la conquête de l'ouest des Etats-Unis par les pionniers paysans. Le prétexte d'une protection de ces honnêtes colons opiniâtres et laborieux aurait tôt fait de justifier une intervention diplomatico-militaire qui consoliderait les frontières, voire les repousserait.

Le choix de la population immigrée est associé aux fonctions d'intégration territoriale que revêt le projet. Il relève, en termes quantitatif et qualitatif, d'une stratégie déterminée par le développement du Surinam. En effet, si le plan de colonisation visant à l'établissement de plus de 10 000 colons avait réussi, la population de la Guyane française aurait été identique à celle de la colonie hollandaise et serait devenue capable de pondérer ses prétentions territoriales. En terme qualitatif, on est frappé par le caractère international (mais d'origine européenne) de la population recrutée. Les recrutement furent largement ouverts, au-delà des frontières du royaume : Belgique, Hollande[3], Prusse, Autriche, Suisse. Des Français, des Canadiens, et les colons de l'Amérique du Nord complétèrent le flot des immigrants.

---

[1] Le mot français « marron » dérive de l'espagnol « cimarrón », terme dont la racine est d'origine arawak. Il est d'abord utilisé à Hispaniola (actuelle île d'Haïti/Saint-Domingue) pour désigner un animal domestique échappé vers les hauteurs de l'île. Selon Price [1994 : 10], le terme fut généralisé, vers 1540, à toutes les colonies esclavagistes des Amériques pour qualifier les esclaves ayant réussi à fuir. Par la suite et dans la continuité du jugement de valeur porté, le terme prendra le sens figuré de « Qui se livre à l'exercice illégal d'une profession ou à des pratiques illicites » (*Le Petit Robert*, [1989]).

[2] Préfontaines est un colon qui s'est installé en Guyane dix ans avant l'expédition de Kourou. Celle-ci reposait en partie sur un plan de colonisation qu'il écrivit vers 1760, « La maison rustique », dans lequel il montrait qu'une colonisation blanche, limitée à une centaine de personnes pratiquant l'élevage et les cultures vivrières (sur les Terres Hautes, non immergées), pouvait réussir en Guyane. Il fut nommé commandant particulier de la partie Nord de la Guyane « chargé de l'exécution des opérations premières qui doivent préparer l'établissement d'une nouvelle colonie dans le nord de la Guyane » [Jolivet, 1982 : 29 ; Michotte, 1965 : 5].

[3] La Hollande est séparée, à l'époque, des Provinces Unies installées au Surinam.

L'esprit de la tentative de colonisation, pour les paysans et artisans engagés, ressemble à la quête d'un monde nouveau où la richesse est à portée de travail, où l'espoir de conditions de vie meilleures est dans le labeur, où la terre immense (puisqu'il s'agit de plaines !), et promise, n'attend qu'eux pour révéler sa fertilité.

L'échec de Kourou produit une inversion des potentialités d'expansion spatiale. Le littoral occidental et l'intérieur ne sont plus les marches à intégrer. Ces deux espaces sont assimilés à des marges anthropophages. Le "grand beau et très fertile pays de l'Amérique méridionale" évoqué par le cartographe Bitteow en 1761, chargé de perspectives colonisatrices idéalisées, en termes économique, démographique et militaire, est devenu un espace répulsif. Face aux ambitions avortées du pouvoir national, la colonie se rétracte et se densifie autour de Cayenne, site d'établissement premier.

Elle tente de restructurer son économie agraire par la construction de polders sur la plaine alluviale entre Cayenne et l'Oyapock. L'extension spatiale est désormais envisagée vers le littoral oriental où la France revendique, jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, l'espace jusqu'au Rio Negro. L'occupation portugaise, de 1810 à 1817, marque un temps de latence[1] avant une reconquête française. La faiblesse démographique de la société coloniale ne peut conduire à une appropriation de l'Ouest, qui va rester un espace d'expérimentation de colonisation.

Ce qu'entérine et cristallise l'échec de l'expédition de Kourou est aussi une forme d'organisation spatiale spécifique qui naît à la fin du XVIII^{ème} siècle. Elle articule les trois grands types de milieux – savanes de la plaine alluviale littorale (Terres Basses), forêt de la pénéplaine granitique (Terres Hautes), fleuves côtiers – avec les trois composantes du peuplement : colons, Amérindiens et esclaves marrons. Cette architecture ethno-spatiale, profondément cloisonnée en frontières internes, se double d'un référent identitaire qui variera peu au cours de l'histoire guyanaise.

3 - La mise en place d'une organisation territoriale cloisonnée sur les milieux

1763 constitue une rupture dans l'histoire guyanaise, moins par l'échec d'une colonisation blanche que par le début des ambitions de colonisation planifiée par le pouvoir central. Alors que la population coloniale est constituée d'européens et d'Amérindiens, émergent sur la scène politique les communautés d'esclaves marrons pacifiés mais néanmoins réfractaires à la société coloniale. On constate à partir de cette période une adéquation entre la logique d'organisation spatiale des composantes du peuplement et le milieu physique.

Sur la façade côtière, le courant des Guyanes créait les conditions d'alluvionnement sur lesquelles l'économie de plantation (principale fonction assignée par la métropole à sa colonie) peut se développer. Cette activité impose, par la violence des marées, une maîtrise des techniques d'irrigation et des écoulements (polders). Elle confère à l'occupation européenne une logique surfacique et cadastrale sur une bande d'occupation longitudinale en arrière du trait de côte sur la bande littorale. Si cette occupation aréolaire reste marquée par une forte discontinuité, ses causes sont imputables aux lignes de fractures imposées par les fleuves côtiers et aux volontés politiques coloniales. La hiérarchisation d'occupation graduelle se lit aussi dans la distance et dans la proximité au port exportateur. Ainsi, les cultures d'exportation de la colonie se limitent au Nord-Est. Mana et l'administration pénitentiaire, nous le verrons, constituent des enclaves et témoignent d'une volonté politique métropolitaine imposée à la société coloniale. C'est sur les « Terres Basses » que se construit la société coloniale.

Aux « Terres Basses » alluviales s'opposent les « Terres Hautes » de la pénéplaine granitique. La perception répulsive de cet espace et de son peuplement est renforcée par l'incapacité d'intégration coloniale

[1] Sous l'occupation portugaise, la colonie reste polarisée sur Cayenne, mais l'apport des techniques agraires et l'importation d'esclaves sont toutefois relativement bénéfiques sur le plan agricole malgré des moyens de production réduits. Le port de Cayenne est alors ouvert au commerce international et conduit les colons à se tourner vers les besoins agricoles des colonies anglaises de l'Amérique du Nord [Mam Lam Fouck, 1999 : 137]. Les productions agricoles s'orientent vers le girofle, le poivre mais surtout le coton, la canne à sucre et le rocou. Cette prospérité relative durera jusqu'en 1830, année qui marque le début de la crise sucrière [Mam Lam Fouck, 1999 : 137-155].

après la tragédie de Kourou. La difficulté de pénétration conduit à assimiler l'intérieur à un espace refuge pour les composantes marginalisées du peuplement : esclaves marrons pacifiés et amérindiens. Les premiers occupent les fleuves et les seconds l'espace forestier.

La dénomination des Marrons exprime les représentations coloniales de la forêt et des hommes qui la peuplent. Du néerlandais « bosnegers », de l'anglais « bushnegroes », du créole surinamais « busi-nenge » ou « busi-nengre », jusqu'à l'appellation hybride « bosh »[1], la référence à la forêt – bos, bush, busi – reste permanente en désignant les « nègres des bois ». La représentation coloniale entérine, à travers la désignation du contre-ordre qu'ils représentent, l'occupation ségrégationniste de l'espace colonial. Les termes sonnent comme un antonyme à la plantocratie côtière, comme la contradiction de l'organisation socio-spatiale coloniale.

Aussi, à l'opposé de la logique coloniale en surface et le long du littoral, la dynamique du peuplement des communautés de Marrons s'organise sur une logique fluviale, seul axe de fuite et de repli, linéaire et perpendiculaire à la côte. Ce qui fait fracture à l'occupation coloniale, fait force dans ce cas.

La forme d'organisation, antagoniste à la précédente, témoigne de la révolte et du refus, d'une appropriation de l'espace réfractaire. La discontinuité et la hiérarchisation interne sont également présentes, mais ce sont les sauts[2] du fleuve, qui marquent les frontières internes, matérialisant les limites des territoires communautaires. De l'embouchure au cours supérieur, l'étagement des groupes se lit dans le gradient d'intégration relatif à la société du littoral. Dans le Maroni, les Boni, acculés, sont confinés aux sources, les Djuka, maîtres du fleuve et reconnus par les traités de 1761 sont présents dans la vallée.

Présent dans l'intérieur, le peuplement amérindien est situé à l'écart des grandes lignes de fracture et des dynamiques spatiales générées par la colonie. Il entretient un rapport semi-nomade à l'espace certainement cyclique mais non circulaire. Dans le Maroni, les groupes sont implantés aux extrêmes du fleuve, localisés en limite de la zone du partage des eaux et aux embouchures, absents de la participation à la dynamique fluviale : les groupes localisés dans la partie supérieure du Maroni orientent leur mode de vie vers l'espace forestier ; ceux établis dans l'embouchure sont tournés vers l'océan.

Ces deux formes d'organisation spatiale – longitudinale aréolaire sur la façade côtière, linéaire sur les fleuves et cyclique dans l'intérieur – sont déterminantes pour la compréhension des dynamiques de peuplement contemporaines.

Au regard de l'organisation spatiale qui se met en place à la fin du XVIII^{ème} siècle, on perçoit que toute perspective de colonisation française ne peut se développer que vers le littoral occidental. Les tentatives d'appropriations de reconquête de l'espace occidental reprennent au premier tiers du XIX^{ème} siècle, au moment où l'esclavage est désormais condamné et où émergent les indépendances vénézuelienne et brésilienne. L'affirmation sur l'espace doit donc être renforcé. L'établissement de Mana et l'implantation de l'administration pénitentiaire à St-Laurent du Maroni sont des enclaves aux marges littorales consacrées par l'expédition de Kourou.

B - Deux enclaves géopolitiques aux confins coloniaux : la congrégation de Mana et le bagne de St-Laurent

La création de la colonie des Noirs libres de Mana et l'implantation de l'administration pénitentiaire, à St-Laurent, répondent à une ambition de renforcer l'occupation de l'espace occidental littoral et de matérialiser les positions frontalières aux marges d'un espace colonial, concentré autour de Cayenne. Il y associe un peuplement, rejeté par la société esclavagiste – les esclaves affranchis – et un autre, rejeté par la société métropolitaine. L'Ouest devient l'espace des enclaves, celui des esclaves libres et des bagnards.

[1] Ce préfixe, qualificatif générique des descendants de Marrons, est un mélange entre le terme *bos* hollandais et celui de *bush* anglais. Toutefois, après l'allégeance des Boni à la colonie française en 1860, il était utilisé pour désigner les autres groupes restés sous influence hollandaise. Actuellement, son utilisation désigne l'ensemble des Noirs Marrons établis dans le Maroni. Il est également utilisé en hyperonyme par les Saramaka et les Boni pour dénommer les autres communautés.

[2] On appelle *sauts* les rapides en Guyane. Nous verrons leur l'importance dans les limite inter-communautaire au sein de la frontière Maroni.

1 - La colonie de Mana : les prémices de l'intégration frontalière du Maroni

Dans les marges occidentales de la colonie, l'établissement de Mana relève d'une entreprise de colonisation individuelle, initiée toutefois par le gouvernement de Louis XVIII dans la perspective de la faillite prochaine du régime esclavagiste[1]. L'expérience, véritable laboratoire économique et social, s'inscrit, dès 1828, dans une conception anti-esclavagiste. Ce projet constitue un cas unique dans les politiques de peuplement, jusqu'alors alimentées par des colons blancs (l'expédition de Kourou en 1763 en étant l'archétype).

L'entière initiative de la création et de la gestion de la population de l'établissement est confiée à la sœur Anne-Marie Javouhey, fondatrice de la congrégation Saint-Joseph de Cluny. L'ordre apostolique, créé en 1812, s'inscrit dans la mouvance des doctrines évangélisatrices apparues avec la dynamique d'expansion coloniale au XIX^{ème} siècle et installe des établissements dans l'ensemble des possessions françaises. Les préoccupations de la Mère Javouhey se focalisent logiquement vers l'évangélisation des populations colonisées et le sort des orphelins. Pour le royaume, les objectifs sont politiques et économiques. Son ambition est d'intégrer (au moins démographiquement) la zone estuarienne du Maroni, d'isoler les esclaves « saisis de traite »[2] et de juger des perspectives de l'économie de plantation face à l'abolition désormais inéluctable.

En premier lieu, il s'agit d'asseoir un pôle de peuplement à l'extrême Ouest du territoire colonial littoral et d'afficher une présence coloniale à proximité de l'estuaire frontalier du Maroni. En effet, à partir de Sinnamary, le littoral reste vide de colons et d'habitations. Ni la colonie, ni la métropole n'exerce un contrôle sur les marches coloniales littorales occidentales[3]. Aucune présence démographique ne légitime l'appartenance de cet espace à la France.

Or les premières décennies du XIX^{ème} siècle sont marquées par les indépendances des nations sud-américaines. Ainsi le Brésil (1822) se lance dans une politique d'extension territoriale en peuplant des espaces vides, à l'image de l'Amapá, revendiqué également par la France. Du côté de la frontière Maroni, la colonie hollandaise affiche des prétentions territoriales jusqu'à Sinnamary grâce aux tentatives de satellisation des Amérindiens installés sur le littoral et dans l'estuaire. Il devient donc crucial pour le royaume d'intégrer l'espace Nord-Ouest au territoire colonial.

Les terres concédées par l'Etat s'apparentent à un glacis frontalier préservant l'intégrité du territoire colonial littoral et intégrant l'estuaire Maroni. *« Les concessions qu'on devra nous accorder pour contenir cette nouvelle population* [main-d'œuvre de 50 esclaves supplémentaires] *sont de dix lieues carrées ; elles renferment les deux rivières de la Mana et de l'Acarouany, et sont bornées par le Maroni qui fait la limite entre nous et les Hollandais. De tous côtés nous sommes bornées par la mer. Aucune habitation ne se trouve mélangée avec nous.* » [Extrait d'une lettre de Anne-Marie Javouhey au ministre des colonies en juin 1829, *in* Jolivet, 1982 : 36]. La colonie de Mana est une enclave excluant toute participation coloniale locale. La gestion de l'établissement est dissociée du conseil colonial. L'établissement reçoit directement les subventions de métropole, jouit d'une exemption fiscale sur les terres concédées [Mam Lam Fouck, 1999 : 183] et ne tolère aucune présence coloniale sur le domaine (la navigation sur le fleuve était interdite aux caboteurs). L'isolement est une condition nécessaire, selon la Mère Javouhey, pour l'entreprise de « civilisation » des Noirs libres. Les Noirs de Mana, bien que libres, forment une communauté autonome en milieu clos, placée sous contrôle moral, religieux et économique de la congrégation, laquelle s'impose comme interlocuteur-médiateur économique avec l'extérieur.

Cet argument, utilisé par l'Etat, permit surtout d'envoyer les migrants Noirs libres loin des plantations de Cayenne et de l'Est. Les planteurs jugeaient pernicieuse la présence de cette population dans la colonie : l'exemple de liberté aurait rapidement conduit à des revendications au sein de la population servile et à la remise en cause du contrôle social exercé par la société esclavagiste. De mars 1836 à juin 1837, l'établissement manamais accueillit 477 hommes et femmes libérables. En 1838, la colonie comptait 561

[1] Rappelons que l'esclavage fut aboli une première fois en France en 1794, puis rétabli en 1802 par le Consulat (1799-1804).

[2] La loi du 4 mars 1831 instituait l'interdiction du commerce de traite (le trafic négrier perdura néanmoins jusqu'en 1848). Les esclaves « saisis » devaient, en vertu de cette loi, être libérés après un engagement de sept ans au service du Roi dans les ateliers publics des colonies.

[3] Seul un fortin, construit vers 1760 sur l'actuel site de St-Laurent du Maroni marque la limite du territoire colonial.

personnes dont 528 Noirs (« sous engagement » ou affranchis). Le contrôle social religieux exercé par l'encadrement des religieuses eut des répercussions directes sur les taux bruts de nuptialité et de la natalité (59 ‰ en 1838 selon Mam Lam Fouck [1999 : 181]) exceptionnellement élevés pour la colonie. De ce point de vue, l'établissement fut une réussite.

Le troisième objectif de l'Etat était de mesurer la viabilité d'une économie de plantation orientée vers la riziculture, la culture de canne et la caféiculture, réalisées par un peuplement d'esclaves libres**Erreur ! Signet non défini.**. Si les défrichements avaient été considérables (en 1938, 75 ha de terres préparées furent distribués à 185 esclaves affranchis selon Jolivet [1982 : 38]) sur les Terres Basses (terrasse alluvionnaire), elles furent essentiellement mises en valeur par une production vivrière. Si la raison invoquée pour justifier cet échec est essentiellement financière, il faut noter que les esclaves libérables furent peu coopératifs pour développer un système de production qui constituait pour eux un retour à la situation servile. L'accession à la terre et sa mise en valeur individuelle ou mono-familiale, dans une perspective d'autosubsistance, restait le symbole exclusif de l'indépendance et de la liberté (voir section précédente). Ce constat préfigurait, à quelques années de l'abolition, l'abandon par les esclaves des plantations.

En 1846, l'établissement de la congrégation échoit finalement au gouverneur de la Guyane et devint un quartier colonial. L'Etat intègre alors politiquement, mais sectoriellement, la zone estuarienne désormais sous l'autorité d'un commissaire-commandant. Il tente sans succès de convertir l'agriculture vivrière en cultures d'exportation. Les Noirs libres n'abandonnèrent pas l'abattis, garant de leur autonomie, mais s'installèrent en dehors du périmètre concédé à la congrégation.

Dès l'abolition de 1848, la reprise par l'Etat conduisit, comme dans la frange occidentale, à une diffusion du peuplement ex-servile, la garantie de l'émancipation passant nécessairement par un rejet des structures coloniales. Les esclaves, désormais libres, ne purent être utilisés par la colonie à des fins de peuplement ou de main-d'oeuvre pour une hypothétique reconversion agricole.

Le modèle manamais marque donc une rupture, non seulement en terme spatial par son isolement dans les marches extrêmes de la colonie, mais aussi en terme social. L'expérience s'inscrit, dès 1828, dans une conception anti-esclavagiste, imposée par le pouvoir central à la colonie guyanaise. Elle conduit logiquement au rejet de la société coloniale, de ses acteurs politico-institutionnels, et introduit une discontinuité socio-spatiale duale.

Mana naît sur des valeurs fondamentalement antagonistes au référent esclavagiste : liberté, droit de propriété sur les biens et les moyens de production agricole, et surtout socialisation des Noirs libérables, à l'inverse de la population servile de l'Est. L'échec de l'instauration d'une agriculture destinée à l'exportation montre l'idée de rejet que la population manifeste à l'égard du système colonial esclavagiste.

Mais ce que consacre d'ores et déjà l'implantation de Mana, plus tard entériné par l'administration pénitentiaire, c'est la formation d'un autre pôle colonial, coupé de Cayenne, imposé et géré directement par le pouvoir central. L'espace guyanais apparaît déjà comme un bi-pôle littoral, deux enclaves non intégrées.

Les entités coloniales répondent à une gestion et à une assignation métropolitaines. Si l'Est en marque les ambitions économiques, l'Ouest avec les bagnes, stigmatise sa composante répressive sur un espace considéré comme répulsif depuis la tragédie de Kourou, moins d'un siècle plus tôt.

Avec les établissements pénitentiaires, formant une parenthèse d'un siècle dans l'histoire de la Guyane entre 1852 et 1954, l'espace colonial devient profondément cloisonné et bipolarisé.

2 - Les établissements pénitentiaires du Maroni (1852-1954)

Avec l'administration pénitentiaire, le Second Empire délocalise en Guyane sa composante répressive, sur un espace considéré après la tragédie de Kourou, comme répulsif. L'ambition est toujours d'en faire un espace agraire et exportateur. Pourtant, l'implantation de l'administration pénitentiaire est une autre colonie à l'intérieur de la Guyane, tant le fonctionnement de l'institution pénale est dissocié de la dynamique locale. Les deux administrations, gérées par le pouvoir central, agissent comme deux entités indépendantes bien qu'elles répondent toutes deux du pouvoir central. Ceci explique l'absence de participation des transportés(détenus de droit commun) à l'économie coloniale, notamment agricole, alors que les habitations subissent de plein fouet l'abolition de l'esclavage.

Cayenne et Sinnamary ont déjà accueilli, de 1792 à 1798, les déportés politiques au cours des années post-révolutionnaires et sous le Directoire : d'abord, des « Montagnards » (Collot d'Herbois, Billaud-Varennes) puis, les responsables du coup d'Etat du 18 fructidor 1795 (le général Pichegru, le pamphlétaire Ange Pitou, Barbé-Marbois, Barthélemy) et, enfin, 257 prêtres réfractaires, en 1796. Les conditions de détentions abominables (sanitaires et alimentaires) conduisirent à la fermeture de l'établissement de Sinnamary sous le Consulat (1799-1804). Les survivants furent rapatriés en métropole. Cette première phase ne toucha que des prévenus politiques, en nombre relativement faible (300 individus).

Malgré le caractère ignominieux de cette première expérience, Napoléon III reprit l'idée de la politique de déportation en 1852, en l'appliquant de manière systématique à tous les détenus, politiques et de droit commun. Le contexte socioculturel hygiéniste du milieu du XIX^{ème} siècle orienta sans aucun doute la décision de Napoléon III sous couvert de dimensions philanthropique et moralisatrice. Abonnenc [1979, planche 19 : 4] souligne que le Second Empire espérait obtenir l'amendement et le relèvement moral des condamnés en leur faisant effectuer des travaux agricoles sur des lots qui deviendraient ensuite leur propriété. L'abolition de l'esclavage en 1848 (voir *infra*) avait, en effet, entraîné la désertion des plantations par la main-d'œuvre servile. Le bagne était l'outil d'une politique de peuplement massif d'un espace colonial peu développé économiquement et répulsif pour les Européens. A « l'enfer vert » de l'expédition de Kourou succèdera « la guillotine sèche ». Rebuts de la société métropolitaine ou d'autres colonies françaises (Afrique du Nord et de l'Ouest, Indochine), les bagnards sont assignés au développement démo-économique de la Guyane française.

La stratégie de peuplement est couplée à une politique d'intégration de l'espace et de la frontière Maroni grâce à l'emploi d'une population dont le sort importe peu.

a - Regards démographiques sur la population pénale

Les premiers convois de forçats arrivèrent en 1852. Jusqu'en 1867[1], Abonnenc [1979, planche 19 : 5] comptabilise 18 079 transportés en Guyane, dont 292 femmes. A la fin de cette même année, ne restèrent que 6 493 hommes et 230 femmes ; 7 626 décédèrent, 995 s'évadèrent et 2 000 environ furent rapatriés[2]. La transportation reprit, à partir de 1873, à un rythme plus ralenti de 400 forçats par an jusqu'à 1886 [*ibid.*]. En 1885, la loi portant sur la relégation à vie en Guyane des récidivistes permit d'accroître les effectifs de peuplement. Aux côtés des transportés, des déportés (détenus politiques), figurèrent désormais les *relégués* contraints de résider à St-Jean du Maroni. Ces derniers n'étaient pas condamnés aux travaux forcés, mais devaient subvenir eux-mêmes à leurs besoins. En théorie, l'accession à un lot de terre leur était facilitée. Selon Thamar [1935 : 135], la Guyane reçut près de 16 000 relégués de 1886 à 1935. Une autre mesure est décidée afin de maintenir ce peuplement. La peine du « doublage » obligeait le transporté, condamné à moins de huit ans de travaux forcés, à résider en Guyane, une fois libéré, pendant au moins un temps équivalent à sa peine. Au-delà de huit ans, il était contraint à résidence perpétuelle.

De 1886 à 1939[3], le rythme d'arrivées annuelles varia de 900 à 1 300 transportés (condamnés de droit commun, relégués et déportés). La population pénale fut relativement stable en proportion du peuplement littoral. Elle représenta – les arrivées régulières de 1906 à 1936 compensant la forte mortalité – 19 % à 23 % des effectifs [Mam Lam Fouck, 1999 : 282].

En fait, l'obligation de rester en Guyane et les modes d'intégration prédéfinis à la société coloniale constituèrent un handicap majeur, l'*assignation*[4] et la concession d'un lot de terre qui tentaient d'intégrer les transportés, les libérés et les relégués[5].

---

[1] En 1867, face à la mortalité des détenus (fièvre jaune, fièvre paludéenne), la transportation vers la Guyane cessa progressivement au profit de la Nouvelle-Calédonie dont le climat et les sites furent jugés plus salubres par l'administration pénitentiaire.

[2] La ventilation des populations par Abonnenc ne permet pas de retrouver le nombre total des transportés.

[3] Si l'on excepte la seconde guerre mondiale, durant laquelle la Guyane reçut peu de convois.

[4] L'assignation était une faveur de l'administration pénale réservée aux transportés à la conduite exemplaire. Les condamnés étaient employés chez des particuliers comme domestique (« garçon de famille ») ou ouvrier.

[5] A titre d'exemple se reporter aux affectifs de 1915 : p 188 et Annexe statistique 5 : répartition des effectifs par établissements et catégories au 31 décembre 1915 p. 191.

Tableau I.3 : taux de mortalité dans la population pénale (transportés et libérés) de 1909 à 1939

		Transportés (‰)	Libérés (‰)
Période 1909-1927	Maximum	136 ‰	78 ‰
	Minimum	21 ‰	29 ‰
	Moyenne sur 19 ans	*65 ‰*	*53 ‰*
Période 1928-1939	Maximum	74 ‰	43 ‰
	Minimum	24 ‰	22 ‰
	Moyenne sur 12 ans	*38 ‰*	*32 ‰*

Source : d'après Abonnenc [1948 [a] : 22].

Les taux de mortalité {Tableau I.3 ci-dessus} illustrent à eux seuls l'horreur des conditions de détention. Ils restent plus élevés chez les transportés que chez les libérés soumis au doublage ou à la résidence permanente.

A partir de 1939, la transportation cessa, sous l'impulsion de Gaston Monnerville, des campagnes de presse et des reportages de journalistes (Albert Londres). Les détenus furent rapatriés progressivement vers la métropole jusqu'en 1954. Au total, la Guyane reçut 72 000 transportés de 1852 à 1939. Les décès répertoriés par l'administration pénitentiaire atteignent près de 25 000 personnes [Abonnenc, 1948 [a] : 22]. Selon Michotte [1965 : 13] et Devèze [1964], ce chiffre doit être doublé.

b - Les lieux des établissements pénitentiaires : une polarisation dans l'espace littoral occidental

La localisation des centres de détention joue sur la perception et la représentation du territoire. Le milieu du XIX^{ème} siècle marque une diffusion de l'espace colonial vers l'Ouest[1], concrétisée à partir de la construction du centre de St-Laurent, en 1854. Le décret du 16 mars 1880 l'érige en « commune pénitentiaire » abritant le siège de l'« administration pénitentiaire », organisme déconcentré de l'Etat. De 1900 à 1945, plus de la moitié de la population pénale est assignée à St-Laurent {Carte I.2 p. 24}.

La ville pénitentiaire, aux marges coloniales, forme un pôle démographique comparable à Cayenne avec plus de 5 000 habitants jusque vers 1930.

L'enclave, définie par un périmètre octroyé par l'Etat, est gérée directement par le pouvoir national par le truchement d'un directeur nommé, qui se substitue au pouvoir politique colonial. Doté d'un budget propre , reçu directement des fonds métropolitains, et équivalent à celui de la colonie, l'administration pénitentiaire, à partir de 1880, représente la deuxième activité économique après l'exploitation aurifère (*voir infra*). La fonction de protection frontalière déléguée au bagne du Maroni, renvoyant à l'incapacité antérieure du pouvoir national d'intégrer la frange occidentale, apparaît à l'évidence, dans la géopolitique de la colonie française. Le périmètre pénitentiaire borde la limite franco-surinamaise {Carte I.2 p. 24}, de l'embouchure au premier saut marquant une rupture à la navigation (saut Hermina, en aval du village d'Apatou aujourd'hui). Ce premier rapide définit aussi la limite de la plaine alluviale littorale et de l'estuaire, seul espace par la colonie.

Le centre apparaît comme une protection frontalière, sous contrôle direct du pouvoir national, en raison de la mise en place d'une administration déconcentrée. Avec la perte du territoire actuel de l'Amapá brésilien en 1900 définissant la frontière sur l'Oyapock (voir *infra*), la protection frontalière du Maroni devient déterminante. Elle découle de la croissance de la population pénale à St-Laurent à partir de 1880 {Tableau I.4 ci-dessous}.

[1] Les pénitenciers de St-Georges de l'Oyapock et de la Montagne d'Argent furent rapidement abandonnés en raison d'insalubrité et d'épidémies de fièvre jaune. Par ailleurs, l'Etat, incapable de peupler l'espace contesté de l'Amapá (revendiqué aussi par la politique d'extension territoriale brésilienne), se désintéresse progressivement de la dimension géopolitique de l'Oyapock au profit de celle du Maroni.

Tableau I.4 : périodes d'activité et effectifs recensés dans les établissements pénitentiaires de 1853 à 1945

Etablissements	Périodes d'activité des établisements	Effectifs[1] recensés par années										
		1853	**1867**	**1873**	**1887**	**1900**	**1910**	**1920**	**1930**	**1935**	**1940**	**1945**
Iles du Salut	1852-1945	1 280	1 672	1 800	379	829	780	*450*	*450*	*450*	*450*	*450*
Cayenne	1873-1945	-	-	1237	850	285	794	*1 150*	*1 150*	*1 150*	*1 150*	*1 150*
Kourou	1856-1940	-	500	600	450	nd	960	*900*	*900*	*900*	*900*	
Ilet La Mère	1852-1875 1900, 1910	426	500	nd	-	110	110	-	-	-	-	-
Montagne d'Argent	1852-1868 1886-1905	363	nd	-	80	100	-	-	-	-	-	-
La Comté	1853-1859	1327	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
St-Georges de l'Oyapock	1853-1859	310	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
St-Laurent du Maroni et annexes	1854-1945	-	1671	675	900	5 424	4 796	4 518	3 812	4 669	2 164	3 685

Source : Piantoni [2002 (a) :68], Abonnenc [1979, planche 19 : 5].

Par la politique de peuplement pénitentiaire, l'espace colonial, strictement littoral, apparaît fortement segmenté en deux pôles gérés séparément par le pouvoir central : l'un centré sur l'Est et la presqu'île de Cayenne (la colonie), l'autre centré sur l'Ouest, polarisée sur le centre de St-Laurent du Maroni (l'administration pénitentiaire). Les deux entités ne sont pas intégrées l'une à l'autre. Comme la colonie de Mana, le centre de St-Laurent est une enclave détachée de Cayenne.

La gestion déconcentrée des établissements pénitentiaires et l'absence d'intégration de la population pénale à la colonie conduit à un échec. La population pénale ne participe pas à la restructuration de l'économie de plantation, du fait l'administration pénitentiaire est incapable de développer une agriculture vivrière[2]. L'activité de St-Laurent étant consacrée essentiellement aux chantiers forestiers, dont le bois servait à la construction de la ville et à l'ouverture de route[3].

Les relégués étaient assignés à St-Jean du Maroni où des concessions agricoles octroyées par l'Etat permettaient leur reconversion à la vie civile. Albert Londres [1948, rééd. 1975 : 174-175] montre que la théorie des concessions agricoles octroyées fut un leurre. Sur les 2 448 libérés en 1948 ayant droit à une parcelle à cultiver, seuls sept concessions sont réellement exploitées : *« Font-ils leurs affaires, ces sept ou huit nababs du Maroni ? Ils vivotent. Ce qui pousse, ils le portent au marché dans le creux de la main.* […] *Si petite que soit l'offre, elle dépasse la demande, en Guyane.* […] *Donc, pas de concessions »*. Cinquante ans plus tôt, le récit de Verschuur [1893 : 12] recoupe les descriptions de Londres : « *Les concessionnaires sont morts ou impotents, les cases sont abandonnées ou tombent en ruine. Un bananier ou une touffe de cannes émerge tristement de la brousse, qui a tout envahi. Une seule série est plus ou moins sérieuse : les concessionnaires sont presque tous des Arabes. Quand on voit un pareil résultat en trente ans sur une superficie de 250 hectares, on ne peut que perdre toute illusion sur la possibilité de coloniser un pays avec des voleurs et des assassins* [sic] ».

[1] Note méthodologique : les effectifs des pénitenciers de Cayenne, Kourou et des îles du Salut à partir de 1910 sont des moyennes approchées établies d'après les estimations d'Abonnenc [1979, planche 19 : 5].

[2] Pour un exemple de cession des condamnés aux services publics, se reporter à Annexe statistique 6 : corvées mises à la disposition des services publics, des municipalités, entrepreneurs de services publics en 1915 p. 192.

[3] En 1933, une piste empierrée reliait Cayenne à Iracoubo.

Carte I.2 : Population pénale (transportés, déportés, relégués) et établissement pénitentiaires de 1852 à 1945

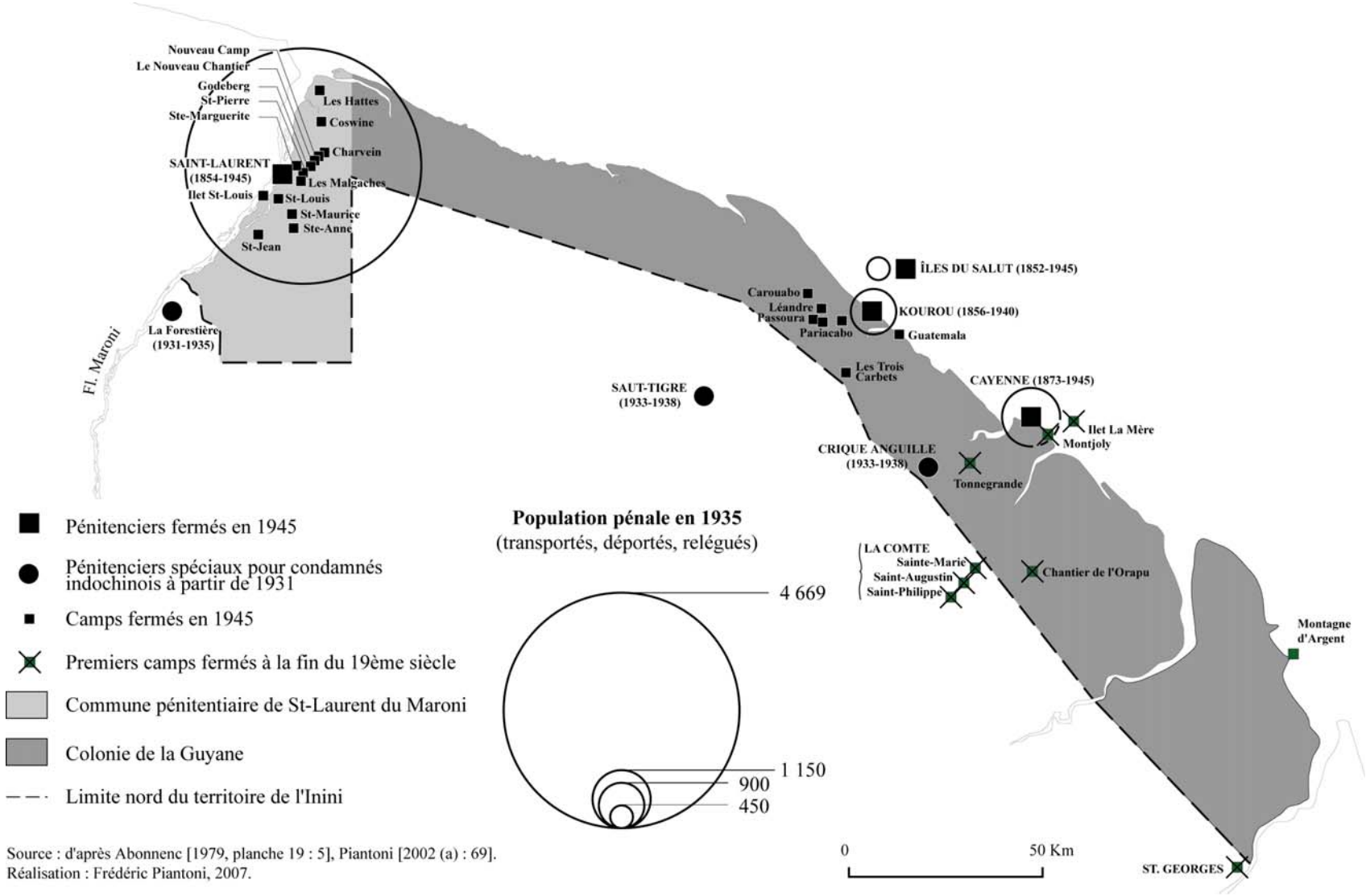

Source : d'après Abonnenc [1979, planche 19 : 5], Piantoni [2002 (a) : 69].
Réalisation : Frédéric Piantoni, 2007.

Le type de condamnés, selon les centres, joue aussi dans la représentation marginale de l'espace occidental. Ainsi, en marge des conditions de détentions difficiles de St-Laurent, le centre de Cayenne accueillait majoritairement des assignés qui constituaient une main-d'œuvre dévolue à l'entretien de la ville et du réseau urbain, louée à peu de frais aux administrations coloniales et aux particuliers. Le centre de Kourou focalisait son activité sur la production vivrière et l'élevage bovin, destinés à alimenter une partie de la population pénale.

Loin d'induire un repeuplement et un développement, l'épisode centenaire du bagne contribua à stigmatiser l'image négative d'insalubrité physique et sociale qu'avait introduite l'expédition de Kourou, moins de cent ans auparavant. La gestion de milliers de condamnés {Tableau I.4 ci-dessus} nécessita la création d'infrastructures d'accueil et de communication (route Cayenne - St-Laurent) à laquelle participa la main-d'œuvre pénale, également sollicitée par les autres administrations locales pour effectuer, à peu de frais, les travaux de voirie et de défrichement. Pour autant, le travail des condamnés fut loin d'équilibrer les dépenses engagées par l'empire pour leur seule subsistance. Cette tentative de peuplement fut une charge financière et le travail des condamnés n'équilibra pas les coûts engagés dans cette opération de mise en valeur qui fut, de fait, un échec.

La main-d'œuvre fut mal utilisée, en raison de l'incapacité de l'administration pénitentiaire à gérer le reclassement des libérés astreints à résidence. La déchéance physique et morale des survivants ne conduisit pas à un quelconque développement bien que les conditions techniques - routes, centres et services urbains - furent créées, au prix de milliers de vies humaines. Le prolongement de la ségrégation carcérale chez les libérés, la concentration des prévenus et les taux de masculinité importants ne favorisèrent pas la croissance démographique espérée. Abonnenc [1948 [a] : 22, *op. cit.*] estime, à la date de son article, que le legs de ce triste épisode se limite à « *quelques commerçants établis à Cayenne et à St-Laurent, quelques bons ouvriers qui n'ont qu'un désir, celui de regagner la métropole dès que leurs moyens leur permettront d'acquitter le prix du voyage et de nombreux clochards qui vivent de la charité publique* ».

.

Planche photographique I.1 : Le bagne de St-Laurent du Maroni

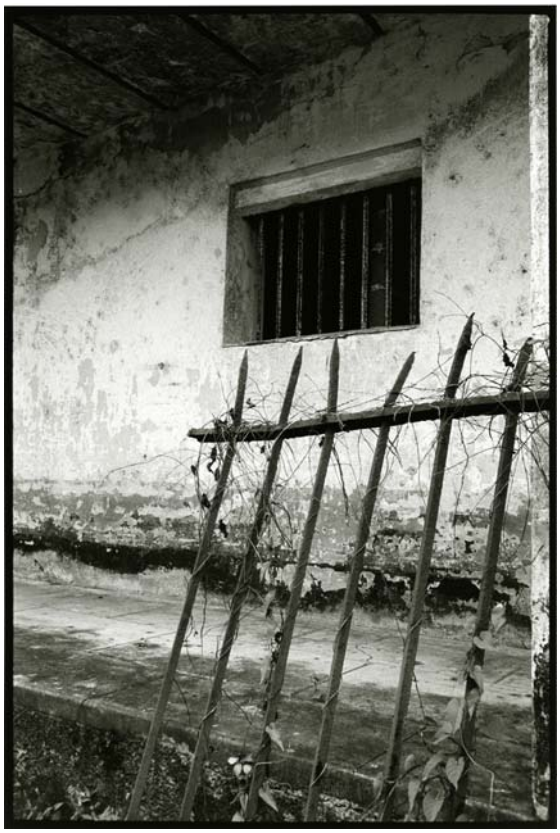

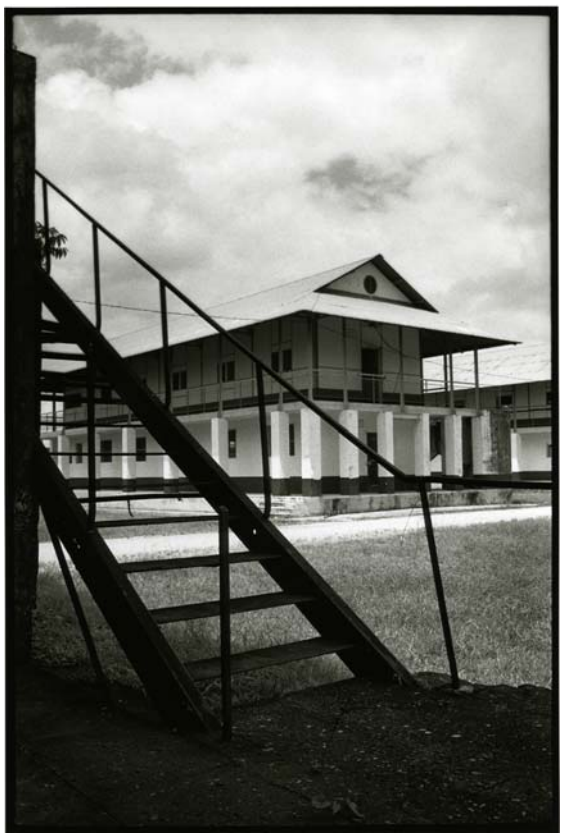

Haut-lieu de mémoire d'une immigration forçée, le camp de la transportation montre la face répressive de du Second Empire.

A la fermeture, en 1954, l'ensemble des bâtiments et des cellules resta vide jusqu'en 1986 où les cellules du centre furent occupées par des immigrés surinamais, réfugiés de la guerre civile du Surinam (1986-1992).

La restauration du site, débutée au milieu des années 90, est aujourd'hui pratiquement achevée. Les locaux hébergent la bibliothèque municipale et des locaux associatifs.
Le camp est aussi le lieu du festival de musique TransAmazonia (3 jours en novembre).

Clichés : F. Piantoni, 2007

Chapitre II - Marrons et Amérindiens dans le fleuve Maroni : des migrations entre révolte et refuge (1750-1840)

Le Maroni est un axe essentiel de pénétration, mais il est aussi l'espace de l'antinomie coloniale littorale, porteur d'une dynamique socio-spatiale opposée. Marrons, Amérindiens puis Créoles antillais affranchis s'y retrouvent et y construisent un environnement socioculturel sur la base d'une idéologie de repli. Le fleuve est au cœur de cette identité. Il est aussi, en tant qu'espace convoité par chacun des groupes, le lieu de rapports internes de domination inter-communautaire.

I - L'espace réfractaire des Marrons

Voltaire, dans sa critique de l'esclavage, conduit son Candide dans la colonie hollandaise. Au regard des écrits de Stedman [1799, rééd. 1983], la cruauté proportionnelle à la richesse du planteur Van Der Dendurr semble à peine caricaturée.

A partir de la seconde partie du XVII^{ème} siècle, les Hollandais, par la Compagnie des Indes Occidentales, s'approprièrent le commerce négrier dans les Caraïbes, jusque-là assuré par les armateurs portugais[1]. Les places du négoce d'esclaves sur les côtes africaines, Elmina et Luanda, furent conquises par les Néerlandais durant cette période. A l'échelle américaine, 9,5 millions d'Africains furent déportés sur le continent dont la moitié dans le bassin Caraïbe[2] [Curtin[3], 1969, cité par Domenach et Picouet, 1992 : 23]. Lamur [1973 : 24] estime à plus de 300 000 le nombre d'Africains déportés au Surinam de 1650 à 1826.

A partir de la seconde partie du XVII^{ème} siècle se développe, dans la suite de la déportation massive d'esclaves africains, des mouvements d'évasion et de fuite. Le terme de *grand marronnage* désignait le processus de rupture avec la société esclavagiste du littoral, c'est-à-dire la fuite définitive[4] de la plantation. Le Maroni porte, par son absence d'intégration coloniale, cette identité réfractaire au système colonial.

[1] En fait, le commerce négrier, l'*Asiento,* apparaît au début du XVI^{ème} siècle et devient, pour des raisons religieuses, un monopole espagnol dès 1630 (d'où une terminologie hispanophone - *criollo*, *bossales*, *cimarrón* - que l'on retrouve dans les différentes typologies désignant les esclaves). L'*Asiento* revient ensuite aux Portugais avant d'être octroyé aux Hollandais à la fin du XVII^{ème} siècle. Les Français l'obtiennent en 1701.

[2] Par la terminologie « bassin Caraïbe » [Domenach et Picouet, 1992 : 15], on entend la Caraïbe insulaire et les pays ayant une façade maritime (y compris l'Etat fédéral de Floride) sur la mer des Antilles et les îles du golfe du Mexique. La Guyane française, le Surinam et le Guyana sont donc également compris dans cet ensemble.

[3] Bibliographie de référence : Curtin P., 1969, *The Atlantic slave trade*, University of Wisconsin Press, Madison.

[4] Nous ne nous attacherons pas au petit marronnage (marronnage d'individus isolés) [Cardoso, 1999 : 405] qui constitue une réponse temporaire (n'excédant juridiquement pas un mois) à la privation des droits élémentaires, au déchaînement de la violence des maîtres et des commandeurs ou à la satisfaction d'une relation affective ou familiale.

A - La constitution des communautés de Marrons[5] : une dynamique issue du littoral surinamais

De manière générale, la Guyane française fut peu touchée par le grand marronnage [Cardoso, 1999 : 405]. Mam Lam Fouck [1999 : 103] estime qu'au plus fort de ce phénomène, soit après 1802[6], la Guyane comptait trois cents grands Marrons, la plupart établis dans la Montagne de Plomb, près de Tonnegrande, en raison de la proximité de l'Ile de Cayenne. Jolivet [1982 : 90] et Cardoso [1999 : 406] confirment l'installation de bandes ayant tenté en vain, car trop peu étoffées (150 individus), de constituer une implantation durable. Un second groupe, établi sur la rivière Kourou, fut, comme le précédent, réduit et dispersé. Les mouvements observés en Guyane française furent sans comparaison avec ceux du Surinam en termes quantitatif, économique et idéologique. La dimension du marronnage en Guyane hollandaise conduisit à la déstabilisation de la colonie jusqu'à compromettre l'activité économique à partir de la seconde partie du XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècle. Les groupes sociaux issus de Marrons présents dans le Maroni, Djuka et Boni, se sont constitués durant cette période. Les mouvements des Paramaka sont intervenus plus tard.

Les causes de la fuite furent conséquentes aux traitements ignominieux[7] réservés à la main-d'œuvre serve, mais il faut également souligner que les différentes conquêtes conduisirent à des levées d'impôts sur le nombre d'esclaves, contraignant les propriétaires à les cacher et donc à en favoriser la fuite. Ainsi, la prise de Paramaribo par l'Amiral français Cassard en 1712, suite à la guerre contre la Hollande, fut déterminante pour l'essor des mouvements de marronnage au Surinam. Cassard imposa à la colonie une contribution de près de 800 000 florins[8], que la Société Octroyée du Surinam répartit sur chaque colon au *prorata* du nombre d'esclaves possédés. Les propriétaires cherchèrent à réduire leur contribution et engagèrent leurs esclaves à disparaître momentanément en se réfugiant en forêt. *« Au début du dix-huitième siècle, le nombre d'esclaves fuyards s'élevait déjà à cinq ou six mille. De par l'invasion de Cassard, ce nombre fut plus que doublé (…) Néanmoins, les plantations ne furent pas dépeuplées par les évasions d'esclaves car les navires négriers en amenaient de nouvelles quantités. En 1730, la C.I.O.* [Compagnie des Indes Occidentales] *s'était engagée à fournir 2 500 esclaves par an à la colonie et lorsque de 1730 à 1735, seules 13 000 têtes au lieu de 15 000 furent livrées, plus de 70 bateaux (…) furent envoyés vers la côte de Guinée pour le compte de la Société Octroyée* [du Surinam] *afin de palier à cette carence »* [Thomson[9] : 90-91, cité par De Grève, 1977 : 24].

---

5 Le sens du terme *communauté* est celui de Brunet *et alii* [1997 : 117, *op. cit.*) : *« groupe social ou institution unis par des intérêts de même nature, avec quelquefois des origines communes et souvent un territoire commun »*. L'utilisation du terme *ethnie*, souvent employé pour qualifier l'ensemble de la population et des communautés de Marrons, ne nous semble pas adaptée en raison de l'hétérogénéité des facteurs constituant les liens communautaires : pratiques magico-religieuses, agraires, rapport au système politico-administratif français et aires de localisation géographiques. Nous préférerons le terme global de *communautés de Marrons*.

6 Rappelons que, dans la suite de la révolution française de 1789 et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'esclavage fut aboli une première fois en 1794. Le régime napoléonien le rétablit en 1802. L'histoire retiendra la seconde abolition de 1848. Le Surinam abolit l'esclavage en 1863.

7 Edit de mars 1685 (*Code Noir*), extraits :

Art. 38 – « L'esclave fugitif qui aura été en fuite un mois, à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lis sur une épaule ; et s'il récidive […] aura le jarret coupé et il sera marqué d'une fleur de lis sur l'autre épaule ; et la troisième fois, il sera puni de mort ».

Art. 44 – « Déclarons les esclaves êtres meubles, et comme tels entrer dans la communauté […] ».

8 Soit environ 22 500 euros .

9 Bibliographie de référence : Thomson J.R., s.d., *Oversicht der Geschiedenis van Suriname* (Aperçu de l'histoire du Surinam), S.D., La Haye, 219 p.

1 - Les Djuka : premiers rebelles indépendants (1750-1761)

Dans la suite des premiers mouvements de Marrons sur la rivière Saramaca[10] apparurent, vers 1750, des formations nouvelles, originaires des plantations des colons juifs et de ce fait appelées Djuka (de *Jew*). Ce groupe occupait l'ouest de la rivière Cottica. Bellardie [1994 : 26], en référence aux écrits de Vaillant[11] [1960 : 206-207], émet l'hypothèse que ces groupes naquirent de la désorganisation progressive des plantations vers 1750. A partir de cette époque *« ils pillèrent des plantations, et se procurèrent des fusils et des lances. Ces nouvelles armes* […] *les mirent en état de commettre de continuels ravages sur les plantations de sucre et de café. Ils y étaient excités, tant par esprit de vengeance des traitements inhumains qu'ils avaient endurés de leurs maîtres, que par le désir du pillage, et principalement celui d'enlever de la poudre, des balles et des haches, afin de pourvoir à leur défense, à l'avenir. »* [Stedman, 1799, rééd. 1983 : 19-20, *op. cit.*].

En 1761, un traité de paix entre la communauté Djuka et la colonie hollandaise établit la reconnaissance du droit d'établissement de ce groupe de Marrons sur le Tapanahoni. En contrepartie, les Djuka s'engagent à remettre les esclaves fugitifs à la colonie du Surinam. Ce groupe, dès le milieu du XVIIIème siècle, est acteur du contrôle frontalier pour la colonie hollandaise et détient le monopole du commerce entre le littoral colonial et l'amont du fleuve. Dès le XVIII^{ème} siècle, les lieux d'établissements sont doubles et les Djuka maîtrisent la dynamique fluviale d'échange. Si l'on suit les estimations démographiques de Stedman [*ibid.* : 27], l'ensemble des révoltés-pacifiés regroupés sur la Saramaca et le Tapanahoni (Jocka-crique) s'élevait à 15 000 personnes à la fin du XVIII^{ème} siècle. Les Djuka furent les premiers à s'établir sur le Maroni en 1761 {Carte I.3 p. 33}.

2 - Les Boni : tentative d'indépendance et guerres contre les Djuka (1772-1791)

Vers 1770, de nouvelles bandes de Marrons armées se fédérèrent autour d'un chef, Bonny, et le groupe constitué s'auto-désigna du nom éponyme, Boni[12]. Le groupe apparut sur les rives de la rivière Cottica au Nord-Est du Surinam {Carte I.3 p.33}. Les ambitions de cette nouvelle révolte furent profondément différentes des précédentes. Les Boni se battirent pour soustraire leur territoire au domaine de la souveraineté hollandaise et non pas strictement aux fins de conquérir leur liberté, à l'image de leurs prédécesseurs. Jolivet [1982 : 90] rappelle que la révolte des Boni avait un caractère plus radical dans le sens où son but était de chasser les Européens du pays. Le traité de 1761 les plaça en conflit avec les Djuka et les autorités coloniales, déjà affaiblies par les guérillas précédentes et effrayées par la remise en cause du territoire colonial.

Bonny et son groupe menèrent pendant cinq ans une guerre contre l'armée coloniale hollandaise avant d'être défaits en 1776. Pourchassés par les Djuka, que les Hollandais pressèrent d'entrer dans le conflit (en vertu du traité de 1761), ils s'établirent sur la crique Sparouine en Guyane française puis remontèrent sur la Lawa jusqu'à l'embouchure de l'Inini. A la suite de violents combats dans cette région en 1791, les Boni, réduits décidèrent la paix avec les Djuka qui menaient la guerre pour les Hollandais. Cette paix institua leur mise sous tutelle des Djuka, situation entérinée par un traité entre Djuka et Hollandais en 1791[13]. Les relations établies entre les deux groupes cessèrent avec l'assassinat de Bonny

[10] A partir de 1680, puis de manière massive dans les années 1726, des groupes de Marrons se réfugièrent en amont des rivières Saramaca et Copenhame. Initiateurs des mouvements qui se développèrent ensuite, les colons les désignèrent du nom de *rebelles de la Saramaca* (Saraméca) pour les distinguer des autres groupes qui se formèrent plus tardivement. Les Saramaka ne migrèrent jamais vers le Maroni. Ils furent pacifiés par un traité en 1762. Ils constituent au Surinam le groupe le plus important en terme démographique.

[11] Bibliographie de référence : Vaillant A., s.d., *Contribution à l'étude de l'histoire de la Guyane française, Archives Départementales de la Guyane*, série « côtes provisoires », Cayenne.

[12] Vers le milieu des années 1990, le terme d'auto-désignation préféré est celui d'*Aluku*, autre chef du groupe antérieur à Bonny, qui reste assimilé à sa défaite dans sa tentative d'indépendance. A noter que Bonny était aussi un comptoir de commerce de traite en actuelle Gambie.

[13] Le traité de mise sous tutelle fut renouvelé en 1809.

par les Djuka en 1792 [Crevaux, 1993 : 64-68]. La communauté fut alors acculée dans la Lawa, jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, sans possibilité de nouer des relations économiques et politiques avec la colonie française[14]. Soulignons qu'à la même période, les Amérindiens Wayana venant du Brésil par la rivière Litany et le Marouini livrèrent aussi des combats aux Boni, qui contestaient leur légitimité territoriale.

Ce passé, bien que nourri dans l'histoire et l'espace communs du marronnage, reste marqué par des rapports de domination qui constituent l'origine d'une rivalité toujours vivace entre ces deux communautés. La logique de l'histoire Boni ne semble guidée que par la volonté de s'affranchir de l'étau démographique et politique Djuka. Elle explique l'allégeance de ce groupe à la France en 1860 contre l'obtention de la nationalité française leur ouvrant les droits de navigation sur le Maroni. Elle justifie aussi, au règlement du contesté frontalier franco-hollandais en 1891[15], le déplacement d'une partie des villages claniques sur la rive française de la Lawa[16] afin d'assurer une protection nationale contre l'hégémonie Djuka. Enfin, elle permet de comprendre aujourd'hui, dans le contexte de crise économique au Surinam, l'instrumentalisation du droit national associé à la politique sociale française et la revendication, apparemment paradoxale, d'espace identitaire au sein de l'espace guyanais.

3 - Les Paramaka : le dernier groupe constitué

Les *Paramaka* constituent la dernière communauté de Marrons, apparue entre 1826 et 1840, dans un contexte favorable à l'abolition de l'esclavage en France. Le mouvement d'évasion est originaire des mêmes plantations que celui des Boni. Leur localisation sur le Maroni, dans la lignée des migrations de leurs prédécesseurs, sans qu'ils aient fait allégeance à la colonie française, contribue à ce qu'ils soient souvent assimilés aux Boni par les autres communautés de Marrons. Ce cas s'écarte cependant des deux précédents. La constitution de ce groupe de marrons intervient, vers 1840, dans le contexte politique de l'abolition de l'esclavage en France (1848). Leur localisation sur les îles surinamaises du Maroni, immédiatement en amont de l'estuaire, illustre des relations moins conflictuelles avec la colonie hollandaise. La courte durée de marronnage a introduit une fragilité identitaire par rapport aux autres communautés de Marrons.

[14] Deux tentatives d'instauration d'échanges avec la colonie française eurent lieu de la part des Boni à partir du Maroni et de l'Oyapock (par la rivière Inini). La première par le biais d'un pharmacien de la Marine (Leprieur) envoyé en reconnaissance sur le Maroni. Elle fut un échec en raison du jeu diplomatique colonial [lire à ce propos Hurault, 1961 : 113 ; Bellardie, 1994 : 34-39]. La seconde, connue sous le nom d'« épisode de Cafésoca », conduisit, en raison de la crainte qu'inspirait les Marrons à la colonie, au massacre de douze Boni et du Gran Man Gongo en amont du poste militaire de Cafésoca sur l'Oyapock en juin 1841 [Hurault, 1961 : 126 ; Bellardie, 1994 : 40-49].

[15] Déplacement de la frontière du Tapanahoni vers la rivière Lawa (voir *supra*).

[16] Les villages sur la rive française de la Lawa (l'Enfant Perdu, Kormontibo, Loca, Papaïchton) sont fondés en 1895. Les villages situés sur la rive surinamaise (Agodé et Asisi) sont antérieurs à 1860 [entretien Doudou Paul, Gran Man des Boni, Papaïchton, mai 2001].

Planche photographique I.2 : Le fleuve, une identité marquée par les cultures du marronnage

De St-Laurent du Maroni à Maripasoula, les Marrons, descendants des esclaves africains, ont su conserver une identité forte et visible : pirogues, coiffures, habitat, art Tembé, structures claniques et vie sociale.
Ces racines recomposées en associant les différentes communautés africaines déplacées, Fanti-ashanti et Dahomey et celles des groupes des côtes occidentales, ont aussi intégré des éléments empruntés à la société colonisatrice (croyances religieuses, économie monétarisée) et aux groupes amérindiens (agriculture, techniques de navigation et de construction navale, maîtrise du milieu forestier).

Pourtant, au-delà des stéréotypes confortables qui viseraient à les cantonner à des modèles communautaires, les groupes des descendants de Marrons sont depuis les années 1980 entrées de plain-pied dans la société de consommation capitaliste. Le developpement de l'activité aurifère, celuis du transport et des emplois de la fonction publique sont associés à une politique de scolarisation massive et à l'émergence de leaders politiques. Ces mutations structurelles projetent ces communautés dans l'économie et la politique régionales.
Elles restent encore en transition entre un mode de gestion sociale issue de la coutume locale et un mode juridique national. Ainsi, la question foncière, à travers celles de la propriété et de la transmission du patrimoine, révèle, par exemple, toutes les stratégies d'adaptation.

Clichés : F. Piantoni, 2007, 2008.

B - Le Maroni : un espace africain

La reconnaissance des « républiques », formées par les Marrons Djuka et Boni[1], institue, grâce aux traités de 1761 et 1762, la reconnaissance de l'Africain comme une tierce composante du peuplement colonial sur le Maroni.

Le fleuve Maroni, dont l'axe médian définit la frontière politique en 1713 au traité d'Utrecht, s'édifie sur une double identité : celle d'une structure sociale reconstruite sur les modèles sociétaux africains dont sont issus les *bossales*[2], d'une part, et, d'autre part, sur les emprunts dûs à la société coloniale, néanmoins rejetée. De cette bivalence paradoxale et de cet antagonisme fondamental émerge une ségrégation socio-spatiale dans les modes d'occupation de l'espace fluvial.

Le Maroni, les fleuves et les rivières du Surinam furent autant des espaces de refuge que des lieux d'implantation au sein desquels les communautés de Marrons reconstruisirent des entités sociétales fondées sur les structures sociales Fanti-Ashanti [Jolivet, 1982 : 90 , 1985 : 101; Bastide, 1967 : 57-67]. Les formes de « républiques », ainsi constituées, restèrent indépendantes les unes par rapport aux autres (ou assujetties dans le cas des Boni et des Djuka), mais aussi par rapport aux autorités coloniales qu'elles avaient combattues.

Les Marrons de la Guyane française étaient des Créoles[3] alors que les groupes de Marrons du Surinam étaient des *bossales*, originaires des mêmes grandes régions africaines, lieux d'approvisionnement dévolus aux compagnies de commerce de traite. Les esclaves des Guyanes et en particulier du Surinam furent importés massivement de la Côte de l'or (actuels Ghana, Bénin, Togo).

Ce trait, rapporté à l'espace géographique du bassin fluvial, a une importance majeure dans les structurations sociopolitiques, culturelles et identitaires des groupes de Marrons, localisés sur les rives des fleuves de la Guyane française et du Surinam. Il crée, dès la reconnaissance des « républiques de Marrons », une cohérence identitaire fondée sur une organisation holiste. Associée à l'épreuve du marronnage, elle détermine des territoires et des processus collectifs d'appropriations spatiales fondamentalement homogènes et construits. *«* […] *les mouvements de marronnage bossale, qui ont agité la colonie hollandaise du Surinam au cours du XVIII*^{ème} *siècle, ont conduit les Djuka, les Saramaka et plus tard les Boni, à lutter jusqu'à obtenir la reconnaissance officielle de leur indépendance, dans une cohésion que chaque groupe a pu trouver immédiatement à travers une réorganisation collective "africaine" (de type Fanti-Ashanti). »* [Jolivet, 1985 : 101].

Hurault [1958], Bastide [1967 : 59-60] et Bilby [1987, 1990] montrent que l'organisation sociopolitique est identique dans le fond, même s'il existe une adaptation propre différenciée au milieu. Donnons-en une description sommaire à partir du cas des Boni. Les Marrons ont un système social de parenté matrilinéaire et clanique localisé, sous l'autorité religieuse suprême d'un *Gran Man*. Le groupe est divisé en sept matrilignages étendus (*Lo*), chacun étant subdivisé en familles matrilinéaires (*Bee*). Le *Lo* est une institution sociale plus que géographique puisque plusieurs villages satellites peuvent correspondent aux *Bee* d'un même *Lo*. A la tête du groupe, le chef suprême (*Gran Man*) l'est à la fois aux plans politique et religieux. Ce pouvoir est relayé au niveau des *Lo* par un *Gran Kapiting* et au niveau des *Bee* par des *Basias*. L'unité des *Lo* et des *Bee* repose sur des interdits (*Kina*), ou des totems communs (d'ordre alimentaire ou religieux). La vie familiale est marquée par la matrilocalité. Le

[1] Après l'échec de l'expédition de Kourou (1763-1765), la colonie française chercha à utiliser ce groupe aux fins d'une mise en valeur des terres dans la région de Mana en 1776.

[2] De l'espagnol *bozal*, littéralement « nouveau ». Au sens figuré, le terme désigne une personne niaise, sotte. Par extension, ce terme qualifiait les esclaves nés et socialisés en Afrique par opposition aux Créoles nés dans les colonies. Jolivet [1989 : 121] note que le mot ne désigne qu'une catégorie du passé : il ne fut jamais repris pour désigner d'autres immigrants.

[3] La racine du terme *créole* est l'espagnol « criollo », désignant la descendance locale d'une espèce importée. En Amérique, au temps de l'esclavage, ce qualificatif fut appliqué non seulement aux descendants des colons blancs qui y firent souche, mais aussi aux esclaves nés sur place, ainsi distingués des esclaves de traite, nés en Afrique et qualifiés de *bossales* [Jolivet, 1985 : 100]. « Un esclave créole est donc un individu d'origine africaine, mais socialisé dans un contexte où les règles sont imposées par les Blancs. » [*ibid : op.cit.*].

principe de résidence est la localisation de l'ensemble des membres du matrilignage, ce qui implique, dans le cas de la vie matrimoniale, l'absence de vie commune des conjoints, l'homme et la femme résidant chacun dans le village de leur mère. Cette structure socioculturelle, au regard de la loi d'exogamie, est ancrée dans la mobilité : toute union ne peut se réaliser qu'en dehors du lignage.

Carte I.3 : Dynamique du peuplement des Marrons du Maroni (18° – 19° siècles)

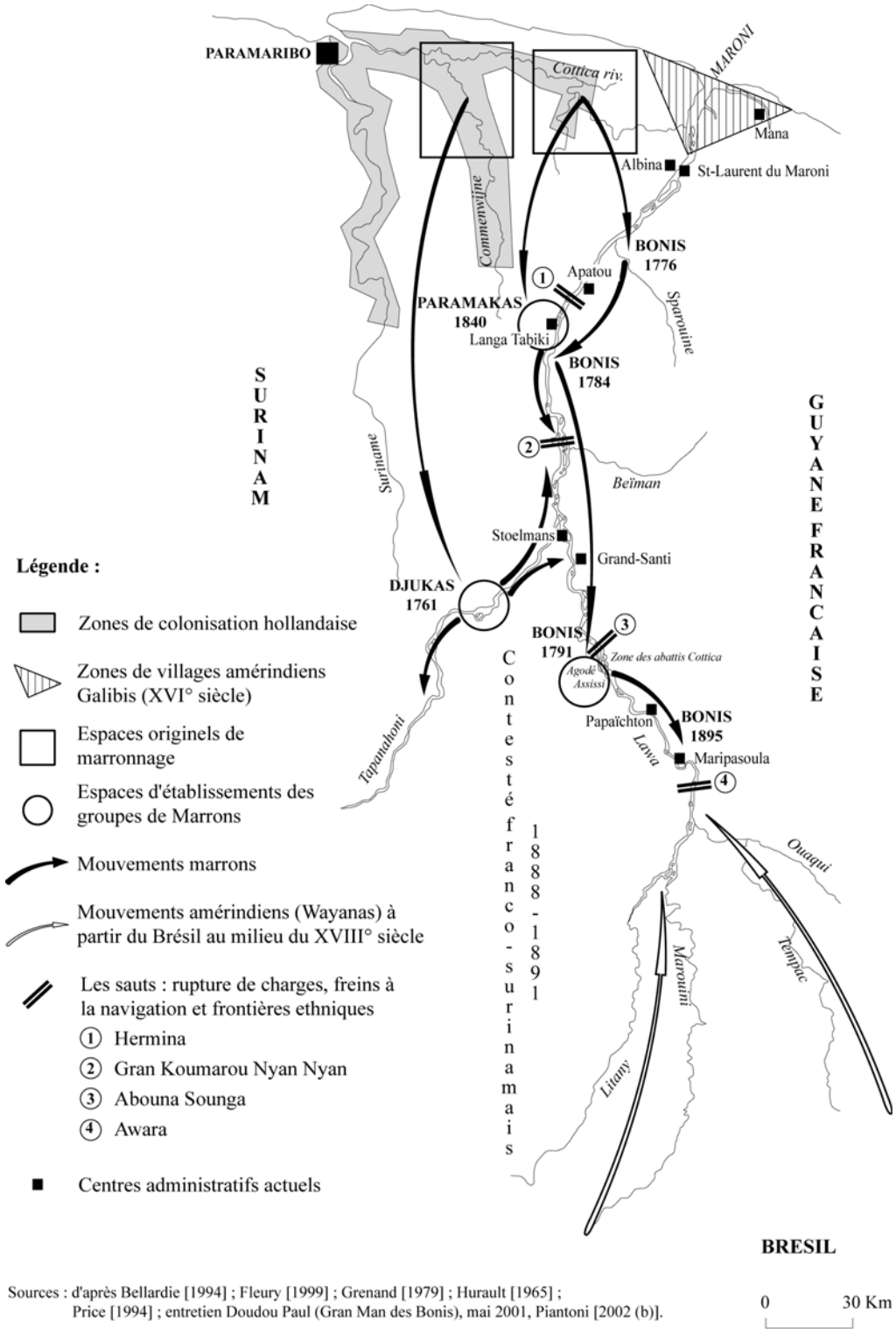

Sources : d'après Bellardie [1994] ; Fleury [1999] ; Grenand [1979] ; Hurault [1965] ; Price [1994] ; entretien Doudou Paul (Gran Man des Bonis), mai 2001, Piantoni [2002 (b)].

Réalisation : Fr.édéricPiantoni, 2007.

A l'espace du refus, réfractaire au système colonial, se superpose le couple société-territoire, reconnu institutionnellement, cent ans avant l'abolition de l'esclavage. De l'espace des Marrons, il devient un territoire « africain », structuré de manière autonome de part et d'autre de la frontière administrative coloniale. Le contrôle frontalier par le pouvoir national, implique, dès 1761, toute forme d'accord avec les groupes du Maroni qui constituent, en marge des colons blancs et des Amérindiens, la tierce composante du peuplement des Guyanes française et hollandaise.

II - L'espace-refuge des Amérindiens

Si les Amérindiens Galibi sont présents sur l'espace littoral de la Guyane française et du Surinam depuis le XVI^{ème} siècle, les Wayana se réfugient aux sources du Maroni vers le milieu du XVIII^{ème} siècle, soit à la même période que les groupes de Marrons.

Le Maroni est d'abord un espace-refuge pour les groupes Amérindiens. Dans l'estuaire frontalier, l'absence de peuplement colonial, jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, et l'atténuation du pouvoir politique aux marges agissent comme un facteur de protection. Aux sources du Maroni, la dynamique de peuplement est issue de relations inter-tribales conflictuelles. Les déterminants en sont moins internes que générés par les affrontements franco-portugais aux fins du contrôle de l'espace entre les fleuves Oyapock et Amazone, les deux colonies se battant par tribus interposées et provoquant la migration des groupes. La dynamique de peuplement est, à l'image du cas des groupes de Marrons, provoquée par des rapports de dominations internes et externes.

A - Les Galibi : un mouvement vers les marges coloniales littorales

Durant le XVI^{ème} siècle, les Galibi représentaient l'ethnie dominante du littoral actuel de la Guyane française et du Surinam. Ils se partageaient la région orientale avec les Arawak. Les premiers chassèrent les seconds, de la frange comprise entre l'estuaire du Maroni et la rivière Mahury (rivière à l'est de Cayenne), vers le milieu du XVII^{ème} siècle.

Dès les premières années du XVIII^{ème} siècle, les Jésuites s'installèrent en Guyane. Rappelons qu'ils furent embarqués lors de l'expédition de La Barre, en 1664. Ils cherchèrent simultanément à évangéliser et à fonder des noyaux de peuplement indigène solides, capables de susciter un développement (essentiellement agricole) dans la colonie. Les missions furent d'abord construites sur le littoral : missions de Remire (1665), Kourou (1718-1765), et de Sinnamary (1745-1769) {Carte I.4 p. 36}. Elles se tournèrent d'abord vers les Amérindiens Galibi, puis vers les tribus réfugiées en Guyane, fuyant les raids des chasseurs d'esclaves portugais, au nord de l'Amazone (Etats actuels du Pará et de l'Amapá). Pour des motifs géopolitiques de conquête et de protection frontalières, les missions se développèrent ensuite dans l'Oyapock à l'intérieur des terres : missions de Ste-Foy de Camopi, St-Paul[4] (1733-1790) et Ouanary (1731-1741).

L'influence des missions jésuites du littoral s'étendait jusqu'au village actuel d'Organabo. La frontière Maroni représente alors les marges coloniales. Selon Grenand [1979, planche 17 : 4] et Hurault [1989 : 56-57], le succès des Jésuites dans le regroupement amérindien provint du fait qu'ils ne cherchèrent pas à modifier leurs structures sociales et familiales. Ils établirent toutefois un régime de gouvernement indirect, par l'intermédiaire des chefferies tribales.

Les raisons internes qui affaiblirent les missions furent les conflits permanents entre les différentes tribus coexistant sur un espace restreint et, notamment, les problèmes fonciers [Hurault, 1989 : 58 ; Grenand et Grenand, 1985 [a] : 11-12]. An plan externe, les attaques de corsaires anglais sur la côte

[4] La mission de St-Paul fut maintes fois détruite et rebâtie sur des sites différents. Elles fut particulièrement soumise aux pillages des flibustiers, aux attaques portugaises ou des tribus amérindiennes alliées.

perturbèrent considérablement leur développement [Grenand, 1979 : 4]. Si l'exemple le plus connu fut la destruction du fort de l'Oyapock et de la mission St-Paul en 1744 [Jolivet, 1982 : 27-28], cette situation toucha aussi le littoral atlantique, soumis, par ailleurs, aux conquêtes et reconquêtes coloniales des Anglais et des Hollandais au XVIII^{ème} siècle. Cependant, les effets de ces facteurs d'instabilité sont négligeables en comparaison du facteur épidémiologique, accru par les concentrations dans les missions. Celui-ci contribua à l'extinction du peuplement. Dès 1750, les tribus de la région côtière étaient réduites à un effectif si faible qu'elles ne pouvaient plus fournir à la colonisation le contingent de main-d'œuvre nécessaire. La main-d'œuvre servile africaine les remplaçait déjà.

Abonnenc [1948 [a] : 9] précise qu'en 1738, 2 000 indiens étaient rassemblés dans la mission de Kourou, gérée sur le modèle des réductions portugaises (*Aldeias*). On y trouvait 500 Galibi[5], les autres étant des indiens réfugiés du Brésil. Vers 1760, l'ensemble de ces effectifs était réduit à 200. La mission de Sinnamary comptait environ 135 personnes à la même période [*ibid.*]. Les missions jésuites furent supprimées en 1790.

Pour se protéger du choc épidémiologique, les Amérindiens se dispersèrent alors sur le littoral occidental, disparurent ou furent absorbés par des tribus plus importantes, notamment par les Galibi semi-indépendants, installés à l'estuaire du Maroni et dans le Nord-Est du Surinam.

B - Les Wayana, réfugiés amérindiens du Brésil

La dynamique de peuplement des Amérindiens du sud de la Guyane, installés sur les affluents de la rivière Lawa, résulte d'autres facteurs. Elle est imputable au commerce de traite des tribus, durant la fin du XVI^{ème} et la première moitié du XVII^{ème} siècle, d'une part, et au différend frontalier opposant Français et Portugais sur l'Amapá, d'autre part {Carte I.6 p. 45}. Les migrations vers le Maroni découlent de rapports conflictuels entre les tribus.

Si, dans la période de pré-installation coloniale (XVI^{ème} siècle), les Amérindiens utilisent les colons pour régler les conflits inter-tribaux, la situation s'inverse à partir de 1650. Français et Portugais vont, au long des côtes de l'Amapá brésilien, et dans l'intérieur, se battre par tribus interposées. Parallèlement, la dépopulation liée au choc épidémiologique va conduire les colons portugais à rechercher des esclaves dans l'intérieur. De 1720 à 1780, les raids des traiteurs déterminèrent, directement ou indirectement, l'histoire des migrations amérindiennes dans le sud du Maroni.

Les mouvements Wayana s'inscrivent dans une logique réfractaire au pouvoir colonial, comparable sous cet aspect à celle des Marrons de la Guyane hollandaise[6]. Dans leur mouvement expansionniste axé sur l'Amazone, les colons portugais furent maintenus en échec par une tribu indienne, les *Wayãpi*, établis sur les bassins du Yari et de l'Araguary, émigrés quelques années auparavant du sud de l'Amazone [Abonnenc, 1948 [a] : 11 ; Grenand, 1979 : 4]. Après avoir été pacifiés, les Wayãpi acceptèrent de razzier les tribus de l'intérieur du plateau des Guyanes pour le compte des Portugais. Ceux-ci les utilisèrent également pour affaiblir, par des opérations de guérilla, les tribus proches des missions jésuites de l'Oyapock et, de manière plus générale, pour dépeupler le nord de l'actuel Amapá. Cette politique de dépeuplement trouve sa logique dans le fait que les Indiens de l'espace compris entre l'Araguary et l'Oyapock étaient davantage favorables aux Français en raison des persécutions subies de la part des traiteurs portugais. Ils représentaient, donc, un frein à une intégration de cet espace au domaine colonial, lusitanien.

[5] Ces données rejoignent celles de Hurault [1989 : 55-56], établies à partir des registres de catholicité des missions conservés aux archives nationales : vers 1713, 600 Galibi travaillaient dans la mission de Kourou.

[6] Pour fournir un exemple à la pérennité des sentiments opposés au système colonial, signalons qu'en 1969, lors de la création des communes dans l'intérieur, les Wayana refuseront la nationalité française (voir *infra*).

Carte I.4 : Evolution de la localisation des tribus amérindiennes du 16ème au 20ème siècles

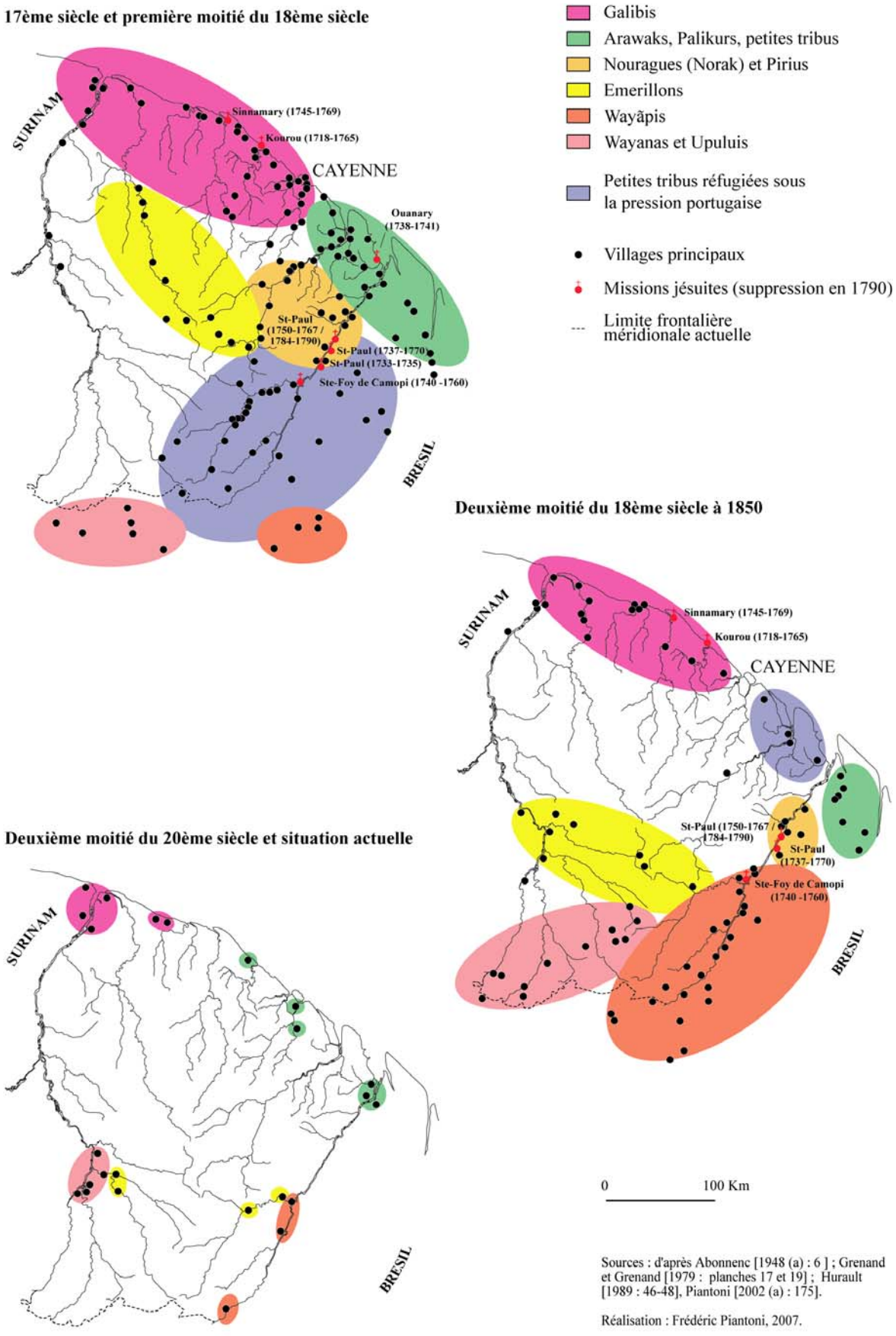

Les Wayãpi, armés par les Portugais, menèrent des attaques contre les *Wayana* et les *Upului* établis aux piémonts des Tumuc-Humac, vers 1760. Ces guerres sont les déterminants des migrations vers les rivières formatrices du Maroni, Marouini, Litany et Tempok. A partir de là, les groupes opérèrent un glissement vers les missions de l'Oyapock, vers 1789, mais celles-ci étant à l'abandon et définitivement supprimées en 1790, ils retournèrent vers le Haut-Maroni et le flanc nord des collines Tumuc-Humac.

Si l'on suit les estimations d'Abonnenc [1948 [a] : 10] établies à partir des renseignements fournis par les explorateurs du Maroni - Patris (1766, 1769), Brisson de Beaulieu et Simon Mentelle (1768), et surtout Leblond (1786-1789) - , la population de ces deux groupes formait environ 4 000 personnes en 1787 [*ibid*.]. *«La Carte de Leblond* (1787) *mentionne 11 centres indiens : 4 dans la haute Ouaqui, 5 dans la haute Araoua* [Tempok] *et deux dans la moyenne Ouaoui (Marouini). A cette époque les chefs Roucouyennes* [Wayana] *et Oupourouis* [Upului] *disaient avoir 32 villages* (…) *et la population totale de chaque village dépassant 100 personnes. »* [*ibid*., *op.cit.*].

L'espace refuge, au moment où s'établirent les Marrons, comportait globalement trois nations amérindiennes : les Galibi, établis dans l'estuaire (de 500 à 1 000 individus), les Wayana et les Upului, installés aux sources du fleuve, à 550 kilomètres en amont de la ligne du partage des eaux de la chaîne des Tumuc-Humac jusqu'aux sources de la rivière Lawa (de 3 000 à 4 000 individus).

Conclusion

Dans un milieu physique marginalisé par les représentations spatiales coloniales, le fleuve Maroni devient, au milieu du XVII^{ème} siècle, l'épine dorsale d'une dynamique de peuplement réfractaire au processus de colonisation européen. Espace-refuge pour les Marrons et les Amérindiens, seul axe permettant cette dynamique dans le milieu équatorial, il se constitue dans un mouvement centrifuge et impose une adaptation divergente de la société littorale. En même temps, la problématique d'une zone frontalière émerge en tant que territoire[1] : l'appartenance, le pouvoir (qui organise et structure les liaisons entre les lieux du territoire), la globalité (le territoire comme étendue continue et comme phénomène social global) et la représentation collective sont respectés. Le fleuve Maroni ne sera jamais totalement français puisque sa dynamique de peuplement est originaire du Surinam. Il ne sera pas non plus surinamais car sa population est issue d'un refus du modèle colonial et de la remise en cause de son fondement esclavagiste. Il émerge donc au milieu du XVIII^{ème} siècle au plan géopolitique international.

Deux logiques antagonistes d'occupation de l'espace frontalier se sont construites en confrontation. L'espace colonial est situé sur la bande littorale. Il inscrit sa frontière sur la scission déterminée par le fleuve, frein perpendiculaire à la progression terrestre et rupture de charge dans l'axe de progression. A l'inverse, le Maroni est l'axe de fuite et d'établissement des Marrons. Dans ce cas, il est une voie de progression, dont les éléments de rupture sont marqués par les sauts, freins à la mobilité, perpendiculaires, au sens d'écoulement fluvial. La capacité de mobilité dans le couloir fluvial (borné par un milieu physique contraignant) apparaît comme une composante fondamentale de l'organisation spatiale. La localisation des villages, de part et d'autre des deux rives dans la vallée, illustre clairement le non-sens que représente la frontière administrative : dans le fleuve, la dynamique socio-spatiale s'articule d'abord sur les sauts, alors que la limite administrative n'intervient qu'en second plan. L'espace fluvial est, par essence, transfrontalier au-delà de l'estuaire.

Cependant, malgré une identité forte puisée, dans le rejet de la condition servile, la disposition des groupes est segmentée et hiérarchisée : le fleuve est aussi une impasse au sein de laquelle les vaincus sont rejetés en amont (Boni et Wayana).

[1] En prenant la définition d'Offner et Pumain [1996 : 63-64].

Chapitre III - L'intérieur : le contrôle des migrations issues de l'abolition de l'esclavage (1848-1946)

Avec le bagne s'achève pour un temps les migrations planifiées. Mais simulatnément, dans les vacuités spatiales, espaces intermédiaires non appropriés par le pouvoir, viennent se loger, à partir de 1848, les affranchis, issus de la période post-esclavagiste. Puis, à partir de 1880, les migrations antillaises issues des ruées aurifères, motivées par la recherche des placers[1], intègrent l'intérieur.

Ces deux mouvements de peuplement spontanés ont une origine commune, celle issue du rejet des systèmes de production coloniaux édictés par le pouvoir central. C'est donc une logique réfractaire au pouvoir central qui prévaut à l'occupation de l'espace

La mesure politique nationale d'abolition de l'esclavage en 1848 crée des acteurs réfractaires à la société coloniale fondée sur l'économie agro-exportatrice. La diffusion du peuplement qui s'en suit se réalise, au départ, en dehors d'une planification politique et économique déterminée directement par le pouvoir national. Mais celui-ci parviendra, à partir de la capture de ces mouvements spontanés, à intégrer la totalité de l'espace colonial.

Dans un premier temps (1848-1880), les esclaves libres sont strictement issus des plantations guyanaises. L'idéologie du contre-esclavage [Jolivet, 1982 : 105-107], caractérisée par le refus de ce groupe social de participer à la restructuration de l'économie agricole, se traduit par un mouvement vers les terres non occupées par la société coloniale. Un front d'expansion se développe vers l'Ouest sur le littoral occidental. Le mode de mise en valeur agraire n'entre pas dans le schéma politico-économique assigné par la métropole. Il s'agit essentiellement d'une agriculture de défriche-brûlis d'autosubsistance, en dehors d'une vocation agro-exportatrice. L'abandon des habitations est une dynamique d'expansion antagoniste au mode de valorisation économique colonial. Elle en signifie le rejet.

Dans un second temps, à partir de 1880, les gisements aurifères découverts dans l'intérieur génèrent des mouvements d'immigration économique spontanée concernant des esclaves libres originaires des Antilles anglaises et françaises. La dynamique d'expansion territoriale se projette dans les vallées fluviales de l'intérieur, autre espace colonial vide d'implantation. En cinquante ans, l'or, en monopolisant l'ensemble de la société guyanaise, sera le vecteur de la conquête de l'espace intérieur par une population immigrée et instrumentalisée par le pouvoir central.

L'espace est capturé par l'exercice d'un contrôle indirect du pouvoir national sur des mouvements dont le motif principal est de lui échapper. La métropole tient le drainage des richesses de sa colonie par le port de Cayenne.

I - La mobilité des esclaves libres comme moyens de résistance et de subsistance (1848-1880)

L'ouverture du territoire occidental débute avec l'impulsion politique donnée par la seconde abolition de l'esclavage le 10 août 1848, grâce à l'action finale de Victor Schoelcher. Les esclaves affranchis refusent la reproduction de la société coloniale par une contractualisation dans les habitations et s'orientent vers la recherche de terres agricoles en direction de l'Ouest, dans les vacuités situées hors des espaces appropriés par la colonie : proche intérieur de la presqu'île de Cayenne, littoral occidental jusqu'à St-Laurent du

[1] Mot dérivé de l'espagnol signifiant originellement « banc de sable ». Par extension, l'or exploité étant alluvionnaire, le terme s'appliquera aux gisements situés dans les vallées fluviales. Un placer désigne communément le site d'extraction d'un gisement aurifère. Petot [1993 : 252, *op. cit.*] en donne une définition précise : « *gîte détritique exploité pour or, diamant, étain… situé dans les alluvions des vallées ou sur les terrasses qui les bordent* ».

Maroni. Ce phénomène, nourri de l'idéologie du contre-esclavage, n'est pas propre à la Guyane. Les Antilles, notamment la Martinique, connaissent des mouvements similaires vers le haut des îles dans les terres non appropriées par les colons.

Pour ces affranchis, le travail sur l'habitation représente alors la continuité de la condition servile. Ils rejettent désormais toute forme de dépendance à l'égard des propriétaires-planteurs. Il s'opère une forme de décrochage en matière de jeu de pouvoir : le pouvoir central est celui qui, par une décision politique, octroie la liberté aux esclaves. Le pouvoir colonial local est la représentation honnie de ce qui reste de l'esclavage. Les formes de salariat ou d'association s'intégrant dans ce cadre sont éconduites, toujours suspectes d'aliéner une liberté récemment acquise. En conséquence, l'agriculture d'abattis[1] à vocation vivrière, sur des petites parcelles de un à cinq hectares, est privilégiée par les esclaves libres[2].

A - L'expansion des fronts agraires occidentaux et la diffusion des habitations créoles

Sans capacité de financement, les affranchis ne peuvent acquérir des propriétés sur les Terres Basses, fertiles et irriguées (Quartier du Canal de Torcy, Quartier d'Approuhague), aux fins d'un développement d'une production agricole destinée à l'exportation.

De fait, l'espace colonial oriental, dans lequel se sont établis la plupart des propriétaires-planteurs, est exclu du champ d'expansion de l'agriculture de défriche-brûlis, au profit du littoral occidental délaissé depuis l'expédition de Kourou en 1763. L'espace colonial est jusqu'alors polarisé sur la presqu'île de Cayenne. Seul le cordon littoral est occupé sur la fine bande des savanes alluviales, bien que le peuplement à la fin du XVIII^{ème} siècle ne s'établisse pas au-delà de Sinnamary.

Les mouvements observés, à partir de 1848, mettent en évidence une occupation agricole graduelle en chapelets discontinus sur le littoral {Carte I.5 p. 40}. Le mouvement s'effectue le long des principaux chemins et des rivières vers l'Ouest jusqu'à Iracoubo. L'absence d'implantation dans l'intérieur et dans le sud de la colonie est flagrante. L'espace colonial reste le littoral. L'aspect essentiel de la viabilité du système d'exploitation agricole par abattis réside dans le caractère de rotation triennale des parcelles cultivées, impliquant une logique d'itinérance de la part des sociétés agraires utilisant ce mode d'agriculture. De fait, bien que l'espace d'occupation agraire soit circonscrit, une forte mobilité interne détermine le mode d'appropriation de l'espace et agit comme un contre-pouvoir à la société sédentaire coloniale.

Dans la presqu'île de Cayenne, les implantations se répartissent à la marge des espaces laissés libres par les plantations extensives, vers le sud (Quartier du Tour de l'Ile, Montsinéry) et sur la façade maritime Est. Dans la frange orientale (Quartiers de l'Oyac-Orapu, d'Approuhague et d'Oyapock), on observe une diffusion linéaire, le long des cours d'eau, et concentrique autour des bourgs. Des fractures persistent dans la forme de la dynamique pionnière. La progression des habitations créoles ne s'écarte pas des espaces colonisés avant 1848. Les zones libres de l'Est (entre les Quartiers de l'Oyac-Orapu et Approuhague) ne font pas l'objet d'une occupation et restent isolées. La discontinuité des nouvelles installations est significative à partir de Kourou. Le chemin « Iracoubo-Organabo » ne rassemble que peu de pionniers.

---

[1] Mot daté du XII^{ème} siècle (du lat. *abattere : abattre*) : amas de bois abattu [Dictionnaire Robert, 1997]. L'agriculture d'abattis relève de l'essartage, mais les plus gros troncs, les souches ne sont pas enlevées après le brûlis. Ils constituent des freins au lessivage des sols.

[2] Mam Lam Fouck [1999 : 208] estime que les planteurs perdirent plus de 7 000 affranchis durant cette période, soit plus de 75 % de leur main-d'œuvre. Ceci entraînera, comme dans toute la Caraïbe et l'Océan Indien des migrations sous contrat africaines et indo-pakistanaises.

Carte I.5 : La poussée du front agraire et la diffusion des habitations créoles vers l'ouest de 1848 à 1880

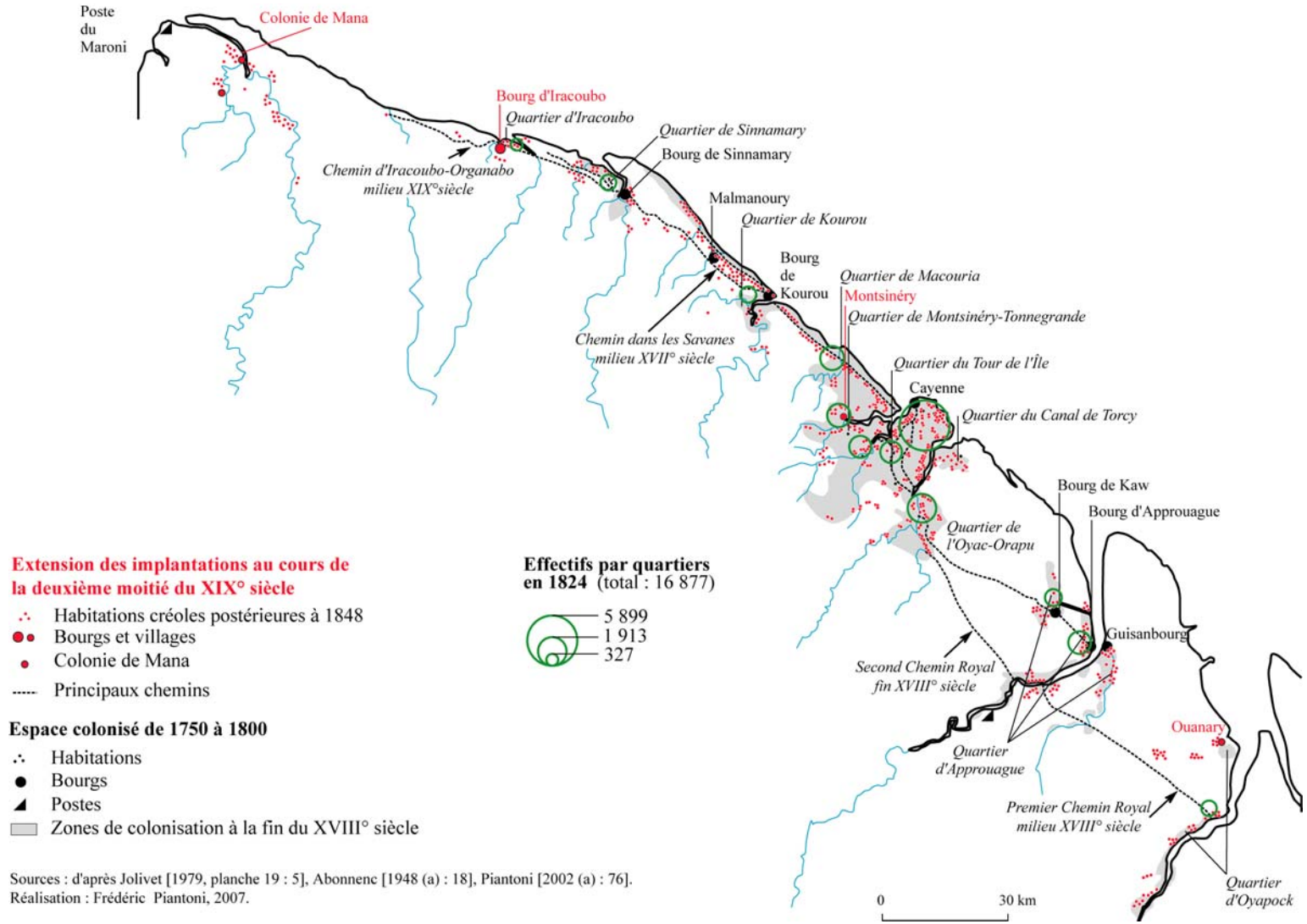

Sources : d'après Jolivet [1979, planche 19 : 5], Abonnenc [1948 (a) : 18], Piantoni [2002 (a) : 76].
Réalisation : Frédéric Piantoni, 2007.

Dans sa thèse consacrée à la constitution de la société créole en Guyane, Jolivet [1982 : 103] apporte un éclairage social à ce processus en avançant l'hypothèse d'un nécessaire individualisme hérité d'une absence de socialisation sur les habitations et légué par le joug servile. L'accession à la propriété privée et l'instauration d'une distance maximale avec l'espace esclavagiste détermine l'évolution du paysage agricole de la Guyane. Les habitations créoles, espacées les unes des autres, se substituent aux plantations qui périclitent faute de main-d'œuvre, suite à l'échec de la mise en place d'une politique de reconversion de main-d'œuvre.

A une dynamique de concentration, se substitue celle d'une diffusion dans la frange littorale. Ce sont donc moins les conditions économiques et démographiques que le rejet idéologique de la société coloniale qui président à la dynamique graduelle du front. Il se développe principalement vers les savanes de l'Ouest et vers le proche intérieur (autour de la presqu'île de Cayenne) par les voies de communication fluviales.

En fait, le mouvement se nourrit d'une facilité d'acquisition foncière sur un espace colonial marqué par une charge humaine faible et dispersée. Rappelons que la population à cette époque est, d'environ, 20 100 personnes [Mam Lam Fouck, 1999 : 305]. La majorité des nouveaux affranchis donne une résonance à leur liberté par l'obtention d'une concession ou, plus fréquemment, par usurpation des terrains coloniaux. L'accès à la propriété est également favorisé par des facteurs politiques internes[1].

La concentration sectorielle des habitations conduit à la reconnaissance administrative d'un nouveau bourg (Iracoubo) ou à la création de villages (Montsinéry, Ouanary). La migration interne des esclaves libres joue un rôle majeur dans l'extension du territoire. Pourtant, c'est dans le rejet de la société coloniale, du pouvoir local, que s'établit la distribution spatiale des installations d'habitations créoles. L'ouverture occidentale ne procède pas d'une logique coloniale planifiée par la métropole (au contraire des bagnes ou de l'expérience de Kourou).

L'autonomie sociale et le mode de valorisation agraire imposés par les esclaves libres impriment une discontinuité idéologique fondamentale entre le pôle cayennais et les marches occidentales littorales. Les modes de valorisation agraire, perceptibles à l'échelle de la Guyane, divergent : à l'Est se maintiennent difficilement les exploitations des Terres Basses ancrées dans la tradition d'agriculture coloniale d'exportation (rocou, café, cacao), à l'Ouest se développe une agriculture vivrière d'autosubsistance.

B - L'habitation créole : des pratiques agraires à la production autonome de l'espace

L'habitation créole[2], variante des pratiques agricoles d'abattis amérindiennes, se substitue peu à peu aux plantations extensives et devient pour les affranchis une activité exclusive, tournée vers une autosuffisance alimentaire. Soulignons qu'au cours de la période esclavagiste, la main-d'œuvre servile avait expérimenté ce mode de mise en valeur durant plusieurs générations. Toutefois, cette activité était alors accessoire et dépendait du temps libre octroyé par le maître.

La description succincte que nous en donnons ici reste valable encore aujourd'hui. L'habitation créole se décompose en deux abattis d'une surface de 2 à 5 ha. Sur le premier s'établit la famille. Pour pallier la faible fertilité des sols (épuisement rapide, faibles rendements sans apports massifs d'engrais) et satisfaire les besoins alimentaires familiaux, un second abattis situé à quelques kilomètres en forêt, (« abattis grand bois »), est ouvert. Le caractère extensif de la mise en valeur agraire nécessite des aires importantes et une mobilité des acteurs. La densité de peuplement est faible et conduit à un relatif isolement des familles. Seule, l'entraide familiale (« Mayouri »), à l'occasion des défrichements (« jeté bois ») en saison sèche (novembre), permettait un regroupement. Les événements issus de l'entraide communautaire constituent les premiers éléments socioculturels communs à des populations africaines d'une grande diversité dont la seule expérience fédérative résidait dans la phase de servitude.

---

[1] La proclamation de la République et l'élection du député de Guyane en 1849 (suite à la chute de la Monarchie de juillet) exacerbent les antagonismes entre les nouveaux citoyens, la population blanche et les mulâtres désireux de conquérir le siège. Les planteurs sont présentés comme des oppresseurs désireux de rétablir l'esclavage [Mam Lam Fouck, 1999 : 212]. Le mouvement d'abandon des plantations s'accélère et conduit à l'éclatement de celles dont les propriétaires – par peur de tout perdre – bradent les parcelles et encouragent ainsi l'accession à la propriété des néo-libérés.

[2] On entend ici par Créoles, les esclaves africains ou leurs descendants affranchis et citoyens français depuis 1848.

Si l'on poursuit l'analyse par le prisme du rapport à l'espace, les pratiques agraires et sociales (front, logique d'entraide) de cette période confèrent à l'espace littoral occidental une dimension identitaire nouvelle, en rupture avec celle de Cayenne et de l'Est, marquées par l'économie et la société coloniale. «[…] *si la culture créole naît de la situation servile, elle ne s'épanouit qu'avec l'émancipation, ce qui correspond au moment où peut se former une société créole. Car durant l'esclavage,* […] *les Créoles n'ont pas d'unité sociale : certains sont affranchis, les autres sont esclaves, mais mêlés aux Bossales* [esclaves nés en Afrique et non sur les plantations] *et arbitrairement cloisonnés. Or, pour que s'affirment les nouveaux modèles collectifs dont chacun porte les germes, il faut qu'ils puissent être vécus, voire expérimentés, dans le cadre d'une liberté partagée. Toutefois, en même temps qu'elle acquiert le droit de s'exprimer, la culture créole se diversifie. Les affranchis des villes et les libérés qui les rejoignent sont en contact permanent avec les Blancs, lesquels n'étant plus les maîtres, peuvent devenir les modèles de ceux qui désirent monter dans l'échelle sociale et qui pour ce faire s'appliquent à assimiler leurs valeurs. Et c'est dans les campagnes que se développe la culture créole la plus authentique, celle qui cherche sa propre voie pour se libérer du creuset servile dans lequel elle a été forgée »* [Jolivet, 1982 : 96].

La frange littorale occidentale au sein de laquelle s'établit la dynamique d'installation des esclaves libres demeure un espace essentiel où s'établit la genèse d'une culture créole, en même temps qu'une production d'espace [Brunet et Dollfus, 1990 : 31-45]. Celle-ci est indissociable d'un mode de vie fondé sur la pratique agricole de défriche-brûlis et des prémices de son organisation socioculturelle, épisodiquement communautaire.

Les éléments sociaux et spatiaux sont intimement corrélés et déterminent une composition spatiale, chargée d'une appropriation identitaire. L'espace investi représente une conquête des moyens de production traduisant la garantie d'une indépendance à l'égard de la société coloniale.

Pourtant, le contre-pouvoir socio-spatial émergent se trouve confronté à la découverte d'or dans les vallées fluviales de l'intérieur à partir de 1855. Les perspectives d'enrichissement qu'il introduit et les formes d'occupation de l'espace qu'exige son exploitation, isolement et individualisme, font éclater la cohésion sociopolitique naissante du groupe des affranchis guyanais. Progressivement, l'espace est abandonné avant que puissent se constituer les structures d'un territoire.

C - L'échec de l'immigration de substitution indienne et chinoise (1852-1880)

Détournée de sa finalité première (remplacement de la main-d'œuvre servile), les migrations sous contrat de la période post-servile participent directement à la dynamique d'expansion vers l'intérieur, dans le cadre de l'économie aurifère jusqu'en 1880. Chaque migrant, suivant le décret du 27 mars 1852, s'engageait contractuellement pour une durée de cinq à sept ans, à la suite de laquelle il pouvait opter pour pour un rapatriement aux frais de la colonie, ou un réengagement. Les migrants sont majoritairement originaires des comptoirs français de Pondichéry et Karikal. Rapidement les poches migratoires se tarissent, en raison de la concurrence internationale que se livrent les colonies sucrières pour attirer les travailleurs. Les recruteurs sont contraints de recourir à la main-d'œuvre des territoires sous domination anglaise[1]. Entre juillet 1854 (date à laquelle les premiers convois de migrants arrivent en Guyane) et février 1877 (date de la fin de l'immigration organisée), la Guyane accueillit 8 472 Indiens, 1 828 Africains, 540 Annamites et 156 Chinois [Mam Lam Fouck, 1999 : 223].

La majorité fut affectée dans les quartiers de l'Est (Approuhague et Ile de Cayenne). Pourtant, les conditions de travail difficiles et le non-respect des contrats vont conduire à l'arrêt des mouvements. En effet, dans la période post-esclavagiste, les conditions d'emplois sont assimilables, en termes social et sanitaire, à celles de l'esclavage : 47 % des travailleurs indiens périssent au cours de la période 1856-1878 [*ibid.* : 227]. Le sort des Chinois et des Africains, sous contrat, est identique. Les gouvernements britannique et chinois, conscients de l'hécatombe frappant leurs ressortissants, s'opposent, à partir de 1877, aux départs

[1] Le traité franco-anglais de juillet 1861 ouvrait l'Inde anglaise aux agents recruteurs.

de convois à destination de la Guyane. En 1881, il ne restait que 4361 Indiens, 340 Africains, 54 Annamites, 91 Chinois[1].

Cette décision politique stoppe définitivement l'immigration organisée, accroissant la pénurie de main-d'œuvre dans les concessions aurifères de l'Est, actrices du mouvement de progression de la colonie vers l'intérieur.

II - Les fronts aurifères (1855-1930) dans l'intérieur : le contrôle des migrations antillaises

L'or est découvert dans les vallées fluviales de l'intérieur à partir de 1855 {Carte I.6 p. 45}. Le cycle aurifère, qui achève la désagrégation de l'économie de plantation, ne peut être traité séparément des mouvements corrélatifs à l'abolition de l'esclavage. Les affranchis de 1848 composent les contingents de mineurs immigrés des Antilles françaises et anglaises, du Brésil et du Surinam [Brasseur, 1978 : 41 ; Jolivet, 1982 : 122 ; Mam Lam Fouck, 1999 : 254]. Ces acteurs sont attirés par les perspectives rapides d'enrichissement qui leur permettent de se hisser, dans le cas de prospections fructueuses, au rang des notables blancs ou des mulâtres[2]. L'agriculture sur les habitations créoles n'autorise pas un tel espoir d'ascension sociale.

Pour l'Etat, la conquête des vallées fluviales de l'espace intérieur constitue une double opportunité d'intégration territoriale, à l'échelle de la colonie d'une part, et à l'échelle internationale sud-américaine d'autre part marquée par l'émergence politique du Brésil et les velléités expansionnistes. En effet, au regard des objectifs de la colonisation du XVII^{ème} au milieu du XIX^{ème} siècle, l'intérieur est un espace méconnu, dont la représentation nationale s'articule avec la répulsion produite par la tragédie de Kourou, la transportation, et, localement, la constitution des communautés de Marrons dans le Maroni.

Pour les propriétaires-planteurs et la colonie, ruinés par l'abolition de 1848, l'or, exploité de façon industrielle, est d'abord un moyen de redresser l'économie agricole d'exportation avant de devenir l'activité principale ; pour les affranchis locaux ou immigrés, sans capitaux d'investissements, la quête artisanale du métal précieux s'apparente à la recherche des moyens de leur liberté sociale.

On peut schématiquement distinguer deux phases majeures dans la construction territoriale qu'engendre l'économie minière. La classification spatio-temporelle que nous établissons se base sur les types de migrations et les espaces convoités. La première phase (1855-1880) s'inscrit dans la crise de l'économie coloniale et la pénurie de main-d'œuvre induite par l'abolition de l'esclavage.

La seconde phase (1880-1930) correspond à des ruées vers les gisements de l'Ouest et ses fleuves principaux, Maroni et Mana. L'organisation spatiale s'apparente à la mise en valeur de zones pionnières alimentées par les migrations spontanées d'affranchis antillais. Ce mouvement peut être comparé, dans le rapport de domination qu'il induit, aux fronts pionniers actuels de l'Amazonie Orientale [Becker, 1986, 1989 ; Coy, 1986, 1996 ; Clouet *et alii*, 1996].

[1] Se reporter à Annexe statistique 1 : tableau résumé de la population pour l'année 1881 p. 188.

[2] Né(e) ou descendant de l'union d'un « Blanc » (souvent propriétaire-habitant) avec une esclave noire à l'origine. Plus globalement le terme désigne les esclaves affranchis par leur maître ou s'étant eux-mêmes « rachetés » dans les dernières décennies de l'esclavage. Certains avaient acquis par héritage ou par leur travail une aisance comparable à celles de planteurs « Blancs ». Ils s'étaient intégrés dans le système de production de la colonie en devenant propriétaire de plantation et d'esclaves. De manière générale, les mulâtres s'étaient appropriés le modèle de ségrégation et discrimination raciale de la société esclavagiste, et combattaient l'exclusion dont ils étaient l'objet (et non l'esclavage). Les mulâtres se distinguaient des affranchis, dont la liberté était fraîchement acquise, par leur degré de réussite sociale conforme au modèle de la société esclavagiste mais aussi par la fonction qu'ils occupaient durant la situation servile (la valeur des esclaves variait en fonctions des « compétences » : un domestique ou un ouvrier, souvent proche du maître, avait une valeur supérieure au « nègre de pelle » travaillant dans les ateliers).

A - Les fronts aurifères orientaux (1855-1880) : une dynamique intégrée à la société coloniale

L'Etat, en compensation de la perte financière engendrée par l'abolition de l'esclavage, octroie des concessions minières aux planteurs. Le décret impérial de 1858 soumet le droit d'exploitation minière à la possession d'un titre de concession et le droit à la recherche à un titre d'exploration.

Le coût des investissements pour lancer des recherches aboutit rapidement à la création de sociétés dans lesquelles les planteurs, notables, négociants, mettent en commun des moyens financiers et humains[1]. La main-d'œuvre restée sur les plantations et les migrants sous contrat (Africains, Indiens, Chinois) vont progressivement glisser de l'activité agricole à l'activité minière sur les placers situés en amont des habitations sur le haut des rivières Approuhague et Comté. Cette localisation n'est pas fortuite. Elle s'impose par la facilité et la proximité d'accès aux gisements alluvionnaires. En fait, la proximité des lieux d'extraction, malgré la faible teneur en or des gîtes alluvionnaires, diminuait les coûts de transport et concentrait l'ensemble des activités économiques (or et plantation) dans l'aire de colonisation Est. L'acheminement vers Cayenne, seul port importateur-exportateur, en était facilité.

Considéré comme un moyen de restructurer l'économie de plantation exportatrice jusqu'au début des années 1860, l'activité aurifère devient en quelques années la seule vocation des sociétés concessionnaires, contre l'assignation coloniale du pouvoir national. Les pénuries de main-d'œuvre génèrent alors une inflation des salaires, plus importante sur les sites d'extraction que sur les habitations.

Dans ce contexte, la migration de travailleurs sous contrat originaires d'Asie et d'Afrique[2], organisée par l'Etat et destinée initialement au redressement de l'économie agricole, est essentiellement mobilisée sur les placers.

La faillite de la compagnie de l'Approuhague en 1870, formée par l'ensemble des habitants-propriétaires, marque la fin du contrôle quasi exclusif sur l'extraction aurifère et permet un éclatement des structures d'exploitation. La ruine de la compagnie, dans laquelle les propriétaires avaient placé leurs derniers espoirs pour restructurer les cultures d'exportation (canne à sucre, café, rocou), signe la liquidation de l'économie de plantation en Guyane. Les faillites coloniales deviennent le support de jeux de pouvoirs issus d'acteurs émergeant dans la société guyanaise. « *En leurs* [habitants-propriétaires] *enlevant le contrôle exclusif de la nouvelle richesse du pays, l'échec de la compagnie permit l'accession au pouvoir économique local à d'autres groupes sociaux : des métropolitains attirés par l'or et ses activités induites, les familles mulâtres constituées au temps des habitations, celles des affranchis et des immigrants de toutes origines qui s'élèveront dans la hiérarchie sociale* […]. *Mulâtres, Noirs et descendants d'immigrants accapareront, pour se nommer, le terme de créoles* […]. *C'est à ces derniers que la colonie devait le démarrage de l'exploitation de l'or* » [Mam Lam Fouck, 1999 : 240-241, *op. cit.*].

En conséquence, les années 1870-1880 voient les premières ruées alimentées essentiellement par les affranchis locaux, et dans une moindre mesure par une migration intra-continentale surinamaise et brésilienne. Les mouvements de pénétration concernent d'abord le haut des vallées fluviales[3] de l'Approuhague, de la Comté et de l'Orapu traditionnellement exploitées, puis dans une dynamique globale vers l'ouest, les bassins du fleuve Kourou (1862), Sinnamary (1873) et Mana (1880). Le nombre de mineurs est d'environ 4 000 [Jolivet 1982 : 121], essentiellement composés d'hommes seuls qui quittent la frange littorale occidentale et délaissent l'agriculture vivrière.

[1] La Compagnie de l'Approuhague, une société par actions impliquant des banques métropolitaines et la plupart des propriétaires de la colonie, se constitue en vue de détenir le monopole de l'exploitation de l'or dans la colonie. Disposant de nombreux placers, mais freinée par l'intendance lourde d'une activité agricole et aurifère, elle fit faillite en 1870.

[2] Lire à ce propos pour l'ensemble latino-américain, Marmora Leilo [1995].

[3] L'or extrait est essentiellement alluvionnaire.

Carte I.6 : Migrations, ruées aurifères et litiges territoriaux à la fin du XIX° siècle

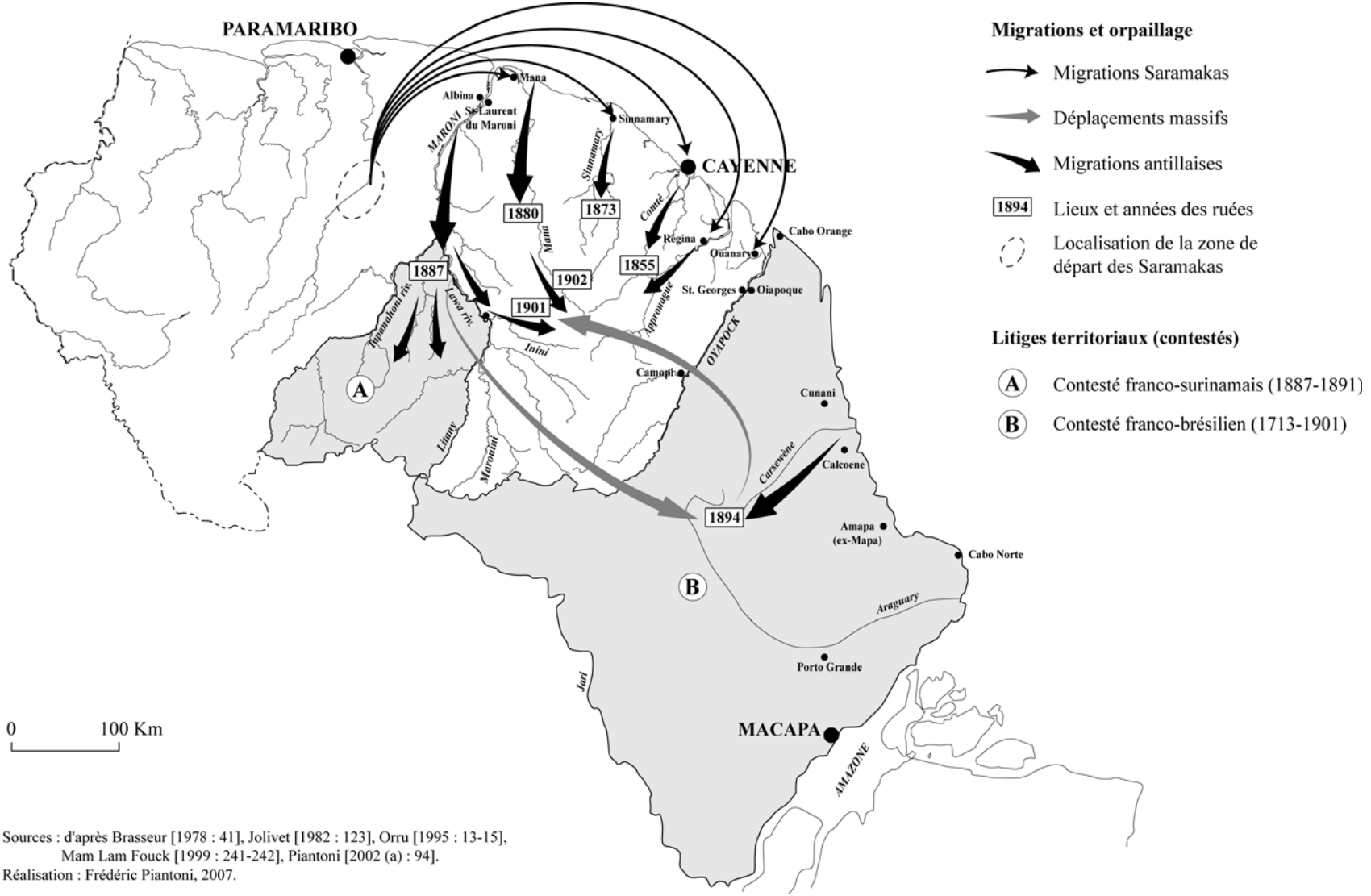

Sources : d'après Brasseur [1978 : 41], Jolivet [1982 : 123], Orru [1995 : 13-15], Mam Lam Fouck [1999 : 241-242], Piantoni [2002 (a) : 94].
Réalisation : Frédéric Piantoni, 2007.

L'exploitation mobilise un matériel peu coûteux et aisément transportable jusqu'aux sources des « criques »[1] les plus riches en gisements alluvionnaires. La technique de la battée, pour la prospection et l'exploitation individuelle, fut la plus couramment employée. Suivant la teneur en or de la veine, un *longtom*[2] ou un *sluice*[3] pouvait être monté. A la différence de l'exploitation industrielle, le fonctionnement d'un tel matériel ne demandait pas une main-d'œuvre importante. Le *longtom* pouvait être manié par une seule personne, le *sluice* par une équipe de 4 à 10 selon la longueur de la colonne.

Nous avons évoqué, dans le cas du front agraire ouvert en direction de l'Ouest après l'abolition de l'esclavage, l'individualisme qui prévaut dans l'installation et le défrichement des abattis. Les ruées vers les gisements relèvent d'un processus identique renforcé par la capacité d'enrichissement, associé aux perspectives d'ascension sociale dont il est idéologiquement porteur. Les vallées fluviales et leurs écheveaux de criques sont autant des voies de communications structurant l'espace intérieur que des zones à fort potentiel économique.

A partir de 1880, les premiers migrants spontanés originaires des Antilles affluent vers Cayenne en direction des rivières de l'intérieur. Pour la première fois de son histoire, la Guyane accueille des mouvements migratoires spontanés. La croissance d'une main-d'œuvre, sans capacité d'investissement, développe la généralisation d'un système aurifère extractiviste, fondé sur la production d'un rapport marchand spatialement ségrégationniste [Aubertin et Pinton, 1996 : 210].

B - L'intérieur (1880-1930) : les migrations antillaises sous domination des sociétés commerciales et de l'Etat

A partir de 1880 et jusqu'en 1930, l'immigration, essentiellement à partir des Petites Antilles (Ste-Lucie, Dominique, Guadeloupe, Martinique), supplante démographiquement la population locale sur les placers. Plusieurs milliers d'immigrants martiniquais et saint-luciens affluent vers la Guyane entre 1880 et 1930 [Domenach et Picouet, 1992 : 27]. En 1890, la population des mineurs dans l'intérieur est estimée à 10 000 personnes si l'on inclut la zone comprise entre la rivière Lawa et Tapanahoni. Les immigrés sont originaires à 85 % des Antilles anglaises [Lebedeff, 1936 : 1-22, 77-117, 187-239]. Lors de la découverte des mines du Carswène en 1894 (espace franco-brésilien contesté d'Amapá) et celles du Tapanahoni (espace franco-surinamais contesté), l'ensemble de la population des mineurs atteint 25 000 personnes. Après les règlements frontaliers et la perte des zones territoriales convoitées, les orpailleurs sont estimés à 10 000 en Guyane [*ibid.*]. Ce chiffre reste stable jusqu'en 1930, avant de décroître du fait de l'épuisement des gisements alluvionnaires et de la fin du cycle aurifère.

L'immigration est majoritairement le fait d'hommes seuls. Michotte [1965 : 13] montre que le déséquilibre des sexes est particulièrement accusé : durant la période 1931-1936, le sex-ratio est de 160 hommes pour 100 femmes [*Ibid.*], en 1948, le ratio est de 193 hommes pour 100 femmes[4]. Les migrants appartiennent aux couches sociales les plus défavorisées. Ce mouvement ne présente pas de caractère définitif, les familles restant dans l'espace d'origine. Pourtant, bien qu'important à l'échelle de la Guyane, il est relativement faible à l'échelle des zones de départ [Jolivet, 1982 : 150]. L'immigration atteint environ 20 000 individus sur une période de cinquante ans [*ibid.*], répartis entre Martinique, Guadeloupe, Dominique et, surtout, Sainte-Lucie. Les déterminants au départ sont de nature écologique, démographique et sociale : l'idéologie du contre-esclavage et la pression foncière ont d'abord conduit les affranchis sur les terres infertiles des sommets insulaires, les « hauts », puis, la pression démographique et les parcelles de plus en

[1] On désigne par ce terme les petites rivières (de l'anglais *creek*).

[2] Procédé de récupération de l'or par écoulement gravitaire. Cette technique fut importée par des mineurs français venus de Californie en 1856. Il était constitué d'une caisse en bois rectangulaire sans couvercle dans laquelle on procédait au débourbage d'un minerai. L'extrémité était fermée par une grille qui retenait les gravats enlevés manuellement. Cette première caisse était communicante avec une seconde, trapézoïdale, plus courte dont le fond était garni de tasseaux horizontaux en bois (riffles) destiné à retenir l'or, plus lourd que les sables. Il fut remplacé par le *sluice* vers 1860, mais continua à être utilisé en raison de son faible poids.

[3] Procédé de récupération de l'or par écoulement gravitaire. Canal en bois ou en métal de section carrée d'environ 30 cm de côté et de 4 mètres de long. Le fonds est garni de tasseaux horizontaux espacés de 5 à 20 cm. Généralement, les orpailleurs utilisaient une colonne de sluices qui pouvait atteindre 30 mètres.

[4] Calcul propre à partir du recensement effectué par Abonnenc [1948 [b] : 12].

plus exiguës ont provoqué une paupérisation croissante, équivalente à celles des affranchis reconvertis dans le travail salarié au sein des plantations sucrières.

L'augmentation massive des travailleurs antillais provoque la mutation de l'organisation économique et commerciale liée à l'orpaillage. Outre la substitution de peuplement qu'elle introduit dans l'intérieur, elle permet la mutation des sociétés d'extraction en sociétés commerciales concessionnaires dévolues au strict approvisionnement des placers. Dans ce processus, le pouvoir national joue un rôle majeur : en jouant sur l'octroi des concessions aurifères et sur la législation favorisant les sociétés, il permet l'exercice d'un rapport de domination de celles-ci sur les orpailleurs. Par le jeu du foncier, l'Etat parviendra à capturer l'espace intérieur en canalisant une migration spontanée qui lui est réfractaire.

Ce processus conduit la différenciation spatiale de l'espace colonial générée par le rapport de domination articulé avec la chaîne d'approvisionnement des bourgs du littoral vers l'intérieur.

1 - Terres libres et main-d'œuvre captive[1] : les rapports de domination des sociétés commerciales

Dès la fin de la décennie 1870, les affranchis guyanais, qui furent les premiers à remonter les vallées fluviales vers les placers de l'intérieur, vont progressivement se détacher des activités d'extraction pour se consacrer aux activités induites par l'activité aurifère. En effet, la croissance du nombre d'orpailleurs implique un circuit d'approvisionnement commercial. Etant plus capitalisés que les nouveaux arrivants antillais, les affranchis guyanais deviennent colporteurs et revendeurs. Ils sont les maillons indispensables pour l'approvisionnement des placers établis en amont des vallées fluviales. A partir des bourgs du littoral situés aux embouchures des fleuves, puis aux nœuds de communications et d'approvisionnement, se construit une organisation commerciale [Jolivet, 1982 : 122] basée sur la revente des produits (alimentaires et manufacturés) aux orpailleurs. Cayenne, seul port importateur et exportateur, reste le centre d'approvisionnement de la colonie. Ce commerce est excessivement lucratif puisqu'il s'articule avec la valeur moindre de l'or extrait dans l'intérieur et celle, supérieure, en vigueur sur le marché de Cayenne. Si, dans un premier temps, l'organisation commerciale est le fait d'affranchis, reconvertis en détaillants dans les bourgs littoraux, la chaîne commerciale d'approvisionnement est rapidement intégrée aux activités des sociétés industrielles d'extraction. Les négociants deviennent les acteurs essentiels de l'activité minière.

Le jeu de l'Etat est déterminant : en 1858 et 1881, les décrets gouvernementaux soumettent toute exploitation minière à l'octroi préalable de concessions foncières. Rappelons que celles-ci sont attribuées aux propriétaires terriens (en dédommagement des préjudices subis par l'abolition de l'esclavage), et aux sociétés qu'ils ont fondées. L'instauration de cette législation reste peu favorable à l'exploitation artisanale. Les permis d'exploration et d'exploitation sont soumis aux arrêtés pris par le gouverneur, représentant du pouvoir national. Par la propriété du foncier de la colonie[2], l'Etat garde le contrôle total de l'espace dans un but d'intégration spatiale. Il participe directement au contrôle et à la domination de la population des orpailleurs de l'intérieur.

En effet, l'exploitation industrielle des gisements aurifères reste peu rentable, en raison des conditions d'accès difficiles aux gisements les plus riches. Le potentiel existe, mais trop éparpillé au regard de l'investissement nécessaire à sa valorisation. Par ailleurs, malgré son nombre important, la main-d'œuvre fait cruellement défaut aux sociétés concessionnaires. En effet, les migrants antillais ne s'y embauchent pas : la motivation, pour ces hommes sans ressources, est, avant tout, de découvrir le placer qui fera leur fortune. De plus, les salaires proposés sont en décalage avec la perspective d'enrichissement qu'ils ambitionnent et,

[1] Selon la formule de Martins De Souza José, 1986, *O cativeiro da terra*, Ucitec, p. 32, citée par Lamy [1996 : 274].

[2] Comme toutes les conquêtes coloniales françaises, les terres guyanaises sont propriété domaniale. Dès 1664, le Roi accorde des concessions, qui, si elles ne sont pas mises en valeur, reviennent à la Couronne. A partir de la révolution de 1789, le propriétaire du domaine est l'Etat [*code domanial*, 1790, cité par Arnoux, 1996 : 1620]. L'ordonnance royale du 17 août 1825 fait théoriquement abandon à la colonie de toutes les propriétés domaniales (espaces connus dans les frontières implicitement délimitées). Toutefois l'interprétation du texte, au regard de la faible emprise de la population sur l'espace, se fit en défaveur de la Guyane. Enfin, le décret du 15 novembre 1898 impose que toutes les terres vacantes et sans maîtres fasse partie du domaine de l'Etat [Arnoux, 1996 : 1620]. Pour un approfondissement de cette question, voir Fleret A., 1988, *Le problème foncier en Guyane*, mémoire de DEA, Université des Antilles-Guyanes, pp. 21-25. Ce décret est directement issu de l'intérêt politique que l'Etat visait pour l'appropriation de l'espace intérieur et la matérialisation effective des dyades (voir *infra*).

enfin, la contractualisation est perçue comme une forme d'aliénation assimilée au joug de la servitude. Seuls ou en groupes restreints, les orpailleurs immigrés se lancent dans l'exploitation des placers sans préoccupation de titre de propriété sur les concessions des sociétés ou sur le domaine de l'Etat. Selon la législation minière de 1858 et 1881, la recherche et l'exploitation se réalisent dans l'illégalité. Le terme utilisé pour les désigner est celui de « maraudeur », c'est-à-dire prospectant et exploitant sans titre ni droit. Ceci permet aux sociétés commerciales de capter la main-d'œuvre.

Les orpailleurs présents dans l'intérieur n'ont pas la faculté d'obtenir un titre d'exploitation. Son caractère onéreux et le caractère laborieux des démarches administratives à Cayenne (loin des placers) ne garantit que rarement son octroi. Ainsi apparaît le contrat de « bricole ». Il met en relation un propriétaire ou une société concessionnaire et un « Maraudeur ».

Contre une rente, généralement 10 % de la production hebdomadaire ou une taxe fixe payable en or, celui-ci peut exploiter le placer du concessionnaire et se garantir une sécurité d'exploitation évitant ainsi les conflits pour l'appropriation des sites avec d'autres maraudeurs [Jolivet, 1982 : 127-129]. Ce système permet au concessionnaire de résoudre le problème de main-d'œuvre et au maraudeur d'exploiter légalement un site.

Rapidement, le potentiel immigré va permettre aux sociétés de développer une forme de servitude. Le migrant orpailleur, forcément « maraudeur » à son arrivée en Guyane, ne peut prospecter qu'au hasard s'il veut s'affranchir de la tutelle d'un contrat de bricole. S'il réussit, le problème de régularisation de ses droits en vue d'une exploitation plus lucrative, de l'acquisition d'un matériel plus important et de la garantie foncière du gisement par l'acquisition d'une concession, se pose. Or, le pillage des placers est fréquent et le « maraudeur » peut d'autant moins quitter le placer qu'il n'en connaît que rarement la localisation géographique. Son seul contact avec Cayenne, unique centre administratif, est donc le courtier de la maison de commerce, acteur de son approvisionnement (et de son contrôle…). Ce personnage se charge des démarches administratives mais réalise l'opération, au nom de la société qui acquiert, de fait, une autre concession et un bricoleur. Si l'on ajoute que le « maraudeur » est pratiquement sans ressources à son arrivée en Guyane et doit prendre un crédit de fonctionnement auprès d'une société de commerce, on perçoit le degré d'exploitation et l'oppression paternaliste[1] qui en découle. Sous cette forme, les sociétés d'exploitation aurifère vont se transformer en gestionnaires de concessions sur lesquelles elles maintiennent des « bricoleurs » qu'elles asservissent grâce au système d'approvisionnement.

La relation socio-commerciale qui lie les deux partenaires est comparable à celle du système de *l'aviamento* brésilien actuel au Rondônia, à la nuance près que la migration (entre les Antilles et la Guyane) n'entre pas dans le système d'endettement (par le paiement du prix du voyage contre remboursement à crédit). L'*aviamento* désigne, en Amazonie brésilienne, la fourniture de marchandises à crédit contre un paiement à terme en nature, généralement en produits extractifs [Guillaud : 1996, 140]. Dans le cadre d'une comparaison avec l'activité d'exploitation du caoutchouc, Léna [1996 : 111-112], montre que cette relation est verticale, asymétrique et inégalitaire. Elle vise à l'appropriation, par les négociants, du sur-travail des orpailleurs grâce un système d'endettement organisé autour du commerce de l'approvisionnement alimentaire et matériel.

En conclusion, le pouvoir national, par la gestion du foncier et l'octroi de concessions, conduit à la mise en place d'une organisation spatiale, maîtrisée par les sociétés commerciales. Les rapports de domination qu'elles maintiennent sur les orpailleurs, par le système d'approvisionnement, permettent la stabilisation d'un peuplement et l'intégration spatiale de l'intérieur.

Ce rapport de domination national sur l'espace ne saurait être complet sans évoquer son rôle dans la construction d'un réseau de transport, élément essentiel dans le système d'approvisionnement et de drainage de l'or. A l'image de la législation favorisant les sociétés concessionnaires, le pouvoir national va intégrer, dans le circuit de l'économie aurifère, des populations issues de communautés de Marrons. Situées en amont des vallées fluviales qui matérialisent les frontières entre le Surinam et la Guyane, les Marrons sont réputés pour leurs compétences, en matière de construction de canots et de navigation.

[1] Le mot « paternalisme » évoque ici une stratégie active de légitimation de la domination [Léna *et alii*, 1996 : 105-108].

2 - Transport et création des filières migratoires marronnes : l'intégration de populations constituées dans l'opposition à la société coloniale

L'intégration commerciale de l'intérieur sous l'effet des rapports de domination des sociétés commerciales conduit à une production d'espace inscrite dans un rapport centres-périphéries, au sein duquel les migrants jouent un rôle fondamental. Nous venons de voir les rapports de domination des acteurs privés capitalisés sur les migrants antillais, par le biais des maisons de commerce concessionnaires. Pourtant, le contrôle de l'économie extractiviste exige une maîtrise du transport et des communications qui s'avère un handicap majeur, renforcé par la distance des placers souvent à plusieurs semaines de canot. Les ruées qui débutent en 1880 en Guyane touchent la partie haute du fleuve Mana, le Sinnamary et la rivière Inini, affluent du Maroni.

Le gouverneur de Guyane, résout en 1883 la question des communications sur ces rivières hachées par des rapides (sauts), élément préjudiciable à la sécurité du transport de l'or et des marchandises. Il est en effet impossible pour la colonie de construire des routes le long des fleuves : les carences de main-d'œuvre et sa focalisation stricte sur la recherche aurifère s'ajoutent à la difficulté de pénétration du milieu autrement que par les fleuves. La colonie, au regard des faibles investissements internationaux, ne peut surmonter ces deux contraintes. Les Marrons, descendants d'esclaves fugitifs au XVIII^{ème} siècle, réfugiés le long des fleuves dans l'hinterland, sont sollicités dans le cadre de migrations de compétences et spécifiquement dévolus au transport. Ils sont employés par les orpailleurs et les compagnies d'extraction pour le transport de l'or et le ravitaillement des placers entre les bourgs-relais et l'intérieur.

Cette fonction sera particulièrement dévolue à la communauté Boni sur les placers de la Lawa, de l'Inini et du Maroni, à la communauté Djuka sur le Tapanahoni et la rive surinamaise du Maroni et à la communauté Saramaka sur les autres rivières de Guyane (Mana, Approuhague, Sinnamary, Comté). Cette dernière, démographiquement la plus nombreuse, historiquement la plus ancienne et socialement la plus structurée, est implantée sur la rivière Suriname qui débouche dans l'estuaire de Paramaribo, capitale coloniale. Son implantation d'origine, en dehors du bassin frontalier franco-surinamais du Maroni, lui confère un rôle prépondérant. La filière migratoire débute par la vente de canots adaptés au transport, puis par une migration de main-d'œuvre compétente pour les diriger et les construire localement.

Leur migration est organisée au sein de la communauté, d'une part, et avec les employeurs, d'autre part. Dès 1883, des accords sont passés entre le gouverneur de la Guyane et l'autorité magico-religieuse suprême (*Gran Man*) dans le but de favoriser la migration vers les bassins aurifères de la Guyane. Le *Gran Man* va garder la totale maîtrise du processus migratoire. Le migrant Saramaka est totalement assujetti à l'ordre communautaire. Seuls les hommes sont autorisés à partir pour des séjours temporaires. Un interdit religieux empêche l'action de prospection et d'exploitation de l'or ; seuls le canotage et le bûcheronnage sont autorisés [Jolivet, 1982 : 153-154]. La migration est collective et s'apparente à une conscription dans sa forme. Ces groupes de migrants assurent l'entière responsabilité du transport de l'or et des marchandises sur les placers et fondent de petites entreprises dévolues à cette activité dans les bourgs-relais du littoral (Mana, Sinnamary, Régina, Albina). Des villages de transporteurs s'y créeront, en liaison directe avec les activités de commerce et la dynamique induite d'échanges économiques. Les profits financiers, engendrés par les activités de transport, sont reversés à l'ensemble de la communauté au Surinam. On peut considérer ces sites comme les premieres filières migratoires, structurant l'ouverture d'espaces relationnels vers les villes du littoral. Nous verrons plus loin toute l'importance de la mise en place de cette filière dans la période actuelle. Parallèlement au réseau de transport fluvial développé par la migration des Saramaka, l'Etat construira, grâce à la main-d'œuvre procurée par les détenus pénitentiaires, les premiers éléments d'une infrastructure routière sur le littoral : 40 % des bagnards furent affectés à cette tâche, participant directement à l'essor d'une mono-économie extractiviste.

Cette migration planifiée, associée à l'octroi de concessions foncières aux sociétés commerciales, permet au pouvoir national de soutenir la dynamique de conquête de l'intérieur, en intégrant, parallèlement, des communautés marginalisées et situées dans les zones frontalières. A la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'en 1945, la structure de l'espace colonial, par le jeu du pouvoir, apparaît comme un front pionnier. Cayenne en contrôle la dynamique par son rôle de port importateur et exportateur.

3 - Hiérarchisations économique et spatiale du territoire

L'organisation économique se répercute sur une hiérarchisation des espaces, du centre vers le littoral, puis du littoral vers l'intérieur. Les vallées fluviales sont les axes de pénétration et de drainage des productions aurifères. Elles matérialisent les éléments structurants du glacis d'expansion vers les espaces neufs[1].

Le front pionnier se décline selon les trois caractères fondamentaux que décrit Pébayle [1981 : 261-265] dans le cas de l'organisation de l'espace au Brésil, même si les origines de leurs formations sont différentes.

La migration externe des Antilles remplace ici celle interne du front pauliste brésilien. La motivation n'est pas une mise en valeur agraire mais une extraction aurifère sans rapport direct avec l'activité précédente. Enfin, la spéculation foncière n'alimente pas le mouvement de conquête vers l'intérieur. Pourtant, c'est la terre libre (« la terre neuve ») et son potentiel de richesse à découvrir qui poussent les pionniers vers le sud. La spéculation porte sur la virginité des gisements alluvionnaires et sur la capacité de prospection, de plus en plus lointaine, du littoral.

Le deuxième caractère fondamental, que l'on retrouve en Guyane, est l'hétérogénéité de la forme spatiale de la propagation. La progression est d'abord évidemment différentielle dans le temps : les premières ruées se situent à l'est (fleuves Approuhague, Comté-Orapu, Oyapock), entre 1860 et 1875, puis progressent vers l'ouest, à partir de 1880 (fleuves Sinnamary, Mana, Maroni, rivière Lawa). La différenciation temporelle se traduit aussi par une occupation graduelle de l'espace : le front avance progressivement du Nord-littoral au Sud-intérieur. Pourtant, la dualité du mouvement reste limitée par la distance aux têtes des rivières : ce n'est pas la terre qui détermine la progression, mais la capacité d'exploitation des rives et de l'écheveau fluvial. Seules, les plus longues rivières, au débit plus important, permettent une avancée au plus profond de l'espace colonial et des points de stabilisation du peuplement aux carrefours de plusieurs « lignes d'eau ». La communication plus aisée fait de ces axes des segments de moindres coûts ou de plus grands profits [Pébayle, 1981 : 263]. Ces lignes fluviales, comparables aux voies terrestres du type de la transamazonienne, portent les directions de la progression en pointe du peuplement et des flux migratoires. Dans la mesure où l'or est sur la ligne de communication, on n'observe pas de diffusion concentrique, sauf dans le cas où les criques sont extrêmement rapprochées, donc en amont des biefs principaux, vers les sources des rivières (cas de l'Inini). Ces fleuves, situés aux marges de la colonie, seront, au cœur des processus de création des frontières et d'appropriation des territoires coloniaux.

Les villages miniers, pionniers, confortent les inégalités spatiales en s'installant en deux positions privilégiées. « On les trouve, d'une part, à l'arrière du front pionnier, au contact des pays récemment conquis et des espaces relativement stabilisés : dans ce cas, la ville joue le rôle de bôca, c'est-à-dire de seuil, de relais. D'autre part, les agglomérations à fonctions tertiaires […] naissent dans l'espace neuf aux croisements des routes secondaires et des grands axes de pénétration initiaux » [Pébayle, 1981 : 264, op. cit.]. Le modèle que décrit Pébayle montre parfaitement la hiérarchisation urbaine linéaire et la dépendance corrélative de la frange pionnière, à l'égard de l'arrière-pays, décideur et relativement stable. La carte montrant la localisation des bourgs-relais, des villages miniers et du port exportateur (Cayenne) répond du modèle décrit. La structure de l'espace colonial s'organise dans un mouvement vertical linéaire, illustrant les rapports de domination exercés par les maisons de commerce dont les sièges sont regroupés à Cayenne, l'unique port exportateur et importateur de produits manufacturés et alimentaires. Les maisons de commerce intègrent, par le monopole du système d'approvisionnement commercial, l'espace intérieur. L'espace colonial se structure autour d'un rapport centres-périphéries, exclusif.

Le deuxième niveau géographique est composé par les bourgs relais du littoral, que l'on peut qualifier de *bôca*. Situées aux embouchures des vallées fluviales, ils sont les relais commerciaux obligatoires à l'aval des lignes de plus grand profit. Les maisons de commerce y installent leurs filiales, à partir desquelles orpailleurs, commerçants-détaillants et colporteurs fluviaux, s'y approvisionnent avant de descendre vers les placers. Nœuds du transport fluvial, les villes du littoral sont principalement orientées vers une activité tertiaire. Elles sont à la fois des lieux de transit, d'échanges commerciaux et informatifs. En parallèle de

[1] Nous verrons plus loin l'enjeu que représentent les plus importantes, notamment celle du Maroni, dans la formation des limites frontalières politiques.

l'activité commerciale, une agriculture vivrière se maintient. Dans le proche intérieur se développent de petites concessions minières et une première bande (direction Est-Ouest) de villages miniers à mi-distance du littoral et de la frange intérieure. Ces espaces correspondent aux premiers mouvements. Devant le manque d'informations sur la constitution des petites concessions minières, il est permis de poser l'hypothèse qu'elles sont issues de grandes parcelles concédées, peu à peu morcelées. Le coût d'exploitation est alors plus faible mais les gisements alluvionnaires moins riches, puisque déjà exploités.

Ce palier intermédiaire se caractérise, si nous poursuivons notre analogie avec le front pionnier pauliste, par un système de relations homme-milieu entre la « prédation » et « l'adaptation » [Pébayle, 1981 : 266] matérialisé par un autre type de village-relais, par une *bôca* en formation, trait d'union avec le littoral. Ces villages miniers sont essentiellement peuplés par les migrants antillais mais aussi par des commerçants et des marchands intermédiaires créoles guyanais.

Dans la frange la plus avancée du front, les sites de peuplement se sont développés avec les orpailleurs « bricoleurs », rassemblés sur les grandes concessions de l'intérieur.

Le dernier degré de dépendance commerciale et dernier cadre de vie collective est représenté par le village minier[1]. Le village minier focalise l'ensemble des relations de dépendance. Par analogie avec la situation d'exploitation paternaliste décrite par Geffray [1996 : 153-154], le village minier est le théâtre d'un paradoxe remarquable sur la valeur de l'or au sein du marché international : il n'existe aucune sorte de libre confrontation sur la valeur des produits extractifs dans ces régions donc, localement pas de marché [*ibid*.]. Les courtiers des maisons de commerce qui achètent et vendent aux orpailleurs agissent de telle sorte qu'ils contredisent les principes communs de circulation marchande. L'économie extractiviste se fonde sur le contrôle de l'accès au marché des orpailleurs. Les maisons de commerce parviennent à s'imposer par-là, aux yeux des orpailleurs, comme les vecteurs uniques, ombilicaux, de l'accès aux biens et aux produits vendus dans un autre monde, celui du littoral.

Le rapport de forces, visible au dernier maillon spatial dans l'intérieur, constitué dans cette relation entre dominants et dominés, repose sur le contrôle, par les premiers, des moyens de circulation des biens, et l'exclusion concomitante des seconds de tout accès autonome au marché. Une fois la masse d'orpailleurs distribués – et enclose par le contrat de bricole ou d'autre forme de crédit – en diverses maisons de commerce, celles-ci sont en mesure de fixer les prix de l'approvisionnement. La masse des orpailleurs et l'étendue d'espace disponible ne conduisent pas à une concurrence ou à une spéculation foncière sur les concessions. Tout le jeu de pouvoir des organisations commerciales (la monopolisation de la circulation des biens) repose sur cette logique. Spatialement, elle canalise la dynamique d'expansion des mouvements vers l'intérieur sur le principe de la recherche de gisements plus riches.

La recherche des gisements implique une mobilité incessante, même si des villages hiérarchisés se constituent comme autant de repères temporels nodaux, structurant la dynamique d'expansion vers l'hinterland. La mobilité structure l'espace par le jeu du pouvoir national, et, en même temps, elle en détermine sa discrimination socioéconomique et son intégration politique nationale. La matérialisation des dyades[2] fluviales sur le Maroni en 1891 et l'Oyapock en 1900 est directement liée à l'exploitation aurifère.

L'action de l'Etat sur l'espace, assortie des mesures économiques destinées à favoriser son intégration politique par le truchement des sociétés commerciales, se double de l'instauration d'une législation assimilationniste, dès l'abolition de l'esclavage. La politique dite de « francisation », 1848-1946, répond à l'acculturation de la population affranchie et imposera d'autant plus son emprise que le cycle aurifère est un frein à la constitution d'un creuset socioculturel créole. La fin du cycle aurifère et la faillite coloniale qui s'en suit, l'incapacité pour les affranchis à constituer une unité collective politique et sociale constituent les facteurs majeurs du plébiscite de l'intégration à la nation en 1946.

[1] Les villages miniers seront néanmoins les supports de la première structure politico-administrative dans l'intérieur : le territoire de l'Inini.

[2] Ligne de frontière commune à deux Etats contigus [Foucher, 1994 : 15].

C - La *vi nan bois*[1] : lieu de construction de l'identité créole

La genèse des relations entre les acteurs frontaliers se construit dans la période aurifère. Le Maroni présente la caractéristique d'être le support des trois groupes marrons, amérindiens, puis créoles anglais de Ste-Lucie, pour lesquels le fleuve focalise les projets de reconstruction sociale. Le fleuve devient à la fin du XIX^{ème} siècle chargé d'une tierce composante communautaire, fortement marquée par l'idéologie du contre-esclavage et la volonté de briser l'aliénation du travail sur les plantations. Espace-refuge et territoire réfractaire pour les Marrons et les Amérindiens, il est encore un espace de reconstruction identitaire pour les affranchis antillais à travers le vecteur aurifère.

Nous avons consacré un large développement à la question aurifère en montrant comment l'Etat, par le biais de l'octroi de concessions à des sociétés commerciales et du rapport de dépendance au système d'approvisionnement, intègre l'espace intérieur. La migration antillaise, spontanées, constitue cette main-d'oeuvre instrumentalisée selon un principe de dépendance qui permet son établissement.

Les Créoles du fleuve, dont des descendants sont établis encore aujourd'hui à Maripasoula, Mana, et St-Laurent, sont majoritairement issus des migrations anglaises sainte-luciennes des années 1890-1920. En effet, les ruées de la Lawa, qui interviennent dans la seconde phase du cycle aurifère, ne concernent que très peu les affranchis guyanais intégrés aux mouvements dans l'Est[2] de 1855 à 1885. Les entretiens[3] auprès de descendants des familles immigrées à St-Laurent et Maripasoula montrent que l'ère aurifère, au-delà de l'espoir de richesse qu'elle polarisa, constitue aussi les fondements de la construction identitaire des Créoles établis dans l'espace frontalier. Elle est profondément liée à l'espace forestier et aux conditions de recherche du métal précieux. « *La vi nan bois* » (la vie dans les bois), remémorée et mythifiée, représente la socialisation établie autour des structures villageoises de Wacapou, Dorlin, et Maripasoula, villages d'orpailleurs. Elle est la représentation d'un lien social, construit en quelques décennies (1890-1940), dans la précarité des conditions de recherche de l'or, de degrads[4] en degrads et au long des criques.

Le Maroni est à la fois le lieu des ruées aurifères et le lieu des territoires communautaires Boni et Amérindiens, sur les rivières Inini, Tempok et Ouaqui. La haute vallée du fleuve et les sources constituent donc le lieu où se rejoignent les trois acteurs frontaliers. Cette confrontation a lieu lors des remontées vers les placers. Loin d'introduire une mixité communautaire, elle cristallise, au contraire, les différences entre les migrants créoles libres, marqués par une démarche individuelle, et les Marrons vivant en sociétés structurées, collectives et autonomes.

L'esclavage, fui ou subi, est le trait d'union entre Marrons et Créoles qui migrent en Guyane pour s'affranchir du lourd héritage de la servitude. La réponse apportée par chacun de ces deux composantes détermine la genèse des rapports de force entre ces deux groupes. Aujourd'hui, pour un Créole de Maripasoula[5], être « créole » est d'abord « une manière de ne pas être comme un *bosh*, dans ses façons de tous les jours, de parler, de s'habiller, de manger… ». Cette volonté de cloisonnement est développée par Strobel [1998 : 68, *op. cit.*] : « E*n quittant les terres des îles à sucre où leurs pères étaient esclaves, ils* [les Créoles] *se sont frayés une voie nouvelle, ont défini ailleurs et autrement leur identité, et se sont rassemblés en une communauté précaire, forte du bagage minimal : une langue et une coutume bien à eux. ».* Le cloisonnement est prégnant entre ces groupes sociaux – Marrons, Créoles et Amérindiens – reconstruit à

---

1 Entretien réalisé en mai 2001, avec un Créole saint-lucien né à Maripasoula, âgé de 105 ans (âge, probablement surévalué déclaré par l'enquêté, mais contemporain des ruées aurifères que connut le village de 1890 à 1920) père de la propriétaire de l'épicerie-bar-hôtel-restaurant-dancing « Chez Dédée ». Ce terme revenait dans le discours comme un refrain dans les évocations des conditions de travail des « maraudeurs », dont il fut lui-même un représentant. Il fut ensuite « bricoleur » et les conditions de vie furent plus douces malgré une extrême précarité.

2 Se reporter à Partie I -Chapitre III -II -A - Les fronts aurifères orientaux (1855-1880) : une dynamique intégrée à la société coloniale p. 44.

3 Réalisés en novembre 1997 et mai 2001.

4 On appelle *degrad* en Guyane un débarcadère construit ou un simple accès à la rive (voir *supra*). Dans le cas de chantier d'orpaillage, le degrad est aussi un lieu et de rencontre. Ce terme s'oppose au « Fon », au chantier lieu de travail de la mine. On montre rarement la place du chantier dans lequel on extrait l'or. Les liens avec l'extérieur sont bornés au degrad.

5 Brève saisie dans une discussion avec un chercheur d'or créole à Maripasoula, mai 2001.

partir de cultures de repli et de sauvegarde d'éléments empruntés aux espaces d'origine différents : Caraïbes pour les Créoles, Bénin, Dahomey, Afrique Occidentale et Hollande pour les Marrons, Brésil pour les Amérindiens. Le fleuve, en marge de toute identité nationale, condense, plus qu'il ne mélange, ces sociétés en phases d'auto-reconstruction différentielle et, par conséquent, ethnocentrées.

Pourtant, l'activité aurifère nécessite, pour sa perennité, la construction d'un lien forgé dans leur rencontre. Elle se réalise dans le cadre d'une division communautaire du travail en intégrant les compétences de chacun des groupes sociaux : les Amérindiens guident les prospecteurs dans la forêt, les Marrons assurent le transport et l'approvisionnement des placers entre la côte et l'intérieur, en libérant les orpailleurs de cette contrainte. Une relation d'inter-dépendance se crée entre ces trois acteurs de l'espace frontalier, à la fin du XIX^{ème} siècle.

Cependant, cette relation repose sur la base d'une logique d'intégration de l'espace par le pouvoir central. Là commence le paradoxe du Maroni, celui d'une production nationale de l'espace par des acteurs qui lui sont réfractaires. Ce processus en explique l'identité forte et, simultanément, sa dépendance à l'égard du pouvoir national, dans le sens où celui-ci sera instrumentalisé pour s'affirmer comme espace identitaire à part entière. Ainsi les orpailleurs créoles sont-ils les acteurs involontaires du processus d'intégration politique de l'intérieur, jusqu'à l'établissement du Territoire de l'Inini qui définit le premier maillage administratif, géré directement par le pouvoir central.

La détermination de la frontière en 1891 permet aux Boni de se libérer de la tutelle des Djuka, d'acquérir le droit de navigation sur le Maroni et de pouvoir participer à l'activité aurifère par leur prépondérance dans le transport. Nous avons déjà évoqué le rôle des Marrons dans l'activité aurifère qui émerge à partir de 1880 dans le Maroni[1]. En jouant sur l'allégeance des Boni en 1860, l'Etat va permettre aux orpailleurs antillais les recherches aurifères et le travail sur les concessions.

La langue est une illustration de ce processus commun de réappropriation de l'espace national et marque l'émergence d'un pouvoir interne. Dans le cadre de la relation tripartite qui se met en place à la fin du XIX^{ème} siècle dans l'espace frontalier, se constitue le *Taki-Taki*[2]. Langue d'échange, commune à tous les groupes, ce pidgin évolutif, vernaculaire et véhiculaire, intègre des éléments linguistiques empruntés à chaque communauté. On y retrouve à l'heure actuelle – signe de la pérennité du processus – des bases lexicales portugaise, anglaise, africaines et de *sranan tongo*[3]. Aucun mot français n'y est repris ou adapté : ceci se comprend, la dynamique de fonctionnement interne du fleuve n'est pas française. Cette langue secondairement construite pour l'échange est un élément de communication trans-communautaire. Elle est fondée sur les bases des autres langues, propres à chaque groupe social, qui restent le socle identitaire des communautés. L'espace d'échange linguistique interne est commun mais fortement dissocié. Or, toute médiation linguistique, en tant que système sémique, est sous-tendue par une relation extralinguistique – politique, économique, sociale, culturelle – dans laquelle circule le pouvoir consubstantiel à toute relation [Raffestin, 1980 : 90]. Il s'ensuit, dans le cas des relations inter-communautaires des acteurs frontaliers, une logique d'appropriation hiérarchisée de l'espace, affichant le primat de l'espace communautaire puis, celui de l'espace fluvial et, enfin, celui de l'espace national matérialisé par la frontière administrative. Le *Taki-Taki*, en tant que langue d'échange, devient donc une ressource interne de laquelle le pouvoir national est coupé, puisque celui-ci ne peut imposer la sienne.

[1] Se reporter à Partie I -Chapitre III -II -B -2 - Transport et création des filières migratoires marronnes : l'intégration de populations constituées dans l'opposition à la société coloniale p. 49.

[2] Littéralement *Taki* (origine anglaise : talk), « parler ». *Taki-Taki*, « parler pour ne rien dire ». Toutefois *taki* signifie aussi « branche d'arbre ». Faut-il y voir une métaphore de branches multiples réunie par le même arbre identitaire et linguistique ?

[3] Littéralement de *Sranan*, « Surinam » et *Tongo*, « langue (de l'anglais *Tongue*, langue) ». A l'origine patois créole de Paramaribo.

III - Déficits démographique, politique d'assimilation : les conditions de la départementalisation (1930-1946)

Les découvertes de gisements aurifères, les flux migratoires et leur instrumentalisation par l'Etat, aux fins d'intégration politique de l'intérieur, sont déterminants dans le règlement des litiges territoriaux de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle. Jusqu'alors, les limites frontalières sont issues du traité d'Utrecht en 1713 qui ne porte que sur l'espace « utile » de la colonie, dessiné par la frange littorale.

Avec le cycle aurifère, les fleuves deviennent les supports des mutations économiques et les vecteurs de l'intégration politique menée par le pouvoir national sur la base des migrations. Les bassins hydrographiques, focalisant le potentiel économique, marquent aussi les axes stratégiques de drainage et de communication. Les vallées fluviales forment l'architecture de l'organisation socioéconomique hiérarchisée de l'espace intérieur. Les fleuves sont donc au cœur du processus d'horogenèse[1] en Guyane. C'est d'abord les dyades[2] que l'Etat stabilise, avant de mettre en place, à partir de 1930, une structure administrative gérée directement par le gouverneur de la colonie donc, sous contrôle direct du pouvoir national. A partir de 1930, l'espace est politiquement approprié et défini, alors que le cycle aurifère s'achève en précipitant le système économique colonial dans la faillite.

La lente matérialisation de l'espace politique guyanais ne peut être dissociée d'une législation sociale assimilationniste, « la francisation », que l'Etat instaure à partir de l'abolition de l'esclavage jusqu'à l'intégration à la nation par la départementalisation en 1946. Les modèles sociaux et culturels que le pouvoir national applique en Guyane agissent en résonance avec l'acculturation[3] des affranchis payant le tribut des générations asservies. L'individualisme qui procède de l'idéologie du contre-esclavage puis, le cycle aurifère, immédiatement après l'abolition, n'ont pas permis la construction de références culturelles communes à la population issue des affranchis. De fait, celle-ci ne peut se tourner que vers les référents socio-identitaires fournis par le pouvoir national.

L'ensemble des dynamiques spatiales réfractaires au pouvoir colonial portées par les affranchis de l'abolition est réapproprié par le pouvoir national, à des fins d'intégration spatiale du territoire et d'intégration sociale. Elles président au plébiscite de l'incorporation de la colonie à la nation.

A - La délimitation du territoire guyanais

Les fleuves sont les supports de l'horogenèse dans les Guyanes. Dans un premier temps, perpendiculaires à la frange maritime, ils « font frontière », comme autant de fractures internes limitant la progression du peuplement vers l'ouest.

Puis, les cortèges d'immigrés des ruées aurifères opèrent un retournement en jouant de ces lignes de ruptures non plus comme obstacle à la progression coloniale, mais comme supports de pénétration et de communication. Triplement porteurs d'un potentiel économique, des fonctions de communication drainant les richesses et vecteurs de peuplement, les fleuves deviennent les lignes structurantes de l'occupation coloniale et enjeux de pouvoir. L'espace colonial mute dans ses fonctions en passant d'une économie agraire à une économie aurifère.

Aussi, la problématique frontalière, qui émerge à la fin du XIX^{ème} siècle, est le reflet de cette mutation. Les fleuves sont les axes essentiels de pénétration dans l'hinterland, seuls supports à l'organisation de l'espace, et, de fait, constituent des lignes de scansion et de frontières.

---

[1] Ce terme désigne la genèse des frontières (du grec *horoi*) [Foucher, 1994 : 49].

[2] Frontière commune à deux Etats contigus [Foucher, 1994 : 15].

[3] Nous entendons par ce terme le processus par lequel un groupe humain assimile tout ou partie des valeurs culturelles d'un autre groupe humain.

Au XVIII[ème] siècle, les embouchures et les premiers biefs fluviaux navigables, qui correspondent aux ruptures de la plaine littorale, sont les seuls segments frontaliers. L'espace non anthropisé reste une limite plus chargée idéologiquement (l'espace d'intégration possible) que politiquement : dans la logique coloniale de mise en valeur du littoral, les vides font frontière autant qu'ils sont convoités. Les fleuves en déterminent les fractures verticales et marquent la limite de progression horizontale du peuplement. Ils sont aussi, au-delà du segment traversant la bande littorale, le lieu du rejet colonial, celui du peuplement marron et amérindien. L'intérieur n'est pas un espace à valoriser et il l'est encore moins après la tragédie de Kourou (1763). Les zones frontalières articulées sur les bassins hydrographiques sont des espaces périphériques, des marges coloniales.

La seconde moitié du XIX[ème] siècle voit d'abord la translation de l'espace colonial vers le Nord-Ouest littoral. Les enclaves affirment la souveraineté nationale en s'installant sur les zones frontières du siècle précédent. L'espace conquis résulte d'une dynamique d'origine nationale transplantée dans la colonie : la migration forcée, ou planifiée (bagnes, Noirs libres de Mana) intègre les marges ponctuellement, alors que les espaces non appropriés, ou vides de peuplement, sont intégrés politiquement de manière implicite. La fin du XIX[ème] siècle voit l'intégration politique de l'intérieur par le truchement des migrations d'orpailleurs et la définition des dyades sur le cours moyen des fleuves. Au début du XXI[ème] siècle, les cours supérieurs sont encore en litige.

La matérialisation de la frontière Maroni est directement issue de la découverte de gisements et des migrations d'orpailleurs. Dans le triangle formé par les rivières Lawa et Tapanahoni, la découverte de sites à forte concentration aurifère conduisit 6 000 orpailleurs dans cet espace en 1887 {Carte I.6 p. 45}. Contestée entre la France et la Hollande, investie par des « maraudeurs », la zone fut le théâtre d'affrontements violents pour l'octroi des concessions. L'installation de postes militaires, hollandais et français, bloquant les ravitaillements conduisit au départ des orpailleurs et à une non-exploitation de l'espace. Le segment de dyade de la Lawa fut soumis à l'arbitrage du Tsar, Alexandre III, qui trancha en faveur du Surinam en 1891. L'espace Lawa-Tapanahoni (25 000 km²) revint à la colonie hollandaise, mais fut frappé d'une interdiction d'exploitation. Dans la protection de leur frontière et dans la préservation du potentiel économique, les deux colonies utilisèrent des communautés de Marrons, à la fois par leur intégration à l'économie aurifère et par la constitution d'allégeances politiques jouant sur les clivages internes : les Boni firent serment d'allégeance à la France en 1860 et obtinrent la nationalité française en 1888. Les Djuka, ennemis héréditaires des premiers, furent intégrés à la colonie hollandaise, dès 1761. Aujourd'hui, les litiges subsistent et sont tolérés par chacun des deux Etats. Depuis 1935 et, surtout depuis 1975[1], un litige franco-surinamais subsiste dans la zone comprise entre les rivières Litany et Marouini {Carte I.6 p. 45}. Le Surinam conteste la souveraineté française sur cet espace (les cartes surinamaises fixent la frontière sur le Marouini). Des accords de coopération entre les deux pays, en 1988, s'arrangent tacitement de ce contesté, sans pour autant résoudre ce différend territorial. L'intérêt géopolitique est, dans l'absolu, mineur au regard d'effectifs démographiques extrêmement faibles et d'un potentiel économique non exploité dans cette zone.

Le cas de la frontière Oyapock, quoique différent dans son essence, relève d'un processus similaire. La frontière établie lors du traité d'Utrecht en 1713, sur la rivière Vincent Pinzon (ou Japoc[2]) était précise dans le toponyme, mais non sur la cartographie et le terrain : les Français reconnaissant la rivière Japoc sur l'Araguary (50 km au nord de l'Amazone) et les Portugais sur l'Oyapock actuel. Jusqu'en 1789, la France n'aura de cesse de tenter des établissements dans cette région en renforçant l'occupation du domaine colonial oriental : fort Saint-Louis sur la rive gauche de l'Araguary, missions jésuites de Saint-Paul et de Notre-Dame de Sainte-Foy à Camopi. Durant le XVIII[ème] siècle, les Portugais utilisent l'arme démographique. L'enjeu véritable est le contrôle des deux rives et des Bouches de l'Amazone pour le Brésil alors que les Français sont installés au Cap Nord. La limite frontalière se déplace, plusieurs fois, entre 1801 et 1802[3].

[1] Année de l'indépendance politique du Surinam.

[2] Le nom de Japoc signifie « grande rivière ».

[3] Le traité de Bajadoz de juin 1801 fixe la frontière sur l'Araguary, le traité de Madrid en septembre 1801 la fixe sur le Rio Carapanatuba (au nord de Macapá), celui d'Amiens en mars 1802 la redéfinit sur l'Araguary. On le voit, la définition reste incertaine, mais âprement défendue.

Le contexte géopolitique sud-américain du milieu du XIX^{ème} siècle joue un rôle majeur dans la détermination de ce tracé frontalier. En effet, le Venezuela et le Brésil, indépendants politiquement en 1811 et 1822, se lancent, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, dans une politique d'expansion territoriale. La cohérence de la politique brésilienne se fonde sur l'observation du réseau hydrographique et lui permet de réduire la totalité des litiges sur ses frontières septentrionales. La conquête se fonde d'abord sur l'apport démographique, puis l'espace devient objet d'intégration politique : Reclus [1895, Livre XIX : 85-89], constatant la vitalité de l'élevage et l'essor économique dans la ville de Counani, souligne la croissance de la population de 1 500 à 3 000 personnes de 1886 à 1892, pour deux tiers brésiliennes. Deux ans plus tard, en 1894, la ruée vers des gisements aurifères aux têtes de la rivière Carsewène draine des vagues migratoires spontanées de plusieurs milliers de mineurs dans le contesté (Antillais anglais et français, Vénézuéliens, Brésiliens) : 10 000 selon Orru [1995 : 15], 15 000 selon nos calculs à partir des estimations de Jolivet [1982 : 121], 20 000 selon Mam Lam Fouck [1996 : 31]. Ces mineurs alimenteront aussi les ruées en Guyane {Carte I.6 p. 45}.

La détermination définitive de la frontière franco-brésilienne est tranchée par le Conseil Fédéral Suisse en décembre 1900. L'arbitrage international fixe la frontière sur l'Oyapock (364 km) puis sur son affluent principal (62 km). L'incertitude bi-séculaire sur la limite orientale est levée[1]. La France voit alors ses ambitions territoriales amputées de 230 000 km². A la frontière orientale fluviale succède, en 1938, celle terrestre, ligne du partage des eaux de l'Amazone sur 303 km jusqu'au point de tri-jonction avec le Surinam, en amont de la rivière Koulé-Koulé[2].

Le pouvoir national joue sur deux échelles d'intégration politique. Localement, par une politique foncière et la législation minière, il canalise un peuplement exogène (notamment vers les frontières au regard des espaces de grandes concessions). A l'échelle continentale, il légitime politiquement l'intégration spatiale par le jeu des arbitrages diplomatiques internationaux.

Finalement, on peut déduire que c'est moins une valorisation économique, modeste par comparaison au domaine colonial africain ou indochinois, qu'une emprise géopolitique sur l'espace qui alimente les motivations nationales. Alors que l'échec de la vocation agro-exportatrice assignée par la métropole est patent, la valorisation d'une économie endogène n'est pas soutenue. La colonie guyanaise n'est donc pas considérée pour ce qu'elle est, mais pour les ambitions nationales qu'elle doit porter. La constitution du premier maillage administratif, instauré par le Territoire de l'Inini va dans ce sens. Dans la suite de la détermination des dyades, le pouvoir central intègre administrativement l'intérieur

[1] Vidal de la Blache participa à la rédaction des deux volumes destinés au Conseil Fédéral chargé de la délimitation frontalière. Foucher [1986 : 226-227] montre que sa démonstration, fondée sur une étude cartographique, géopolitique et géomorphologique, était plus scientifique que politique. Les Brésiliens adoptèrent une attitude inverse arguant d'une occupation démographique antérieure et d'une occupation coloniale française en Afrique. Alors que l'enjeu était politique, puisqu'il s'agissait d'un accès à l'Amazone, le géographe joua de l'argumentaire scientifique. Elle se comprend parfaitement si l'on sait qu'il visait par ce moyen la Chaire de Géographie de la Sorbonne, jusqu'alors tenue par des historiens.

[2] Un litige subsiste encore aujourd'hui sur cette limite et une commission diplomatique franco-brésilienne a été mise en place en 1984 et traite toujours de ce différend.

B - Premier maillage administratif et contrôle du peuplement : le *Territoire de l'Inini*

Les conditions qui procèdent à la création du maillage de la colonie instauré par l'Etat, en 1930, sont à rechercher dans les signes d'une faillite de l'économie aurifère et dans l'émergence d'une crise politico-économique à l'encontre du pouvoir colonial local. Cette structure administrative entérine l'intégration politique du pouvoir national dans l'espace intérieur en la coupant de la fraction coloniale littorale. C'est donc la mise en place d'un contrôle sur la population de l'intérieur, qui prévaut à son instauration.

Le *Territoire de l'Inini* est créé par le décret-loi du 6 juin 1930 {Carte I.7 p. 59}. Le contexte est celui de la crise mondiale de 1929, du déclin de l'économie aurifère et des produits forestiers de substitution (bois de rose, balata), de la disparition prévisible à moyen terme du bagne et, enfin, d'une situation sociopolitique agitée. L'Etat décide d'assumer directement le développement de la colonie en orientant sa politique vers la prise en charge de l'aménagement du territoire[1] dans les branches économiques valorisées sur le marché métropolitain. L'espace est défini comme une unité administrative autonome, ayant personnalité de droit civil, placée sous l'autorité du gouverneur de la Guyane assisté d'un conseil d'administration qui n'est pas élu. Autrement dit, la nouvelle circonscription échappe totalement au pouvoir du conseil colonial. Rappelons qu'elle regroupe, près de 12 000 personnes, soit le tiers de la population coloniale en 1930, sur un espace représentant 90 % du territoire colonial[2].

Alors que l'exploitation économique de l'intérieur donne des signes de faiblesse, l'intégration politique, dont elle est le vecteur, est compromise. Les dyades étant désormais matérialisées, l'Etat peut conduire un contrôle direct de l'espace. Auparavant, si l'on excepte une législation minière, aucun texte officiel ne fait mention d'une réglementation administrative dans l'intérieur [Jolivet : 1982, 137]. Il s'agit de faire respecter le régime des concessions minières, de rationaliser l'exploitation des richesses aurifères de l'intérieur et de mettre en place des filières commerciales contrôlées par l'Etat. En capturant le système économique aurifère sur lequel il s'était appuyé, il devient le seul acteur de l'appropriation politique de l'espace.

Dans les années 1920-1930, la Guyane connut une vie politique particulièrement agitée consécutive au changement social introduit par l'abolition de l'esclavage en 1848 et l'instauration du suffrage universel (supprimé en 1858 et rétabli en 1878). Mam Lam Fouck [1999 : 347-348, *op. cit.*] montre que la Guyane se caractérise par un espace de non-droit : *« La nouvelle classe dirigeante de la colonie*[3]*, à laquelle le pouvoir colonial prête parfois son concours, contrôle alors ces citoyens sans expérience politique en ayant souvent recours à des procédés illégaux*. […] *Ce qu'il y a de remarquable dans le demi-siècle précédant la départementalisation, c'est la quasi-absence de la libre expression de la population guyanaise. La colonie fut en effet transformée en espace ouvert à la manipulation la plus grossière au profit de tous ceux qu'intéressait le pouvoir local ou le contrôle de la circonscription électorale dans le cas d'élections à l'assemblée nationale française ».*

L'exemple le plus marquant est celui des suites de l'élection triomphale en 1919 à la députation du charismatique homme d'affaires, Jean Galmot[4].

La création du Territoire de l'Inini a aussi pour fonction de soustraire au débat politique l'intérieur et d'y empêcher toute capacité électorale. En préservant le pouvoir colonial, tenu pour responsable par la

---

[1] Construction de routes, de voies ferrées dans l'intérieur et d'équipements portuaires modernes (en 1933, il n'existait qu'une route empierrée entre Cayenne et Iracoubo).

[2] Sur la base des dyades constituées à la fin du XIX^{ème} siècle.

[3] Les notables de la société esclavagiste sont remplacés par l'accession au pouvoir de personnalités issues de l'ancienne classe servile ou de l'immigration.

[4] Compromis dans un scandale politico-financier lié à des spéculations durant la première guerre mondiale (affaire des rhums), il fut écroué puis réhabilité. En 1928, il se représenta au mandat de député de la Guyane. Des fraudes électorales et des arrestations arbitraires à l'encontre des « galmotistes » aboutirent à de sanglantes émeutes.
Lire à ce propos Cendrars Blaise, 1996 (rééd. 1930), *Rhum. L'aventure de Jean Galmot*, Les Cahiers Rouges, Grasset, Paris, 229 p. Voir également le long métrage « Galmot », réalisé par Alain Maline.

population de l'intérieur de la faillite de l'activité aurifère et acteur de sa paupérisation, l'Etat, par l'instauration de cette zone administrative, protège l'intégration politique de l'espace.

Parallèlement, ce maillage administratif introduit une discontinuité socio-spatiale entre la population établie sur le littoral et celle, d'origine exogène, implantée dans l'intérieur. La création du Territoire de l'Inini est donc un embryon de maillage qui, dans les faits, entérine institutionnellement la fracture bi-séculaire entre le littoral et l'intérieur. Ce processus est en fait une mainmise directe du pouvoir national – et non coloniale locale – sur le Sud de la Guyane.

Tableau I.5 : population de la Guyane et de l'Inini de 1902 à 1946

Années	**Ensemble de la Guyane**	***dont population pénale***	***%***	***dont Inini***	***%***
1902	32908	*nd*	*nd*	*6000*	*18,23%*
1907	33203	*7012*	*21,12%*	*7088*	*21,35%*
1911	42544	*6455*	*15,17%*	*12000*	*28,21%*
1921	40427	*3775*	*9,34%*	*11000*	*27,21%*
1926	43059	*nd*	*nd*	*10675*	*24,79%*
1936	29716	*7626*	*25,66%*	*5049*	*16,99%*
1946	27021	*1140*	*4,22%*	*4574*	*16,93%*

Sources : d'après Abonnenc [1948 [b] : 8-9], Mam Lam Fouck [1999 : 282], Michotte [1965 : 11].

Si l'espace intérieur est intégré politiquement, l'échec des projets d'aménagement[1], associé à l'épuisement des gîtes aurifères, renforce davantage l'exode rural des orpailleurs vers les villes du littoral.

En 1950, l'intérieur se vide : au plan démo-spatial, la situation est pratiquement identique à la période précédant le cycle aurifère. Seule la communauté des Marrons Boni (ayant fait allégeance au gouvernement français) et une centaine d'orpailleurs légitiment l'intégration de cet espace à la colonie. La régression de l'activité aurifère suscite un mouvement de retour vers les Antilles. L'intégration politique de l'espace, par le jeu des sociétés commerciales, de l'octroi des concessions foncières et de la législation minière, est matérialisée d'abord par la détermination des dyades puis, par l'instauration du premier maillage administratif dont l'objet est le contrôle sociopolitique du peuplement de l'intérieur.

Au cours du siècle post-esclavagiste, l'Etat développe parallèlement une politique d'assimilation sociale des affranchis sur les références métropolitaines. L'intégration politique de l'espace, doublée d'une intégration sociale, aboutit à l'incorporation au territoire national par la départementalisation en 1946.

[1] Ces échecs sont imputables à des études techniques et financières lacunaires et à une constatation tardive de l'inopportunité des projets, puisque ne précédant aucun mouvement industriel ou démographique. Les seuls points positifs furent la mise en place d'une assistance médicale dans les centres administratifs créés : Saut Tigre, Saut Sabbat, St-Elie, le placer Paul Isnard, Camopi et Maripasoula. Par ailleurs, le vide en matière de droit civil ne fit qu'institutionnaliser, pour les groupes amérindiens et marrons, un statut tacite qui existait depuis leur premier contact avec les Français, celui d'une « nation indépendante sous protectorat » [Hurault, 1989 : 120-121].

Carte I.7 : Evolution du maillage administratif (réformes de 1930, de 1952, de 1969)

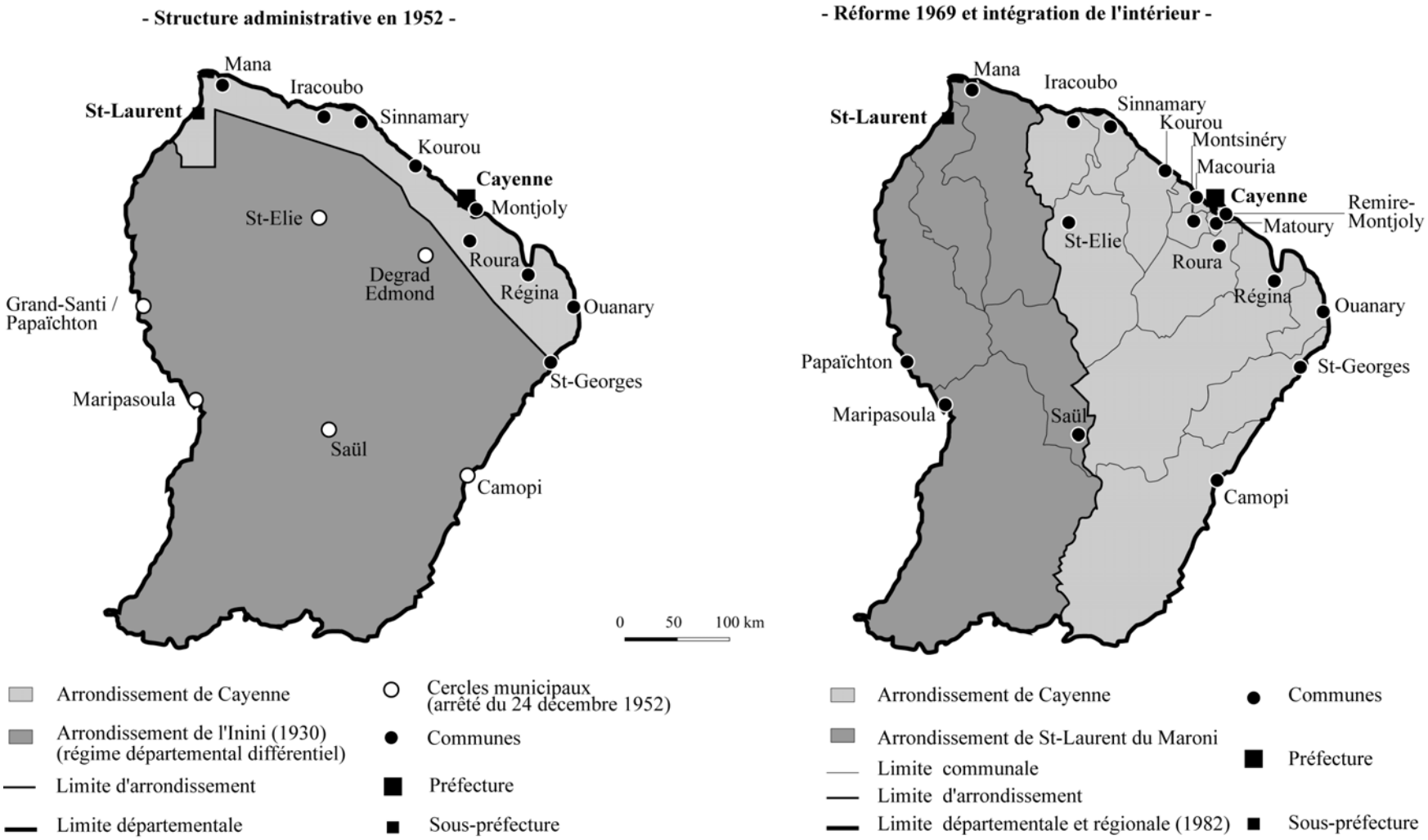

Sources : d'après Abonnenc [1949, 1979], Brasseur [1978], Jolivet [1982], Mam-Lam-Fouck [1996], Piantoni [2002 (a) : 185 ; 2002 (b)].

Réalisation : Fr. Piantoni, 2008.

C - Assimilation des esclaves libres, déclin démographique, faillite économique

Les quatre départements d'outre-mer (Dom) actuels coïncident avec les possessions françaises ayant construit leurs sociétés, au cours des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, sur la base d'une économie agro-exportatrice fondée sur l'esclavage et le commerce triangulaire. Par opposition, le reste de l'ensemble ultramarin[1] n'a pas été concerné par cette forme tragique d'exploitation. L'intégration de l'espace à la nation par la départementalisation est directement associée à l'importance de la population ex-servile et à son rapport à l'Etat. Cependant, il ne faut pas sous-estimer la faillite économique et le déficit démographique de la colonie dans laquelle suite à la faillite de l'ère aurifère.

L'impossible reconversion des économies sucrières aux Antilles et à la Réunion, l'échec d'un siècle d'exploitation aurifère en Guyane, puis la rupture des relations commerciales avec la métropole durant le second conflit mondial précipitèrent ces colonies dans une crise sociale et économique renforçant le discours d'une intégration des quatre vieilles colonies à l'Etat français[2].

1 - La « francisation » (1848-1945) : une politique nationale d'assimilation socioculturelle

L'origine servile et exogène de la composante majoritaire du peuplement et la faible occupation humaine indigène initiale (ou sa réduction rapide), ont joué un rôle majeur dans la forme du processus de décolonisation orienté vers l'intégration à la nation.

Ces deux facteurs se conjuguent avec l'instauration de zones de juridiction coloniales assimilationnistes[3] à partir de 1830[4]. Les lois de 1839 et, surtout, de 1848 (abolition définitive de l'esclavage) constituent des bifurcations fondamentales, par rapport aux colonies britanniques et hollandaises, préfigurant une intégration à la nation un siècle plus tard.

Ce corpus législatif, connu sous le nom de « politique de francisation » (1848-1945) en Guyane, jette les bases d'une société, nouée au processus d'assimilation aux valeurs occidentales et, sur le principe, égalitaire en droits : octroi de la nationalité française aux esclaves libres, droit de vote (1887), instauration de la gratuité et de l'obligation de l'école diffusant l'idée de progrès social, ou de promotion sociale par l'accession à la fonction publique tertiaire, en réaction à un passé de servitude dans le secteur productif. L'acculturation socioculturelle, née des générations asservies au joug colonial, et la possibilité, à partir de 1848, de s'approprier les modèles sociaux dominants furent des facteurs essentiels dans l'émergence des élites créoles qui devinrent les actrices principales du processus de rattachement de la colonie à la métropole.

---

[1] On entend par ensemble ultramarin les anciennes possessions des deux empires coloniaux français du XVI^{ème} et du XIX^{ème} siècle. Sous ce vocable global se différencient quatre situations statutaires :

- les départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane française (ces trois départements étant réunis sous l'appellation de Départements Français d'Amérique) et Réunion ;
- les territoires d'outre-mer : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, Terres australes et antarctiques françaises ;
- les collectivités territoriales : Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte ;
- Statut particulier parce qu'îles inhabitées : Tromelin, Clipperton, îles éparses du canal de Mozambique, Terre Adélie.

[2] Ce facteur ne peut être écarté même si pour Mam Lam Fouck [1999 : 300] la revendication de l'intégration relève du sentiment d'appartenance à la France et non de la faillite économique de la colonie.

[3] Dans d'autres cas – Indochine, Maghreb, Afrique (AOF et AEF) à partir de 1830 – d'inconciliables rivalités d'intérêts économiques entre des peuplements autochtones et les colons ont conduit la puissance coloniale à bloquer les revendications internes d'égalité juridique. Les raisons essentielles reposent sur l'impossibilité d'introduire une politique assimilationniste globale au regard du fort développement démographique de la population autochtone et de conserver pour ses propres immigrés le bénéfice d'une exploitation du territoire colonisé. Cette contradiction déboucha sur les guerres d'indépendance menées par les générations dont les ascendants militèrent, paradoxalement, pour une équation juridique entre les colonies et la métropole. Si ce phénomène n'a pas touché les Dom et les Tom, c'est précisément que cette d'égalité a été tôt (pour les Dom au niveau des principes) ou tard (Nouvelle Calédonie) affichée et promue [Belorgey et Bertrand, 1994 : 13-14].

[4] Conséquence des troubles sociaux violents que connurent les colonies « à sucre » après la première abolition de l'esclavage par la Convention en 1794 (il est rétabli en 1802 par Napoléon I^{er}).

« *Les affranchis des villes et les libérés qui les rejoignent sont en contact permanent avec les Blancs, lesquels n'étant plus les maîtres, peuvent devenir les modèles de ceux qui désirent monter dans l'échelle sociale et qui pour ce faire s'appliquent à assimiler leurs valeurs* » [Jolivet, 1982 : 96, *op. cit.*]. Des personnalités guyanaises comme Félix Eboué et Gaston Monnerville[1], constituèrent des modèles archétypaux d'une élite[2], constituée sur des référents culturels puisés dans l'assimilation aux valeurs nationales.

A partir de 1880, la politique scolaire de la Troisième République applique, en Guyane, mais aussi dans toutes les colonies et les campagnes métropolitaines, une idéologie unitaire et patriotique, fondée sur une uniformisation linguistique et culturelle. Le nivellement qu'elle introduit trouve une résonance chez les affranchis dépourvus de références culturelles anéanties par l'esclavage. Ce mécanisme social conduit l'injonction à l'assimilation à la « mère patrie » dans un constexte où il paraît impossible de constituer un groupe socioculturel capable d'imposer, voire d'assumer économiquement, le projet d'une indépendance politique.

Pourtant, le discours assimilationniste ne signifie pas, chez ses partisans, l'absence d'une volonté de changement. Ainsi l'agitation politique dans l'entre-deux guerres - cas de l'affaire Galmot – produit-elle un décrochage paradoxal entre le pouvoir local, tenu pour responsable de la faillite de l'économie coloniale, et le pouvoir national réifié dans sa dimension universaliste par la politique de francisation. L'Etat devient, par ce truchement, le seul acteur capable d'imposer un changement institutionnel et économique.

Paradoxalement, à travers la volonté d'intégration à la nation, c'est une véritable décolonisation que les futurs domiens attendent de l'assimilation, dans l'acception qui leur a été donnée par la « francisation ». La réforme politique de 1946 constitue, dans cette logique, une rupture par rapport au système colonial antérieur. C'est dans ce cadre qu'il faut replacer l'action d'un autre symbole de l'assimilation, le Martiniquais Aimé Césaire[3] : la république, opposée au système colonial ségrégationniste, doit déboucher sur la mise en place des règles de l'Etat de droit, dissocié de la situation locale que le même Etat a paradoxalement engendrée.

Face aux moyens mis en œuvre antérieurement par le pouvoir national pour intégrer l'espace politique, faut-il voir, dans cette dissociation, les traits d'une manipulation idéologique ? L'Etat réussit à fondre l'idéologie du contre-esclavage et la quête de liberté dans le moule de la citoyenneté française.

Ce phénomène ne touchera pas les minorités constituées par les communautés de Marrons et d'Amérindiens ayant construit des sociétés fondées sur le rejet de la société servile bien avant l'abolition de l'esclavage. Nous verrons l'importance de ce facteur dans le cadre de la crise sociale actuelle.

---

1 Pour les biographies professionnelles de ces deux symboles de l'assimilation, se reporter à Annexe documentaire 1 : la « francisation » et ses élites : Felix Eboué, Gaston Monnerville, Aimé Césaire p. 214.

2 Lire à ce propos : Monnerville Gaston, 1975, *Témoignage. De la France Equinoxale au palais de Luxembourg*, Plon, Paris, 460 p. et Ulrich Sophie, 1950, *Le gouverneur général Félix Eboué*, impr. Larose, Paris, 99 p.

3 Voir l'extrait d'un discours prononcé à l'assemblée nationale en faveur de la départementalisation, se reporter à Annexe documentaire 1 : la « francisation » et ses élites : Felix Eboué, Gaston Monnerville, Aimé Césaire p.214.

Planche photographique I.3 : Les momunents de la « francisation » à Cayenne

L'assimilation en trois repères symboliques aux détours des places de Cayenne :
- L'assimilation s'exprime, 66 ans après l'abolition, par une participation réclamée ("l'impôt du sang") à la première guerre mondiale.
- Schoelcher et l'abolition de l'esclavage : d'une ample gestuelle protectrice et fraternelle, Schoelcher ouvre l'avenir républicain à l'esclave affranchi, mains croisées sur le coeur en reconnaissance éternelle à la "patrie".

- La « francisation » a ses modèles : l'ombre de Félix Eboué plane au-dessus des Palmistes qui entourent le monument qui lui est consacré, au centre de la place centrale de Cayenne. La symbolique est forte : idées de la porte franchie et de l'arc de triomphe.
Ses cendres, en revanche, sont au Panthéon.

Clichés : F. Piantoni, 2002

2 - Déficit migratoire et déclin démographique

L'échec du redressement économique, à partir de 1930, entraîne la Guyane dans une crise économique et démographique majeure, malgré les tentatives de reconversion vers des produits de substitution (gomme de Balata, essence de bois de rose, canne à sucre pour la production de rhum). Le bagne cesse progressivement toute activité, à partir de 1937, et ferme en 1947. Les deux piliers essentiels de l'économie coloniale s'effondrent : cinquante ans d'exploitation aurifère ont sapé toute capacité de développement productif.

La régression a pour conséquence une forte émigration de retour vers les Antilles et, localement, une rétraction de l'espace colonial vers les bourgs du littoral et surtout Cayenne par un fort mouvement d'exode rural.

La récession économique renvoie la Guyane au problème du sous-peuplement[1]. La dépopulation ramène les effectifs démographiques à une valeur proche de celle de 1850 {Graphique I.1 p.64}. L'accroissement naturel est, par ailleurs, pratiquement nul {Graphique I.2 : p. 64} : en 1945, le taux de natalité est de 21,2 ‰, celui de mortalité générale de 24 ‰, celui de mortalité infantile[2] de 118 ‰ et celui de mortinatalité[3] de 70,8 ‰ [Michotte, 1965 : 13]. Dans l'intérieur, le taux de natalité avoisine 13 ‰. Bagnards et orpailleurs contribuèrent à la hausse des taux de mortalité que les naissances, particulièrement faibles ne purent compenser. Ces données mettent en évidence l'importance du fait migratoire en Guyane : seule la migration nette joue un rôle dans la variation de la population de 1860 à 1946. Issue majoritairement du bagne et de l'orpaillage, elle ne suscita jamais une pérennisation du peuplement. Des quelques 70 000 détenus (soit l'équivalent de la main-d'œuvre sous contrat que reçut approximativement le Surinam) qui furent transportés de 1855 à 1937, seuls 300 décidèrent de s'y établir après la fermeture définitive des pénitenciers.

L'exploitation aurifère, au travers du rapport de dépendance généralisé par le système d'approvisionnement, renvoie aussi à la politique d'assimilation sociale et culturelle. Elle se traduit, pour les esclaves libres guyanais et antillais, par une stratégie d'oubli de la condition servile associé au rejet du secteur productif agricole qui la symbolise.

La colonie s'inscrit dans le cadre d'un double rapport de dépendance en terme économique, mais aussi en terme identitaire. Ces facteurs structurels, associés à la définition politique de l'espace et des effets sociaux des mesures d'assimilation, débouchent sur la réforme statutaire de la colonie.

La loi du 19 mars 1946, en application au premier janvier 1947, érige la Guyane, mais aussi la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, en départements français[4].

---

[1] De 1860 à 1946, la population de la Guyane enregistra une progression de 42 %. Par comparaison, à des niveaux géographiques similaires, la population du Surinam connut un accroissement de 110 % en passant de 100 000 habitants en 1900 à 210 000 en 1948 [Devèze, 1968 : 100-103] ; celle de la Guyane anglaise augmenta de 137 % entre 1860 (160 000 habitants) et 1948 (218 000 habitants) [*ibid.* : 106-107]. La Martinique et la Guadeloupe enregistrèrent une progression respective de 121 % et de 100 %. A une échelle plus globale, la population de l'Amérique du Sud enregistre une croissance de 300 % entre 1820 (environ 19 millions) et 1940 (130 millions) [Léon, 1969 : 48]. Faiblement associée aux mouvements migratoires indiens et chinois destinés à la substitution de la main-d'œuvre servile durant la période post-esclavagiste, la Guyane reçut moins de 9 000 migrants [Singaravelou, 1994 : 35] qui, de surcroît, furent utilisés à des fins non agricoles.

[2] Rapport, pour une année donnée, des décès d'enfants de moins de un an aux naissances vivantes de l'année.

[3] Le taux de mortinatalité est le rapport des mort-nés à l'ensemble des naissances de l'année.

[4] Selon les articles 2 et 3 de la loi, modifiée par l'article 73 de la constitution d'octobre 1946, le régime législatif de droit commun des « départements d'outre-mer » est aligné sur celui de la métropole « sauf exceptions déterminées par la loi ». L'article 73 de la Constitution du 4 octobre 1958 étend, sans restrictions aux Dom la législation nationale, les adaptations prévues ne servant qu'à favoriser son application : « *Le régime législatif et l'organisation administrative des départements d'outre-mer peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière* ».

Graphique I.1 : évolution de la population de 1850 à 1946

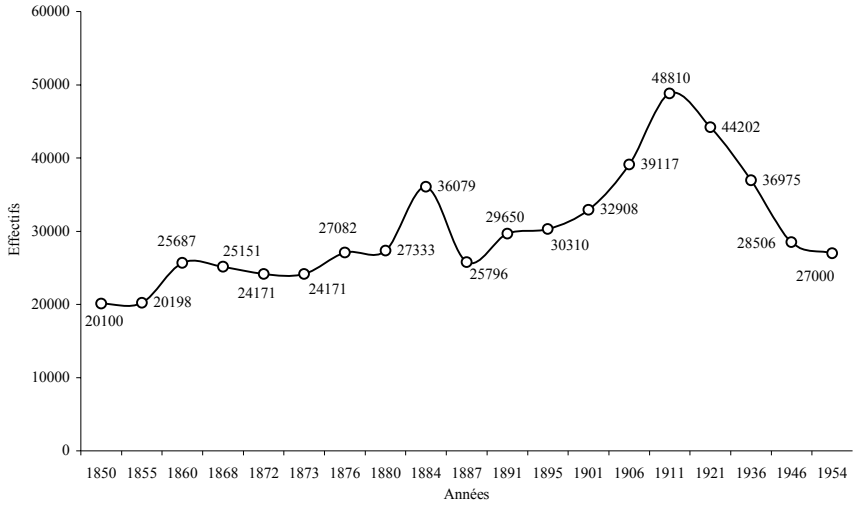

Source : d'après les statistiques coloniales recueillies par Mam Lam Fouck [1999 : 305].

Graphique I.2 : naissances et décès de la population du littoral de 1860 à 1941

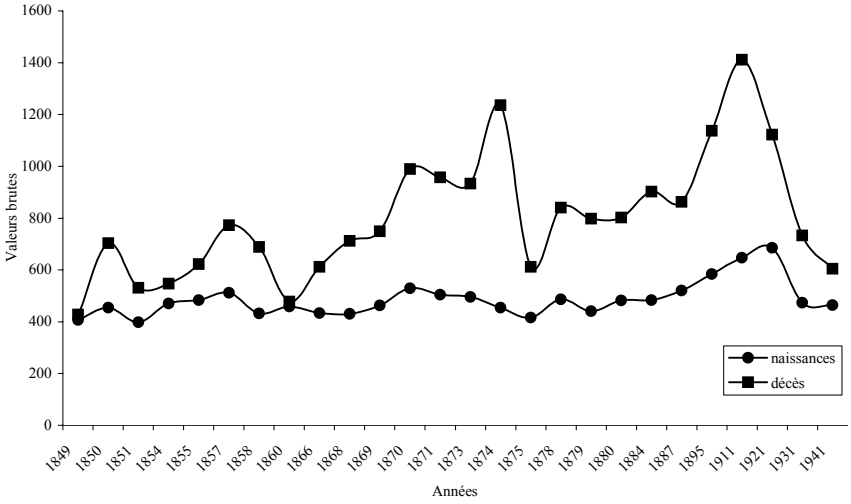

Source : d'après les statistiques coloniales recueillies par Mam Lam Fouck [1999 : 308].

Conclusion

La question du peuplement et de la migration, dans son type (planifiée et spontanée) et dans sa fonction, est au cœur du processus d'appropriation de l'espace guyanais. L'apport migratoire et le contrôle des mobilités ont permis de capturer l'espace par le jeu de domination. L'action d'appropriation de l'espace est par ailleurs légitimée par les acteurs locaux inscrits dans une logique d'assimilation idéologique qui s'exprime par la revendication d'une intégration à la nation en 1946. L'espace politique est défini à la fin du XIX^{ème} siècle, soit trois siècles après le début de la colonisation : la détermination des frontières et le maillage qui constituent le Territoire de l'Inini en 1930 en marquent l'achèvement et révèlent l'appropriation.

Pourtant, derrière cette approche globale du processus d'appropriation, on ne peut manquer de s'interroger sur la finalité économique que la métropole assigne à cet espace. L'échec des tentatives de développement par les migrations planifiées et l'opportunité saisie de l'or montrent finalement que l'Etat fut incapable de générer un appel migratoire durable et de la coupler à une mise en valeur économique pérenne. La colonie ne put jamais, de ce point de vue, s'intégrer dans un marché focalisé par les Antilles sucrières. Les migrations spontanées furent utilisées par le pouvoir comme moyens de l'intégration politique, mais aucune mesure ne fut établie aux fins de pérenniser ce peuplement. De fait, l'échec des ambitions d'une économie agro-exportatrice, que l'on doit associer à la faiblesse démographique de la population locale, contribue aussi à la revendication locale d'incorporation à la nation.

A l'image de la situation de 1763, la colonie est polarisée sur Cayenne après la faillite de l'économie aurifère et le dépeuplement de l'intérieur. A la notion de « mise en valeur » coloniale, justifiant l'expédition de Kourou et la transportation, se substitue désormais celle de « développement » [Jolivet, 1982 ; 1987 : 231]. Cette notion est intrinsèque, selon le principe de d'alignement économique et social sur le modèle métropolitain, à l'idéologie du progrès (social, technologique, sanitaire, consumériste).

Les logiques migratoires de la période post-départementale renvoient à un schéma similaire en terme de politique de peuplement. Les migrations spontanées de l'ère aurifère trouvent un écho dans celles des Haïtiens et des Brésiliens générées par « l'or » que constitue l'économie techno-spatiale mise en place dans les années 60.

PARTIE II - MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT : DE L'ECHEC DE L'EQUATION AUX MIGRATIONS CONTEMPORAINES (1952-1985)

Après la départementalisation, la politique de peuplement intervient comme un facteur de relance d'une économie productive, qui fait suite à la vocation coloniale assignée par la métropole à sa colonie. Pourtant, la population locale numériquement faible (30 000 personnes {Graphique I.1 p. 64}), dont la part majoritaire est issue des descendants d'affranchis guyanais et antillais, est réfractaire à toute forme de participation dans le secteur productif : la politique d'assimilation, rouleau compresseur social et politique, se retourne contre le pouvoir national. Le modèle des valeurs et de réussite sociale que celle-ci véhicule suscite l'engouement pour le fonctionnariat tertiaire (perçu comme le symbole d'une assimilation et de la conquête d'une égalité avec les anciens maîtres), alors que la stratégie de refoulement du joug servile se concrétise par un rejet du travail de la terre. Parallèlement, la croissance des services marchands et non marchands, corrélative à l'implantation des administrations départementale et communale, permet à cette population de s'y insérer – en conformité avec ses aspirations – d'autant plus facilement qu'elle est peu nombreuse. L'immigration, dans ce contexte, apparaît comme une donnée exogène et indispensable à la reconstruction de l'économie départementale orientée vers le développement du secteur productif.

Les analogies sont troublantes avec la période coloniale et forcent l'interrogation quant aux logiques récurrentes de l'action du pouvoir national. D'abord, le recours à une politique migratoire jusqu'en 1982 apparaît comme le moyen qui légitime son intervention politique, alors que l'échec d'une économie orientée vers la reconstruction d'un système agro-exportateur est patent. La relance du secteur productif, notamment la branche agricole, articulée avec une politique migratoire, renvoie aux schèmes de l'expédition de Kourou deux siècles auparavant : principe de la localisation des sites sur la frange littorale et d'une migration familiale métropolitaine et domienne (Antilles et Réunion). Ensuite, la mise en place du cycle techno-spatial réalise, en termes politique et migratoire, une sorte de synthèse entre la transportation et l'or : on retrouve dans le cloisonnement du Centre Spatial Guyanais (1965), l'enclave formelle que constitua l'administration pénitentiaire, structure gérée directement par le pouvoir national.

L'immigration planifiée sur laquelle s'appuie son fonctionnement est inscrite dans une logique transitoire. Enfin, la législation sociale, concrétisée par l'économie de transferts publics[1] alignée sur le modèle métropolitain, est le gisement dans la forêt administrative guyanaise : elle constitue le déterminant des migrations spontanées utilisées par le pouvoir national selon la même logique de domination.

[1] Les transferts incluent strictement les dépenses des administrations. A titre indicatif, la valeur des transferts réalisés par l'Etat en Guyane était de 9,6 milliards de Francs en 1998 [IEDOM, 1999 : 121]. Selon Benjamin et Godard [1999 : 127-128], il convient d'y ajouter les versements effectués par le Trésor Public afin de couvrir les déficits des organismes ultramarins de protection sociale et ceux des entreprises publiques (EDF-GDF par exemple) opérant dans l'ensemble ultramarin.

Chapitre I - Recours migratoire et plans nationaux de développement (1952-1975)

La départementalisation introduit une planification économique, indicative et prévisionnelle pour la définition des orientations et des objectifs économiques. Le développement, tel que l'entend l'Etat, est de type capitaliste. Son fondement repose sur la délégation de l'exploitation industrielle et des potentialités du milieu guyanais au secteur privé. Face au projet national, le contexte socioéconomique local se caractérise par un secteur productif lacunaire, une faiblesse démographique, une ségrégation sociale héritée de l'idéologie du contre-esclavage et de l'exploitation aurifère. La départementalisation projette donc un développement dont le fondement, basé sur une économie productive, est en opposition avec la spécificité guyanaise. Dans cet objectif, la population occupe une place secondaire, puisque non concernée et intrinsèquement écartée. La valorisation des richesses naturelles, sur lesquelles l'Etat établit les perspectives de l'essor économique départemental, ne peut se réaliser que dans le cadre d'une politique migratoire incitative, intégrée aux actions de développement.

Migration et développement du secteur productif seront, dans le sens que nous venons d'évoquer, les deux caractères forts sur lesquels repose le processus de « décollage » économique départemental prôné par l'Etat. Ces deux paramètres seront systématiquement pris en compte dans tous les plans de développement jusqu'aux lois de décentralisation en 1982.

I - L'enjeu de l'immigration dans les tentatives de relance du secteur productif

L'Etat se tourne, dès le deuxième plan (1952-1955), vers la relance d'une économie productive : l'exploitation des ressources minières, forestières, piscicoles et agricoles, est envisagée dans un cadre industriel à fort rendement et destiné à l'exportation. Cette ligne sera toujours la référence au cours des plans suivants.

A - Immigration et planification économique

Dès cette période, des centres de recherche sont implantés dans le département, avec la vocation de conduire un inventaire précis des ressources naturelles de la Guyane, aux fins d'une exploitation des potentialités du milieu. Des organismes de recherche et technico-financiers, délocalisés dans le département, sont partie prenante dans la constitution de la politique nationale de développement. Les projets que nous évoquons ici {Carte II.1 p. 71} se caractérisent par leur faible durabilité et leur incapacité à dépasser le stade expérimental, en terme de production économique comme en terme d'appel migratoire.

L'Institut Français des Agrumes et l'Institut Français d'Agronomie Tropicale préconisent deux axes de développement : l'élevage et l'agriculture sur les Terres Basses. L'expérience n'est pas nouvelle mais bénéficie d'une caution scientifique ainsi que de l'appui d'organismes déconcentrés technico-financiers. Selon cette logique, le Bureau Agricole et Forestier Guyanais (BAFOG) fut créé en1952, avec pour finalité de procéder à toute recherche, étude, expérience ainsi qu'à toute opération industrielle, immobilière, financière ou commerciale, tendant à la mise en valeur agricole et forestière du département.

Ses actions furent couplées au Bureau pour l'Installation des Personnes Immigrées en Guyane (BIPIG) créé en 1950, avec le concours de l'International Refugees Organisation (IRO). Ces deux

organismes furent supprimés en 1959, et remplacés par la Société d'Assistance Technique et de Crédit Social (SATEC), réunissant alors l'ensemble de leurs compétences. Dans l'esprit de ses promoteurs, elle devait organiser l'agriculture, la pêche, l'artisanat, l'industrie légère (transformation agroalimentaire), en apportant une aide matérielle et financière aux plans professionnel et familial.

L'action conjointe du BAFOG et du BIPIG fut de conduire la mise en valeur de la région de St-Jean du Maroni[2] en y développant des activités agricoles et forestières à partir d'une immigration familiale. 60 familles et 19 célibataires (soit environ 250 personnes), originaires d'Europe Centrale (Tchéquoslovaquie, Sud de la Pologne), furent installés dans les anciens locaux pénitentiaires en 1952. Aucune des perspectives de développement agricole et forestier - scieries notamment - ne fut rentable. En 1959, la société constituée par le BIPIG fut liquidée. Les immigrants furent peu préparés au plan professionnel comme au plan psychologique à leurs tâches ; cependant Michotte [1965 : 126] souligne que l'échec fut largement imputable au manque de coordination entre les services locaux et centraux, à l'incompétence du personnel encadrant et, de manière plus générale, à une carence prospective. Après un investissement de 10 millions de Francs[3], il ne resta qu'un seul individu à St-Jean qui se livrait au commerce, trois à Cayenne : un menuisier, un pêcheur et un agent commercial !.

Parmi les projets concernant la mise en valeur des Terres Basses à l'Est de Cayenne, le cas du polder Marie-Anne, en 1961[4], est aussi significatif. La culture des bananes était présentée comme le meilleur choix technique et commercial. Le mode de production envisagé dans une première phase reposait sur une multiplicité d'exploitations familiales de 4 ha. En parallèle de la mono-production bananière, une agriculture familiale - petit élevage et cultures vivrières - était destinée à subvenir à l'alimentation familiale. A terme, 500 familles immigrées devaient s'établir sur les 1600 ha poldérisés. En fait, seuls 350 ha sur la rive droite de la rivière Mahury furent aménagés. Le coût d'aménagement élevé, estimé à 10 millions de Francs[5], et l'absence de migrants scellèrent l'échec de cette opération.

Le développement agricole en Terres Hautes fut aussi exploré près de Matoury - commune limitrophe de Cayenne- au lieu-dit « La Désirée ». Un lotissement de 234 ha de forêt primaire fut destiné à recevoir une dizaine de familles martiniquaises et autant de familles guyanaises. En raison des difficultés techniques du défrichement, et malgré l'installation de sept familles antillaises, cette action ne fut pas poursuivie. L'exploitation rizicole fut également lancée dans la commune de Sinnamary à l'aide d'une quarantaine de familles surinamaises d'origine indonésienne et de cinquante familles guyaniennes[6], d'origine indo-pakistanaise. Après une première récolte, ce projet fut également sans suites.

A l'issue du deuxième plan, l'échec des perspectives de développement, axé sur la valorisation agricole articulée avec une immigration familiale, est patent. Pourtant, les III^{ème} et IV^{ème} plans (1955-1965) poursuivent la logique selon laquelle l'immigration est une des conditions majeures du développement, tel qu'il est défini et assigné au département par l'Etat. La Guyane entend alors profiter de l'émigration antillaise[7], en provoquant *« un mouvement d'immigration à partir d'importants investissements »* [IV^{ème} Plan : 9, *op.cit.*], en faveur du secteur productif agricole qui mobilise l'ensemble des projets de relance migratoire. « *Il a été établi que cette migration était nécessaire et possible. Cependant il a surtout été constaté que la Guyane se trouvant dans la zone de refoulement des Antilles surpeuplées, chaque fois que les conditions économiques font que la Guyane devient une zone d'appel, les Antillais viennent en Guyane. Un des buts du plan est donc bien, en modifiant le climat économique, en suscitant les initiatives privées et publiques, de transformer l'économie actuelle de la Guyane en zone de peuplement* » [IV^{ème} Plan : 68-69, *op. cit.*].

---

[2] Ancien centre de détention rattaché à l'administration pénitentiaire de St-Laurent. Le camp de St-Jean recevait les détenus relégués travaillant sur les concessions agricoles.

[3] Valeur donnée pour cette période.

[4] Cet espace inondable est dès la fin du XVIII^{ème} siècle aménagé par l'ingénieur Guisan. Rappelons qu'à la suite de l'expédition de Kourou en 1763, l'espace colonial abandonne toute ambition sur l'Ouest et focalise ses ambitions économiques à l'Est de Cayenne. A partir de l'exemple surinamais, l'agriculture sur les Terres Hautes est abandonnée au profit de la poldérisation des Terres Basses.

[5] Valeur donnée pour cette période.

[6] Ressortissants du Guyana, ancienne Guyane anglaise, indépendante en 1966.

[7] Lire à ce propos Domenach et Picouet [1992 : 52-64] sur les déterminants de l'émigration antillaise.

Les projets de mise en valeur des Terres Hautes parient sur l'apport de 350 familles antillaises et guyanaises, et misent sur 50 familles antillaises la première année. A partir de l'expérience de Matoury, les surfaces agricoles à mettre en valeur sont portées à 6 510 ha[8]. Les cultures de café, de cacao et de riz furent encouragées. Il est également prévu un doublement du cheptel bovin afin d'atteindre le nombre de 5 000 têtes.

Sur les Terres Basses, le projet du polder Marie-Anne est alors réactivé. Les surfaces poldérisées sont portées à 4 500 ha aux fins d'accueillir 1 200 familles [Michotte : 1965, 138]. Les cultures s'orientent vers une production essentiellement rizicole, cacaoyère, caféicole, limicole. L'élevage bovin constitue un second volet puisque la vallée de Kaw devait recevoir 10 000 têtes. Pourtant, les perspectives de peuplement antillais, sur lesquels l'Etat fonde ses espérances n'ont pas fait l'objet d'études afin de connaître la position des candidats antillais à l'émigration [*ibid.* : 151]. En raison d'un passé servile – la période aurifère en Guyane le montre à l'évidence – les mouvements migratoires des travailleurs antillais se sont toujours orientés vers des activités spéculatives (or, commerce), le bâtiment et les travaux publics et le secteur administratif, ou parapublic administratif. A l'image de la population guyanaise, les Antillais restent peu attirés par le secteur productif agricole.

En 1973, l'ensemble des actions prévues se limite encore au stade expérimental. Malgré des mesures fiscales avantageuses[9] et une politique d'aménagement des infrastructures en faveur de l'installation des agriculteurs, l'apport migratoire sera extrêmement réduit et l'essor du développement agricole par voie de conséquence quasiment nul. Le bilan qu'en tire Brasseur [1978 : 83-85, *op.cit.*], à partir des données du Recensement Général Agraire de 1974, montre l'amplitude de l'échec du développement incité par l'Etat : *« une population rurale de 10 785 habitants, d'un âge moyen assez élevé, cultivant pour leur subsistance 2 157 ha, soit 0,20 ha par habitant et 0,50 ha par actif ; des techniques archaïques, l'itinérance, le feu, la hache comme outil essentiel* […]. *Comme exploitation de grandes dimensions,* […] *deux domaines couvrant ensemble 125 ha, à Remire et Matoury ».*

D'autres expériences furent tentées, en 1973, grâce à l'action du Bureau des Migrations des Départements d'Outre-Mer (BUMIDOM). Cet organisme (créé par l'arrêté du 26 avril 1963[10]) fut une société d'Etat, placée sous la double tutelle du Ministère des Dom-Tom et du Ministère de l'Economie et des Finances. Instrument de la politique française de la migration antillaise essentiellement [Domenach et Picouet : 1992, 86], sa finalité était de contribuer à la solution des problèmes démographiques relatifs aux départements d'outre-mer. Les espaces d'émigration concernés furent essentiellement les Antilles françaises et la Réunion. Ses missions étaient d'informer les futurs migrants (sélection, voyage et accueil des candidats), de les former et de placer la main-d'œuvre migrante, de faciliter les implantations familiales, de gérer les centres d'accueil et de transit et de coordonner l'ensemble des services concernés [*ibid :* 86-88]. Le BUMIDOM n'avait pas statutairement vocation à s'occuper de développement agricole.

Le cas que nous évoquons concernait 230 familles réunionnaises installées à Madagascar dans la vallée de la Sakay[11]. Cette expérience, sur les rives de la rivière Carapa, à 25 kilomètres au nord-ouest de

[8] L'agriculture vivrière occupe environ 3 000 ha dans l'espace rural de l'Ile de Cayenne (Cayenne, Remire-Montjoly, Matoury).

[9] Les aides entrent plutôt dans le cadre d'incitations à titre individuel. La mesure majeure consiste à concéder à très faible coût des titres de propriété sur des terrains appartenant au domaine de l'Etat en imposant à l'attributaire une obligation de mise en valeur selon un cahier des charges défini par les services technico-financiers (SATEC et Fonds d'Investissement des départements d'outre-mer [FIDOM]) et le Ministère de l'Agriculture. Ceux-ci financent par le biais de crédits ou de subventions les travaux d'aménagement fonciers (défrichements essentiellement), l'achat de matériel agricole, la construction des bâtiments de l'exploitation et de l'habitation et, pour le développement des organismes coopératifs, les moyens d'approvisionnement et de vente. Les aides s'appliquent aussi aux collectivités rurales qui voient leurs aménagements partiellement pris en charge (adduction d'eau, électrification).

[10] Le BUMIDOM sera supprimé en 1982 et remplacé par l'Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des agents d'outre-mer (ANT).

[11] Depuis 1950 se développait dans la vallée de la Sakay à Madagascar une expérience de colonisation agricole confiée à des fermiers réunionnais. En 1965, la direction de la « Société Professionnelle Agricole de la Sakay » fut confiée à un administrateur du BUMIDOM. La modification radicale des relations franco-malgaches en 1973 conduisit progressivement à l'évacuation des colons vers la Guyane.

Cayenne, mérite d'être signalée par la rupture qu'elle introduit dans la logique migratoire, son mode d'installation et de gestion du processus par des organismes d'Etat différents de ceux qui avaient été utilisés initialement. L'Etat tenta de récupérer une main-d'œuvre agricole immigrée implantée dans des pays de colonisation française, en voulant réimplanter des colonisations agricoles déjà structurées et abouties[12]. Ces nouvelles perspectives avaient pour conséquence communes que les familles immigrées disposaient à leur arrivée de fermes livrées, « clefs en main », c'est-à-dire des préfinancements nécessaires aux investissements. Des infrastructures routières désenclavèrent la zone sur les communes de Macouria et de Montsinéry. L'accent fut mis sur l'élevage porcin et la production laitière, la culture du maïs et de la banane.

Pourtant, l'expérience de La Carapa fut aussi un échec démographique et économique. Seuls quatre fermiers s'installèrent en 1977, suivis de deux autres en 1978 (soit un total de 25 travailleurs) sur un domaine de 44 ha au lieu des 500 ha prévus ! Un jeune agriculteur guyanais s'installa sur la septième ferme. Au plan productif, l'échec fut moins cuisant, mais le désengagement des organismes financiers, en 1982, fit péricliter cette tentative, incapable de fonctionner sur ses fonds propres[13]. 5 millions de Francs[14] furent investis à perte dans ce projet.

B - Le « Plan global de mise en valeur de la Guyane » : seuil de rupture vers une dépendance "sociale"

Le VII^{ème} plan d'action prioritaire, plus connu sous le nom de « Plan Vert » ou « Plan Stirn[15] » et présenté à l'automne 1975, est le dernier plan liant migration[16] organisée et développement productif {Carte II.1 p. 71}. Il symbolise par ses ambitions et son échec la logique du pouvoir central. Il marque aussi, dans le contexte de la décentralisation, en 1982, l'ultime tentative et le seuil de rupture d'une assignation nationale agro-exportatrice de la Guyane articulée avec une politique migratoire planifiée. Au plan spatial, la prise en compte des données pédologiques conduit à définir un périmètre de valorisation situé à St-Laurent, Mana et Iracoubo [Rapport BUMIDOM, 1975 cité par Garganta, 1989 : 45]. C'est donc vers l'Ouest et dans la zone frontalière que s'oriente cette opération. Au-delà des justifications agronomiques, il est difficile de ne pas voir la volonté nationale d'un renforcement de l'intégration frontalière du Maroni, dépeuplé de ses orpailleurs dans la continuité de l'exode rural majeur depuis les années 50. En effet, le Surinam est indépendant en 1975. Au regard de la contestation de la frontière sud (contesté frontalier Marouini-Litany), des rapports sociaux et commerciaux entre St-Laurent du Maroni et l'Est du Surinam, et de l'enclavement du Nord-Ouest[17], il paraît géopolitiquement opportun d'occuper l'espace frontalier. Ceci ne reste toutefois qu'une hypothèse non vérifiée.

---

[12] Le cas des Hmong (voir *infra*) transplantés du Laos en 1977 se rapproche de celui-ci. Par ailleurs, cette action peut être considérée comme une transition avec ce que fut ultérieurement la finalité du plan de développement économique de la Guyane initié par Olivier Stirn, « le Plan Vert » en 1975 (voir *infra*).

[13] Le lecteur se reportera, pour des précisions sur cette expérience, à l'article d'André Calmont, 1986, « Migration et développement en Guyane française : l'expérience de la Carapa », *Travaux et Documents de Géographie Tropicale*, n° 55, CEGET, Bordeaux, pp. 49-62.

[14] Valeur donnée pour cette période.

[15] Olivier Stirn, initiateur de ce plan de développement global, était à l'époque Ministre des Dom-Tom.

[16] L'annonce du plan eut des répercussions médiatiques importantes durant l'été et l'automne 1975, où des milliers de candidats métropolitains à l'immigration se pressèrent aux portes du ministère des Dom-Tom à Paris [Jolivet, 1982 : 429].

[17] Seule une piste de latérite joint Iracoubo à St-Laurent et le trajet vers Cayenne est segmenté de nombreux bacs, rendant le voyage, par la terre, d'une durée de 4 jours (source : entretien).

Carte II.1 : Le paradigme immigration-développement et sa reproduction (1763-1975) : phases, nombre et origine des immigrés, localisation des opérations

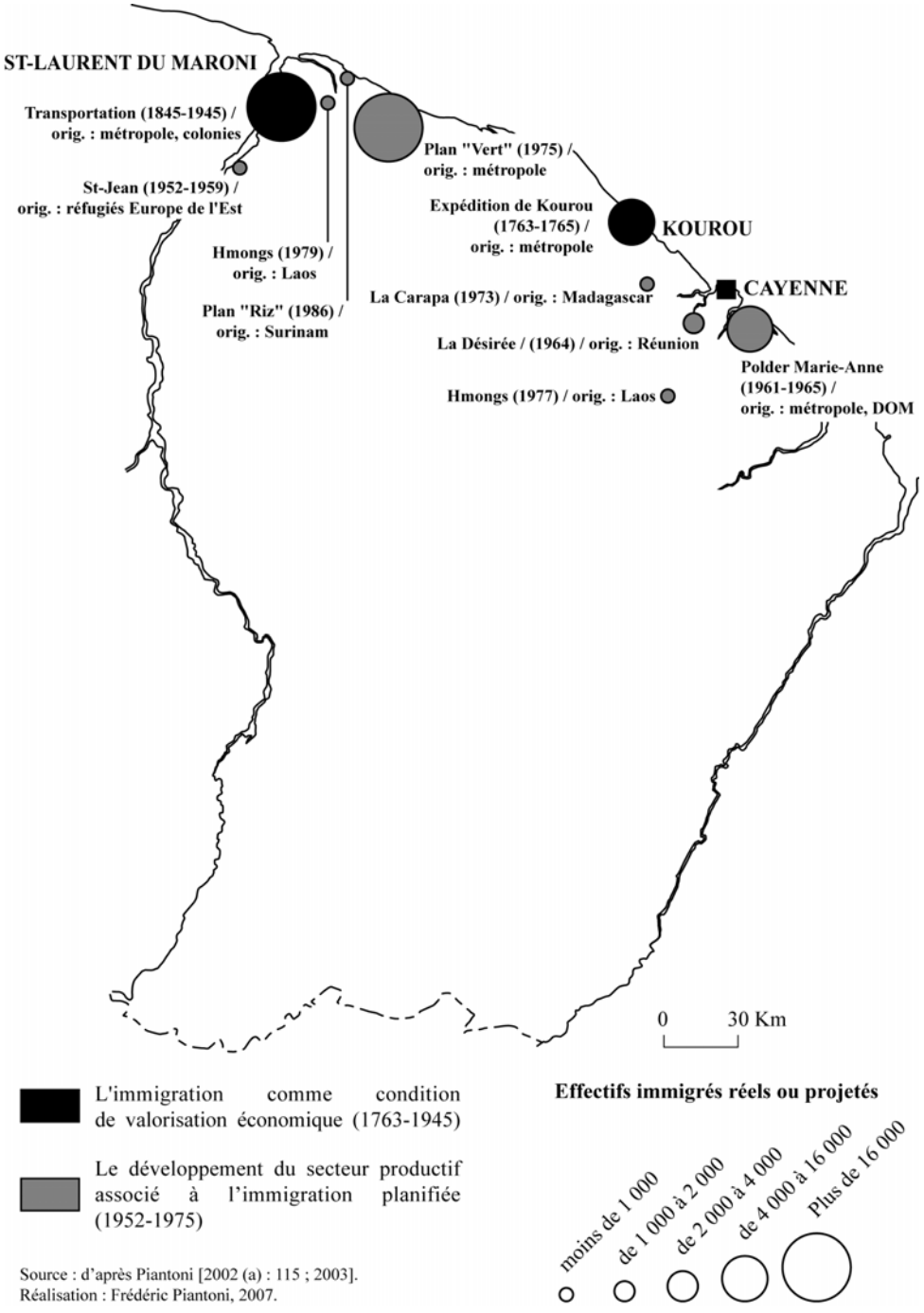

Source : d'après Piantoni [2002 (a) : 115 ; 2003].
Réalisation : Frédéric Piantoni, 2007.

Alors qu'il est démontré que la base spatiale n'aura pas d'effets induits sur le développement départemental, le contexte de ce plan puise son origine dans la hausse des prix de la pâte à papier, qui permet de relancer l'intérêt porté à l'exploitation de la forêt guyanaise. Ce potentiel économique est intégré dans un cadre plus global. Aussi est-il envisagé de recourir à l'immigration de familles d'agriculteurs sur des parcelles de terre de 30 à 100 hectares libérées par l'exploitation forestière dont le développement sera stimulé et auquel pourra venir s'articuler l'industrie papetière [Jolivet, 1982 : 430]. Des mesures fiscales incitatives sont renforcées par le biais de préfinancements d'investissements. L'artisanat et la pisciculture sont également favorisés. Les productions dominantes promues sont l'élevage bovin semi-intensif sur prairies et l'arboriculture fruitière, consacrée essentiellement à la

production des limes. L'ambition agro-exportatrice s'oriente vers la satisfaction du marché local (presque exclusivement approvisionné par des importations de différents pays d'Amérique latine) et vers l'exportation des produits, à destination des Antilles et de la métropole [Gachet, 1995 : 2]. Cette opération espère alors générer 10 000 emplois induits, dont 5 000 dans le secteur de l'agriculture et de la forêt [*Ibid.* : 4], pour un investissement de 70 millions de Francs[18]. A cette mise en valeur agro-sylvicole considérable est couplé un volet migratoire prévoyant, en 10 ans, l'établissement de 30 000 personnes originaires de métropole et des autres Dom. Le recensement de population de 1974 donne un effectif de 57 348 personnes. L'ambition est d'accroître la population de plus de la moitié.

La perspective de substitution du peuplement suscite, au plan local, un rejet en bloc des élus locaux et de la population, en raison du bouleversement des structures sociopolitiques qu'il serait susceptible d'engendrer. Dans le contexte de montée de mouvements indépendantistes et de remise en cause du statut départemental (voir *infra*), le gouvernement français doit considérablement diminuer ses ambitions. Les résultats économiques et humains restèrent, en effet, en deçà des prévisions. Au lieu des 5 000 emplois prévus, seuls ne furent créés que quelques centaines. L'hypothétique constitution d'un cheptel de 30 000 têtes, assurant alors une production de 1 000 tonnes de viande, fut réduite à 16 000 têtes, au maximum des rendements en 1986 et la production ne dépassa jamais les 400 tonnes [Gachet : 1995, 4].

Le « Plan Vert » constitue un point de rupture dans la politique menée par le pouvoir national. Son échec marque aussi la fin d'une politique nationale posant le préalable migratoire au développement du secteur productif, alors que le Centre Spatial Guyanais s'affirme comme une enclave peu entraînante dans l'économie locale. Cette systématique de l'échec, en terme de migration planifiée et d'intégration de l'espace aboutit à une mutation politico-économique comparable à ce que fut l'économie aurifère. La faillite des plans de développement productif et les effets induits de l'implantation du Centre Spatial Guyanais illustrent la continuité d'une assignation imposée par le pouvoir national à la Guyane. Le changement profond que la départementalisation était censée introduire est, en fait, identique, dans le fond et dans la forme, à la logique coloniale. La départementalisation n'est considérée par le pouvoir national que dans la finalité d'un support à l'assignation qu'il lui destine : d'abord, le recours à l'immigration planifiée pour développer ses ambitions est symptomatique, puis la construction du CSG, enclave et vitrine de la puissance technologique française, reste, dans sa forme, assimilable à ce que fut le cadre d'action de l'Administration Pénitentiaire.

Avec l'achèvement du IV^{ème} plan d'action prioritaire, le développement économique guyanais promu par le pouvoir national et justifiant le statut départemental s'avère être un échec patent. Or le naufrage de la politique économique nationale, dans le contexte international de décolonisation des années 60-70, remet en cause le sens politique de la départementalisation, du progrès social qui doit en découler et qui la légitime politiquement. Rappelons que le statut départemental a été plébiscité sur la promotion d'un développement et d'un alignement socioéconomique avec la métropole, au nom de la continuité territoriale. Pour conserver la légitimité de sa tutelle politique en Guyane, l'Etat doit pallier la carence du non-développement, par un interventionnisme au plan social.

Aussi étincelante et artificielle que l'or un siècle auparavant, la diffusion du progrès, concrétisée par un niveau de vie élevé, génère alors la croissance d'une immigration spontanée. Les migrants-« maraudeurs » des années 80, issus de zones de départ sensiblement identiques à leurs prédécesseurs, poursuivront les gisements, non plus dans l'intérieur, mais dans les villes où sont les symboles attractifs des gisements sociaux, à Kourou et à Cayenne.

[18] Valeur donnée pour cette période.

Planche photographique II.1 : Anciens sites d'immigration planifiées et exploitations modèles

Une des fermes d'élevage « plan Vert » sur le plateau des Mines (Commune de St-Jean du Maroni). Les défrichements sur plusieurs centaines d'hectares devaient répondre à la demande locale en viande. De ce projet, il ne reste plus qu'un faible cheptel sans comparaison avec les ambitions affichées initialement.

L'expérience de fermes « clef-en-main » sur la rivière Carapa fut un échec démographique et économique. Du projet d'implantation, en 1973, de 230 familles réunionaises déjà installées à Madagascar, seuls quatre fermiers s'installèrent en Guyane en 1977, suivis de deux autres en 1978 sur un domaine de 44 ha au lieu des 500 ha prévus.

Clichés : F. Piantoni, 2007.

C - Les Hmong : une immigration planifiée associée au développement agricole (1977-1979)

Le « Plan Vert » aboutit néanmoins, bien que ce projet ne lui soit pas directement lié, à l'implantation de deux communautés de réfugiés Hmong.

Ce groupe est originaire du Laos. Les Hmong combattirent aux côtés des forces françaises, puis étasuniennes, puis durant les guerres d'Indochine et du Vietnam. A l'indépendance, pourchassés par le gouvernement communiste, ils furent accueillis dans les camps de réfugiés en Thaïlande, en 1975. L'initiative de l'implantation des Hmong en Guyane fut proposé et soutenu par le *Comité National d'Entraide Franco-Laotien, Franco-Vietnamien et Franco-Cambodgien* (CNE) et le Secours Catholique. Cette opération reçut l'accord de l'Etat qui l'intégra au volet peuplement du Plan Vert.

Les familles furent recrutées parmi les candidats à l'immigration en Guyane aux fins de créer des villages agricoles. Une première expérience est tentée sur la commune de Roura où 470 personnes (70 familles) furent installées en 1977 au village de Cacao[19], créé de toutes pièces sur les rives alluviales de la rivière Comté à 70 kilomètres au sud de Cayenne. Face aux résultats encourageants, une deuxième expérience fut réalisée en 1979, avec 430 personnes (65 familles), au village d'Acarouany (commune de Mana), au lieu-dit *Populo*, rebaptisé Javouhey[20]. Nous traiterons de cette seconde implantation groupe, celui de Cacao ayant fait l'objet de recherches exhaustives[21].

A leur installation, les Hmong de Javouhey bénéficièrent de conditions préférentielles en termes de financement et d'encadrement. Grâce au fond international d'aide aux réfugiés, les familles purent bénéficier d'une allocation de 50 Francs[22]/jour/personne, pendant deux ans et demi, soit un montant de près de 15,5 millions de Francs[23], ce qui permit aux familles de vivre jusqu'aux premières récoltes. Cette aide fut complétée, jusqu'en 1982, de subventions d'Etat pour les investissements agricoles (7,4 millions de Francs[24]) [Améganvi, 1990], de prêts accordés par le CNE (2,2 millions de Francs[25]) et de dons (1,6 millions de Francs[26]) [CNE ; Garganta, 1989 : 50]. L'ensemble du budget fut géré collectivement, comme la répartition des 400 ha de terres concédées par l'Etat (chaque famille possédant en moyenne 3,5 ha). La viabilisation – eau, électricité, piste d'accès de 19 kilomètres et déforestation[27] – fut rapidement réalisée. Des structures coopératives et d'apprentissage de techniques agricoles leurs permirent de développer une agriculture maraîchère, sur les terrains les plus riches, appropriés à ces types de cultures. Les prix étaient garantis et les semences fournies par l'Etat à tarif préférentiel. Enfin, les Hmong reçurent des cours d'alphabétisation, de 1980 à 1981, alors qu'un ingénieur agronome et un agriculteur spécialisé dans le maraîchage assuraient un enseignement agricole et un suivi sur le terrain. Cette formation permit au groupe de passer d'une agriculture familiale itinérante de défriche-brûlis à une agriculture fixée. Grâce au maraîchage, et à la forte demande en produits frais, les agriculteurs vont rapidement acquérir leur autonomie. Les revenus importants qu'ils permettent d'obtenir vont être investis dans l'achat d'un parc de camionnettes leur permettant une capacité de déplacement vers les marchés bi-hebdomadaires de Cayenne, Kourou et St-Laurent.

---

[19] Au préalable, deux tentatives d'établissements échouèrent en Corse et dans les Cévennes [entretien A. Robin, instituteur, Javouhey, novembre 1997].

[20] Du nom de la mère abbesse, fondatrice de Mana.

[21] Voir l'ouvrage consacré aux Hmong de Guyane par l'ethnologue Marie-Odile Géraud, 1997, *Regards sur les Hmong de Guyane française*, Coll. Recherches Asiatiques, L'Ahrmattan, Paris, 360 p.

[22] Valeur donnée pour cette période.

[23] Valeur donnée pour cette période.

[24] Valeur donnée pour cette période.

[25] Valeur donnée pour cette période.

[26] Valeur donnée pour cette période.

[27] 100 ha étaient déjà défrichés lors de l'arrivée des 65 premières familles.

Tableau II.1 : familles Hmong installées à Javouhey selon la période d'installation et le pays de départ

Période d'installation	Laos	Argentine	France métropolitaine	Etats-Unis	Cacao (Guyane)	Total
1981 / 1985	nd	nd	nd	nd	nd	14
1986 / 1989	12	4	2	nd	1	19
1990 / 1991	1	2	nd	nd	1	4
Totaux partiels	13	6	2	1	2	37

NB : le nombre de familles comptabilisé est établi en plus des 65 familles installées en 1979.

Source: Fabri *et alii* [1996 : 51].

Un camp de réfugiés du Surinam, durant la guerre civile (1986-1992) est installé à Acarouany en décembre 1986, regroupant environ 1500 individus, contigu au village des Hmong de Javouhey {encart Carte III.1 p. 132}. Trois autres camps seront construits dans un rayon de 10 kilomètres, PK 9, PK 11 et Charvein, celui-ci se trouvant à l'entrée de la route menant au village hmong. Cette main-d'œuvre potentielle va constituer un apport pour les Hmong leur ouvrant de nouvelles perspectives agronomiques et commerciales. L'Etat pourvoyant aux biens de première nécessité, il est interdit aux réfugiés de travailler. Mais, les camps n'étant pas fermés, les réfugiés vont officieusement s'embaucher chez les Hmong pour des salaires (dérisoires) de 35 Francs[28]/jour [selon les enquêtes menées par Garganta, 1989 : 55]. Ainsi, la quasi-totalité des exploitations emploiera-t-elle des réfugiés illégalement. Les Hmong circonscrivent cette main-d'œuvre à des tâches ne demandant pas de qualifications mais ne permettant pas non plus d'en acquérir (réalisation de planche de cultures, désherbage, sarclage). En revanche, ils intègrent le savoir-faire des Marrons dans l'agriculture d'abattis (association de variétés culturales) et le travail du bois (construction d'abri, cultures sur piquets).

Les réfugiés défrichent des abattis, les plantent en utilisant leurs propres techniques (ce travail étant salarié) et les Hmong vendent la production et peuvent ainsi diversifier l'offre. Des variétés culturales, à l'origine spécifiquement surinamaises, ont été développées par les Hmong. Cette main-d'œuvre, à faible coût, apporta une compétence supplémentaire en matière d'agriculture. Cette période permit aux Hmong de diversifier leur production, d'accroître leurs surfaces cultivées et leur niveau de capitalisation. A l'abondance de main-d'œuvre, il faut ajouter que la fermeture de la frontière, entre 1986 et 1989 durant le conflit, limita considérablement les échanges de produits agricoles en provenance du Surinam. Les Hmong exercèrent durant cette période un monopole sur la production maraîchère, d'où une capitalisation accrue et une volonté d'expansion foncière associée à une croissance démographique importante.

De Javouhey, les Hmong sont aujourd'hui implantés à Iracoubo (50 km plus loin à l'est), sur la faillite d'une ferme du plan Vert de 330 ha, ce qui concrétise la répartition démo-spatiale suivante : de 430 personnes, soit 65 familles en 1979, ce groupe hmong est passé aujourd'hui à près de 900, dont 800 installées à Javouhey (128 familles) et 100 personnes établies, depuis 1990, à Iracoubo (19 familles). Cette augmentation s'explique par une croissance démographique forte - 400 enfants nés entre 1980 et 1997 - et des arrivées soutenues de nouvelles familles, originaires principalement du Laos {Tableau II.1 p. 75} non compensées par des départs. La croissance démographique est corrélée à l'utilisation d'une main-d'œuvre familiale pour le fonctionnement des modes d'exploitation agraire.

L'utilisation de la main-d'œuvre, exclusivement familiale au début et permettant de réduire des charges salariales, s'amenuise aujourd'hui, générant des surcoûts. En effet malgré les arrivées soutenues de nouvelles familles originaires de Thaïlande, d'Argentine et de France métropolitaine, la première génération d'enfants nés en Guyane n'aspire plus à s'intégrer dans la branche d'activité agricole, mais davantage dans celle des services. Nombre d'entre-eux poursuivent des études en métropole, aux Etats-Unis ou au Canada[29] grâce aux réseaux de la diaspora.

[28] Valeur donnée pour cette période.

[29] Entretien fev. 2008.

II - Le Centre Spatial Guyanais : appel migratoire et développement illusoire (1965-1970)

L'installation de la base de Kourou en Guyane est décidée le 14 avril 1964. Rappelons brièvement le contexte. A la suite des accords d'Evian en 1962, la France doit évacuer la base de lancement d'Hammaguir au 1er juillet 1967. Le choix de la Guyane pour la localisation des installations va peu à peu s'imposer parmi une dizaine de sites retenus (dont les Landes), en raison de deux avantages majeurs. D'abord physiquement, la proximité de l'équateur permet des lancements moins onéreux pour la mise en orbite des satellites et autorise une orientation vers l'Est. Le site est aussi épargné par toute forme de perturbations géophysiques (séismes, volcanisme) disqualifiant les autres départements ultramarins. Cependant, la raison principale tient à la stabilité politique, l'importance des subventions gouvernementales et la prise de risques minimale, eu égard à la faiblesse numérique de la population.

Comment comprendre l'installation du centre spatial dans l'équation qui nous intéresse, celle du peuplement et du développement ? Le Centre Spatial Guyanais (CSG) n'est pas créé, à l'instar des projets de la départementalisation durant la période 1952-1975, dans la finalité d'une croissance du secteur productif et dans l'idéologie du développement telle que la conçoit l'Etat en Guyane. Pourtant, le projet est présenté de manière identique. Michotte [1965 : 204-205, *op. cit.*] note que *«La transformation de l'infrastructure et la distribution des revenus qui découlera de la construction et du fonctionnement de la base ne provoquera et n'entretiendra un processus de développement que si le jeu multiplicateur n'est pas annihilé par les importations de biens pouvant être obtenus sur place* […] *Pour éviter que la base ne soit qu'un kyste totalement coupé du reste du pays et dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement en biens et services et qu'elle contribue au décollage de l'économie guyanaise, il est indispensable que le milieu de diffusion soit organisé dans tous les domaines ».* L'illusion du développement se manifeste par la construction d'infrastructures, à partir de 1965 : un pont de 400 mètres sur la rivière Kourou, l'allongement de la piste de l'aéroport de Cayenne afin que celui-ci puisse recevoir des avions-cargos, l'aménagement d'un port en eaux profondes dans l'estuaire du fleuve permettant l'accostage de navires à fort tonnage, l'élargissement de la route Cayenne-Kourou à 7 mètres et le renforcement de la chaussée permettant de supporter 100 tonnes/m², l'amélioration du port de Cayenne (Larivot), suivi de la création du port du Degrad-des-Cannes sur la rivière Mahury et la création d'une ville moderne à la place du vieux bourg, destinée à l'ensemble des personnels du centre spatial.

Les emplois immédiatement générés par l'ensemble des aménagements des sites sont nombreux et font largement appel à une migration internationale de travail. L'OMI, face aux carences locales, recrute la main-d'œuvre, à l'exception des cadres, au Brésil, en Colombie et au Surinam. Les contrats s'inscrivent, cependant, dans un cadre temporaire de cinq ans, de 1965 à 1970. L'évolution des migrations à Kourou illustre clairement ce caractère temporaire avec un maximum atteint en 1968 {Graphique II.1 p. 77}. Par ailleurs, l'analyse par nationalités de la population étrangère, de la pleine phase de construction jusqu'à la fin des chantiers (1968-1970), montre que la population guyanaise est finalement peu concernée par les emplois induits. Elle ne représente que 9 % dans l'effectif migratoire en 1968. La majorité des immigrés étant les Brésiliens (27,4 %) et les Surinamais, issus de la communauté des Saramaka[30] (22,1 %), dont les filières migratoires sont bien implantées en Guyane depuis la période aurifère.

[30] Ce groupe social est intégré par Decoudras [1971 : 133] dans la variable « communautés tribales ». Les Saramaka surinamais en constituent le plus large part, mais cette catégorie intègre aussi des Boni et des amérindiens français.

Graphique II.1 : l'immigration à Kourou par groupes de nationalités de 1967 à 1970

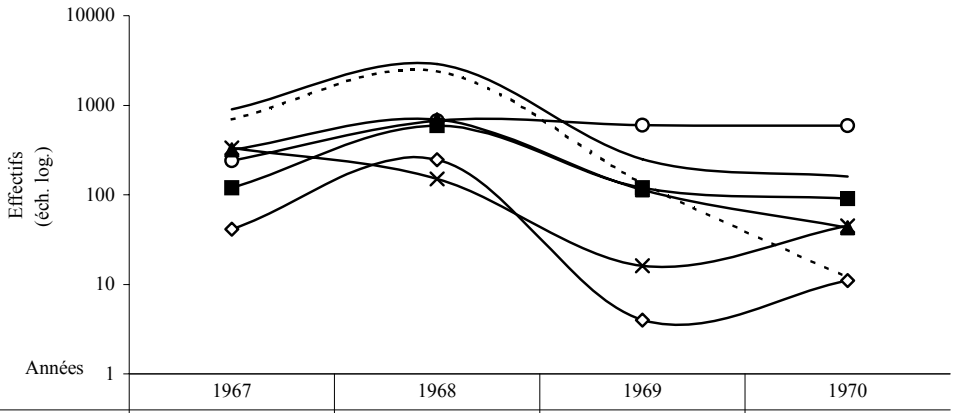

	1967	1968	1969	1970
Métropolitains	240	673	596	587
Autres Européens	335	151	16	45
Guyanais	316	690	113	43
Sud-Américains	893	2875	249	160
Antillais	120	592	119	90
Communautés tribales	700	2401	135	12
Divers	41	245	4	11

Source : d'après Decoudras [1971 : 133].

Ces deux groupes constituaient l'essentiel de la main-d'œuvre sans grande qualification (agents techniques, manœuvres spécialisés et non-spécialisés employés dans le déboisement et la construction des charpentes). A la fin de l'année 1970, l'achèvement des chantiers entraîne une chute des emplois et de la main-d'œuvre immigrée. Seuls les techniciens métropolitains et européens, dans le cadre d'un fort taux de rotation, maintiennent un niveau d'emplois correspondant à une forte qualification technique [Decoudras : 1971, 151]. *« Si le C.S.G. demeure la seule activité à Kourou, le chiffre global de l'emploi a peu de chance d'évoluer, chaque service comportant un nombre de places déterminé. »* [*ibid.*] Si l'immigration s'achève, la genèse des filières migratoires est constituée. Elles jettent les bases sur lesquelles s'appuient les vagues des années 1980-1995.

Ce que montre la construction du GSG est que l'ensemble du dispositif mis en place ne l'est justement que pour le centre, qui demeure une enclave économique dans le processus de développement que tente d'introduire l'Etat avec la départementalisation. Démonstration du pouvoir national, de sa grandeur toute gaulliste et du progrès technologique dont il est porteur, l'enclave techno-spatiale concrétise non pas le développement de la Guyane mais celui de la métropole, transposé dans le département. Cette logique, sous une autre forme, est poussée à son terme par le plan global de mise en valeur de la Guyane en 1975.

III - L'exode rural vers les communes du littoral (1952-1970)

La logique des mouvements des acteurs frontaliers est associée aux processus de décolonisation des deux métropoles. La mobilité constitue une stratégie d'adaptation.

Alors que la France défend l'incorporation de sa colonie à l'Etat-nation, la Hollande donne au Surinam l'indépendance politique et économique en 1975. Les mouvements globaux à l'échelle du bassin fluvial se développent de manières asynchrones, différentes dans l'espace et dans les motifs migratoires. La complexité des intégrations frontalières nationales interfère donc avec des modes de développement nationaux antagonistes (incorporation et indépendance), mais aussi avec des rapports inter-communautaires locaux, construits sur la base historique d'une opposition aux pouvoirs centraux. Le mouvement de population vers les villes de l'estuaire, seules pôles économiques, produit une concentration des acteurs transfrontaliers en milieu urbain, creuset social des rapports de forces.

A - L'exode rural fluvial vers les villes de l'estuaire : l'impact de la création d maillage administratif et des emplois induits

Les Créoles antillais et les Marrons se rencontrent dans le cadre de la relation d'interdépendance communautaire et de la division ethnique du travail, qu'impose l'économie aurifère. L'Etat est le vecteur de ce processus. L'évolution politico-économique du département et de la colonie hollandaise va introduire une recomposition des relations inter-communautaires par la création de rapports de forces dans l'espace frontalier. Ces rapports de forces s'établissent sur les fondements de l'économie de transferts caractérisée par la faiblesse du nombre d'emplois en dehors du secteur administratif. Ils se développent à partir de la réforme administrative de 1969, instituant un maillage communal dans l'espace fluvial.

1 - Les Créoles : un mouvement associé à la départementalisation (1946)

Le régime départemental, appliqué au 1er janvier 1947, porte la colonie de la Guyane française au rang de département d'outre-mer. L'incorporation à l'Etat-nation est, nous l'avons montré, issue de la désagrégation économique coloniale liée au déclin de l'économie aurifère. A ce facteur s'associent les effets d'une politique nationale d'assimilation conduite à partir de l'abolition de l'esclavage. En appliquant le régime départemental à l'ensemble de la colonie, l'organisation administrative de la Guyane est calquée sur le modèle métropolitain. Toutefois, seule la bande littorale fait l'objet d'un découpage administratif en arrondissements et communes : St-Laurent, ancien territoire de l'administration pénitentiaire, devient commune et sous-préfecture en 1949.

L'épuisement des placers, associé à l'instauration du Territoire de l'Inini[31] visant à la maîtrise par l'Etat des circuits de l'économie aurifère, avait déjà amorcé le reflux des Créoles vers les centres urbains du littoral. Jusqu'alors essentiellement concentrés dans les vallées des fleuves Maroni et Mana, ils ont donc contribué à la croissance démographique des villes situées dans l'estuaire de ces deux fleuves, St-Laurent et Mana. La départementalisation, intervenant parallèlement au déclin de l'économie aurifère, leur ouvre l'accès aux emplois salariés en milieu urbain. Rappelons que dans le contexte économique de l'époque, l'économie locale est totalement désarticulée en raison de la systématisation du recours aux

[31] Rappelons qu'il a été institué par le décret du 6 juin 1930.

importations qu'a introduit l'économie aurifère. Le secteur productif déficient et la mise en place de la décentralisation conduisent la population créole à se tourner vers les emplois administratifs générés par la création des communes et des services déconcentrés de l'Etat[32]. Le potentiel économique qu'engendrent les transferts conduit à l'établissement de cette population en milieu urbain sur le littoral. Dans ce contexte, St-Laurent, érigée en commune et sous-préfecture en 1949 après le retrait de l'administration pénitentiaire, se distinguait des autres bourgs littoraux de l'orpaillage (Mana par exemple) par le fait qu'elle possédait déjà l'ensemble des infrastructures urbaines. Dans le cadre de la départementalisation, la ville représentait donc un potentiel d'emplois plus important que les autres communes. Elle intégra donc une large part du reflux des Créoles du bassin du Maroni en assurant les fonctions urbaines, commerciales, administratives et scolaires.

Par leur intégration plus précoce en milieu urbain, les Créoles sont les acteurs du pouvoir local décentralisé qui, désormais, s'exerce sur la zone côtière, puisque seule cette zone fait l'objet d'un découpage administratif {Carte I.7 p. 59}. Au sud, le Territoire de l'Inini reste sous sa forme administrative initiale jusqu'en 1951, année où, au nom de la continuité territoriale et de l'égalité citoyenne, les élus guyanais réclament sa suppression. Il devient alors l'« arrondissement » de l'Inini. Pourtant, s'il est désormais intégré dans l'enveloppe départementale, le statut juridique qui le régit ne change pas.

Le régime d'exception subsiste sous la forme d'un statut particulier : les « cercles municipaux », sans organes locaux de gestion administrative, ils sont placés sous l'autorité directe du sous-préfet résidant à St-Laurent. Celui-ci délègue son pouvoir à des administrateurs désignés, le plus souvent les commandants des brigades de gendarmerie des communes correspondant aux principaux centres (Grand-Santi et Papaïchton, Maripasoula, St-Elie, Degrad Edmond, Saül, Camopi) {Carte I.7 p. 59}. Concrètement, l'arrondissement de l'Inini se substitue à une forme administrative antérieure sans en préciser le contenu juridique à l'égard des groupes sociaux Boni et Wayana établis dans la Lawa.

Hurault [1989 : 120-121] rappelle que, pour ceux-ci, cette nouvelle organisation territoriale était donc une reconduction tacite de l'ancien statut instauré au règlement frontalier franco-surinamais de 1891, c'est-à-dire assimilable à celui de *" nation indépendante sous protectorat "* [*ibid.* : 120, *op. cit.*]. N'étant pas citoyens français, mais implicitement de nationalité française, les populations de l'intérieur n'étaient pas soumises aux obligations d'impôt et d'état civil[33].

Le Territoire de l'Inini, puis la départementalisation institutionnalisent une forte segmentation socio-spatiale dans l'espace frontalier. Le littoral, plus particulièrement les centres urbains de St-Laurent et de Mana, est essentiellement investi par la population créole issue des placers. Les Marrons et les Amérindiens, sociétés holistes établies dans la vallée et aux sources du fleuve, sont tenus à l'écart des évolutions politiques du département.

2 - Les Marrons Boni : un processus corrélatif à la généralisation du régime communal (1969)

Les groupes marrons et amérindiens du Maroni, non concernés par la politique de francisation et intégrés à l'ère aurifère dans le cadre d'une structure coutumière, ne furent pas touchés, à l'instar des Créoles, par l'exode rural conséquent au déclin de l'économie aurifère. Rappelons que l'activité de transport, dans le système d'approvisionnement des placers, était gérée au niveau lignager (voire communautaire), et non individuel. La gestion de cette activité, intégrée à leur société holiste, leur permit de ne pas être affectés par l'exode rural que connurent les Créoles. Le Territoire de l'Inini leur permit de conserver la maîtrise des espaces coutumiers et de préserver leur mode de vie. Le décret du 17 mars

[32] DDE, DDA, DDAF…

[33] Rappelons que la *nationalité* est une notion de droit international qui détermine le lien unissant un individu à un Etat reconnu par le droit international et permet de distinguer cet individu d'un ressortissant d'un autre Etat. *A contrario*, la *citoyenneté* est une notion de droit public interne ; c'est une qualité juridique qui garantit à celui qui en est titulaire l'électorat, la jouissance de liberté et l'admission aux emplois publics (ce qui dans le cas de l'économie domienne est une condition majeure d'intégration sociale) [Arnoux, 1996 : 1623]. Nous verrons l'importance de ce facteur dans le cadre de l'organisation du système transfrontalier qui se met en place dans la suite de la guerre civile de 1986-1992.

1969, instituant la généralisation du régime communal, va considérablement favoriser la croissance des mouvements migratoires vers les villes du littoral, bien que le processus apparaisse déjà à la fin des années 1950[34].

Comprendre les raisons qui participent de la généralisation communale {Carte I.7 p. 59} implique de poser une double relation : celle du rapport de l'Etat à la Guyane et celle des Créoles aux groupes fluviaux du Maroni. Les communes sont créées dans l'intérieur sur les revendications des élus guyanais à des fins d'intégration de l'ensemble de l'espace départemental. Or, l'idée de décolonisation à laquelle l'Etat français veut faire correspondre sa politique de départementalisation ne peut être crédible si l'intérieur de la Guyane reste soumis à un régime qui s'apparente dans sa forme à un protectorat coupé du département, dont le statut ne porte que sur la bande littorale.

Pour le pouvoir local, le Territoire de l'Inini reste une survivance coloniale concernant des effectifs démographiques faibles (3 000 personnes), mais portant sur près de 90 % de la superficie du département [Jolivet, 1982 : 197-199]. En outre, c'est dans l'Inini que sont concentrées les richesses potentielles de la Guyane (or, bois, bauxite), dont on imagine qu'elles seront les bases d'un futur essor économique du département [*ibid.*].

Aussi le conseil général de la Guyane revendiqua-t-il, logiquement et légitimement[35], son intégration au département. Soulignons également que la création des communes constituait une source de revenus importante dans la mesure où l'entité administrative précédente ne disposait d'aucun moyen, ni de revenus propre puisque la population vivait en autosubsistance. Dès lors, les implications dans les attributions de budget de fonctionnement et d'investissement s'avéraient être considérables. Ces deux facteurs – survivance coloniale de l'Inini et ressources budgétaires – constituèrent les enjeux réels de la communalisation. *«* […] *les crédits énormes (36 millions d'anciens Francs pour la "commune de Grand Santi-Papaïston"* [36]*), mis à la disposition de groupements primitifs* [sic] *vivant en auto-consommation, ne correspondent à aucun besoin et à aucune utilisation raisonnable* ». [Hurault, 1989 : 142, *op. cit.*]. « *Ces dépenses donnent lieu à toutes sortes d'avantages directs et indirects pour les groupes politico-financiers qui se sont institués les protecteurs des communes dont, rappelons-le, les habitants ne parlent pas français, ignorent tout de nos structures et son*t *totalement incapables de gérer l'instrument administratif mis théoriquement entre leurs mains. »* [*Ibid.*].

L'enjeu autour du Territoire de l'Inini et de sa suppression dépasse la question des groupes fluviaux, dont la gestion entre dans le cadre de minorités ethniques, non reconnues dans le système républicain français. Face aux élus locaux, créoles en l'occurrence, l'argumentaire de l'Etat en faveur de la préservation des populations de l'intérieur pèse très peu devant les intérêts électoraux et économiques[37] que génère la départementalisation. Le maillage communal est alors imposé, sans prise en compte des espaces coutumiers, et non légitimé au plan local[38]. Il ne résulte pas d'un processus d'appropriation local revendiqué par les communautés présentes dans l'intérieur.

---

[34] Hurault [1958 : 10] souligne qu'en 1956 « *il se développe une tendance à l'émigration temporaire vers les chantiers européens de Saint-Laurent, analogue à celle des Saramaka du Surinam vers la Guyane française* ».

[35] Notons qu'un avis du Conseil d'Etat du 9 mars 1948 « *estimait illégal le maintien au sein du département d'une collectivité échappant au Conseil général* » [Arnoux, 1996 : 1622, *op. cit.*].

[36] Jusqu'à l'éclatement de ces communes en 1976 puis en 1993, Grand-Santi-Papaïchton et Papaïchton renvoient à la même entité.

[37] Le géographe Jean Hurault est particulièrement virulent à ce sujet : *« Insistons sur ce point : la population créole de Guyane n'a que mépris pour les populations tribales dont d'ailleurs elle ne connaît à peu près rien et qu'elle englobe uniformément sous le nom de "Bosch"* […] *; elle est à leur égard divisée en deux tendances : les détruire par assimilation ou les exploiter, notamment par le biais du tourisme. »* [Hurault, 1970 : 1989 : 141, *op.cit.*].

[38] *« Pendant plusieurs années, avec une grande discrétion, on accumula des jugements d'état-civil fondés sur de simples recensements, comportant la question : "es-tu pour la France, le Brésil ou pour Surinam ?". Question qui n'était pas susceptible d'inquiéter les intéressés, puisqu'ils se considéraient comme protégés français. A aucun moment, l'administration ne les a avertis qu'une réponse positive entraînait l'acceptation du statut de citoyen* […]. *Quand la population "francisée" eut été jugée suffisamment nombreuse, le décret du 17 mars 1969 mit fin définitivement au régime de l'Inini, et divisa ce vaste territoire en 5 communes dont deux, Maripasoula et Camopi, étaient essentiellement peuplées par les Indiens Wayana et Wayapi, tandis que celle de Grand Santi-Papaïston prétendait regrouper en une seule unité les Noirs Réfugiés Boni et Djuka ! »* [Hurault, 1989 : 142, *op. cit.*].

Cet espace reste une ressource fiduciaire à l'échelle départementale, mais une ressource paradoxale puisque fondée justement sur l'inexploitation du milieu en terme productif. Son appropriation par le conseil général est moins motivée par des facteurs d'intégration politique et sociale que par une volonté de capter les fonds de l'économie de transferts. Les découpages ne respectèrent pas les territoires coutumiers ; les éléments physiques de fracture et les lignes de partage des eaux servent de base dans la détermination des périmètres communaux frontaliers de Mana, St-Laurent, Papaïchton, Maripasoula.

Par les conditions qu'il impose et la gestion administrative qu'il introduit, le maillage va déstabiliser la structure coutumière des Marrons Boni. Nous l'avons vu, le système social est strictement territorial : les chefs coutumiers (capitaines) sont chefs de clan (Lo) et de village, chaque village correspondant à un territoire clanique précis comprenant le village et les zones d'abattis que les villageois ont le droit d'exploiter. Si l'unité administrative n'a pas de répercussions directes sur la gestion foncière lignagère, elle pose nombre de problèmes sur la désignation et la légitimation des chefs. En effet, le capitaine, désigné par le Gran Man pour le représenter, ne puise pas sa légitimité dans un mode de représentation électoral. Ainsi, dès l'instauration des communes, de nouvelles valeurs et de nouveaux chefs se sont présentés, d'abord créoles puis Boni.

Les maires et les conseillers municipaux, n'étant pas délégués par le Gran Man, n'avaient aucune légitimité sur les territoires coutumiers propres aux lignages (voir *supra*), alors qu'ils en étaient responsables. Cette atteinte à la fonction des chefs et, de fait, à la gestion des espaces coutumiers (confrontant directement droit et coutume), n'est pas directement liée à l'exode rural, mais fragilisa directement la structure sociale du groupe, favorisant ainsi la pénétration de nouveaux systèmes de valeurs. Ceux-ci, fondés sur la transplantation du progrès social et la dépendance qu'introduit l'économie de transferts[39], entraînent une mutation dans l'organisation socioculturelle coutumière par la pénétration d'une économie monétarisée. Dans ce contexte, la ville devient un espace attractif, le lieu des réussites sociales et économiques.

L'exode rural intervient massivement durant la période 1965-1985. Il est induit par la déconcentration des services de l'Etat, la croissance des emplois de la fonction publique, et l'introduction des structures sanitaires et sociales dans la frange frontalière guyanaise. Ces facteurs d'appel migratoire vont susciter dans un premier temps un mouvement des villages vers les centres administratifs nouvellement créés (Maripasoula, Papaïchton). Puis, rapidement saturées en terme d'offre d'emplois, les communes littorales deviennent les principales zones d'accueil des trajectoires migratoires à partir du milieu des années 1970. Par son débouché sur le fleuve, par sa population[40] et sa fonction de point d'entrée de l'économie côtière, St-Laurent présente des conditions sociologiques qui en font le point d'arrimage de l'exode rural de la vallée.

Celui-ci s'appuie sur les réseaux migratoires de main-d'œuvre établis durant l'orpaillage. A la migration de compétences, gérée à la fois par les autorités coutumières et coloniales durant la période de l'orpaillage, se substitue une migration économique non encadrée. La migration est marquée par une démarche individuelle majoritairement masculine, même si une logique de regroupement familial intervient ensuite. Le poids des structures socio-familiales communautaires freine la migration féminine, qui constitue une atteinte directe au principe de matrilocalité. Celles qui ont fait le choix de la migration vers la ville partent avec leurs enfants et rompent avec la structure matrilinéaire traditionnelle [Hurault, 1961 : 195]. La migration urbaine (vers les villes de l'estuaire essentiellement) crée une rupture avec la société coutumière. Ce processus, présenté ici de manière monolithique, doit toutefois être pondéré : les retours au village du matrilignage sont fréquents, essentiellement pour des raisons de nature socioculturelle (rites festifs ou religieux) et de maintien de cohésion communautaire (lien matrimonial et familial). La question du foncier est révélatrice des liens qui perdurent entre le villageois en milieu urbain et son village. En situation de migration, un membre du lignage conserve ses prérogatives dans l'attribution de terres lignagères. Il peut à tout moment revenir et s'installer sur la terre qui lui a été attribuée[41].

---

[39] Se reporter à Partie II -Chapitre II - Le progrès comme vecteur des migrations économiques spontanées p. 85.

[40] Créoles et Marrons s'étaient, rappelons-le, déjà rencontrés dans le cadre de l'économie aurifère.

[41] Source : entretiens mai 2001, fev. 2007.

Les villes frontalières de la côte polarisent, dans le contexte de l'économie urbaine orientée vers l'emploi administratif ou tertiaire, les relations inter-communautaires. Elles ne s'inscrivent plus dans une relation étroite d'interdépendance mais dans le rapport de force procédant de la faiblesse de l'économie locale : les Marrons, en milieu urbain, ne sont plus indispensables comme ils le furent dans le cas de l'ère aurifère. Sans formations adaptées à l'économie tertiaire, non francophones et plongés dans un univers culturel profondément différent, ils s'inscrivent aux marges des sociétés urbaines littorales et du marché de l'emploi. C'est dans le cadre d'une forte ségrégation sociale et d'une domination politico-économique créole que se construisent désormais les relations inter-communautaires. La création des sites d'habitat spontané sur la façade fluviale de St-Laurent (village chinois, quartier Toto, quartier Roche Bleue) et de celle du village « Saramaka » à Kourou datent de cette période[42].

B - Le développement économique du littoral surinamais comme appel migratoire des Djuka

Si le mouvement d'exode rural se développe avec la croissance de l'économie de transferts et la généralisation du régime communal en Guyane française, la situation est différente au Surinam. Elle repose sur le développement économique du pays fondé sur l'exploitation de la bauxite à partir de 1939. L'exode rural Djuka se développe donc trente plus tôt sur la rive surinamaise du Maroni. Pourtant, les Marrons Djuka sont également marginalisés dans la société surinamaise en raison d'un fort cloisonnement communautaire associé aux spécificités économiques.

1 - Les Djuka : un mouvement précoce vers les villes littorales

Liée par les traités à la colonie hollandaise, la communauté Djuka est restée associée à l'évolution du Surinam. Elle sera touchée par l'exode rural dès 1939. En effet, l'exploitation de la bauxite du Surinam[43], sous l'impulsion des Etats-Unis durant de la seconde guerre mondiale, va susciter un appel de main-d'œuvre vers la ville de Moengo, où est situé le plus important site d'extraction et de transformation du minerai par la Suralco[44]. Les Djuka sont employés dans les mines et la branche sylvicole, dans le secteur secondaire (BTP) et dans l'artisanat du bois (menuiserie, ébénisterie, charpente). La ville frontalière d'Albina, créée en 1846 sur la rive surinamaise, va jouer très tôt la fonction de nœud d'échanges commerciaux, migratoires et culturels entre les villages du fleuve et les implantations du groupe en milieu péri-urbain. Sur la rivière Cottica, qui passe à Moengo, ils vont fonder des regroupements semi-urbanisés. Les villes de l'estuaire (Albina, Moengo) et les villages de la vallée du Maroni ont des fonctions complémentaires qui permettent l'organisation d'une économie sur la base des réseaux commerciaux urbains et des structures productives économiques traditionnelles dans l'intérieur (activité extractiviste – or, bois – et agriculture traditionnelle). Les liens de dynamique d'échanges économiques et socioculturels (les villages du matrilignage sont situés sur le fleuve) assurent alors la continuité de l'espace relationnel[45] [Béteille, 1981 : 190] entre les villages du fleuve et la côte.

L'immigration en Guyane est peu importante, malgré l'appel migratoire que constituent les plans de développement conduits par l'Etat français dans le secteur productif. Seule la création du centre spatial de Kourou en 1965, puis les plans de développement agricole, sylvicole et minier (bauxite dans la région de la Montagne d'Argent) attirent l'immigration des Marrons Djuka et des Saramaka. Decoudras

[42] Lire à ce propos Hublin Anne, 1990, « La prolétarisation de l'habitat des Noirs Marrons de Guyane française », in *Rapport final de recherche 1986-1989. Habitats spontanés dans la Caraïbe française*, vol. 2, MRT. MELTM, Paris, 177 p.

[43] Dont le pays est encore l'un des 10 plus gros producteurs mondiaux.

[44] Surinamese Aluminiun Company, filiale d'ALCOA (Aluminium Company of America).

[45] Le concept d'*espace relationnel* fédère l'ensemble des liens intra-communautaires de nature socioculturelle et socioéconomique concernant les groupes migrants et l'espace géographique dans lequel s'est développé le mouvement migratoire.

[1971 : 61-65, 131-136, 148-151] montre, dans le cas de Kourou, que les lieux de départ sont les zones rurales du Surinam. Il ne s'agit pas d'un mouvement inter-urbain (de Paramaribo vers Kourou). Le champ migratoire se structure à partir des territoires coutumiers de manière continue vers Albina, Moengo, et St-Laurent dans le cadre d'une dynamique commerciale d'échange transversale, puis de manière discontinue vers Paramaribo et Kourou.

2 - Marginalisation des Marrons dans la société surinamaise

Dans la constitution de la société surinamaise de la période post-esclavagiste, les Marrons occupent une place à part. Elle tient à la constitution même de leur société, mais aussi aux types de migrations sur lesquels la société coloniale va se reconstruire à la suite de la période servile. Si, comme en Guyane, les Marrons sont marginalisés, les fondements de leur mise à l'écart sont fondamentalement différents. Les migrations asiatiques, à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, constituent la base sociale de la société surinamaise construite sur la plaine alluviale littorale. Certaines de ses composantes se retrouveront en Guyane, à partir du milieu des années 80, avec la crise globale que connaîtra le pays. Aussi importe-t-il ici de préciser brièvement les fondements de cette société cloisonnée et la situation du groupe social marron en son sein.

A la différence de la Guyane, le Surinam ne connut que faiblement les ruées aurifères qui furent déterminantes dans l'économie guyanaise. L'or polarisa toute l'économie de la colonie française en raison d'une structure agro-exportatrice déficiente qui n'avait pas résisté à l'abolition de l'esclavage. Comme la Guyane française, le Surinam dut faire face à la crise de l'économie sucrière et à la concurrence des productions betteravières d'Europe occidentale et nord-américaine. Soulignons aussi que l'ouverture du canal de Suez, en 1869, introduisit une concurrence commerciale avec les colonies hollandaises de l'Océan Indien. L'économie coloniale s'orienta vers de nouvelles monocultures d'exportation, massivement vers celle du riz sur les polders de la plaine littorale. La richesse des planteurs permit une substitution à la main-d'œuvre serve de travailleurs immigrés sous contrat originaires de Chine, de l'Est de l'Inde et de l'Indonésie propres à permettre une reconversion agro-économique.

Vers 1853, dix ans avant l'émancipation, les premiers migrants originaires de Chine et de Madère sont recrutés pour travailler sur les exploitations rizicoles. Ils investissent, à la fin de leurs contrats, la branche économique des petits commerces de proximité. En 1858, une deuxième vague de la même origine vit l'arrivée de 5 000 travailleurs chinois employés pour le développement des plantations rizicoles [Chin et Buddingh, 1987 : 6-7].

En 1873 débute l'immigration de travailleurs originaires de l'Est de l'Inde alors que 33 000 esclaves noirs accèdent à la liberté conformément au Décret d'Emancipation[46]. Jusqu'en 1916, 34 000 migrants sont recrutés pour travailler dans les plantations de la colonie, dont 82 % sont de religion hindoue [*ibid.*]. L'immigration indienne, par son importance et par l'importation du système social des castes, a profondément contribué à la construction de la société hiérarchisée et cloisonnée actuelle. L'hindouisme, fondé sur la séparation castée des fonctions religieuses et sociales, s'est parfaitement greffé sur la séparation instaurée par la société servile entre les blancs, les Créoles et les esclaves. Dans ce schéma, superposé sur le système esclavagiste, les Amérindiens et les Marrons furent relégués dans la strate la plus basse des « hors-castes ».

La contribution asiatique à la population surinamaise s'enrichit, en 1890, de l'apport d'agriculteurs indonésiens, musulmans, originaires de la colonie hollandaise des Indes (Dutch Colonie of Nederlands-Indies). Jusqu'en 1939, plus de 33 000 migrants [Chin et Buddingh, 1987 : 6-7] s'installent au Surinam[47]. Cette immigration est destinée au développement de l'agriculture vivrière destinée à la colonie.

---

46 L'abolition de l'esclavage intervient au Surinam en 1863. Le Décret d'Emancipation plaçait les néo-affranchis sous un statut spécial qui leurs permettait, durant une période de dix ans, de travailler sous contrat (en percevant un salaire) dans les plantations auxquelles ils étaient rattachés. Le statut émanant du Décret prit fin le 1er juillet 1873.

47 En 1947, 8 440 personnes sont rapatriées vers leurs pays d'origine [Chin et Buddingh, 1987 : 7].

Le caractère cloisonné de chacun de ces groupes s'inscrit dans un rapport de force inter-communautaire, qui s'exprime par la domination de branches d'activité et par l'accès au pouvoir politique favorisé par le ressentiment identitaire.

Les Marrons sont absents de la vie politique du Surinam, malgré les 10,5 % [Chin et Buddingh, 1987 : xiii] de la population qu'ils représentent. Le recensement montre que les Marrons, tous sous-groupes confondus, comptent 33 883 individus pour une population surinamaise totale de 354 860, soit 9,5 %[48] [Suriname Census, 1980].

Ces chiffres ne sont utilisés ici que pour présenter le contexte de la population surinamaise au début des années 80, avant la crise sociale et politique qui frappe le pays. Ils révèlent cependant une nette tendance à l'absence de représentation spatiale - ou à son occultation délibérée - des communautés de Marrons et d'Amérindiens en dehors des districts de l'Est du pays, Brokopondo et Marowijne[49]. Ces deux unités administratives recoupent les limites des bassins hydrographiques des fleuves dans lesquels ils s'établirent au milieu du XVIII^{ème} siècle. Le groupe Saramaka, le plus important en terme démographique (16 975 individus), est concentré à 97 % dans le district de Brokopondo. Le groupe Djuka (14 353 individus), est présent à 86 % dans le district de Marowijne. Les Marrons représentent la composante majeure de la population totale de ces deux districts : 93,5 % dans celui de Brokopondo et 59,3 % dans celui de Marowijne. Cette concentration illustre leur cloisonnement socio-spatial dans les fleuves de l'intérieur et dans les zones rurales autour de Paramaribo pour les Saramaka, et d'Albina-Moengo pour les Djuka. Les Djuka de la région de Cottica étaient peu établis en ville, mais dans les villages suburbains alentour, proche du fleuve ou en en bord de route, à proximité de Moengo et secondairement d'Albina. Ces implantations en milieu rural leur permettaient d'être pluri-actifs.

Absents de la scène politique surinamaise, globalement peu intégrés à l'économie urbaine littorale mais davantage dans la dynamique fluviale d'échange, les Marrons apparaissent comme fortement marginalisés au plus bas de la hiérarchisation socio-ethnique surinamaise de la côte [Munneke, 1991 : 93-95]. C'est dans le contexte sociopolitique et économique de crise depuis le début des années 1980 que s'amorce, en 1986, la guerre civile. Opposant initialement la communauté Djuka aux forces gouvernementales, elle va concerner l'ensemble des communautés de Marrons par son caractère ethnique et identitaire. Le mouvement naît à Moengo, donc en milieu urbain, lieu des rapports de force. La majorité des recrues qui vont grossir les rangs de la rébellion est originaire de cette région, en rupture avec la société traditionnelle de la vallée du Maroni et marginalisée dans la société urbaine littorale.

[48] Ces données censitaires doivent être considérablement relativisées, non seulement en raison du caractère ethnique des catégorisations (sur quelles bases l'appartenance est-elle définie ?), mais aussi en raison de la qualité du dénombrement. Elles sont d'emblée douteuses quant au nombre nul de Marrons et d'Amérindiens présents à Paramaribo en 1980 {Annexe statistique 10 et Annexe statistique 11 p. 194}.

[49] Incluant la ville minière de Moengo.

Chapitre II - Le progrès comme vecteur des migrations économiques spontanées (1975-1985)

La légitimation d'une incorporation politique de cet espace à l'Etat français passe nécessairement par un alignement économique et social sur le régime métropolitain. La diffusion du modèle du progrès (social, sanitaire, technique, …) est dissociée des fonctions productives locales. En enfermant la société guyanaise dans ce processus – progrès et absence de développement économique endogène - l'Etat s'affirme comme l'acteur principal d'une emprise sur l'espace et sur la population.

Mais, l'image du progrès (matérialisée par des indicateurs de développement sans liens avec la situation économique locale) crée, dans l'environnement régional, un appel migratoire.

Les modes d'exercice du pouvoir national sont donc intrinsèquement liés aux migrations spontanées qui participent à la croissance démographique du département. Haïtiens, Brésiliens et Surinamais constituent l'essentiel des mouvements spontanés d'immigration. Aussi, les lieux où s'exerce le pouvoir national - Cayenne et Kourou - et les zones d'arrivées des migrants sont étroitement corrélés.

I - Les facteurs d'appels migratoires : progrès social, technologique et dépendance institutionnelle

L'amplification d'une politique sociale, permettant l'accès au progrès mais aussi la domination par le truchement de la dépendance, va progressivement dériver vers une économie de transferts justifiant la continuité territoriale républicaine. Si le sous-développement persistant repose la question de la finalité du statut départemental à la fin des années 1970, les lois de décentralisation en 1982, par le compromis autonomiste qu'elles représentent, feront taire l'argumentaire séparatiste, en s'inscrivant dans la reproduction de la logique antérieure. Ce processus, alors que l'économie productive de la Guyane est dérisoire après l'échec des plans de développement successifs, aboutit à une économie de transferts palliant l'incapacité du pouvoir national à susciter un développement productif.

L'esquisse d'une politique sociale intervient à partir du IV^{ème} plan (1962-1965) dans le contexte international de l'indépendance du Vietnam, de la révolution cubaine, des indépendances tunisienne, marocaine puis algérienne, des émeutes de Fort de France en 1959, de l'autonomie du Surinam en 1954, de la loi-cadre Deferre (juin 1956) qui institue l'autonomie progressive des territoires de l'Afrique.

Les premières oppositions politiques locales et des organisations indépendantistes apparaissent et remettent en cause le statut départemental[1] [Constant, 1992 : 82] : . La généralisation d'une politique sociale va permettre au pouvoir national, grâce à l'accès au progrès concrétisé par la consommation, de maintenir la population sous la dépendance des transferts.

Les allocations familiales sont triplées entre 1962 et 1966. Le VI^{ème} plan (1971-1975) accentue les politiques familiales avec l'alignement des allocations sur le régime métropolitain. Les dispositifs d'aides publiques et d'incitations fiscales à l'investissement (prime de « vie chère » de 40 % de la valeur du

[1] Le processus est identique dans tous les départements d'outre-mer, mais est particulièrement important aux Antilles où la pression démographique, conjuguée à la crise de l'agriculture, génère des taux de chômage et de sous-emploi importants [Guengant et Domenach, 1981 : 2-7, 1982 : 14]. Ceci se traduira par une régulation politico-institutionnelle de la migration antillaise, par la mise en place d'une politique d'émigration et d'une politique sociale accrue [Constant, 1992 : 79-109] dont la Guyane va bénéficier. Comparativement aux 270 000 Antillais émigrés en métropole en 1980 [Domenach et Guengant, 1981 : 1], l'émigration guyanaise n'est que de 10 000 personnes [*ibid.*].

salaire non imposable), les créations d'emplois dans l'administration et la politique de soutien massif des revenus par le secteur public génèrent progressivement une économie artificielle [Constant, 1992 : 85]. Le VII^{ème} plan (1976-1980) renforce davantage le dispositif social : instauration du complément familial (décret du 5 septembre 1978), mensualisations des allocations familiales (décret du 27 février 1980), salaire minimum interprofessionnel de croissance[2], formation professionnelle, indemnisation du chômage, mesures en faveur de l'accès au logement et de l'insertion sociale [*ibid.*].

La stratégie de l'Etat, s'appuyant sur une politique familiale, se révèle d'une efficacité redoutable en désamorçant la crise économique et sociale. Pourtant, en parachevant ainsi l'assimilation par la politique sociale, mais en accentuant le sous-développement économique, le pouvoir national relance les questions relatives à la finalité et à la révision du statut départemental. Finalement, la loi du 31 décembre 1982, calée sur le modèle métropolitain, érige la Guyane en région monodépartementale.

Les capacités financières décentralisées – associées à un accès facilité aux crédits d'investissement[3] et aux possibilités des recours fiduciaires européens[4] – , puis les compétences en matière d'aménagement du territoire, génèrent une politique de grands travaux orientée vers le rattrapage en matière d'infrastructures. Le fort endettement régional qui s'en suit accroît la dépendance. Par ailleurs, la politique régionale de développement ne reste qu'incitative, alors que toute forme de coopération économique internationale reste paralysée en raison de la préservation de marchés protégés et, par ailleurs, soumise à la politique du commerce international de l'Etat[5].

Ce processus incrémente la systématisation du paradoxe dans lequel s'enfonce la Guyane : celui d'un progrès (social, sanitaire, en infrastructures…) sous dépendance et domination du pouvoir national par le biais des transferts, et sans capacités réelles de développement productif.

Cayenne et Kourou représentent les lieux de l'affirmation du pouvoir national, les pôles de diffusion du progrès social et technologique. Ces deux villes traduisent, à l'échelle locale, la centralisation exercée par l'Etat à l'échelle nationale. Cayenne, préfecture, polarise l'ensemble des dispositifs politiques et sociaux déconcentrés et décentralisés, autant que les surfaces de ventes de la grande distribution, propres à transmettre la diffusion du progrès. C'est le principal bassin d'emploi, 60 % de la population active y réside et travaille sur place.

Le Centre Spatial Guyanais concrétise la logique de progrès transplantée en Guyane et totalement coupée d'un processus de création de richesses et de développement internes. Cependant, le Centre demeure une enclave économique. Hormis la branche d'activité du BTP, inscrite dans le cadre de programmes ponctuels, l'entraînement économique est pratiquement inexistant.

La Guyane devient – de manière flagrante avec Kourou – un lieu de représentation du progrès national en gonflant le Produit intérieur brut (PIB/habs/an de 6 000 $) au détriment de toute fonction de développement productif. De fait, il constitue, dans les années 80-95, un appel migratoire économique, sans fondements réels, sur les pays situés dans l'environnement régional : Caraïbes (Haïti principalement), Brésil, Guyana et Surinam (malgré des déterminants migratoires fondamentalement complexes).

Kourou est un symbole. Mais à partir des indépendances politiques de l'Afrique et de l'Indochine, la Guyane devient un espace expérimental mettant en valeur les compétences scientifiques de la France en milieu tropical. La listes des organismes de recherches est aussi impressionnante (CIRAD, CNRS, ENGREF, IFREMER, INRA, IRD…) qu'unique en son genre, alors que le niveau scientifique apparaît

[2] Entre janvier 1995 et janvier 1996, le SMIC été aligné sur celui de la métropole jusqu'à un écart ramené à 13,12% [Grard, 1998 : 15].

[3] Les crédits d'investissements sont directement sous la tutelle de l'Etat. La Société de crédit des Dom (SOCREDOM), filiale de la Caisse Française de Développement (CFD), permet des crédits à long terme à des taux privilégiés. La SOCREDOM et sa filiale locale, la Société de Développement Régional des Antilles-Guyane (SODERAG), gèrent en outre la Caisse d'Investissement des Dom (CIDOM) dont les concours sont accordés sur avis d'un groupe ministériel d'experts [Bellorgey et Bertrand, 1994 : 48-49]. Les instituts d'émission, dont l'IEDOM, et la caisse sont liés au Trésor au Trésor Public.

[4] La Guyane française est classée dans la catégorie des « régions ultrapériphériques » de la Communauté Economique Européenne (voir *infra*).

[5] La Guyane se situe en dehors des accords commerciaux internationaux de la zone Caraïbe (voir *infra*).

totalement coupé de la situation locale au regard du niveau d'études moyen et de la création tardive (suites aux manifestations d'étudiants et lycéens) d'un rectorat en 1997. La construction du barrage de Petit-Saut sur le fleuve Iracoubo en 1992 procède d'une logique similaire, à la fois dans la prouesse technique de sa réalisation et dans sa fonction d'alimentation énergétique destinée à la base spatiale.

On le voit, il n'est point question ici de l'instauration d'un développement interne, mais d'un progrès, coupé d'une situation locale et instrumentalisé par la permanence d'une assignation nationale[6] : « *Le destin de la Guyane est d'être un support de recherches qui intéressent la France et l'Europe* » [extrait d'un discours prononcé, en Guyane, par le Ministre de la Recherche et de l'Espace en 1992, cité par Lézy, 2000 : 91].

La diffusion du progrès, corrélative à l'institutionnalisation de la dépendance par l'économie de transferts, constitue le vecteur des dynamiques migratoires à l'œuvre en Guyane dans les décennies 80 et 90. Elle n'est finalement qu'un révélateur des jeux unilatéraux de domination nationale. L'analyse des structures des mouvements migratoires, dans leurs composantes spatiales, mais aussi démographiques, dévoile les lieux du pouvoir polarisés sur Cayenne et Kourou, espaces utiles à son affirmation. En revanche se distingue déjà l'ensemble du bassin fluvial du Maroni, qui se reconstruit aux marges des logiques nationales.

Sur ces trois villes, vont se greffer trois types de migrations : les migrations économiques brésiliennes et haïtiennes concentrées à Cayenne et Kourou, et les migrations forcées surinamaises localisées dans l'espace frontalier du bassin Maroni.

II - Types de villes et migrations spontanées : une corrélation

L'apport migratoire de 1975 à 1995, massif en proportion des effectifs locaux, repose sur trois composantes majeures : haïtienne, brésilienne et surinamaise. L'ensemble des trois nationalités représentait 77,74 % des effectifs étrangers en 1990, soit 25,25 % de la population totale départementale {Tableau II.2 p. 87}. Au recensement de 1999, la situation reste, au niveau global analogue, les effectifs des trois nationalités représentent 24,85 % de la population départementale {Tableau II.3 p. 88}, soit le quart de la population guyanaise. Si l'on considère les effectifs totaux de nationalités étrangères, la part des trois nationalités dominante s'est accrue : elles comptent pour 83,63 % de la population étrangère. Durant la période intercensitaire, le nombre de Brésiliens (progression 1990/1999 : 20,27 %), Haïtiens (progression 1990/1999 : 52,68 %) et Surinamais (progression 1990/1999 : 28,28 %) a augmenté alors que les autres nationalités ont diminué (à l'exception des Guyaniens). Les Surinamais représentent la composante étrangère majoritaire (36,91 % et 37,89 % des effectifs étrangers en 1990 et 1999).

Tableau II.2 : effectifs par nationalité et nationalités agrégées en 1990

[6] Lire à ce propos le rapport de mission de Raison Jean-Pierre [janvier 1990]. Après trois semaines de présence en Guyane, l'auteur note que « *La Guyane est déjà, et est en train de devenir davantage une base française de haute technologie avec des objectifs qui dépassent largement le département (voire, à la limite, qui ne le concerne pas du tout) : la base spatiale de Kourou, et d'autre part, ce qui prendra sans doute de plus en plus d'importance, une base agronomique (voire plutôt génétique) d'échelle mondiale* […] *La situation est ici pratiquement unique : non seulement un territoire équatorial faisant partie d'une grande puissance, mais qui plus est un territoire continental, avec possibilité d'expérimentation dans une écologie non insulaire, donc non particulière dans l'ensemble intertropical.* […] [les Guyanais] *peuvent se sentir particulièrement frustrés : le niveau technologique de ces deux pôles* [spatial et agronomique] *est tel que, à court terme du moins, ils ne participeront guère à son fonctionnement, et ils peuvent avoir le sentiment que l'essentiel de ce qui se fait ne les concerne pas véritablement* […] *Il serait donc particulièrement important de pouvoir favoriser le développement d'activités économiques qui valorisent la Guyane en elle-même.* » [Raison, 1990 : 1-2, *op. cit.*]

Nationalités	Effectifs	%	Nationalités agglomérées		
			Effectifs	%	% de la population départementale[7]
surinamaise	13762	36,91%	28987	77,74%	25,25%
haïtienne	9263	24,84%			
brésilienne	5962	15,99%			
autres nationalités	4940	13,25%	8299	22,26%	7,23%
guyanienne	1816	4,87%			
CEE + suisse	1543	4,14%			
Toutes étrangères	37286	100%	37286	100%	32,48%

Source : INSEE, RGP 1990.

Tableau II.3 : effectifs par nationalité et nationalités agrégés en 1999

Nationalités	Effectifs	%	Nationalités agglomérées		
			Effectifs	%	% de la population départementale[8]
surinamaise	17654	37,89%	38968	83,63%	24,85%
haïtienne	14143	30,35%			
brésilienne	*7171*	15,39%			
autres nationalités	4453	9,56%	7628	16,37%	4,87%
guyanienne	2372	5,09%			
CEE + suisse	803	1,72%			
Toutes étrangères	46596	100,00%	46596	100,00%	29,72%

Source : INSEE, RGP 1999.

La prépondérance de ces migrations dans la population étrangère nous conduit à focaliser notre analyse sur ces trois groupes qui présentent des spécificités fortes dans les zones internes d'immigration et dans les motivations présidant au départ. Les migrations s'intègrent dans l'espace de manière différentielle.

Hormis l'importance quantitative, mesurer leurs impacts démographiques sur la population totale du département reste difficile. Les enfants d'étrangers nés en Guyane sont, de par la loi, de nationalité française et comptabilisés comme tels. Le caractère relativement ancien de ces migrations introduit donc un biais dont il nous est impossible de mesurer la valeur. En conséquence, nous avons axé notre analyse globale sur le croisement de critères discriminant : la *nationalité*, le *lieu de naissance*, le *lieu de résidence antérieure*, le *lieu de résidence actuelle*. Ajoutons que la sortie tardive des données du RGP 1999 concernant la population étrangère (mars 2001), nous a obligés à développer une analyse à partir du recensement de 1990. Toutefois, les données disponibles ont été rajoutées, permettant de montrer la pérennisation d'une segmentation des lieux d'immigration et de dépasser la dimension conjoncturelle de ces processus.

[7] Population totale sans double compte : 114 808.

[8] Population totale sans double compte en 1999 : 156 790.

A - Type urbains et type d'immigration : les corrélations

En 1990, l'analyse statistique[9] montre la répartition des composantes migratoires au sein d'un espace d'immigration partagé[10].Les communes frontalières accueillent globalement 76,7 % des effectifs surinamais totaux, lesquels représentent dans cet espace plus de 80 % de la population étrangère. Si la population de référence est la population totale, les surinamais en représentent près de 41 %[11]. L'Ile de Cayenne reste marquée par une présence majoritaire d'effectifs de nationalité haïtienne. Ils y représentent 43,6 % de la population étrangère, soit 11 % de la population communale totale. 74,7 % de la communauté haïtienne présente en Guyane y sont concentrés. Enfin, les Brésiliens sont majoritairement présents dans l'Ile de Cayenne, qui regroupe 51,7 % d'entre eux, bien qu'ils ne représentent que 19,4 % de la population étrangère, soit 4,9 % de la population totale.

Les données de 1999 confirment la segmentation et la polarisation des lieux d'immigration. Les Surinamais sont peu présents dans l'agglomération cayennaise : ils ne représentent que 1,9 % de la population, soit 8,1 % de la population étrangère {Annexe statistique 15 p. 199}. A l'inverse, ils comptent pour 35,7 % de la population des communes frontalières du Maroni, soit 81,1 % de la population étrangère. Les Haïtiens occupent une part prépondérante de la population de l'Ile de Cayenne, 12 % (soit 51 % de la population étrangère). Les Brésiliens sont également concentrés dans cet espace d'accueil, 4,2 % de la population de l'agglomération, soit 18 % de la population étrangère.

Kourou reste un cas spécifique. La construction du CSG a contribué à créer les premières filières migratoires en Guyane par la mobilisation simultanée d'une main-d'oeuvre internationale d'origine caraïbéenne, sud-américaine et françaises (antillaise et métropolitaine), le cas le plus notable dans ce schéma étant celui des communautés de Marrons surinamais (Djuka, Saramaka). La ventilation des effectifs de nationalité étrangère y apparaît dans des proportions équilibrées (de 21,5 % à 24,8 %) avec une prééminence des Surinamais (29,7 % de la population étrangère)[12]. La ville regroupe cependant près de 20 % de la communauté brésilienne en Guyane.

La situation en 1999 montre une évolution notable puisque les Surinamais ne dominent plus la population étrangère. Le nombre d'individus a peu varié (n'augmentant que de moins de 500 personnes entre 1990 et 1999). Le nombre de Brésiliens reste stable. En revanche le nombre d'Haïtiens a plus que doublé : ce groupe représente aujourd'hui la part la plus importante de la population étrangère, soit 32,9 %. Les Surinamais, en faible croissance montre un groupe stabilisé à Kourou peu sensible aux évolutions qui ont fortement marqué l'espace frontalier Maroni. Les motifs économiques ne constituent pas le critère déterminant de la migration surinamaise.

En synthèse, la collection de cartes {Carte II.2 p. 90} permet de visualiser les espaces d'immigration en illustrant la spécificité du bassin frontalier et de la migration surinamaise, sur lesquelles nous reviendrons au cours de la deuxième partie. La forte croissance des effectifs de nationalité surinamaise est concentrée sur cette zone. L'Ile de Cayenne et Kourou rassemblent l'ensemble des autres groupes migratoires de la décennie 1980. Les déterminants sont essentiellement économiques dirigés vers les lieux de pouvoir. Les migrations surinamaise ne s'intègrent pas dans ce cadre et restent dans la proximité des zones de départ, en illustrant la prévalence du caractère forcé et non économique des mouvements. On peut ainsi établir une corrélation entre le type d'espace d'accueil et le type de migration.

---

[9] La diversité des flux migratoires spontanés qu'accueille le département à partir de la fin des années 70 et surtout durant la décennie 1985-1995 s'inscrit de manière différentielle dans l'espace départemental. Nous l'avons scindé en trois zones : les communes frontalières bordant le Maroni, l'Ile de Cayenne et le reste du département, dans lequel la commune de Kourou est incluse. Ce choix se justifie par des raisons d'ordre de grandeur comparable en terme de peuplement et par la continuité de peuplement sur ces espaces.

[10] Annexe statistique 12 et 13.

[11] Annexe statistique 14.

[12] Annexe statistique 14.

Carte II.2 : Distribution de la population étrangère par commune en 1990

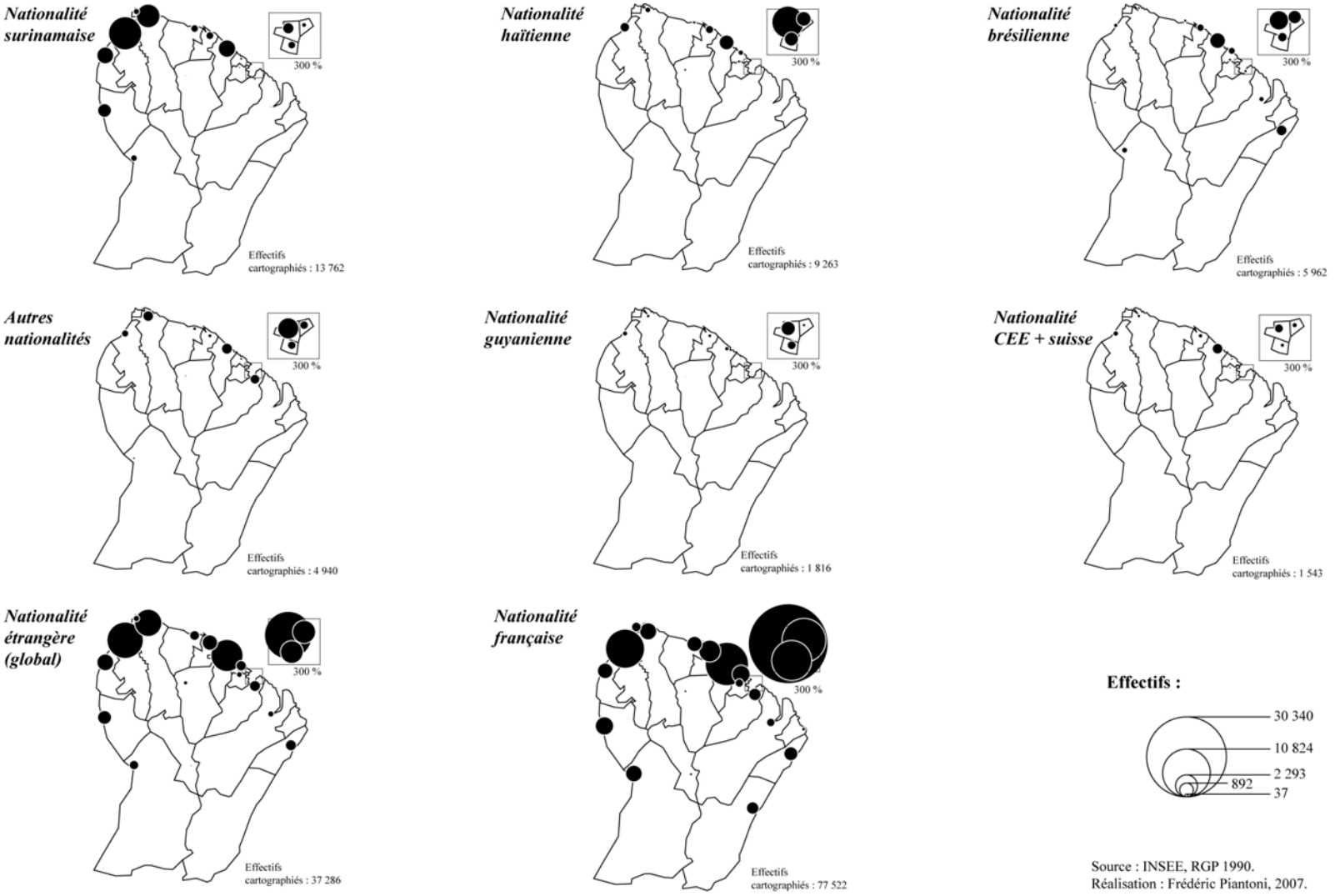

En utilisant le croisement des critères de *lieu de résidence* (au RGP 90), *pays de résidence antérieure*, *nationalité* et *lieu de naissance*, nous avons construit la carte des flux entre 1982 et 1990 pour chaque grand groupe immigré {Carte II.3 p. 91}. L'association des quatre variables permet de définir assez précisément les flux. En effet, ce croisement permet de déterminer les flux des ressortissants des pays d'émigration en éliminant les cas des migrations de transit (par un pays autre que celui dont le migrant est natif)[1]. Ce document montre l'existence de lieux d'immigration partagés. Au sein des communes frontalières, la guerre civile du Surinam de 1986-1992 a provoqué une migration de type forcée pour une grande partie des effectifs des communautés de Marrons. Il est frappant de constater qu'elle n'a pas muté en migration économique à l'image des migrations haïtienne ou brésilienne qui restent majoritairement orientées vers les bassins de Kourou et de l'Ile de Cayenne. Les zones de départ sont situées à l'est du Surinam (région de la rivière Cottica), dans l'intérieur du pays, dans les vallées du Maroni et de la Tapanahoni. Ces polarisations dans l'espace nous obligent à traiter des déterminants divergents de ces migrations.

Carte II.3 : Flux rapportés par communes (périodes intercensitaires 1967-1974 et 1982-1990)

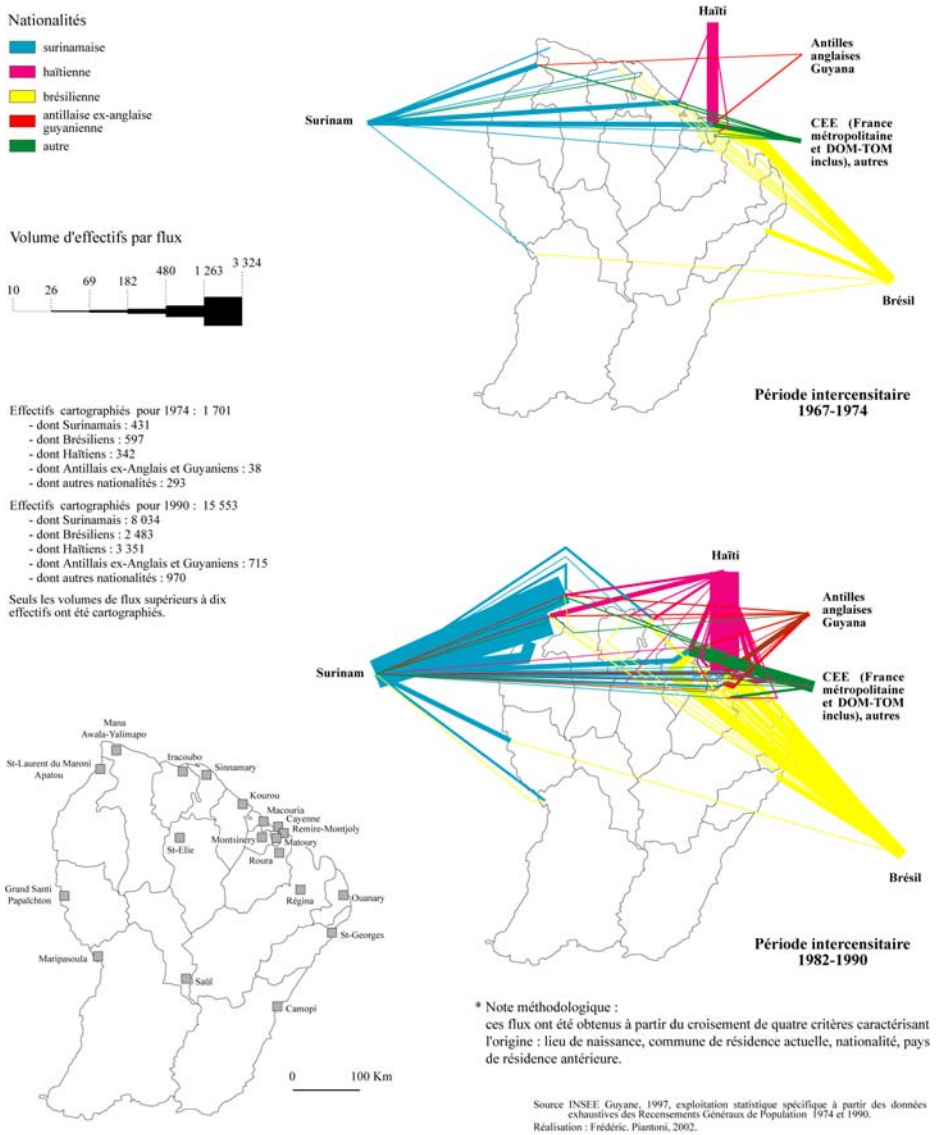

[1] Les effectifs étrangers cartographiés sont donc plus faibles que la population étrangère totale présente dans le département, puisque ne sont pris en compte que les mouvements vers la Guyane durant la période intercensitaire. Le biais principal peut-être illustré par un exemple : un individu de nationalité surinamaise, résidant antérieurement au Surinam, habitant aujourd'hui à St-Laurent, mais né en Haïti n'est pas cartographié. Cette carte est donc une évaluation minorée des flux.

B - Des déterminants hétérogènes

Si on excepte la période aurifère de 1890-1949, la Guyane n'a jamais connu avant la décennie 80 des mouvements migratoires spontanés de l'ampleur de ceux qui la touchent durant cette période. Les déterminants migratoires des trois groupes sont, à l'image des lieux d'arrivée, profondément divergents.

Les aspects généraux que nous dégageons ici sont issus de plusieurs biographies migratoires. Pour les Brésiliens et Haïtiens, aucune enquête systématique n'a été effectuée à Cayenne ; notre analyse est issue d'entretiens semi-directifs effectués en novembre 1997 au sein d'une association d'insertion professionnelle et d'alphabétisation[1] et des consulats. Ces données qualitatives viennent étayer une bibliographie abondante sur la communauté haïtienne en Guyane[2] dont nous avons dégagé la synthèse. Dans le bassin frontalier Maroni, l'immigration surinamaise a fait l'objet d'une étude approfondie sur laquelle nous reviendrons en deuxième partie, au regard de son caractère particulier, car elle est intimement imbriquée dans une dynamique transfrontalière léguée par l'histoire coloniale.

1 - Les Haïtiens : entre économie et politique, une migration par défaut ?

La migration est significative depuis le milieu des années 1970. Le choix d'émigrer vers la Guyane apparaît, bien souvent, après l'échec de démarches vers d'autres pays de destination dont les plus couramment cités sont les Etats-Unis[3], le Canada, St-Domingue[4] et les Antilles (Bahamas, St-Martin, Curaçao). La Guyane est toujours envisagée comme une étape et non une fin. Avant 1980 et l'instauration de mesures de restrictions migratoires dans le département, la plupart des Haïtiens résidant à Paris ont transité par Cayenne avant 1981[5].

La Guyane française est le pays de destination le moins coûteux : le coût du voyage comprenant le vol Port-au-Prince / Paramaribo, le prix du passage clandestin du fleuve Maroni, le trajet St-Laurent / Cayenne est approximativement de 3 500 $ US en 2007[6]. Il est aussi le plus accessible en raison des facilités d'obtention de visa pour le Surinam, mais aussi paradoxalement la destination la plus ignorée en Haïti. Ce triple constat permet, inductivement, de brosser les traits majeurs de la population haïtienne, constituée massivement de petits exploitants agricoles (agriculture vivrière) pauvres originaires à 90 % du milieu rural ou des zones suburbaines de la région d'Aquin et de Fond-des-Nègres[7]. « *En ce sens, la structure de la migration reproduit nécessairement la formation sociale, rurale à 75 % et analphabète à 80 %* […] » [Girault, 1998 : 126].

Les crises sociales, politiques et économiques successives s'expriment sur fond de répartition foncière profondément inégalitaire (2 % de la population détient 55 % du domaine agricole haïtien). Elles ont d'abord généré l'exode rural de la paysannerie (« le pays du dehors ») vers les villes (« le pays

---

[1] Association Dorjent, Cité Boutres, route de Baduel, Cayenne.

[2] Le lecteur se reportera aux travaux de Gorgeon [1983, 1985 [a], 1985 [b]], Chalifoux [1988], Régine Calmont [1988 [a], 1988 [b]], Domenach et Picouet [1988].
Pour l'étude des déterminants, autant politiques qu'économiques, le lecteur se reportera à deux ouvrages, Barros Jacques, 1984, *Haïti : de 1804 à nos jours*, L'Harmattan, Paris, 488 p. et Barthélemy Gérard**,** Girault Christian (dirs), 1993, *La République haïtienne. Etat des lieux et perspectives*, coll. Hommes et Sociétés, ed. ADEC-Kathala, Paris, 485 p.

[3] New-York, Miami, Boston, Chicago et Philadelphie. La Communauté haïtienne était estimée à plus de 500 000 personnes aux Etats-Unis en 1989 [Report of the Library of Congress, 2000, cité par *The World Factbook*, Central Intelligence Agency]. Ces données sont issues du site Internet de la CIA et conduisent à de nombreuses précautions ; nous ne les citons qu'à titre indicatif en y mettant toutes les réserves nécessaires.

[4] La communauté haïtienne est estimée à 50 0000 en République Dominicaine dans les années 1980 [International Labour Office, 1983].

[5] Entretien G. Frédéric, consul d'Haïti, Cayenne, novembre 1997.

[6] Sources : entretien, 2007.

[7] Sources : Entretiens, novembre 1997, fev.2007.

du dedans »). Puis l'accumulation de la petite paysannerie en milieu urbain et suburbain, confrontée au sous-emploi et à l'instabilité du régime politique, provoque le développement d'une forte émigration.

Les déterminants de l'immigration haïtienne sont donc marqués par des facteurs politiques[8] répercutés sur une situation économique et sociale dramatique[9]. Les phases de croissance du potentiel migratoire se calquent sur les périodes d'instabilité politique depuis le milieu des années 1970 [Barthélemy et Girault, 1993 : 270].

– 1963-1965 : début de la filière migratoire avec l'immigration en Guyane d'un propriétaire terrien français installé auparavant dans la région de Fond-des-Nègres. Celui-ci emmène avec lui l'ensemble des ouvriers agricoles afin d'exploiter une concession dans les savanes de Kourou. Le contexte est celui de la fin du règne dictatorial de François Duvalier « Papa Doc », auquel succédera son fils Jean-Claude Duvalier. En Guyane se construit alors le Centre Spatial Guyanais, 300 ouvriers haïtiens travaillent sur le chantier. Le courant migratoire sera ensuite mu par sa propre dynamique jusqu'au milieu des années 1990. L'origine des Haïtiens de Guyane sont les régions d'Aquin de Léogane (sud de l'Ile) et ne se diversifiera que très peu.

– 1970-1974 : faiblement au début puis de manière croissante, jusqu'en 1982, grâce à l'appel de main-d'œuvre suscité par le « Plan Vert », se développe une migration d'hommes seuls (le recensement de population de 1974 donne un effectif de 480 individus). La destination vers la Guyane française, considérée comme une étape migratoire vers la métropole et l'Europe, est alors privilégiée en raison de la fermeture des frontières états-unienne et canadienne aux immigrés haïtiens en 1979. La France impose un visa pour l'entrée en Guyane en 1980 et met en place une politique de fermeture des frontières départementales. Le Surinam devient le pays d'entrée et de transit des flux. L'entrée en Guyane s'effectue ensuite par le passage du fleuve frontalier à hauteur de St-Laurent du Maroni, ville de transit avant Cayenne.

– 1982-1986 : Cette période correspond à une forte croissance des flux. La population des *nés en Haïti* est de 5 287 personnes [INSEE, RGP 1982] soit 30 % de la population des *nés dans un pays étranger* [10] [*ibid.*]. Malgré les mesures coercitives de restrictions migratoires, les flux se développent massivement à partir de 1982-1983, puis 1985-1986 où les répressions politiques d'un régime dictatorial

[8] Repères chronologiques sur la situation politique haïtienne :
Février 1986 : départ forcé du pouvoir de Jean-Claude Duvalier, dit « Baby Doc », fils du dictateur François Duvalier (« Papa Doc »), mort en 1971.
1986-1990 : directement ou par civils interposés, l'armée détient le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire.
16 décembre 1990 : élection triomphale du Père Jean-Bernard Aristide à la présidence de la République d'Haïti.
30 septembre 1991 : coup d'Etat militaire dirigé par le général Raoul Cédras. Période de violentes répressions : 4 000 personnes assassinées et 350 000 déplacées [*Le Monde Diplomatique*, oct. 1997 : 25].
Octobre 1991 : début d'un embargo international.
3 juillet 1993 : Accord de Governor's Island entre le président en exil Aristide et le général Raoul Cédras sous l'égide du gouvernement Clinton. Cet accord prévoit un retour pacifique à l'ordre constitutionnel. Les militaires ne respecteront jamais l'accord.
19 septembre 1994 : débarquement de 20 000 marines à Port-au-Prince pour rétablir le président Aristide dans ses fonctions.
Avril 1995 : suppression de l'armée haïtienne et création d'une police nationale.
17 décembre 1995 : élection de René Préval, proche de l'ancien président Aristide, à la présidence de la République.
Novembre 2000 : réélection d'Aristide alors que le pays est en proie à une profonde crise politique et économique liée à la déstructuration du parti populaire *Fanmi Lavallas* (Litt. Famille Lavalas : parti politique créé par Aristide), dont les dirigeants actuels émanent, mais qui reste en désaccord avec l'organisation politique. En juillet 2000, le climat social et politique est particulièrement violent (lire à ce propos l'article de Wargny Christophe, juillet 2000, « Plus de droit à l'erreur pour Haïti », *Le monde diplomatique*, p. 8).

[9] Indice de Développement Humain (IDH) : 0,34 (155ème rang mondial) ; taux d'alphabétisation : 45 % ; espérance de vie en 1998 : 51,4 ans ; taux de mortalité infantile en 1998 : 99 ‰ ; part du secteur primaire dans le PNB en 1995 : 44 % [Benjamin et Godard, 1999 : 233] ; PNB *per capita* en 1998 : 410 $ /habs/an [*World Bank Development report 1999-2000*, 2000] ; population en dessous du seuil de pauvreté : 75 % [Central Intelligence Agency (C.I.A., *World Factbook*, 1999].

[10] Rappelons que le recensement de 1982 ne permet pas une ventilation de la population étrangère selon la nationalité. Nous nous sommes donc cantonnés à donner le lieu de naissance des effectifs étrangers qui, lui, est enregistré. Cette extrapolation du *lieu de naissance* à la *nationalité* est évidemment abusive, mais, en l'absence d'autres sources statistiques capables de qualifier les mouvements migratoires, nous nous en contentons en relevant le biais introduit.

aux abois se manifestent de façon violente (massacres). Parallèlement, sous l'effet de la décentralisation, la politique de grands travaux d'infrastructures et la construction d'un troisième pas de tir pour le lanceur Ariane contribuent à générer un appel à la main-d'œuvre étrangère. La fin du régime duvaliériste en février 1986 et les espoirs démocratiques associés à des perspectives de développement économique créées par l'élection du Père Jean-Bernard Aristide en décembre 1990 provoquent un net ralentissement des flux, mais l'absence de changement va rapidement relancer les mouvements d'émigration internationale. La communauté haïtienne en Guyane est alors de 9 263 personnes[11]. Cependant, les estimations communément admises dans la bibliographie de cette période (voir note de bas de page n° 2) sont comprises dans une fourchette de 20 000 à 30 000 personnes[12]. Le rythme d'immigration est néanmoins ralenti par le renforcement du dispositif national de restriction des flux migratoires[13] et par le conflit surinamais dans le Maroni freinant la dynamique haïtienne de 1986 à 1992.

– 1991-1994 : En septembre 1991, un coup d'Etat militaire, dans lequel la diplomatie américaine est impliquée, porte le général Raoul Cedras au pouvoir. Aux aspirations démocratiques, le régime répond par une logique répressive qui s'avère aussi redoutable que celle du régime duvaliériste. Cette période est donc marquée par une croissance des flux. La Guyane connaît de fortes vagues migratoires entre 1991 et 1994 {Tableau II.4 p. 96}. Le rétablissement d'un régime démocratique, initié après le débarquement militaire des marines américains entraîne l'élection d'un proche de l'ex-président Aristide en 1994. Dès lors, les arrivées dans le département sont faibles et s'inscrivent dans le cadre d'une politique de regroupement familial. Toutefois, la difficulté de régulariser une situation administrative et les conditions économiques extrêmement défavorables à la venue des familles[14] limitent considérablement ce processus[15]. Par ailleurs, la situation économique en Haïti reste extrêmement précaire et de plus en plus dépendante [Girault, 1993 : 268] et annihile, dans la plupart des cas, toute perspective de retour.

Selon les fichiers du consulat d'Haïti à Cayenne, les effectifs enregistrés s'élèvent à 30 000 en 1997 dont 8 000 sont en situation administrative régulière[16]. Par comparaison, l'INSEE, donne un chiffre de 14 143 individus en 1999.

L'orientation des flux vers la Guyane est le résultat d'un rétrécissement de l'espace d'émigration [Gorgeon, 1985 [b] : 335] vers les Etats-Unis et le Canada. A ce facteur s'ajoute une assignation économique à des espaces internes : Cayenne et Kourou regroupent les effectifs majeurs[17]}, du fait des contraintes liées à l'opportunité de la recherche d'un travail et de celles d'un retour impossible en Haïti en raison des dettes contractées au sein d'un réseau familial ou personnel. Prise dans une spirale d'endettement et de remboursement, confrontée à des situations de sous-emploi, la majorité des immigrés haïtiens ne peut aujourd'hui projeter un retour au pays d'origine ou poursuivre un processus migratoire vers l'Europe. Ceci conduit à envisager la pérennisation de cette communauté dans une logique structurelle.

La communauté haïtienne se concentre dans des quartiers de Cayenne comme ceux de Bonhomme et d'Eaux-Lisette, mais de plus en plus dans des quartiers d'habitat spontanés dans la commune de Matoury comme celui de Cogneau-Lamirande {Planche photographique II.2 p. 95}.

.

[11] Se reporter à l'annexe statistique 12.

[12] Ces estimations, souvent calculées à partir des taux bruts de natalité selon la nationalité de la mère, sont fournies à titre indicatif.

[13] Notamment par un texte émanant de la préfecture de Guyane : « les trente mesures pour une politique de l'immigration en Guyane » (le lecteur se reportera au texte publié *in extenso* par Gorgeon [1985 [b], annexe VI : 26-27].

[14] Le taux de chômage au sein de la population active haïtienne dans les communes de plus de 5 000 habitants est de 50% {Se reporter à l'annexe statistique 19}.

[15] Entretien association Dorjent, fev 2007. Notre interlocuteur a souligné l'augmentation de la formation de nouveaux couples ou d'une multiplicité de partenaires.

[16] Entretien Consul d'Haïti, Cayenne, novembre 1997 et 2007. Soulignons qu'en 1993, 7 000 Haïtiens ont été régularisés au titre d'une opération exceptionnelle.

[17] Se reporter à l'annexe statistique 12.

Planche photographique II.2 : Les Haïtiens à Cogneau-Lamirande (commune de Matoury)

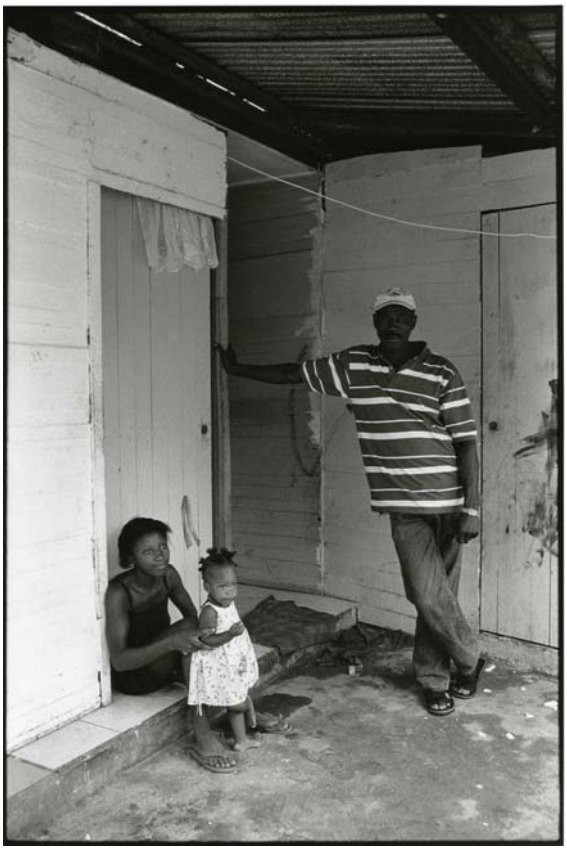

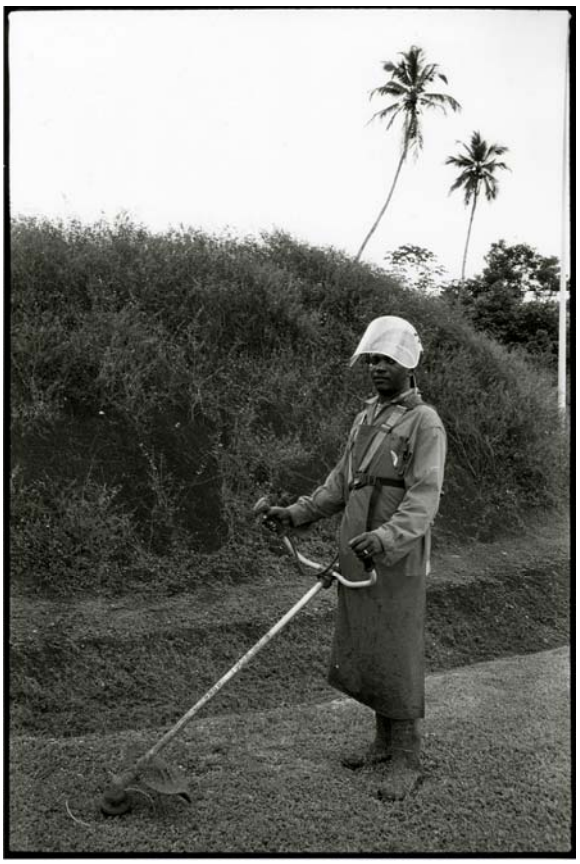

Clichés : F. Piantoni, 2007

Le quartier de Cogneau-Lamirande sur la commune de Matoury, jouxtant Cayenne, concentre une communauté importante d'immigrés haïtiens regroupés en famille élargie. Les mouvements religieux (Pentecôtistes, Adventistes, Témoins de Jéhovah) exercent un rôle d'encadrement communautaire non négligeable.

Parmi les métiers les plus fréquemment occupés par les hommes le jardinage pour les particuliers ou le nettoyage des abords des voies routières reste important. Outre des fonctions de personnels domestiques, les femmes pratiquent la revente au détail de vêtements, comestiques ou produits agricoles.

L'immigration haïtienne se distingue de celle des Brésiliens et des Surinamais par son caractère extra-continental et pauvre, la confinant à une logique de non-retour une fois le trajet payé. Le caractère frontalier des deux autres cas introduit, à l'inverse du cas haïtien, une forte « *réversibilité migratoire* » [Domenach et Picouet, 1987] et une mobilité importante à l'intérieur de l'espace d'immigration, même si les zones d'implantation apparaissent fortement polarisées.

Tableau II.4 : évolution des effectifs de nationalités brésilienne, haïtienne et surinamaise de 1974 à 1999[1] par rapport à l'ensemble de la population étrangère

Nationalités	Années de recensement							
	1974		1982		1990		1999	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
brésilienne	1559	33,16%	3123	18,51%	5962	15,99%	7171	15,40%
haïtienne	479	10,19%	5287	31,34%	9263	24,84%	14143	30,37%
surinamaise	1237	26,31%	2453	14,54%	13762	36,91%	17654	37,90%
Toutes étrangères	4702	100%	16868	100%	37286	100%	46576	100%

Source : INSEE, RGP 1974, 1982, 1990, 1999.

2 - L'immigration économique brésilienne

Les flux brésiliens sont apparus au début des années 1960. Migration de main-d'œuvre, elle ne devient significative qu'avec la construction du Centre Spatial Guyanais. Elle représente près de 30 % des nationalités représentées à Kourou {Annexe statistique 16 p. 200}. Selon les données du recensement de population en 1974, le nombre de Brésiliens était de 1 559 {Tableau II.4 ci-dessus}. A la différence des migrations haïtiennes, conséquentes à une forte instabilité politique, les mouvements brésiliens sont mus par le décalage du niveau de vie entre les deux pays frontaliers.

Les espaces d'émigration se sont peu diversifiés jusqu'au milieu des années 1990 et, classiquement, les immigrés interrogés dans le milieu urbain (cas de Cayenne) sont majoritairement issus des Etats fédéraux d'Amapá et du Pará. Les deux capitales, Macapá et Belém, alimentent un flux constant d'immigrants légaux, illégaux et clandestins. Il faut rappeler que ces espaces de départ ont été des territoires revendiqués par la France et le Brésil jusqu'à la délimitation effective de la frontière sur l'Oyapock (1900) et la ligne de partage des eaux de l'Amazone (1938). Les mouvements des orpailleurs durant les ruées aurifères ont contribué à l'ancienneté des relations structurant le champ migratoire [Simon, 1979 : 15-16] entre ces régions frontalières.

A partir de 1980, les effets des mesures de restrictions migratoires en Guyane auront de faibles conséquences sur la croissance des flux : les effectifs brésiliens sont en progression constante de 1974 à 1999, même si la part qu'ils représentent dans la population étrangère décroît en raison de l'accroissement des migrations haïtienne et surtout surinamaise dans les années 1986-1995 {Tableau II.4 ci-dessus}. Toutefois, à partir de cette période, on doit différencier l'immigration brésilienne en deux groupes dont les caractéristiques divergent.

Un premier est issu d'une migration ancienne et familiale arrivée en Guyane durant les décennies 60 et 70 (soit par la migration de familles entières, soit par le jeu des politiques de regroupement familial à partir de 1976). Ces familles, installées le plus souvent dans les centres urbains de Kourou et de Cayenne, forment une communauté peu fluctuante insérée, de manière pérenne, dans le marché de l'emploi local (BTP, contruction navale, pêche).

Le second groupe, apparu durant la décennie 1980, grâce à l'appel de main-d'œuvre générée par la politique régionale d'équipement d'infrastructures, s'inscrit dans un mouvement migratoire temporaire, répondant aux variations économiques conjoncturelles locales répercutées sur la fluctuance du marché du travail. Il constitue un réservoir de main-d'œuvre potentielle et flottante, appréciée pour ses

[1] En l'absence de ventilation par nationalités étrangères, nous avons extrapolé, pour avoir un ordre de grandeur de la population, à partir du critère de *lieu de naissance* au Brésil, en Haïti et au Surinam (voir *supra*).

compétences dans la branche d'activité du bâtiment et des travaux publics. En 1985, Domenach et Picouet [1988 : 22], à partir du tableau des naissances enregistrées par l'état-civil et d'un taux brut de natalité évalué à 35 ‰, estiment la valeur réelle de population brésilienne à 5 300 individus. On mesure, à travers cet exemple, le taux de sous-enregistrement équivalant à 30 % par rapport aux données du fichier de recensement des étrangers établi par la préfecture de Cayenne (3 707 Brésiliens en 1985) [*ibid.*]. En raison de leur caractère instable et de la forte clandestinité qui les accompagne, les effectifs restent insaisissables dans leur composition démographique et professionnelle par les méthodes classiques d'investigation.

En dehors des chiffres délivrés par le recensement de la population en 1999 qui porte la population brésilienne à 7 171 {Tableau II.4 p. 96}, l'estimation globale est de 15 000 à 18 000 personnes en 2007[2].

La croissance de la population brésilienne aujourd'hui est essentiellement corrélative à la reprise de l'activité aurifère depuis le milieu des années 90, bien qu'une immigration régulière familiale s'implante durablement. En 1995, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières présenta un rapport sur l'inventaire des matières premières en Guyane. Ce travail, initié en 1974, mit l'accent sur les potentialités aurifères des gisements primaires et secondaires de la Guyane [IEDOM, 1999 : 62]. Couplé à la refonte du dispositif réglementaire relatif à l'exploitation minière, il fut à l'origine de l'engouement actuel.

Nous reviendrons sur les mouvements migratoires engendrés par la reprise de l'activité aurifère dans la rivière Lawa et dans la haute vallée du Maroni dans la troisième partie consacrée au Maroni[3].

[2] Entretien, consul du Brésil, 2007.

[3] Partie III -Chapitre I -III -B -1 - p. 138.

Planche photographique II.3 : Les Brésiliens de la Crique à Cayenne

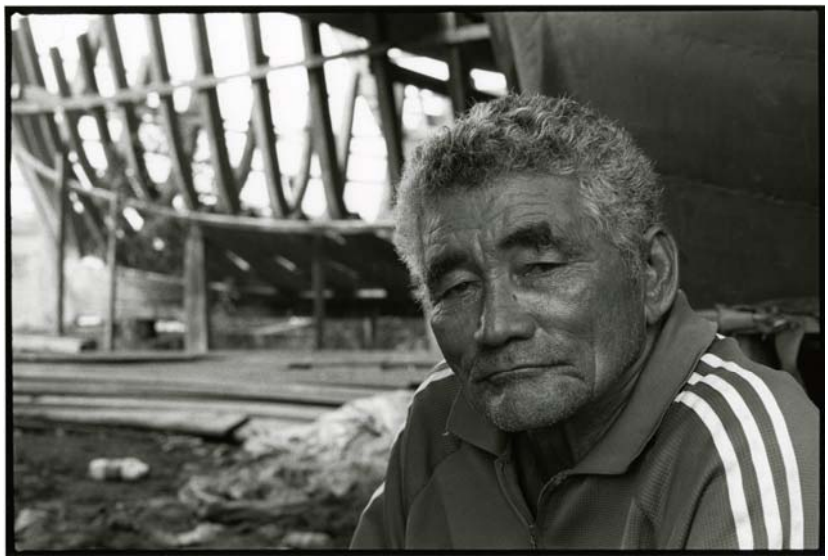

Spécialisée dans la réparation des bateaux et des pirogues de pêche, une communauté brésilienne, arrivés en Guyane pour la construction du CSG dans les années 1965, réside sur les bateaux de la Crique. Si l'activité navale est, dans ce cas, la principale, chacun s'inscrit dans une poly-activité d'opportunités (manœuvres sur des chantiers BTP, marins, forestiers, …)

Clichés : F. Piantoni, 2007

Planche photographique II.4 : Le quartier de la Crique à Cayenne, un sas migratoire

La Crique … Le nom de ce quartier de Cayenne sonne comme une anse de flibustiers à la Stevenson. Sur la mangrove, se construit, telles les racines inextricables des palétuviers tout proches, l'identité de Cayenne. Là est le trésor, en surface. Ce capital n'est rien moins que l'accumulation, la stratification des cultures des immigrés passés par la Crique : Chinois, créoles affranchis de Ste Lucie et des Antilles au 19°, immigrés ruraux des communes durant la première moitié du 20°siècle ; Brésiliens, Surinamais, Haïtiens, Guyaniens, Dominicain, durant la deuxième moitié du 20°.
N'est-il pas là le creuset ? Loin des stéréotypes attachés à la pureté communautaires et à la reconstruction d'une virginité identitaire catégorisable. On trouve ici les exclus du système social et ceux dont les parcours migratoires réussis remettent en cause les conservatismes politiques locaux.
Ils sont là, réfugiés dans cet écrin insalubre comparable à tous les quartiers d'immigrés, comme ceux de Texaco, de Laredo, ceux d'Accra, de Lagos, ou de Manille.

Montez sur la passerelle de ce bateau amarré au quai guyanais, déambulez. Entrez dans ces cellules de bois le samedi soir, vous y verrez comme la fête est exutoire, comme la lumière est un fard, un voile de pudeur porté sur le déracicement
Quel courage de trouver la force de danser, de se déguiser en se rêvant l'autre ; celui de la rive de l'autre côté du canal. Justement, celui-là vient re-chercher ce qu'il n'a pas trouvé ailleurs : le sens de son assimilation. Lui et ses frères sont là, le dimanche soir, dans les lumières tranchantes, dans les sons grésillants, dans les fragrances acres des lieux où s'abolit transparence diurne ; où la condition humaine s'exprime en marge des matérialités policées du quotidien occidentalisé, où les corps trouvent le souffle hebdomadaire pour supporter l'inhumanité d'une pauvreté déterministe. Les vieux créoles vous le diront, c'est à la Crique que l'on s'amuse encore à Cayenne, dans ce Chicago qui fait la nique à la planification urbaine.

Clichés : F. Piantoni, 2007.

C - La Guyane à l'écart des migrations économiques surinamaises (1976-1985)

La migration surinamaise s'écarte des cas brésilien et haïtien dont nous venons d'aborder les déterminants. Fondamentalement différente, elle s'écarte d'une esquisse typologique qui engagerait à qualifier l'immigration brésilienne d'économique, l'haïtienne d'économico-politique, et la surinamaise de strictement politique, tributaire du mouvement forcé des réfugiés vers les communes frontalières entre 1986 et 1992. En fait, les déterminants migratoires relèvent d'une complexité dans laquelle les conditions locales, régionales et internationales, s'entremêlent et s'affrontent dans le cadre d'une différenciation communautaire – lourd héritage colonial – segmentée aux plans sociopolitique et spatial.

Au regard de l'histoire, la frontière fluviale porte intrinsèquement une double qualification, l'une zonale en terme d'occupation ethno-démographique, l'autre linéaire en terme politico-administratif. Elle est autant un *espace de vie*[1], matérialisé par les limites du bassin hydrographique pour les communautés de Marrons et d'Amérindiens, qu'une rupture entre les territoires nationaux français et surinamais, polarisés sur l'espace du littoral selon un modèle hérité des conditions d'occupation et de peuplements coloniaux. Il faut nécessairement appréhender les déterminants de la migration surinamaise dans des logiques socio-communautaires décalquées sur cette fracture spatiale entre le littoral et l'intérieur, entre l'amont du bassin hydrographique et la zone estuarienne.

Les conditions politico-économiques des processus de décolonisation apportent un éclairage conjoncturel sur la dynamique des flux migratoires surinamais en Guyane dans les décennies 1980 et 1990. Ils résultent fondamentalement des échecs économiques imputables aux solutions politiques adoptées par les métropoles française et hollandaise dans la période post-coloniale : l'incorporation de la Guyane à la France dès 1946, renforcée en 1982, d'une part, et l'indépendance politique et économique du Surinam, en 1975, d'autre part. En raison de l'intérêt géostratégique des gisements de bauxite utilisée dans l'industrie aéronautique, les Etats-Unis, en accord avec le gouvernement hollandais en exil, occupèrent le Surinam de 1941 à 1945. L'exploitation du minerai généra des profits économiques tels qu'elle permit d'envisager l'indépendance de la colonie. Parallèlement, ayant distendu les relations avec la métropole coloniale occupée par l'Allemagne, la seconde guerre suscita la création de partis politiques à base communautaire qui conduisirent au réveil de sentiments nationalistes tandis que le discours de la reine Wilhelmine, en décembre 1942, évoquait la possibilité de régimes autonomes dans les colonies hollandaises. L'ensemble de ces facteurs aboutit en 1954 à la promulgation de la Charte du Royaume néerlandais, ou *Statuut*, qui prévoyait l'autonomie interne des colonies : les Affaires étrangères, la Défense, la nationalité et les libertés fondamentales restant toutefois soumises à la Hollande par le biais du gouverneur représentant la Reine, mais également chef du gouvernement. La structure politique interne était celle d'une démocratie parlementaire, avec un pouvoir législatif (Parlement élu au suffrage universel), et un exécutif partagé entre le gouverneur et le conseil des ministres [Van Eeuwen, 1989 : 30]. Rapidement, la question du processus d'indépendance politique et économique fut abordée, suscitant des troubles sociaux internes, la communauté créole (32 % de la population) en étant le moteur, alors que la communauté hindoustanie (35 % de la population) s'y opposait en se rangeant aux côtés de la Hollande, défavorable au projet. Finalement, dans un climat politique controversé, brouillé par des alliances de partis politiques, l'indépendance fut arrachée le 25 novembre 1975, sans qu'elle fut souhaitée à l'unanimité. Une importante émigration vers la Hollande se développa par crainte d'une récession économique qui déjà s'amorçait.

[1] On peut définir l'espace de vie d'un individu comme « *la portion d'espace où il effectue toutes ses activités* […] *cette notion englobe non seulement ses lieux de passage et de séjour, mais également tous les lieux avec lesquels il est en rapport.* » [Courgeau, 1980 : 17-18, *op. cit*.].

Alors que la Guyane s'installe dans une économie de transferts, le Surinam est totalement lié aux firmes internationales essentiellement états-uniennes[2] et anglo-néerlandaises, exploitant la richesse de son sous-sol depuis la seconde guerre mondiale. De l'indépendance en 1975 jusqu'à l'année 1988 qui marque le retour de la démocratie après une période de dictature militaire débutée en 1980, l'échec du processus de décolonisation du Surinam constitue donc le déterminant conjoncturel des migrations vers la Guyane, tant dans ses conséquences migratoires directes entre 1982-1985 que dans ses implications indirectes matérialisées par la guerre civile de 1986-1992, touchant l'ensemble des communautés de Marrons dans le bassin hydrographique frontalier Maroni.

Deux mouvements temporellement, quantitativement et typologiquement différents vont donc toucher la Guyane entre 1982 et 1992 et particulièrement le nord-ouest du département (communes de St-Laurent du Maroni et Mana). Les immigrés sont à 76,7 % établis dans les communes frontalières[3]. Le contexte politique dans lequel le Surinam accède à l'indépendance le 25 novembre 1975 est extrêmement instable, marqué par une crise économique générant des troubles sociaux inter-communautaires [Van Eeuwen, 1989 : 31 ; Meel, 1990 : 78]. L'émigration vers la Hollande, entre 1970 et 1975, en montre l'ampleur, même si les sources bibliographiques ne sont pas homogènes : Bovenkerk [1982 : 36] estime à près de 150 000 le nombre de Surinamais émigrés en Hollande durant cette période. Selon Hoefte [1996 : 52] le solde migratoire surinamais entre 1974 et 1975 est négatif de 50 000 individus et les effectifs des Surinamais en Hollande atteignent 130 000 en 1975.

En effet, dès le début des années 1970, les capacités de développement du pays – fondées quasi exclusivement sur la mono-production et mono-exportation de la bauxite[4] – sont sapées par le déclin du marché international de l'aluminium. Malgré une aide hollandaise de 11,5 milliards de Francs[5], essentiellement investie dans le développement du secteur minier (renforçant la dépendance à l'égard du marché international, le pays s'enfonce dans une crise économique qui dégénère en crise politique[6]. Les conséquences s'expriment par une émigration massive vers la Hollande, favorisée par des accords bilatéraux[7]. Bovenkerk [1982 : 37] estime à 30 000 le nombre d'émigrés entre 1975 et 1980. L'émigration sera freinée par l'instauration d'un visa en 1981. Toutefois, en 1982, le nombre d'émigrés surinamais est de 180 000 pour une population au Surinam de 380 000[8] [*ibid.* ; Van Eeuwen, 1989 : 37]. Meel [1990 : 83] estime à 200 000 la population surinamaise en Hollande.

La Guyane française reste faiblement attractive pour cette émigration majoritairement composée de la frange d'origine indo-pakistanaise (hindoustanie) et indonésienne (javanaise) de la population en désaccord avec le processus d'indépendance : en 1974, les effectifs de nationalité surinamaise sont de 1 237, en 1982, de 2 453 {Tableau II.4 p. 96}.

---

2 L'exploitation et la transformation du minerai en aluminium sont entre les mains de deux firmes internationales : la Suriname Aluminium Company (SURALCO), filiale de l'Aluminium Company of America (ALCOA), exploite les deux tiers des gisements de bauxite sur le site de Moengo alors que la Billiton, filiale du groupe Royal Dutch Shell, extrait le minerai sur le site de Paranam.

3 Se reporter à l'annexe statistique 13.

4 Le Surinam est le sixième producteur mondial. La bauxite intervient pour 80 % de la valeur des exportations et 15 % du produit national brut.

5 Valeur donnée pour cette période.

6 L'aide économique hollandaise à son ancienne colonie se concrétisait par un Plan Multi-Annuel de Développement (connu sous le nom de MOP). Ce budget de 3,5 milliards de guilders (soit 11,5 milliards de Francs), échelonné sur une période de cinq ans (1975-1980), se ventilait, théoriquement, pour 50 % dans les projets productifs, pour 25 % dans les projets socio-éducatifs et 25 % dans la construction d'infrastructures. Dans les faits, la totalité de l'aide fut engloutie dans le secteur minier et, pour l'essentiel, dans l'exploitation de la bauxite, sans que l'économie puisse être redressée.

7 La politique migratoire de la Hollande à l'égard du Surinam reposait, de 1975 à 1981, sur trois volets. L'*Accord sur la Nationalité* prévoyait une réglementation facilitant l'attribution et la transformation réciproque des nationalités surinamaise et hollandaise. L'*Accord sur la Résidence et l'Etablissement* concernait spécifiquement les Surinamais désirant s'établir aux Pays-Bas : seule une preuve de revenus réguliers ou d'une propriété (foncière, immobilière) permettait de s'installer dans la métropole. Enfin, l'abolition du visa fut décidé entre le Surinam, la Hollande, la Belgique et le Luxembourg pour les séjours de moins de trois mois.

8 La population actuelle du Surinam est estimée à 430 000, en juin2001 [Pison, 2001 : 3].

Le coup d'Etat du 25 février 1980[9] portant le sergent (rapidement promu colonel) Désiré Bouterse à la tête du pays força le gouvernement civil de Henk Arron à démissionner. Pourtant, considérant le bilan économique désastreux et la crise sociale corrélative, les Pays-Bas et la population locale globalement ne s'opposèrent pas à la mutation du régime, d'autant plus que la junte prônait une action de l'« *armée impliquée dans le développement du pays* » [Anouilh, 1994 : 26, *op.cit.*] et introduisait un gouvernement civil, certes fortement soumis au Conseil National Militaire. Rapidement, pourtant, le régime se durcit sous la pression de fortes oppositions et contradictions politiques internes[10]. En 1982, quinze opposants politiques furent arrêtés et exécutés les 8 et 9 décembre.

Cet événement constitua un véritable traumatisme national et bloqua l'aide au développement versée par les Pays-Bas et les Etats-Unis. Le Surinam se tourna alors vers les régimes socialistes des Caraïbes[11] et de la Libye. Pourtant ceux-ci ne proposèrent rien d'autre que de modestes programmes d'assistance technique et des crédits militaires. Au plan géopolitique, le Surinam subissait de fortes pressions de la part des puissances régionales – Etats-Unis, Brésil, Venezuela, France – et des Pays-Bas. Le processus « révolutionnaire » instauré en 1982 se solda par la dégradation accrue de l'économie sans que les projets de développement n'aboutissent. L'assassinat de Maurice Bishop et le débarquement des Etats-Unis à La Grenade le 25 octobre 1983 conduisit à la cessation de toute relation surinamo-cubaine. Le 8 décembre 1984, Désiré Bouterse annonça un retour progressif à la démocratie et un gouvernement civil fut mis en place en 1985. Ce processus fut dans un premier temps stoppé, puis catalysé par la guérilla entre 1986 et 1992[12].

Malgré cette instabilité politique et la proximité géographique, les fichiers de la préfecture guyanaise n'enregistrent, en 1986, à la veille de la guerre civile surinamaise que 1 518 individus [Domenach et Picouet, 1988 : 24]. Le département, en raison de ses faibles capacités productives, reste à l'écart des flux qui touchent la population de l'ex-Guyane hollandaise.

L'immigration entre 1980 à 1985, dans le cas des communes de St-Laurent et de Mana, est essentiellement économique, orientée vers les branches productives sylvicole et rizicole. A la protection de capitaux sous la forme d'investissements dans le secteur rizicole, en étroite liaison avec la région de Nickerie au Surinam, se superpose une migration de compétences dans ce domaine. Les deux tiers de la surface poldérisée dans la commune de Mana (5 000 ha) sont détenus par des immigrés surinamais, d'origine indo-pakistanaise, dont l'installation date de cette période. Fortement mécanisée, la riziculture fait largement appel à des capitaux espagnols, surinamais, hollandais et français et suscite la création d'un plan de développement spécifique en 1982. La production subventionnée par l'Etat français est essentiellement tournée vers l'exportation et imprime à cet espace une dimension territoriale à la fois locale et internationale.

A côté de cette agriculture fortement capitalisée, la migration de familles d'agriculteurs suscite la multiplication d'exploitations fixées diversifiées : horticulture, arboriculture, produits maraîchers, petits élevages bovins et avicoles. Les surfaces mises en valeur sont comprises entre 20 et 130 ha, concédées par l'Etat. Toute la production est tournée vers le marché régional (St-Laurent, Mana, Cayenne, Kourou). Les échanges avec le Surinam se matérialisent sous la forme d'achats de machines agricoles, d'importation de plants et variétés culturales, mais aussi d'une mise en commun de réseaux commerciaux. La Guyane accueille durant cette période des immigrés qualifiés dans les domaines de la santé (infirmières, professions libérales) et de l'éducation.

Toutefois, soulignons que cette immigration est très faible en comparaison avec les mouvements vers la Hollande. Les flux majeurs sont constitués par les migrations forcées, touchant essentiellement les communautés de Marrons à partir de 1986 et jusqu'en 1992. Ces mouvements ne sont ni spontanés ni économiques, mais forcés.

---

[9] Connu sous le nom de « révolution des Sergents ».

[10] Deux coups d'Etat échouent, l'un en mai 1980 (« coup de droite d'Ormskik » du nom de l'officier accusé d'avoir tenté une invasion du Surinam à partir de la Guyane française) et l'autre en août 1980.

[11] Cuba, La Grenade, Jamaïque.

[12] A partir de 1988, le processus de démocratisation semble en marche avec le gouvernement civil Shankar, puis, en 1991, avec celui de Ronald Venetiaan et enfin, en 1996, celui de Jules Wishdenbosh.

III - Les migrations inscrites dans les déséquilibres régionaux

Les migrations internationales spontanées agissent comme un miroir et un révélateur de la crise ancrée dans le rejet de l'idéologie assimilationniste. L'étude des groupes brésiliens, haïtiens et surinamais, qui représentent aujourd'hui une masse démographique relative majeure dans la population locale, permet de mettre en lumière les déséquilibres au travers d'une insertion divergente dans l'espace départemental. La différence observée sur les espaces d'immigration renvoie à une modification des structures démographique et économique de la population guyanaise. Ce processus agit sur des lieux ponctuels, ceux dans lesquels s'exerce le pouvoir et l'idéologie du progrès – Cayenne et Kourou – , et dans le bassin fluvial du Maroni, territoire résistant à l'assimilation où la migration surinamaise est essentiellement concentrée. L'insertion spatiale des immigrés épouse les déséquilibres régionaux et les cloisonnements, alimentant localement la crise identitaire par une sectorisation sociale et spatiale.

Nous considérerons ici les structures par tranches d'âge, l'activité et la classification socioprofessionnelle[1] dans les communes de plus de 5 000 habitants (Cayenne, Kourou, Mana, Matoury, Remire-Montjoly, St-Laurent)[2].

A - Une participation directe à la croissance démographique : les migrations surinamaises dans les communes frontalières du Maroni

Au regard de la faiblesse de la population guyanaise, l'immigration interfère sur la structure démographique de la population et sur la distribution spatiale du peuplement. Nous avons mis en évidence la dissociation des lieux d'immigration durant la période de forte immigration (1985-1995) dans l'espace guyanais.

Grâce aux données du RGP 1999, il est frappant de constater que la population immigrée reste concentrée au sein des lieux d'immigration initiaux. Elle participe à l'émergence d'un nouveau pôle (St-Laurent) et renforce les centralités ancienne (Cayenne) et contemporaine (Kourou). Par ailleurs, les migrations brésiliennes, haïtiennes et surinamaises affichent des spécificités fortes au sein de ces espaces, dont elles épousent les contradictions et les déséquilibres.

---

[1] Agrégée en huit postes selon la classification de l'INSEE.

[2] Toutefois, des réserves méthodologiques doivent être apportées à ce travail. D'abord, le recensement de 1982 n'établit pas de ventilation de la population étrangère par nationalités et il ne nous a donc pas été possible de montrer une évolution des structures démographiques des types migratoires. Les exploitations spécifiques sont donc tirées du recensement exhaustif de 1990.

Ensuite, la législation en matière d'exploitation des données statistiques, édictée par la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL), oblige dans le cas d'analyse fine de population (ventilation de critères sur la variable nationalités) à ne pas descendre en deçà du seuil de 5 000 habitants. Ceci conduit à une limite évidente dans le cas guyanais où 6 communes seulement sur 22 atteignent cette population : Cayenne, Remire-Montjoly, Matoury, Kourou, St-Laurent et Mana. Ces contraintes doivent inciter le lecteur à considérer les données qui suivent avec recul. Elles donnent un ordre de grandeur dont la validation ne repose que sur la dimension comparative entre les différents groupes étudiés.

Enfin, la discrimination opérée sur le seuil de population communale minimale introduit un biais dans l'analyse : les cinq communes rassemblent 89 % (8 229 individus) du groupe haïtien total (9 263 individus), 70 % (4 118 individus) du groupe brésilien total (5 962 individus) et 73 % (10 069 individus) du groupe surinamais total (13 762 individus) [calculs propres d'après INSEE, RGP 1990]. Un second biais est tributaire de la prise en compte de la population recensée. En Guyane, le taux de clandestinité est estimé entre 28 et 30 % [Domenach et Picouet, 1988 : 22, 24]. Ces données ne sont donc réellement fiables que dans le cadre d'une comparaison relative des groupes. Malgré leur ancienneté (1990), elles permettent de définir les traits globaux caractérisant la population et son inscription dans l'espace.

Les migrations contribuent à l'accroissement de la population guyanaise non seulement par l'ampleur des mouvements, mais aussi par leur implication dans le processus de transition démographique qui commence en Guyane à partir des années 70. Les facteurs de croissance démographique, naturelle et migratoire, constituent des éléments juxtaposés, autant exposés à l'effet de leur propre entropie qu'à celle de facteurs politico-économiques exogènes qui sont déterminants sur le volume et la nature des flux migratoires [Domenach et Picouet, 1988 : 20]. Ceux-ci contribuent à de fortes interférences dans le modèle démographique guyanais et jouent un rôle majeur dans sa progression.

Ce phénomène est d'autant plus marqué que les effectifs totaux nés en Guyane sont faibles et que l'arrivée de quelques milliers d'immigrés provoque, de fait, une mutation démographique. C'est ce qu'illustrent les évolutions des soldes migratoires et naturels { p. 106} et la croissance de la population étrangère { p. 106}. Les périodes de migrations apparaissent clairement dans les périodes intercensitaires.

– 1961-1967 : création du Centre Spatial Guyanais et appel de main-d'œuvre étrangère ;
– 1974 : déclin imputable à l'échec du développement économique introduit par le Plan Vert, mais aussi phénomène de remplacement de la population immigrée étrangère par l'emploi métropolitain ;
– 1982-1990 : forte croissance de l'immigration conséquente à la fois de la politique de décentralisation, des emplois administratifs créés, de la période de grands travaux d'infrastructures d'équipement et de l'afflux des réfugiés surinamais. Cette période est celle d'une croissance massive par migration nette. La part de la population étrangère est de 32,5 % [INSEE, RGP 90] ;
– 1990-1999 : chute de l'immigration en raison de la fin des grands chantiers et d'une stabilisation politique des pays d'immigration, Haïti et Surinam. Les mesures de régularisation coercitives ont pour conséquence un pourcentage élevé de population étrangère, 29,7 % [INSEE, RGP 99].

A l'évolution du solde migratoire répond celle du solde naturel. Les deux courbes apparaissent étroitement corrélées et montrent l'interférence du fait migratoire à partir de 1967. La croissance du solde naturel est alors largement tributaire du nombre des naissances qui ne cesse d'augmenter jusqu'à aujourd'hui, tandis que le nombre de décès reste stable ou s'intensifie légèrement (pour 1990-1999) sous le coup du vieillissement de la population guyanaise {Tableau II.5 p. 105}.

L'apport migratoire participe directement à la hausse des naissances. Le processus est visible en 1974 et 1982 – quoique brouillé par le phénomène de transition démographique – mais surtout en 1990 et 1999, où les vagues migratoires que reçoit le département entre 1982 et 1990 ont un impact direct sur l'amplification du solde naturel. La croissance des naissances persiste comme si elle reflétait, avec une période intercensitaire de décalage, les conséquences des vagues migratoires des années précédentes. L'influence des migrations sur les structures de la dynamique démographique guyanaise se matérialise en un phénomène de substitution.

Tableau II.5 : bilan démographique partiel intercensitaire depuis 1954

Années de recensements	*1954*	*1961*	*1967*	*1974*	*1982*	*1990*	*1999*
Population totale	27863	33535	44304	57348	73012	114808	157274
Variation de population *		20,4%	32,1%	29,4%	27,3%	57,2%	37,0%
Taux de variation annuel *		+ 2,3%	+ 3,5%	+ 3,3%	+ 3,1%	+ 5,8%	+ 4,0%
Nombres de naissances *		7360	7058	10771	14028	20756	37209
Nombres de décès *		3116	2433	2893	3507	3933	4953
Solde naturel (valeur brute) *		4244	4625	7878	10521	16823	32256
Solde migratoire (valeur brute) *		1450	6240	4070	8270	24973	10340

** es valeurs des variables entre les années de recensement reposent sur l'écart intercensitaire.*

Sources : d'après INSEE, RGP 1990 et 1999, Domenach et Picouet [1988 : 12-13], Cueugniet [1991 : 5].

Cette approche globale s'exprime par une segmentation à l'échelle communale. Les mutations démographiques se projettent sur l'espace régional en renforçant les discontinuités et les concentrations de la distribution spatiale du peuplement. Le processus de substitution rejoint à l'échelle communale le phénomène de dissociation des lieux d'immigration. L'analyse (par comparaison) des soldes naturels et migratoires par communes {Carte II.4 et Carte II.5 p. 107} met en évidence les polarisations.

A l'échelle interne, le bassin frontalier du Maroni montre une situation opposée entre les communes estuariennes et celles de la vallée. Ainsi, Mana et St-Laurent perdent des effectifs par émigration, mais explosent si l'on considère les soldes naturels. La migration surinamaise s'est établie dans l'estuaire et participe pleinement à la croissance démographique. Apatou, Grand-Santi poursuivent leur accroissement grâce à la conjonction de l'immigration et de l'accroissement naturel. Ils sont des espaces intégrés à l'estuaire et à la dynamique d'échanges. Papaïchton et Maripasoula constituent un ensemble redynamisé par l'immigration, rééquilibrant la distribution démographique au sein de l'espace frontalier. Ces deux communes doivent leur croissance moins à l'effet du solde naturel qu'à celui du solde migratoire. A Maripasoula, le regain de l'activité aurifère est déterminant dans la croissance de la population en montrant l'émergence d'une nouvelle centralité dans le haut de la vallée.

Globalement, le taux brut de natalité pour l'ensemble du bassin frontalier, 41,2 ‰ {Annexe statistique 26 p. 209}[3], montre l'essor démographique induit par les migrations surinamaises stabilisées dans les communes frontalières du Maroni. A titre comparatif, celui de l'Ile de Cayenne est de 28,5 ‰ {Annexe statistique 26 p. 209} et celui de Kourou 29,1 ‰. Si l'on poursuit la comparaison avec les taux bruts de mortalité, celui des communes frontalières est plus faible (3,4 ‰) que celui de l'Ile de Cayenne (4,7 ‰). Dans le bassin du Maroni, la migration familiale participe activement à l'amorce du phénomène de transition démographique.

Entre 1990 et 1999, le taux de croissance annuel des communes frontalières (4,15 %) est moins la conséquence du solde migratoire (0,37 %) que de l'accroissement naturel (3,78 %)[4]

[3] Les chiffres analysés sont surlignés en gris dans le tableau.

[4] Se reporter à l'annexe statistique 17.

Graphique II.2 : population totale, soldes naturel et migratoire de 1954 à 1999

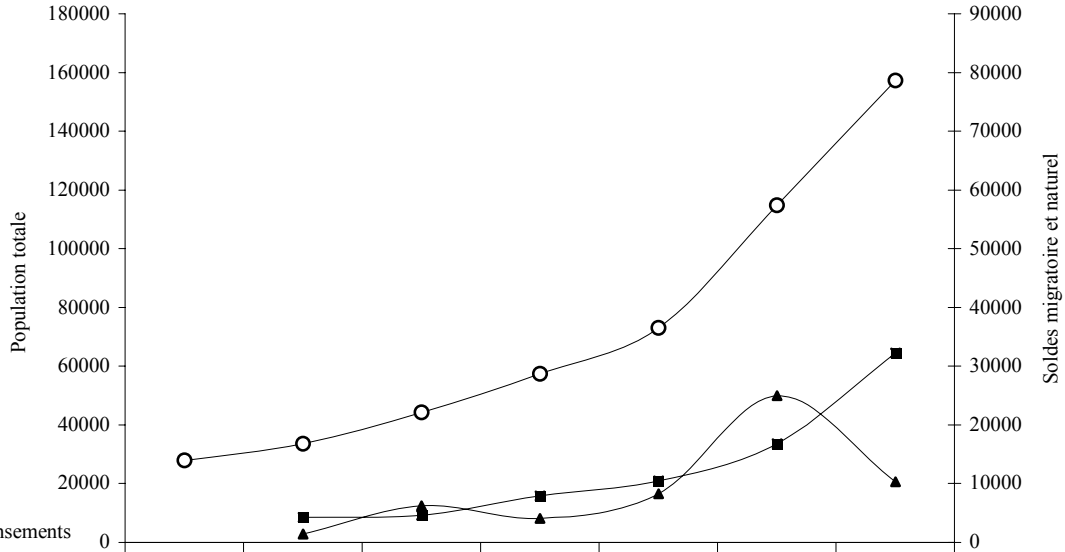

Recensements	1954	1961	1967	1974	1982	1990	1999
Population totale	27863	33535	44304	57348	73012	114808	157274
Solde naturel		4244	4625	7878	10521	16823	32256
Solde migratoire		1450	6240	4070	8270	24973	10340

Sources : INSEE, RGP 1990 et 1999, Domenach et Picouet [1988 : 12-13], Cueugniet [1991 : 5].

Graphique II.3 : évolution de la population française et étrangère de 1954 à 1999

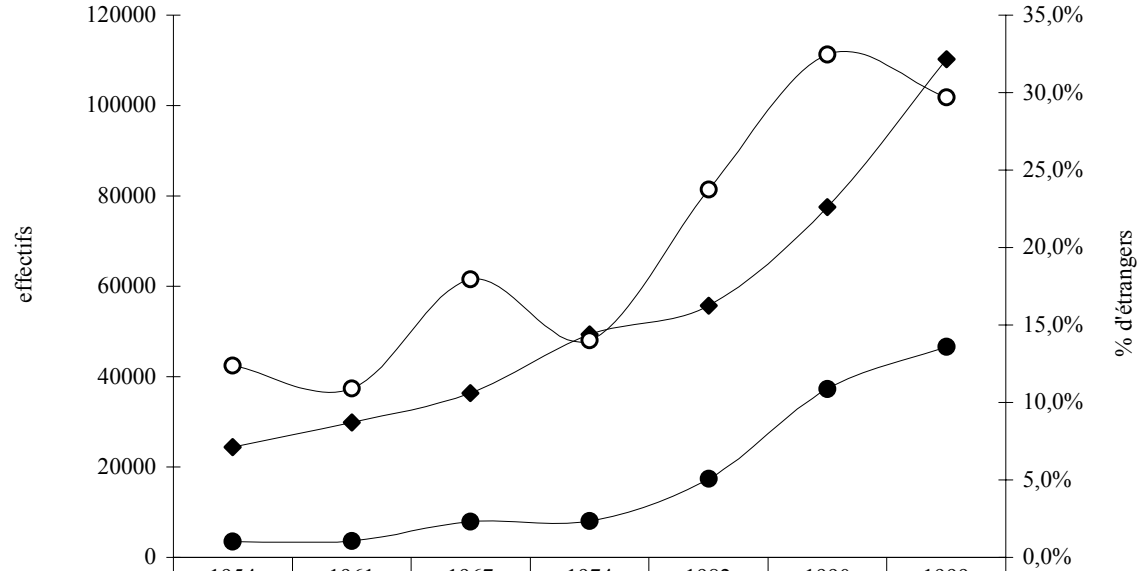

	1954	1961	1967	1974	1982	1990	1999
Français	24414	29871	36346	49307	55666	77522	110214
Etrangers	3449	3664	7958	8041	17346	37286	46576
% d'étrangers	12,4%	10,9%	18,0%	14,0%	23,8%	32,5%	29,7%

Sources : Domenach et Picouet [1988 : 9] pour les années 1954, 1961 et INSEE pour les années 1974, 1982, 1990, 1999.

Carte II.4 : Soldes naturels et population par communes en 1999

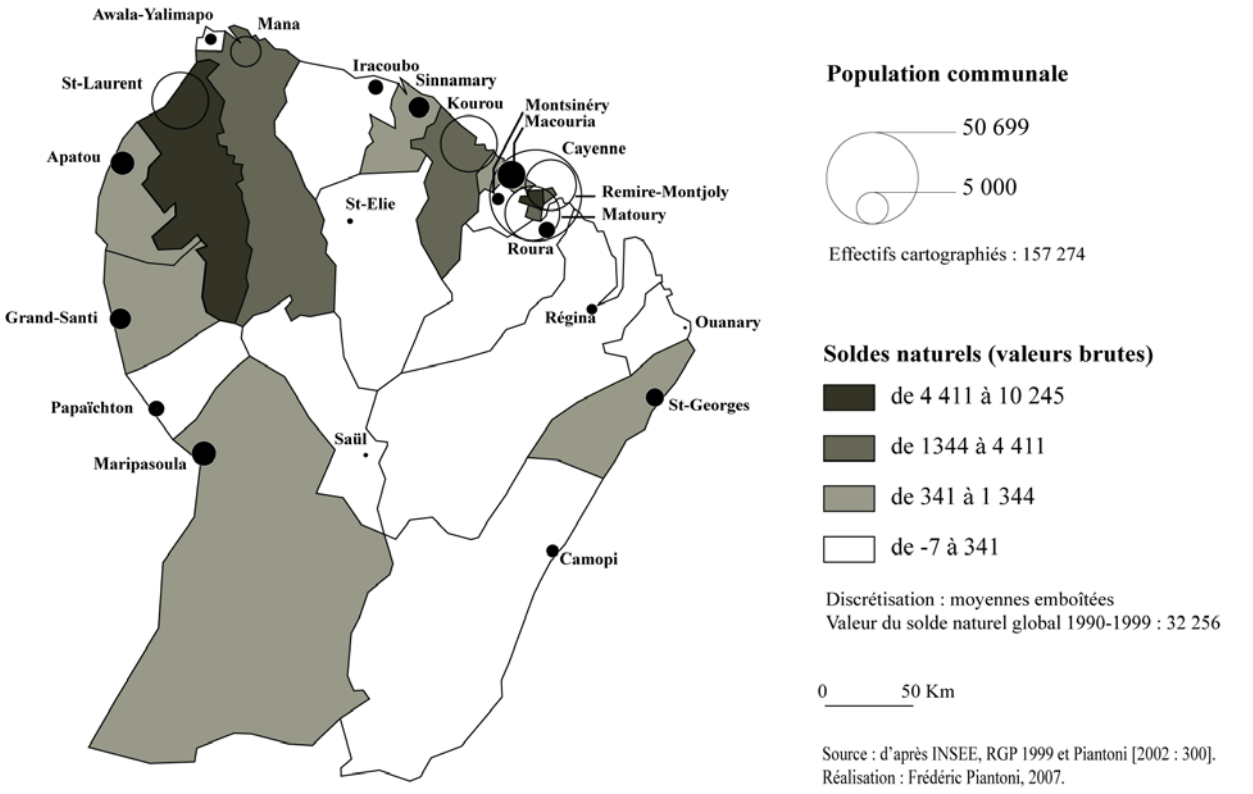

Carte II.5 : soldes migratoires et population par communes en 1999

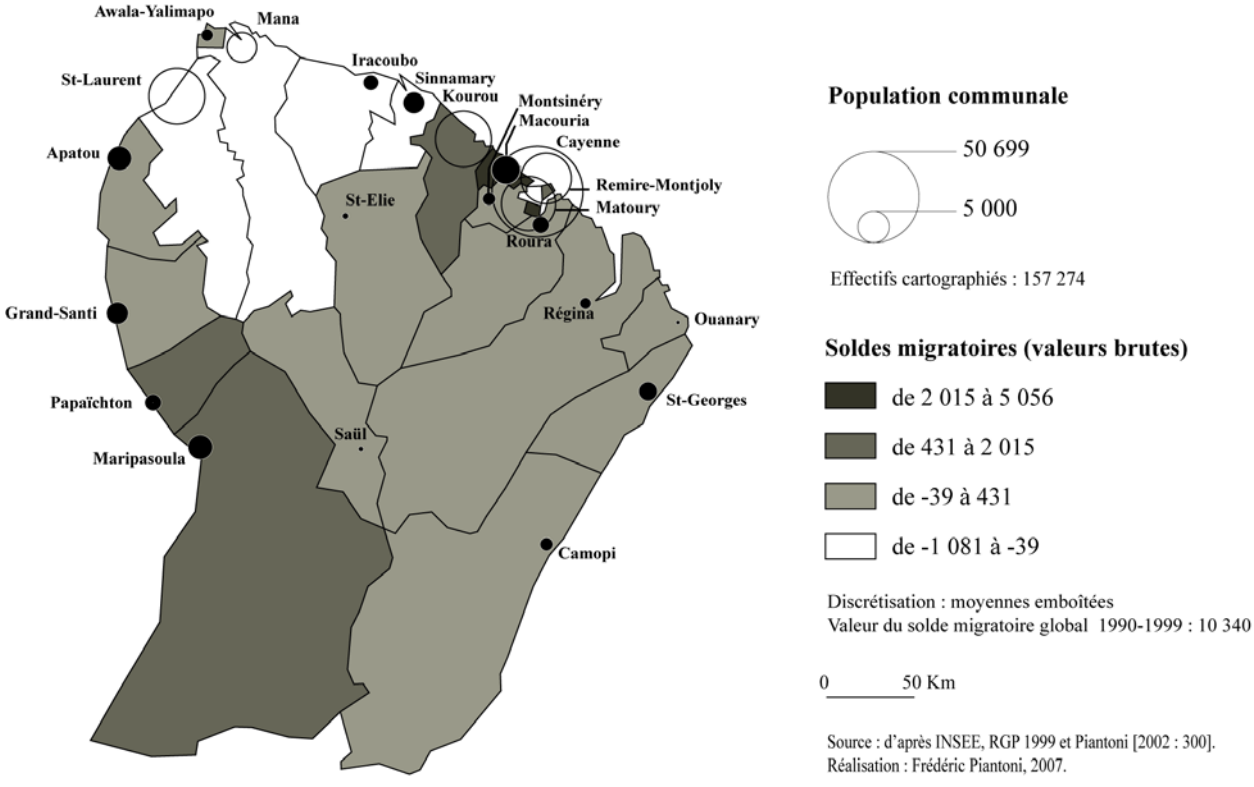

Carte II.6 : Evolution de la population communale en Guyane française de 1974 à 1999

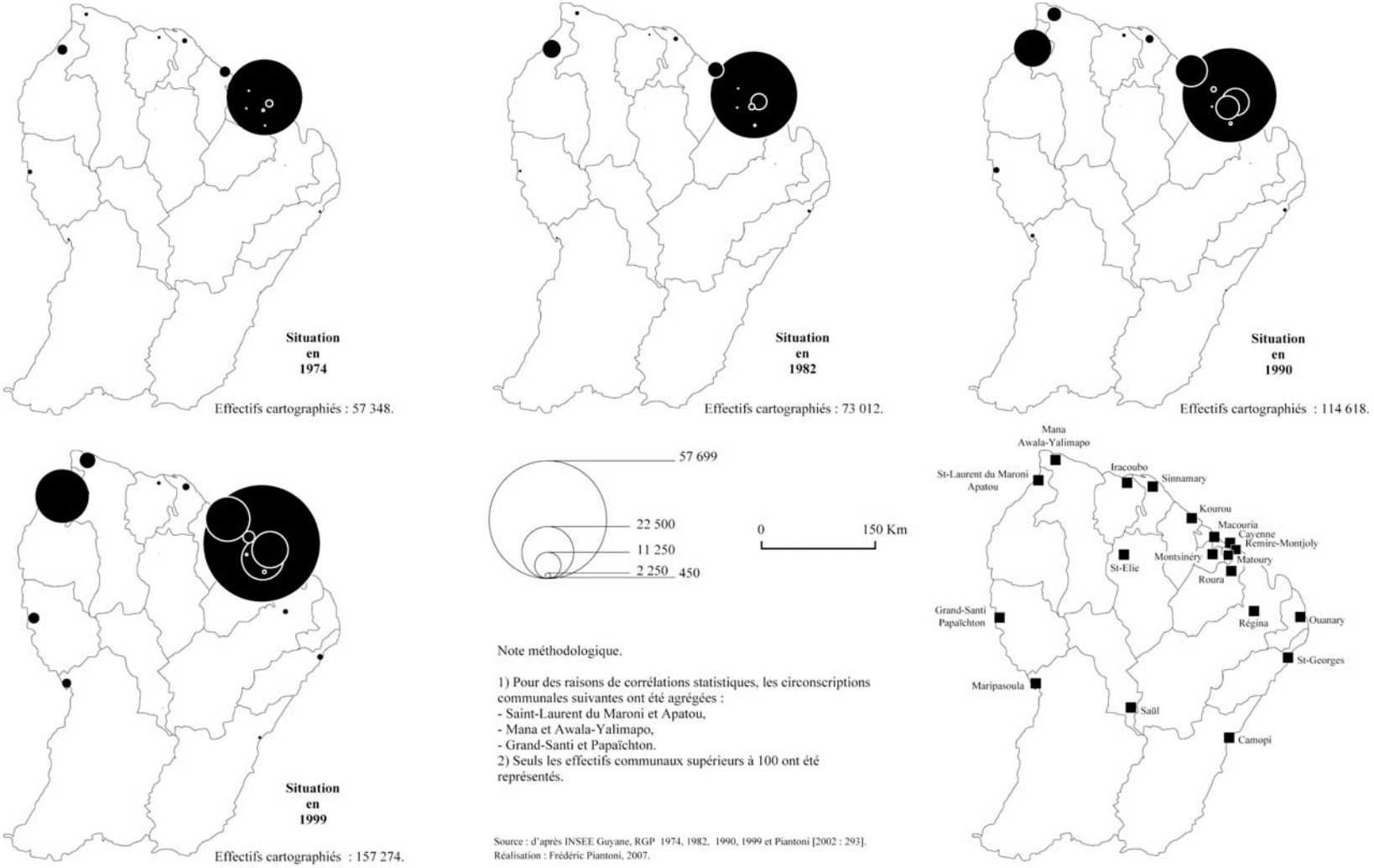

B - Typologique par âge, sexe et activités

Les différences entre les trois composantes essentielles des migrations spontanées permettent de mettre en évidence les spécificités de chacun des groupes. Cet essai typologique rejoint les observations relatives à l'hétérogénéité des déterminants, économiques dans le cas des Brésiliens, politico-économiques dans le cas des Haïtiens, liés à une guerre civile et inscrits dans une dimension identitaire dans le cas des Surinamais.

1 - Structure par âge et sexe

L'âge et le sexe sont des indicateurs précieux pour parvenir à une première qualification de la migration, qui reste un phénomène démographiquement sélectif [Guillon et Sztokman, 2000 : 100-109]. A partir de cette loi générale, les variantes qui s'en écartent et les exceptions constatées constituent des formes typologiques propres au terrain d'étude. L'analyse, menée à partir des tranches d'âges concentrant la part majoritaire des immigrés et à partir de l'importance des indices de masculinité[1], permet de cerner des différenciations entre les groupes.

La première observation concernant la distribution communale par nationalités ventilées par tranches d'âges[2]} montre une situation divergente entre les Surinamais et les deux autres communautés. Pour les premiers, les effectifs de moins de 15 ans sont majoritaires (36,5 %). Cette structure se différencie radicalement des Haïtiens et des Brésiliens, pour lesquels la tranche d'âge majoritaire est celle des 25-39 ans (respectivement 42,2 % et 40,3 %). Le contraste, relevé à l'échelle globale des cinq communes, se décline différemment à l'échelle sectorielle : les communes frontalières – Mana et St-Laurent – totalisent la part la plus importante des effectifs et la concentration la plus forte de population de moins de 15 ans (respectivement 40,6 % et 37,8 %).

En considérant les indices de masculinité sur la totalité des cinq communes {Annexe statistique 21 p. 205}, la dissociation opérée entre Brésiliens et Haïtiens d'une part et Surinamais d'autre part doit être considérée avec nuance. La valeur de l'indice montre une hégémonie masculine dans la communauté brésilienne (139). Dans les deux autres communautés, la valeur de l'indice (116) illustre une nette prédominance sans que l'on puisse toutefois qualifier ces migrations « d'hommes seuls » à l'instar de la dynamique brésilienne.

Le cas brésilien apparaît comme le plus homogène { p. 112}, caractérisé par des migrants majoritairement masculins d'âge compris entre 25 et 39 ans. Les indices de masculinité élevés (Kourou, Matoury, Mana, St-Laurent) et la tranche d'âge sur-représentée des immigrés illustrent le caractère économique de la migration. Cayenne et Remire-Montjoly se différencient avec une proportion d'hommes plus faible dans la communauté. On note que la proportion dans la tranche d'âge 15-24 ans est plus faible dans ces deux communes : en fait, la proportion des moins de 15 ans – caractéristique d'une communauté qui se développe localement – est plus importante que dans les quatre autres (21,3 % à Cayenne et 24 % à Remire-Montjoly). Ce trait témoigne d'une migration ancienne, amorcée dès les années 1960 avec le développement des chantiers forestiers et du bâtiment, puis la construction de la base de Kourou, et qui s'est progressivement développée grâce au regroupement familial. Insérés différemment dans l'espace guyanais, les Brésiliens sont majoritairement présents à Cayenne (30,22 %), Kourou (19,77 %) et Remire-Montjoly (14,3 %), soit vers les principaux centres urbains, seuls susceptibles d'offrir des opportunités d'emplois. St-Laurent et Mana restent des espaces peu attractifs en

[1] Taux de masculinité = (effectifs masculins / effectifs féminins) x 100. Le nombre d'hommes constitue une forme de signature des migrations économiques, espaces où les hommes partent en avant-garde en laissant leur famille derrières eux pour un temps ou définitivement. L'utilisation d'un indice qui donnerait 100 en cas d'égalité entre les effectifs des deux sexes et qui augmente d'autant plus que la population masculine est plus importante nous a semblé pertinente. Il a été utilisé dans le cas des fronts pionniers brésiliens en donnant des résultats conformes aux mouvements observés [Théry, 1997 : 184-186].

[2] Se reporter à l'annexe statistique 20.

ne rassemblant respectivement que 1,55 % et 0,75 % des effectifs. Ces valeurs indiquent le caractère extrêmement faible et sporadique de la population présente. St-Georges, commune frontalière sur les rives du fleuve Oyapock, rassemble toutefois 9,4 %[3].

Deux mouvements d'immigration se superposent : un mouvement ancien qui s'est implanté en Guyane, et une dynamique plus récente, majoritairement constituée d'hommes seuls qui se sont installés dans les communes où la demande de main-d'œuvre était importante (Kourou pour la construction du troisième pas de tir, Matoury en raison de la croissance urbaine et donc des chantiers de construction).

Les Haïtiens s'écartent de ce premier cas. Les indices de masculinité sont moindres dans les cinq communes, même si les tranches d'âges majoritaires sont identiques { p. 112}. La migration de main-d'œuvre induite par la période de grands travaux d'infrastructure ne semble pas toucher strictement les hommes. Le cas de Kourou, au regard de l'indice de masculinité (108), montre que la population féminine est aussi importante. Ceci laisse présupposer que d'autres facteurs interfèrent dans les déterminants migratoires, et concernent uniformément hommes et femmes. Durant la décennie 1980, l'instabilité politique et sociale en Haïti intervient, de manière directe et indirecte, dans les conditions d'émergence de l'immigration en Guyane.

Pour autant, à l'image du cas brésilien, l'immigration haïtienne est polarisée dans les espaces du département à forte activité économique. L'autre point commun réside dans la dualité des comportements migratoires récents et anciens (ancienneté relative puisque datant de 1960). Ce caractère est perceptible dans la proportion des tranches d'âge 0-14 ans et 40-59 ans[4], miroirs des mouvements antérieurs[5].

Ce phénomène est nettement perceptible à Cayenne, où les effectifs de 40 à 59 ans représentent 26,2 % de la communauté, et ceux de moins de 15 ans 20,2 %. Il y a donc, là encore, une dichotomie entre les migrations de la décennie 1960 et celles des années 1980. Toutefois, les migrations intercommunales et internationales interfèrent et brouillent l'analyse. En effet, Matoury et Remire-Monjoly deviennent à partir du milieu des années 1980 les communes satellites de Cayenne et Kourou. Elles induisent des changements dans le lieu de résidence sous l'effet d'opérations de réhabilitations des quartiers d'habitat occupés majoritairement par des immigrés [Gorgeon, 1985 [a] : 152-153]. Haïtiens et Brésiliens se déplacent en périphérie à la fois pour les perspectives d'emploi générées par les chantiers de construction, mais aussi parce que la densification du bâti introduit une spéculation immobilière à Cayenne. Ce facteur touche la totalité des groupes immigrés, mais est davantage perceptible pour ces deux communautés

Mana et St-Laurent sont des communes peu attractives, respectivement 1,75 % et 4,71 % du groupe y sont présents { p. 112}. Les migrations haïtiennes y sont, comme dans le cas brésilien, essentiellement composées d'hommes seuls (indice de masculinité de 303 à Mana et 156 à St-Laurent), et dans la plupart des cas saisonnières (récolte de riz, travaux de gros œuvre pour la construction des digues, abattage des canées, chantier de construction). Ces communes sont également des espaces de transit pour les flux passant par le Surinam. Sans capacités économiques, les communes de l'Ouest ne retiennent pas les migrants.

Le cas des Surinamais se dessine en négatif des groupes brésilien et haïtien { p. 112}. Au plan spatial, la concentration est la plus importante à Mana et à St-Laurent (respectivement 19,4 % et 38,19 %). Au plan démographique, la tranche d'âge sur-représentéee est celle de 0-14 ans : 40,6 % à Mana et 37,8 % à St-Laurent. Dans ces deux communes, les indices de masculinité sont faibles : 109 à Mana et 101 dans la sous-préfecture. A l'inverse, Kourou se caractérise par un indice de masculinité élevé (190), supérieur à celui atteint par la communauté brésilienne (186) alors que la tranche d'âge majoritaire est celle de 25 à 39 ans. A Cayenne, Matoury, Remire-Montjoly, la proportion d'effectifs est trop faible pour en tirer une analyse. Toutefois, les communes de l'Est apparaissent comme des espaces d'immigration

[3] Se reporter à Annexe statistique 15 p. 199.

[4] Se reporter à l'annexe statistique 20.

[5] Par l'âge avancé des migrants et par la proportion d'enfants et adolescents, nés en Guyane ou plus généralement arrivés dans le département par regroupement familial.

économique, caractérisée par une migration d'hommes seuls. Celles de l'Ouest se différencient par une forte prégnance du caractère familial.

2 - Classification socioprofessionnelle et catégories d'activités

Nous considérons ici deux bases statistiques construites à partir des données disponibles sur les communes de plus de 5 000 habitants[6]. Aux fins de préciser les catégories socioprofessionnelles dominantes, nous avons ventilé, par nationalités, la totalité des effectifs selon la classification en huit groupes établie par l'INSEE : six groupes de personnes ayant une activité professionnelle et deux groupes sans activité professionnelle (« retraités » et « autres »). Les chômeurs ayant déjà occupé un emploi sont classés, selon leur dernier emploi, dans l'un des six groupes de personnes ayant une activité professionnelle ; les chômeurs n'ayant jamais travaillé sont classés dans le groupe « autres personnes sans activité professionnelle », avec les militaires du contingent (inexistants chez les Brésiliens, Haïtiens et Surinamais) et les inactifs divers (dont la population de 0 à 14 ans, mais à l'exception des retraités). La distinction *« personnes ayant une activité professionnelle » / « personnes sans activité professionnelle »* ne coïncide donc pas avec la distinction *« actifs » / « inactifs »*.

Nous utilisons également dans l'analyse la base concernant les catégories d'activités par nationalités en dissociant les actifs ayant un emploi et les chômeurs[7].

L'analyse des professions et des catégories socioprofessionnelles, dans les communes de plus de 5 000 habitants[8], met en évidence la prégnance de deux postes pour les trois nationalités : les « autres personnes sans activité professionnelle » et les « ouvriers ».

Au plan global, les situations haïtienne et brésilienne sont proches : la catégorie « autres » concerne respectivement 48,4 % et 50,9 %, celle des ouvriers 33,8 % et 36,7 %. L'agglomération de l'Ile de Cayenne et Kourou représentent donc les deux principaux sites d'emploi pour ces deux nationalités. Malgré la domination du poste « ouvrier », on observe une ouverture vers d'autres spécificités : employés du tertiaire, artisans et commerçants. Les communes frontalières, au travers de St-Laurent et de Mana, confirment, pour les Haïtiens et les Brésiliens, leur caractère de faible attractivité en matière d'emploi. Les chiffres extrêmement faibles ne peuvent pas conduire à des déductions.

Le cas des Surinamais est très nettement divergent : les « autres » représentent 80,2 % et les « ouvriers » 11,7 %. Cette situation est particulièrement mise en exergue à St-Laurent et à Mana, où les effectifs sans activité professionnelle représentent respectivement 88,6 % et 78,2 %. Les chiffres considérables sont fortement biaisés par la proportion majoritaire, dans ces deux communes, des effectifs de moins de quinze ans (voir *supra*). Cependant, l'intérêt de ce poste réside dans l'écart entre les effectifs qu'il concentre et ceux enregistrés dans les autres.

Il apparaît que la population surinamaise est, dans une très large proportion, sans activité professionnelle, et ce particulièrement dans les communes frontalières où elle est concentrée à 76,7 % (voir *supra*). Cet écart diminue dans les communes de l'Ile de Cayenne et de Kourou. Cette dernière concentre le plus grand nombre d'immigrés enregistrés sous le poste « ouvriers », soit presque autant que dans les communes de St-Laurent (331 individus) et de Mana (199 individus) réunis. Kourou et Cayenne apparaissent comme des espaces d'immigration économique, mais ne concentrent que 7,4 % (voir *supra*) du total des effectifs surinamais en Guyane.

La part de la population active dans la population totale par nationalités révèle un phénomène identique quant à l'attraction économique des communes de l'Est. A Kourou, la population active

---

[6] Se reporter à l'annexe statistique 18.

[7] La définition du chômage est celle retenue par l'INSEE. Est considéré comme chômeur la personne qui, au cours d'une période de référence (généralement une semaine) est "sans travail" (c'est-à-dire n'ayant pas effectué de travail rémunéré d'au moins une heure durant la période de référence), "disponible pour travailler" et "à la recherche effective d'un travail" (c'est-à-dire ayant pris les dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour rechercher un emploi) *in* Beitone Alain, Dollo Christine, Guidoni Jean-Pierre, 1996, *Dictionnaire des sciences économiques*, coll. Cursus, éd. Armand Colin, Paris, p. 38.

[8] Se reporter à l'annexe statistique 18.

brésilienne représente 58,7 %. A Cayenne, la population active haïtienne rassemble 61,5 % du groupe présent dans la capitale régionale. Dans les communes frontalières, les effectifs brésiliens sont essentiellement des actifs. La distribution de la population active surinamaise par rapport à la population totale s'inscrit dans une représentation inverse. La part de la population active s'élève à 26,5 % à Mana et 17,7 % à St-Laurent. Ces taux sont les plus faibles sur l'ensemble des six communes. La situation est différente à Cayenne et Kourou où les actifs surinamais représentent respectivement 43,6 % et 40,4 % de la population totale. Le cas de Remire-Montjoly ne peut entrer dans l'analyse en raison d'effectifs trop faibles.

L'analyse des catégories d'activités par nationalités illustre d'abord des taux de chômage largement supérieurs à ceux de la population globale (24,1 %). A l'échelle des six communes, les Brésiliens sont mieux insérés dans le marché de l'emploi avec un taux de chômage de 29 %, alors que les Haïtiens et les Surinamais sont plus durement touchés avec des taux de 50 %. Kourou est la commune où les perspectives d'emploi sont les plus fortes, et logiquement, induisent des migrations économiques. St-Laurent affiche le taux de chômage le plus important (41,9 %), celui touchant le groupe surinamais atteignant 67,9 %. Les déterminants migratoires surinamais, dans l'espace frontalier, ne sont pas économiques au regard du marché de l'emploi marqué par une forte précarité.

Au terme de cette analyse succincte, les groupes brésiliens et haïtiens répondent au schéma de migrations économiques orientées vers les principaux bassins d'emplois du département, Cayenne et Kourou. Les migrations contemporaines épousent les contradictions de l'espace en s'insérant de manière divergente dans l'ensemble départemental.

Tableau II.6 : synthèse des indicateurs selon la nationalité dans les communes de plus de 5 000 habitants en 1990

Nationalités	Indicateurs	Commune de plus de 5000 habitants					
		Cayenne	Kourou	Mana	Remire-Montjoly	Matoury	St-Laurent
brésilienne	distribution spatiale	**30,22%**	**19,77%**	0,75%	14,30%	7,14%	1,55%
	indice de masculinité	109	186	486	125	193	179
	tranche d'age dominante	25-39 ans	25-39 ans	25-39 ans	25-39 ans	25-39 ans	25-39 ans
	part des effectifs dans la tranche	38,80%	41,80%	53,70%	39,90%	40,70%	40,30%
	PCS dominante	autres	**ouvriers**	**ouvriers**	autres	autres	autres
	actifs ayant un emploi	68,70%	**82,90%**	71,00%	**75,50%**	36,50%	**80,90%**
haïtienne	distribution spatiale	**53,15%**	**11,40%**	1,75%	11,25%	10,27%	4,71%
	indice de masculinité	108	108	303	124	121	156
	tranche d'age dominante	25-39 ans	25-39 ans	25-39 ans	25-39 ans	25-39 ans	25-39 ans
	part des effectifs dans la tranche	41,70%	40,80%	53,40%	43,70%	40,10%	47,10%
	PCS dominante	autres	autres	**ouvriers**	**ouvriers**	autres	autres
	actifs ayant un emploi	**50,43%**	**60,90%**	54,50%	56,70%	34,70%	36,50%
surinamaise	distribution spatiale	4,40%	10,59%	**19,40%**	0,83%	2,13%	**38,19%**
	indice de masculinité	165	190	109	141	125	101
	tranche d'age dominante	25-39 ans	25-39 ans	0-14 ans	25-39 ans	0-14 ans	0-14 ans
	part des effectifs dans la tranche	34,80%	33,00%	40,60%	37,70%	35,80%	37,80%
	PCS dominante	autres	autres	autres	autres	autres	autres
	actifs ayant un emploi	61%	**69,10%**	53,60%	**71,80%**	34,90%	32,10%

Indice de masculinité :

140 et +
de 120 à 139
de 100 à 119

Les migrations surinamaises, par leur inscription dans le bassin fluvial du Maroni et leurs caractéristiques démographiques et économiques, entrent dans le cadre de minorités s'étant approprié un espace par la revendication du droit à la différence. L'espace d'accueil, le Maroni, apparaît donc comme un territoire amputé au plan régional, mais paradoxalement émergent dans le contexte politique. Les mouvements forcés, principalement composés de communautés de Marrons, ont conduit à l'affirmation d'une zone par un processus antagoniste à celui de l'assimilation. Dans le mouvement actuel d'ethnicisation des Créoles, remettant en cause ce principe, les migrations surinamaises et leurs conséquences sont, d'une certaine manière, une référence. Elles ont démontré la possibilité d'une reconnaissance politique sur la base d'une autre logique.

Chapitre III - L'immigration révélatrice d'une crise structurelle et identitaire depuis 1995

Le cloisonnement, l'hyper-concentration et les dépendances hétérogènes de l'espace guyanais montrent aussi, par la spatialisation des phénomènes, une société ségrégée où s'épanouissent les communautarismes. C'est dans les villes (Cayenne en premier lieu), dans ce qu'elles portent d'images emblématiques du progrès véhiculé par la société de consommation et les emplois administratifs, que se manifestent les fragmentations sociales comme ferments de microsociétés cloisonnées.

Une crise « multiforme » : le mot fut employé par M. J.-F. Merle, auteur d'un rapport parlementaire destiné au Secrétaire d'Etat J.-J. Queyranne, en 1997. Ce rapport, qui tranche par la franchise du propos et la remise en cause de l'action étatique dans la région monodépartementale, préfigure en germe les réformes statutaires en préparation aujourd'hui (voir *supra*). Le président du Conseil de l'ODEADOM[9], ancien conseiller de Michel Rocard, fut dépêché à la hâte[10] pour tenter de comprendre les motivations qui animèrent les émeutes lycéennes et étudiantes de l'automne 1996[11]. Soutenues par le Mouvement de Décolonisation et d'Emancipation Sociale (MDES), parti indépendantiste, ces manifestations marquèrent aussi le début du renouveau des partis politiques extrêmes, sur fond d'un taux de chômage moyen de 30 %. Crise économique, crise politique et crise identitaire sont les trois éléments d'analyse qui permettent d'approcher la situation guyanaise, à partir du milieu des années 1990. La fin du siècle constitue un seuil de rupture vers des mutations dont il est néanmoins difficile de prévoir l'évolution. Ces événements dépassent le caractère conjoncturel pour mettre en valeur les limites structurelles d'une politique nationale essentiellement fondée sur des réajustements depuis la décentralisation.

I - Crise économique et exclusion sociale

Tenter d'analyser la crise économique actuelle revient, d'emblée, à interroger le lien de cet espace à l'Etat et à retomber inexorablement sur l'échec d'une politique du développement, dont les effets sont matérialisés par la croissance des transferts. Ils maintiennent, au nom de la solidarité nationale, l'accès au progrès en légitimant l'intégration politique de cet espace à la nation française, par un niveau de vie proche de celui de la métropole. On le voit, la question du développement - qui pour être inexistant en terme de création de richesses a évidemment permis l'amélioration des conditions de vie aux plans sanitaire et matériel – est indissociable du rapport asymétrique à l'Etat.

Aussi, la question du développement, tel qu'il fut conçu en Guyane, rejoint celle de la constitution identitaire du groupe créole. En effet, la politique d'assimilation menée depuis 1848, concrétisée par la départementalisation puis la décentralisation, semble aujourd'hui montrer ses limites, révélant une société en mutation.

---

[9] Office de Développement de l'Economie Agricole des départements d'outre-mer.

[10] Rappelons que la situation fut jugée assez grave pour que le ministre de l'éducation de l'époque (F.Bayrou) se déplace personnellement pour satisfaire, dans l'urgence, l'ensemble des revendications, dont un rectorat propre à la Guyane, court-circuitant ainsi les élus locaux et les autorités préfectorales.

[11] En novembre 1996, de violentes émeutes éclataient à Cayenne. Un problème d'organisation des écoles était à l'origine de ces événements : 5 000 lycéens n'étaient pas scolarisés, faute de moyens matériels. Lire à ce propos l'article de Linard André, janvier 1997, « Signaux d'alarme en Guyane », *Le Monde diplomatique.* Très rapidement, l'ensemble des problèmes de la Guyane furent amalgamés au mouvement, montrant le caractère structurel de la crise sous l'effet de pressions multiples. A titre d'exemple, lire Merchet Jean-Dominique, 30 décembre 1996, « L'armée sur ses gardes à Kourou. Trente mille clandestins en Guyane : une "menace stratégique", dit la défense. », *Journal Libération*, p. 6.

A - Les limites de la décentralisation (milieu des années 1990)

Alors que la Guyane a un Produit National Brut de 9 412 $/hab./an et un PIB ppa[12] de 6 000 $/hab./an en 1997 parler d'une crise de développement relève apparemment du paradoxe au regard de la faiblesse de l'investissement productif. La Guyane, nous l'avons montré au cours de ce travail, connaît une situation de non-développement économique.

Le ralentissement économique qui surgit à partir du milieu des années 1990, révélateur d'une mutation globale et structurelle, se déclenche alors que l'ensemble des mesures institutionnelles d'alignement économique et social des départements d'outre-mer est en voie d'achèvement. Une crise « multiforme » (économique, politique, socioculturelle) apparaît sous les traits de facteurs conjoncturels (déficit financier des collectivités territoriales, croît démographique) après quinze ans d'échec de développement durant la décentralisation, mettant en cause, aux yeux de la société guyanaise, l'Etat autant que les élus qui réclamèrent ce statut[13]. Aussi, la remise en cause du processus d'assimilation à la Nation, dans ses dimensions idéologique et économique, illustre une rupture dans l'histoire de cet espace.

1 - La dimension conjoncturelle : crise financière des collectivités territoriales et croît démographique

L'amorce de la crise actuelle trouve son origine dans une récession économique, qui, dans le contexte de forte croissance démographique depuis le milieu des années 1980, bouleverse les fondements de la société guyanaise.

Dans la suite de la décentralisation de 1982, l'économie locale a été dopée par la politique de « grands chantiers » menée de 1988 à 1992 (barrage EDF de Petit-Saut, pas de tir d'Ariane 5, infrastructures routières et ponts, infrastructures scolaires du X^{ème} Plan). Ces travaux (si l'on excepte le barrage de Petit-Saut et le pas de tir d'Ariane) ont été largement supportés par les collectivités territoriales. L'effort financier considérable qu'elles ont consenti à fournir a débouché sur des déficits importants dans les budgets locaux, et plus globalement sur une crise financière simultanée des trois collectivités les plus importantes (région, département, ville de Cayenne) [Grard, 1998 : 13]. S'en suivent un brusque arrêt des programmes d'investissement à partir de 1995 et le blocage des créances des collectivités territoriales, et la réduction de plus d'un tiers de la commande publique, alors que l'économie guyanaise en dépend à 85 % [Merle, 1998 : 17].

L'activité économique a donc été considérablement ralentie à partir du milieu des années 1990. Elle a touché, par effet d'entraînement, la branche d'activité du BTP, les opérateurs d'aménagement et de la construction, puis le secteur bancaire[14]. Cette situation a particulièrement frappé l'agglomération cayennaise siège de l'ensemble des entreprises et bassin d'emploi majeur.

A ce facteur s'ajoute un ralentissement des investissements du CSG avant la mise en service du nouveau lanceur Ariane 5. Rappelons que le premier prototype explosa en 1997, remettant momentanément en cause le succès d'Arianespace. Par ailleurs, le projet européen de vol habité « Hermès », incluant celui d'une navette, fut abandonné, coupant cours au programme d'investissement.

---

[12] Produit Intérieur Brut en parité de pouvoir d'achat.

[13] Cette situation n'est pas spécifiquement propre à la Guyane mais touche sous des formes diverses - en raison d'une histoire spécifique à chacun de ces espaces - l'ensemble des départements d'outre-mer.

[14] La BNP-G (filiale de la BNP en Guyane), représentant 50 % du marché, connut trois plans sociaux entre 1995 et 1997. Le dernier touchait 60 personnes parmi 140 employés en Guyane. L'agence de St-Laurent fut supprimée et la majorité des comptes ayant un solde inférieur à 10 000 F furent clos. La BNP justifia ce choix par 900 MF de créances douteuses (créances dont le recouvrement n'est pas assuré) sur un encours global de 1,25 MMF. Pour l'ensemble des autres banques (Crédit Martiniquais, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, BFCE) les créances douteuses en 1997 s élevaient à 2 MMF sur un encours total de 4,2 MMF [Merle, 1998 : 20 ; IEDOM, 1999 : 98]. Notons enfin que seulement 3 % des entreprises ont accès au crédit.

Globalement, l'ensemble de la vie économique a donc traversé une crise profonde. Cette situation s'est traduite par une hausse régulière des taux de chômage (15,3 % en 1982, 20 % en 1992, 21,4 % en 1998) et une précarisation sociale accrue. La crise économique donne, aujourd'hui, l'illusion de s'estomper grâce à l'instauration du « plan de relance de la commande publique » à la fin de 1996 [Merle, 1998 : 17]. Il se composait d'une part d'un ensemble de dotations nationales au secteur bancaire - favorisant ainsi l'accès aux prêts et relançant les investissements - , et d'autre part d'un moratoire et d'un rééchelonnement des dettes des collectivités territoriales.

Au regard d'un secteur tertiaire saturé, la reprise n'a pratiquement concerné que la construction et les travaux publics fortement générateurs d'emploi[15] : croissance des logements publics et privés, relance des travaux publics (travaux de réfection de la route entre Iracoubo et St-Laurent, réaménagement de l'aérogare de Rochambeau, construction d'un pont à double voie sur le fleuve Sinnamary, déforestation et liaison de St-Georges à Régina par une piste carrossable[16], opération de maintenance de l'ensemble de lancement (ELA) n° 2 d'Ariane 4 et construction de bâtiments techniques, désenvasement du port du Degrad des Cannes et construction d'un chenal dans la rivière Kourou pour permettre une autonomie totale du CSG en terme de transport). L'ensemble des programmes sera achevé en 2001-2002. « Et après ? », est-on tenté d'ajouter. Cette politique économique reste dans la gamme de celle des ajustements conjoncturels.

Pourtant, la situation a radicalement changé en raison de la forte croissance démographique qu'a connue le département à partir de 1990. Nous l'avons largement évoqué, le cycle des grands chantiers (1988-1995) a fonctionné comme un appel migratoire, alors que la guerre civile du Surinam a provoqué, durant la même période (1986-1992), l'émergence d'une centralité au sein de l'espace frontalier. Globalement, de 1982 à 1999, la population a augmenté de 115,41 % {Tableau II.5 p. 105} sous l'effet conjugué du processus de transition démographique mêlé à l'immigration, qui, compte tenu de la faiblesse de la population locale, influe sur le processus dans une large proportion en se stabilisant en Guyane. Le doublement de la population en moins de 20 ans s'est réalisé dans le contexte économique d'une extrême dépendance à l'égard des transferts étatiques et d'un marché de l'emploi étroit. Aussi malgré l'illusion d'une relance économique, les signes de malaise social sont manifestes : hausse du taux de chômage, généralisation du sous-emploi, fractures socio-spatiales et progression de l'exclusion sociale et des communautarismes.

Les dangers de désagrégation de la société guyanaise émergent sporadiquement sous la forme de crises sociales paroxystiques - conflits sociaux[17], émeutes[18], fraudes électorales[19] - à Cayenne, Kourou ou St-Laurent et montrent les limites de l'action tutélaire directe, mais aussi celles de la gestion décentralisée, face à un changement profond de la société guyanaise.

2 - L'achèvement et l'échec du processus national d'alignement économique et social

La notion d'alignement économique et social est apparue à partir du milieu des années 1960, face au décalage de niveau de vie, pour contrebalancer l'échec de la politique de développement instaurée par

[15] Merle [1998 : 18] estime à environ 2 000 le nombre d'emplois créés par un investissement de 1 milliard de Francs dans cette branche d'activité.

[16] Lire à ce propos Sévilla Jean-Jacques et Urbajtel Stéphane, 8 janvier 2000, « La Panaméricaine rapproche la Guyane du Brésil », *Journal Le Monde*, p.2.

[17] Ces deux dernières années furent marquées par les grèves dures soutenues par le syndicat UTG (Union des Travailleurs Guyanais), puis le redressement judiciaire de la compagnie aérienne Air Guyane (avril 2001). Des grèves touchèrent aussi les dockers du port du Degrad des Cannes et la Poste (juin 2000).

[18] Les manifestations de lycéens, d'étudiants et d'enseignants furent très importantes de novembre 2000 à avril 2001. Elles se radicalisèrent en revendiquant la mutation du recteur et en occupant les bureaux de l'inspection académique. Cayenne, Kourou et St-Laurent furent touchées dans les mêmes proportions. Ces mouvements furent soutenus par les communes (responsables des écoles) face à l'Etat. Il faut également se souvenir des manifestations violentes lancées à l'instigation de l'UTG et du parti indépendantiste « Komité Pou Nou Démaré Lagwiyan ».

[19] Les scrutins de 2001 ont été marqués par nombre d'abus, notamment dans les communes frontalières du Maroni. Mais ne trouve-t-on pas aussi des faux électeurs à Paris ?

l'Etat[20] et en même temps établir un rapport de dépendance maintenant sa capacité de pouvoir et d'action en terme géopolitique. Or, aux yeux de la société guyanaise, ce rattrapage économique s'inscrit dans la continuité de l'idéologie assimilationniste dont la décentralisation constitue, par l'octroi de compétences locales en terme de gestion territoriale, un aboutissement.

Pour l'Etat, le « compromis autonomiste » qu'elle matérialise dans les Dom exige, au nom de la continuité républicaine, l'application d'un contingent de mesures réduisant le différentiel entre les régions métropolitaines et celles de l'outre-mer[21]. A partir de 1986 - loi de défiscalisation du 11 juillet 1986, dite Loi Pons - , et, surtout, à partir du début des années 1990 - sur la base du rapport Ripert [Ripert, 1990] pointant l'ensemble des décalages - se construisit le « rattrapage »[22] des écarts entre les départements ultramarins et la métropole. Les axes privilégiés de la politique nationale concernèrent trois axes considérés comme essentiels par le rapport Ripert [Ripert, 1990 : 135] : l'égalité sociale, l'action en faveur de l'emploi, le soutien au développement économique local. Les ministres de l'outre-mer (Le Pensec, Perben, de Peretti) furent les acteurs de l'alignement dans le cadre de lois visant la protection de marchés économiques domiens au détriment d'une intégration dans l'environnement macro-régional : lois de défiscalisation aux fins de développer l'investissement[23], réajustement des revenus sociaux[24], préservation de taxes locales[25]. L'ensemble des mesures prises en cinq ans s'achève en 1996. Selon Grard [1998 : 15], le processus d'alignement préconisé par le rapport Ripert est terminé : selon l'expression du ministre de l'époque « *Les compteurs ont été remis à zéro* » [cité par Grard, *ibid.* : 20].

Cependant, ces moyens n'ont pas donné les effets escomptés. En effet, les mesures de défiscalisation ont surtout favorisé l'évasion fiscale du capital local, alors que l'investissement, par ailleurs essentiellement exogène, a alimenté toute forme de spéculation. De fait, en terme de développement induit, le « rattrapage » n'a pas lancé une dynamique cohérente et pérenne. Le rapport Merle en souligne l'échec : « *Le constat est désormais fait qu'un cadre juridique imparfait peut être, en lui-même, un frein au développement économique.* […] *il apparaît en effet que l'assimilation législative pure et simple* […] *devient désormais une source de blocages* » [Merle, 1998 : 75, *op.cit.*].

Sur le plan social, l'alignement sur le modèle métropolitain a nécessairement échoué en raison de l'inadaptation au contexte local, par ailleurs fortement marqué par une précarisation accrue du marché de l'emploi et sa spécificité issue du processus d'assimilation et de l'histoire économique propre à chaque département ultramarin. Nombre d'auteurs ont souligné les abus sociaux et stigmatisé l'« assistance » qui caractériserait les sociétés domiennes. Certains ont poussé loin cette démonstration, la liant, parfois, à un atavisme indigène psychosociologique corollaire à la forêt, l'humidité, l'insularité ou le sentiment d'« amour rejet » à l'égard de la métropole… oubliant que l'« assistance » n'a rien de prospère malgré son caractère artificiel et prétendument confortable, puisque, à la fin de 1996, éclate une crise économique et sociale qui ébranle toute la logique du processus d'assimilation. Ce discours nous paraît ethnocentriste et douteux, même s'il est indéniable que le processus d'alignement mis en œuvre entre 1986 et 1996 a largement favorisé « *une économie de rente* » [Lise et Tamaya, 1999 : 17, *op.cit.*], marquant l'achèvement d'un processus de transformation d'un système agro-exportateur en pôle de

[20] Nous avons vu toute son importance dans la légitimation du statut départemental au moment où il est remis en cause. Se reporter à Partie II -Chapitre II -I - Les facteurs d'appels migratoires : progrès social, technologique et dépendance p. 85.

[21] Ce rattrapage ne doit être dénué de tout rapport avec la situation politique en métropole et notamment la réélection de F. Mitterrand à la présidence de la République. Soulignons que l'objectif d'égalité sociale est apparu dans la « lettre à tous les Français », programme de campagne électorale du candidat en 1988. On sait depuis longtemps l'enjeu que représente la mobilisation du potentiel électoral domien.

[22] Terme consacré pour le marquage de cette période.

[23] Ainsi pour les entreprises, l'incitation fiscale se fait sous la forme d'une déduction de revenu imposable de 100 % dans le cas d'un certain nombre de secteurs dont : industrie, pêche, hôtellerie, tourisme, énergie nouvelle, agriculture, BTP, transports, artisanat, maintenance, production audiovisuelle ou cinématographique, concession du service public. Pour les particuliers, réduction d'impôts importante en cas d'investissement dans les secteurs productifs ou l'habitat locatifs. Soulignons également la création de zones franches à St-Laurent et à Cayenne en 1993.

[24] Introduction du Revenu Minimum d'Insertion en 1989, ajustement du SMIC entre juillet 1995 et janvier 1996, réévaluation des allocations familiales dont le montant est identique à celui de la métropole depuis le 01/07/1993, extension aux Dom de l'allocation de gardes d'enfants à domicile, de l'allocation parentale d'éducation, introduction de l'allocation jeunes enfants, alignement de l'allocation logement et des primes de déménagements…

[25] La plus importante reste celle de l'octroi de mer, se reporter à Annexe documentaire 2 : la taxe d'octroi de mer p.215.

services périphériques [Domenach, 1997 : 2]. Aussi, l'échec d'un développement escompté à partir de l'égalité économique et sociale avec la métropole montre la fin d'une logique nationale fondée sur le principe d'assimilation en tant qu'équation institutionnelle, économique et sociale. A la position nationale répond une interrogation similaire de la part de la société guyanaise, confrontée au chômage, au sous-emploi et à la généralisation de l'exclusion sociale.

B - Chômage, sous-emploi et exclusion sociale

Soulignons, une fois de plus, que l'ensemble des indicateurs – répartition par secteurs d'activité, taux de chômage, sous-emploi – n'ont une signification que dans les ensembles urbains constitués par Kourou, St-Laurent et l'agglomération cayennaise. Dans l'intérieur et dans la vallée du Maroni, la pression théorique de la demande de travail est beaucoup plus faible en raison soit de la faiblesse de la population, soit d'un mode de vie rattaché aux structures coutumières difficilement comparable avec l'économie urbaine et la notion d'emploi salarié subséquent.

Mais dans la mesure où la population départementale est concentrée à 80 % dans les pôles urbains du littoral, ces critères restent révélateurs de crise socioéconomique, malgré des définitions adaptées au contexte métropolitain. Ainsi, la définition du chômage elle-même reste sujette à de nombreuses précautions dans le cadre du marché du travail et de l'économie guyanaise[26].

La répartition des emplois guyanais par secteurs d'activité[27] illustre le profond déséquilibre du marché du travail. Le secteur primaire regroupe 9,6 % des actifs ayant un emploi, le secteur secondaire (essentiellement BTP) 18,6 % et le tertiaire (services non marchands et marchands) 71,8 %. Le marché du travail est largement tributaire de la fonction publique (Etat et organismes déconcentrés, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière) générant l'ensemble des activités de services marchands. La saturation de la branche d'activité « publique » (40 % des emplois [IEDOM, 1999 : 14]) se superpose à l'arrivée massive d'actifs jeunes (15-20 ans) issus de la dynamique démographique à partir des années 1980 (effet conjoint du phénomène de transition démographique et de la migration). Sur un marché restreint et restrictif - marqué par la marginalisation des activités traditionnelles, un secteur informel polymorphe et un secteur moderne peu évolutif - le taux de chômage, croissant depuis vingt ans, atteint une moyenne de 30 % en 1999 {Annexe statistique 29 p. 210}.

Cette situation s'aggrave aujourd'hui en raison de la structure démographique de la population guyanaise dont 43,28 % ont moins de 20 ans {Carte II.8 p. 118}. La corrélation entre population de moins de 20 ans et taux de chômage apparaît nettement {Carte II.7 et Carte II.8 p. 118}. Il est aisé de retrouver dans la superposition des deux cartes les déséquilibres observés dans le cloisonnement de la population et dans l'insertion spatiale différentielle des immigrés en Guyane.

[26] La définition du chômage est celle retenue par l'INSEE. Est considéré comme chômeur la personne qui, au cours d'une période de référence (généralement une semaine) est "sans travail" (c'est-à-dire n'ayant pas effectué de travail rémunéré d'au moins une heure durant la période de référence), "disponible pour travailler" et "à la recherche effective d'un travail" (c'est-à-dire ayant pris les dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour rechercher un emploi). En milieu urbain, notamment dans les cas de chômage de longue durée, ces critères ne sont pas valides en raison d'un marché de l'emploi restreint et restrictif. En milieu rural, l'absence de structures économiques, les moyens de communication déficients et la prédominance d'un secteur informel ou traditionnel rendent caduque cette définition. De fait, le nombre de « sans-emploi » est, en réalité, très supérieur au nombre de chômeurs recensés en tant que tels. Sur le plan méthodologique, nous nous contentons d'utiliser cet indicateur en ayant conscience de ses limites dans le cadre guyanais et, plus globalement, domien.

[27] Sur la base d'estimations réalisées pour 1955-1997 [Benjamin et Godard, 1999 : 230]. Nos données datent du Recensement de Population de 1990. Se reporter à Annexe statistique 31 p. 212.

Carte II.7 : Population active et taux de chômage en 1999

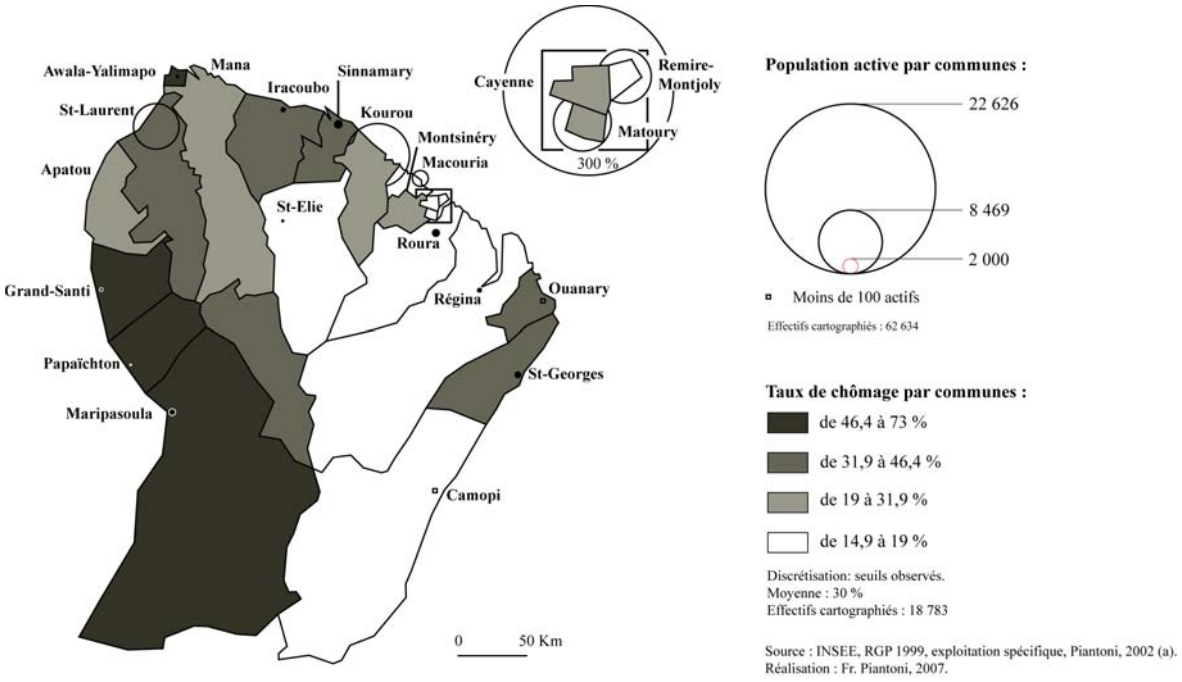

Carte II.8 : Répartition de la population de moins de 20 ans en 1999

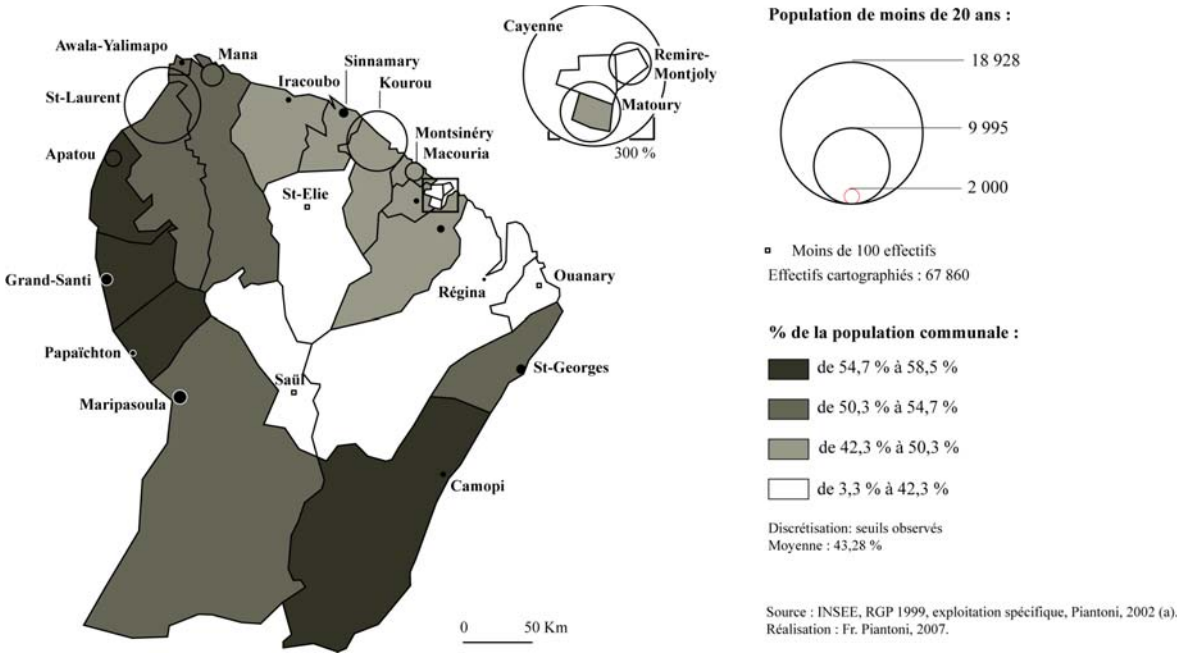

Cet aspect est frappant dans les communes frontalières du Maroni où la population de moins de 20 ans représente près de 53 % de la population et le taux de chômage moyen 40,9 % [28]. En revanche, dans l'agglomération de Cayenne et à Kourou, la proportion des moins de 20 ans est plus faible (respectivement 30,9 % et 42,5 %) et les taux de chômage aussi (28,4 % et 24,7 %). Au chômage touchant prioritairement les tranches jeunes de la population se superpose le chômage de longue durée. Depuis le début des années 1990, les actifs au chômage depuis plus d'un an représentent environ 60 % des chômeurs [Tranap, 1992 : 9]. Pour 1995, ce pourcentage était de 59 % [Benjamin et Godard, 1999 : 143].

Aussi, l'accumulation et la pression sur le marché du travail génèrent des situations de sous-emploi généralisé. Cette situation est flagrante dans les communes frontalières du Maroni, bien que cette définition appliquée aux activités traditionnelles soit inadéquate dans la mesure où elle se réfère à un état de l'emploi urbain salarié. En fait, dans les pôles urbains principaux, le sous-emploi se manifeste par la précarité des situations professionnelles (contrat à durée déterminée, temps partiel, travaux occasionnels), mais aussi par les effets de l'inadaptabilité des mesures sociales de lutte contre le chômage.

Ainsi, les moyens utilisés[29] – CIA[30], CAE, CES (Contrat Emploi Solidarité), CEC (Contrat Emploi Consolidé), stage de formation en entreprises, emplois-jeunes, contrat d'apprentissage, formation en alternance – donnent de faibles résultats dans le contexte du marché du travail guyanais [Cadalanu, 2000 : 24]. Ils ne conduisent pas à des emplois durables mais provoquent une forte croissance des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion[31] (RMI) [Grard, 1998 : 17-18] et une évolution de son caractère palliatif en situation pérenne. Au 31 décembre 1999, la caisse d'allocations familiales gérait 8 605 bénéficiaires [Dixte, 2000 : 29], soit 1 actif sur 7[32] [calcul par rapport à la population active totale], soit 1 chômeur sur deux [calcul par rapport au nombre total de chômeurs]. Ces ratios cachent d'importantes disparités suivant les communes de Guyane (les situations sociales d'un allocataire du RMI habitant le fleuve Maroni et d'un autre, habitant Cayenne, ne se recouvrent pas), mais illustrent, néanmoins, une situation sociale critique résultant d'une politique de développement local inexistante. Au regard de la croissance démographique, le nombre d'allocataires, si les paramètres concernant l'emploi restent inchangés, devrait croître considérablement. Un des effets pervers du RMI est de participer de manière indirecte au sous-emploi sur deux points : d'abord, il apparaît de plus en plus comme un revenu stable que l'on complète par des jobs. Cette pratique est généralisée notamment dans le cadre de l'économie informelle transfrontalière. Ensuite, tout allocataire bénéficie, sous certaines conditions, du droit d'avoir une activité salariée ou non. Cette mesure est particulièrement adaptée à une activité exercée à temps partiel, donc dans une précarité que l'allocataire ne choisit pas forcément.

Chômage et sous-emploi participent directement au processus d'exclusion sociale en s'associant aux logiques communautaristes (spécificité communautaire par branche d'activité, oppression paternaliste[33], liens de dépendance personnelle). Les fractures sociales mettent en avant ces exclusions.

---

[28] Pour le chômage des moins de 25 ans dans l'ensemble des départements d'outre-mer, se rapporter à Fragonard *et alii* [1999 : 14-22] et au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 [2000 : 35-37].

[29] Pour la description de l'ensemble des mesures institutionnelles de luttes contre le chômage et les objectifs escomptés se reporter à Fragonard *et alii* [1999] et au Contrat de Plan Etat-Région [2000 : 37-39].

[30] Les Contrats d'Insertion par Activité (CIA) et les Contrats d'Accès à l'Emploi (CAE) ont été institués par la loi Perben, loi n°94-638 du 25 juillet 1994 tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les Dom. Elle prévoit d'adapter et de compléter les dispositions nationales en faveur de l'emploi. Ces deux mesures, CIA et CAE, touchent le groupe des allocataires du RMI dans le cadre de contrats passés avec les Agences d'Insertion chargées d'établir un programme annuel de tâches d'utilité publique. Le salaire du RMIste est celui du SMIC emprunté au régime juridique des Contrats Emplois Solidarité. Le CAE, spécifiquement destiné aux chômeurs de longue durée, est la forme domienne de la mesure métropolitaine du « contrat de retour à l'emploi ». L'employeur est bénéficiaire d'une aide directe de l'Etat et d'exonération de charges patronales pendant deux ans.

[31] Instauré en 1989 dans les Dom, simultanément avec la métropole. En 2001, l'allocation perçue est de 2 041,88 F pour une personne seule et de 3 062,81 F pour un couple.

[32] Par comparaison : 1 actif sur 35 en métropole.

[33] On entend par « paternalisme » les formes de domination qui entrent dans la catégorie des liens de dépendance personnelle. Il exprime à la fois le rôle de protecteur, pourvoyeur et redistributeur. Plus que les autres désignations (patronage, clientélisme par exemple), le mot « paternalisme » évoque une stratégie active de légitimation de la domination [Léna *et alii*, 1996 : 105].

Ainsi, les 26,4 % de la population guyanaise vivant en dessous du seuil de pauvreté[34] [Benjamin et Godard, 1999 : 151] tranchent avec les sur-rémunérations des titulaires de la fonction publique et des cadres du secteur privé. Le système des primes, hérité de l'administration coloniale, affiche une variabilité selon les Dom et leur histoire.

En Guyane, les majorations salariales de la fonction publique sont destinées aux catégories A et B. Le cumul de la majoration du traitement (25 %), du « complément temporaire » (15%) et l'indemnité d'éloignement touchant tous les titulaires travaillant à plus de 3 000 kilomètres de leur précédente affectation (12 mois du traitement de base pour une période de 4 ans), représente un avantage annuel brut de 65 % par rapport à un fonctionnaire résidant en métropole[35] [Rippert, 1990 : 55-56]. La sur rémunération des fonctionnaires de l'administration d'Etat a influé sur la diffusion locale d'une majoration salariale étendue à l'ensemble des branches de la fonction publique (territoriale, hospitalière, sécurité sociale) mais aussi à l'ensemble des cadres du secteur privé. De fait, le niveau des rémunérations des titulaires ou des cadres du secteur public est démesurément détaché de la réalité locale. La stratification sociale est évidente, et apparaît d'autant plus injustifiée qu'elle n'a aucune légitimité économique locale[36].

II - Crise identitaire et rejet de l'assimilation : l'importance du facteur migratoire

La crise identitaire qui touche la société guyanaise s'inscrit dans une rupture d'équilibre inter-communautaire interne, construite initialement dans le rapport à l'Etat par le biais de l'assimilation[37]. Or, la décentralisation, qui en marque théoriquement l'achèvement, montre, aujourd'hui, un échec économique qui la remet en cause aux yeux de la société guyanaise.

De plus, l'émergence politique de communautés locales – Marrons et Amérindiens – depuis la fin des années 1970 provoque la mutation de la stratification des composantes communautaires, hiérarchisée sur le rapport à l'Etat et le degré d'assimilation[38]. L'immigration surinamaise dans le Maroni est largement actrice de cette émergence. Toutefois, considérée dans l'ensemble de ses composantes, l'immigration, massive[39] et diversifiée (dans ses déterminants, ses lieux d'origine, son intégration spatiale et économique), a introduit une dynamique de repositionnement global des groupes sociaux. Elle s'exprime par une mutation des rapports de pouvoirs directs entre les groupes, mais aussi par la médiation indirecte du lien à l'Etat qui s'y superpose (l'émergence sur la scène politique régionale et internationale de la question amérindienne en est l'exemple le plus significatif).

[34] La mesure de la pauvreté a été déterminée par l'INSEE à partir de l'enquête *Budget des familles* en 1994-1995 réalisée sur les Antilles et la Guyane. Pour une personne seule, le seuil de pauvreté s'établit à un revenu mensuel de 3 067 F en Guyane. Pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, ce seuil est de 6 441 F.

[35] La majoration salariale reste l'avantage commun le plus connu. Soulignons, par ailleurs, le bénéfice d'un congé bonifié qui met à la charge de l'Etat le prix d'un voyage de congé du fonctionnaire et, suivant son indice, de sa famille. Chaque groupe de la fonction publique bénéficie d'avantages de tous types selon les professions.

[36] Par ailleurs, elle alimente une situation de sous-emploi par le simple fait que le coût d'un fonctionnaire titularisé est double. Dès lors, pour échapper à un régime salarial coûteux, les collectivités territoriales ne titularisent pas les agents contractuels (non titulaires) qui restent en situation précaire. Cette situation devrait rester exceptionnelle au regard de la loi du 26 janvier 1984, mais selon le député de la Réunion Jean-Paul Virapoullé [cité par Grard, 1998 : 16], elle s'est généralisée dans les Dom.

[37] En terme méthodologique, il y a toujours un risque à s'aventurer sur le terrain privilégié d'une discipline qui n'est pas la sienne, en l'occurrence celui de la sociologie. Cependant, les implications que recouvrent les mutations identitaires sur l'espace et sur sa fragmentation ne peuvent faire l'économie d'un traitement. Dès lors, le lecteur spécialiste excusera des maladresses, voire des raccourcis conceptuels trop elliptiques ou schématiques.

[38] Ce que nous entendons par assimilation revêt une étroite relation avec les valeurs sociales occidentales et culturelles.

[39] Au regard de la faiblesse de la population locale.

Le groupe Créole assurait, jusqu'au début des années 1980, une fonction d'intégration sociale par son inertie numérique et sa domination économique. Il est aujourd'hui au cœur du bouleversement sociopolitique et de la mutation des rapports de pouvoirs que traverse la société guyanaise.

A - La communauté créole et la question migratoire : du creuset au cloisonnement

A la fin des années 1970, les Créoles représentaient environ 70 % de la population vivant en Guyane [Mam Lam Fouck, 1997 [a] : 23]. Aujourd'hui, le croît démographique dans lequel intervient l'immigration nette et ses conséquences sur le solde naturel de la population a ramené ce pourcentage à 45 % en 1999 [Doumenge, 2000 : 103].

1 - Les Créoles dans la construction de la société guyanaise

Les catégorisations ethniques ou communautaires restent sujettes à de multiples précautions méthodologiques. Elles appellent d'emblée des critiques sur la définition du terme « créole » dans son acception guyanaise. S'agit-il des « nés en Guyane », seul critère que les variables statistiques de droit permettraient de reconnaître ? Assurément non : les Amérindiens ne sont pas des « Créoles » en raison de leur langue et de leur culture, les Marrons non plus, en raison de leur histoire opposée.

S'agit-il des individus de nationalité française ? La réponse est, là encore, négative, le droit du sol n'éludant pas la dimension culturelle. A travers la recherche de « variables de fait » se dessine toute la complexité de la société guyanaise. On perçoit l'improbable définition statistique de ses composantes, prises dans des cadres multiples de hiérarchisation et de confrontation (sociaux, politiques, économiques, spatiaux). Chacune est tributaire d'une histoire migratoire - ancienne ou contemporaine, migrations spontanées ou planifiées - inscrite dans le rapport au pouvoir national, soit par son rejet, soit par l'adhésion (et la participation) au processus d'assimilation.

La constitution du groupe créole en Guyane présente la particularité d'avoir embrassé ces deux mouvements : celui du rejet dans l'immédiate période post-esclavagiste (fronts agraires et fronts aurifères[40]), puis celui de l'assimilation à partir de la fin du XIX^{ème} siècle. La création socioculturelle du groupe « créole » est donc intégrée au processus d'assimilation. Ceci le distingue des autres groupes fondateurs du peuplement ancien ayant eux opté pour le refus de l'assimilation : les Amérindiens, groupe originellement présents, et les Marrons, dont l'arrivée concomitante leur permettrait de porter le nom de « Créoles » si l'on s'en tenait à l'étymologie stricte du mot[41].

Toutefois deux oppositions majeures séparent ces groupes (même s'ils ont trouvé des lieux de rencontre dans l'exploitation aurifère) : la socialisation au sein de la société esclavagiste littorale (qui a défini l'acception guyanaise du mot créole) et le choix du refus de son modèle, valeurs sociales affichant le primat de l'individu et valeurs sociales affichant le primat collectif.

Cette structure sociale a produit une société verticale et hiérarchisée sur le degré d'assimilation des valeurs occidentales et sur leur adhésion. De manière assez claire jusqu'au début des années 1970, elle se déclinait selon une stratification ordonnée prolongeant la logique coloniale : les cadres de l'administration d'Etat - résurgence des colons « blancs » - étaient par définition au plus haut niveau, les Créoles – petite bourgeoisie coloniale, puis employés administratifs – se situaient en second rang, et les Marrons et Amérindiens – passant successivement de « sauvages », puis « primitifs », à « populations tribales » – figuraient au bas de cette échelle [Chérubini, 1985 [b]]. Les immigrés des années 1950-1970,

[40] Les liens entre Créoles guyanais et Créoles antillais se sont mutuellement nourris dans le cadre des ruées aurifères, les premiers ayant précédé les seconds dans la quête d'une richesse qui permettait avant tout de développer des schémas de réussite sociale et économique décalqués sur les modèles occidentaux.

[41] La racine du terme *créole* est l'espagnol « criollo », désignant la descendance locale d'une espèce importée. S'il fut appliqué aux descendants de colons blancs aux Antilles, l'absence de cette classe sociale en Guyane depuis la fin du XIX^{ème} siècle, conduisit à réserver le terme aux descendants d'esclaves libérés à l'abolition 1848.

pour autant qu'ils soient des groupes reconnus - Chinois, Syro-libanais, Brésiliens - s'intercalaient entre les Créoles et les « populations primitives[42] » selon leur capacité d'entreprise commerciale ou la qualité de leur savoir-faire, d'autant plus spécifique que l'étroitesse du marché guyanais exigeait un monopole (pratiquement communautaire) sur des niches économiques inexistantes auparavant.

La société guyanaise s'est construite sur une large diversité d'origine, issue des apports migratoires anciens et contemporains, inscrite parallèlement dans une triple dimension - communautaire, économique et spatiale[43] - hiérarchisée. Aussi, jusqu'au milieu des années 1970, par leur importance numérique et par leur fonction d'intégration sociale progressive des générations immigrées anciennes prises dans le processus d'assimilation, les Créoles se distinguaient par auto-différenciation à l'égard des multiples groupes minoritaires clairement identifiés : Métropolitains, Antillais, Chinois, Javanais, Hindoustanis, Brésiliens, Marrons et Amérindiens. Ils constituaient la composante majoritaire dominante, dont l'importance numérique leur permettait de s'affranchir d'une définition socioculturelle. Cette dernière, aussi implicite qu'incontestée, les plaçait en médiateurs hégémoniques du lien au pouvoir national. Ce double rapport de forces, démographique et politique, constituait un équilibre aussi stable que profondément ségrégationniste. Mais, cette configuration s'est effondrée sous l'action conjuguée de trois facteurs : l'immigration, la décentralisation et l'émergence sur la scène politique locale des Marrons et des Amérindiens dans la suite des migrations, notamment surinamaise.

L'identification, par défaut, du groupe créole qui prévalait jusqu'au milieu des années 1970 s'est métamorphosée aujourd'hui en une affirmation « ethnique » [Jolivet, 1997 : 817] bâtie sur le discours réifiant de la période servile et, par extension, sur le rapport emblématique à l'Afrique jusqu'alors refoulé au profit de la logique assimilationniste. L'ethnicisation s'est progressivement dessinée à partir à la remise en cause de l'action étatique de développement, fondée sur l'apport d'un peuplement exogène, dans la suite des mouvements de décolonisation. Aujourd'hui, on assiste à la tentative d'une construction identitaire figée qui s'élabore sur la base d'un processus d'exclusion.

Ce mouvement n'est pas spécifique à la Guyane mais concerne les Antilles et, de façon plus large, l'ensemble du bassin caraïbe. Les débats sur les notions de créolité[44] et de créolisation[45], en tant que processus de création socioculturelle monopolisent depuis longtemps la littérature antillaise et les disciplines directement attachées à ces thèmes (linguistique[46], anthropologie[47]) mais s'élargissent de façon croissante à l'ensemble des sciences humaines. En suivant Giraud [1997 ; 1999], à partir du cas antillais, nous pensons, à plus forte raison dans le cas guyanais marqué par un apport migratoire extrêmement diversifié, que ce mouvement recèle nombre de paradoxes qui limitent sa portée, d'une part, et s'épuise dans la recherche d'une filiation au détriment d'une expression de la diversité culturelle, d'autre part. Aussi, cette idéologie, sous-tendue par une instrumentalisation politique, ne reste féconde qu'en termes de dogmes intégristes propres à toute logique de repli.

Toutefois, notre propos, bien qu'en le restituant dans le contexte de cette problématique actuelle, n'est pas d'analyser ce phénomène en tant qu'objet mais de montrer que son émergence résulte d'une

---

42 Catégorisation en vigueur durant cette période, incluant les Marrons Boni et les groupes d'Amérindiens établis en Guyane.

43 Cayenne, capitale administrative et commerciale, représente le lieu où s'ancrent l'idéologie de l'assimilation et le rapport aux valeurs occidentales, celle de la modernité et du progrès social [Chérubini, 1988 : 79-96]. A partir de ce point central se sont diffusées graduellement les marges de l'assimilation vers les communes rurales du littoral, puis vers les fleuves et l'intérieur.

44 A l'origine mouvement littéraire impulsé par les Martiniquais Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant dont l'ouvrage commun *Eloge de la créolité* publié en 1989 (Gallimard) constitue une sorte de manifeste.

45 Dont la créolité représentait une sorte d'achèvement du processus de construction identitaire, lequel est « créolisation » (terme qu'utilise l'écrivain anthropologue Glissant Edouard, 1990, *Poétique de la relation*, Gallimard, Paris).

46 Se reporter notamment aux travaux de Chaudenson Robert, 1992, *Des îles, des hommes, des langues : essai sur la créolisation linguistique et culturelle*, Paris l'Harmattan ; 1995, *Les Créoles*, Que sais-je n°2970, PUF, Paris.

47 Se reporter aux travaux de Affergan Francis, 1983, *Anthropologie à la Martinique*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 265 p. ; se reporter également aux travaux de Ghilhem-Chivallon Christine, 1992, *Tradition et modernité dans le monde paysan martiniquais : approche ethno-géographique*, thèse de doctorat, Université de Bordeaux 3.

crise de société déstructurée par des facteurs externes, modifiant son organisation interne. Le cas guyanais, différent du cas antillais par son histoire économique et migratoire, formerait ainsi un processus inverse. Le repli identitaire de la composante créole, marqué par l'émergence d'un processus ethniciste[48], met au jour une crise de société globale marquée par la redéfinition actuelle des rapports de forces. Cette mutation s'est concrétisée sous l'effet de trois facteurs : l'immigration, l'application des lois de décentralisation (1983) qui stigmatise l'achèvement du processus d'assimilation et l'émergence, sur la scène régionale, des groupes marrons et amérindiens renvoyés jusqu'alors à la base de la pyramide sociale.

2 - Du creuset au cloisonnement

L'immigration, à partir de 1965 mais surtout dans la période 1988-1995, a considérablement réduit le poids relatif du groupe créole, jusqu'à remettre en question sa suprématie numérique. Mais la question numérique ne doit pas entièrement masquer une réalité plus complexe. Pour Mam Lam Fouck [1997 [a] : 24, *op.cit.*], « *La Guyane au cours de son histoire a su gérer à la fois la diversité culturelle et les à-coups de son peuplement. Ce qui rend la gestion de la société guyanaise particulièrement complexe, c'est la conjonction de deux mouvements, l'un d'ordre culturel, l'autre d'ordre économique, dans un contexte politique nouveau* [la décentralisation] ».

La Guyane a accueilli, entre 1880 et 1930, des vagues migratoires modifiant l'équilibre numérique de sa population de manière identique à la situation actuelle. Les esclaves libres antillais et guyanais de l'époque aurifère partageaient une similitude de conditions de vie alors que la situation servile récente les rapprochait culturellement par une histoire commune similaire. Durant cette période, la recherche de l'or imposait, par la nécessité d'interdépendances, une obligatoire division des tâches (Guyanais dans le commerce ou les activités induites de l'approvisionnement et Antillais sur les placers). Dès lors, les deux groupes ont fusionné, constituant un « creuset », réunis par un lien socioéconomique éprouvé dans la « *La vi nan bois* », mais aussi par la faillite de l'économie aurifère et par le potentiel d'emplois ouvert à la départementalisation. La loi de 1946 a consacré, pour cette population, le projet d'assimilation[49] porté par la bourgeoisie créole. L'immigration, dans la période pré-départementale, a donc joué un rôle essentiel dans l'intégration de la colonie à la nation.

Ce creuset, confondant Créoles et « Guyanais », a trouvé les limites de ses capacités d'absorption face aux migrations contemporaines, porteuses de références culturelles différentes et poussées par des motivations hétérogènes (économiques, politiques, forcées par la guerre ou la misère). Simultanément et paradoxalement[50], ce même creuset a été l'acteur de l'achèvement du processus d'assimilation en obtenant une autonomie de gestion par les lois de décentralisation. Schématiquement, les Créoles sont passés, pour reprendre l'expression de Jolivet [1997 : 815, *op.cit.*], « *de l'état de majorité dominée à celui de minorité dominante* » [51].

Cependant, la fin de l'idéologie assimilationniste a conduit l'économie guyanaise à s'enfermer dans une structure économique profondément dépendante des transferts, illustrant le lien étroit entre les processus d'affranchissement socioculturel (et idéologique) et les logiques de dépendances économiques, génératrices de marchés d'emploi restreints et restrictifs.

Dans ce contexte, les migrations spontanées récentes (haïtienne, brésilienne, surinamaise), apparaissent comme potentiellement dangereuses, susceptibles de modifier l'ordre socioéconomique établi par un groupe social attaché à une dialectique monovalente avec un centre tutélaire externe. Leur intégration sociale par la société guyanaise - c'est-à-dire leur participation à l'élargissement du creuset - apparaît d'autant plus problématique qu'elles sont porteuses de cultures détachées de l'idéologie de l'assimilation. Elles se sont forgées, au contraire, dans les indépendances politiques anciennes (Haïti, Brésil) et dans le cadre de minorités régionales attachées à des territoires réfractaires à l'action nationale

[48] Nous entendons par ethnie un groupe circonscrit et caractérisé par des éléments culturels au même titre que d'autres groupes, marrons et amérindiens en particulier.

[49] Instillé par la « francisation ».

[50] Ceci peut apparaître aussi comme un lien de cause à effet.

[51] Sans prendre en compte la distribution ethno-spatiale.

(Marrons surinamais). Enfin, face au rejet, les groupes immigrés développent des stratégies d'intégration économique fondée sur le renforcement de la cohésion identitaire également exclusive (associations de défense, de formation linguistique et professionnelle, associations à but culturel ou social). L'utilisation d'outils de contre-pouvoir puisés dans la législation nationale apparaît, aux yeux du groupe créole, comme une instrumentalisation du droit qu'elle a conquis et désormais utilisé à son encontre. C'est dans le cadre de rapports de forces, économiques, sociaux, politiques et spatiaux, que se place le débat de l'immigration, et non dans celui de l'intégration sociale.

B - Immigration et achèvement du processus d'assimilation aux sources d'une crise politique

Si le groupe créole apparaît aujourd'hui fragilisé par les vagues migratoires, c'est qu'il s'interroge aussi sur la finalité de la dynamique de reconnaissance identitaire articulée avec le principe d'assimilation. Avec la décentralisation, le principe a été intégré comme un fondement essentiel et poussé à son terme, puisque le groupe créole a conquis, par la décentralisation, les structures politiques.

1 - La remise en cause de l'idéologie de l'assimilation

L'idéologie de l'assimilation s'est appuyée sur l'amélioration des conditions de vie par l'accès au progrès qu'elle sous-tendait. Légitimant l'intégration à l'Etat, elle représentait aussi le support d'une promotion sociale, dont la formation scolaire assurait simultanément la diffusion et la condition de sa reproduction. Ce schéma était validé par les modèles[52] issus d'une élite créole composée d'abord d'affranchis à la fin de la période servile, puis de esclaves libres ayant fait fortune grâce au commerce de l'or. Or, dès la fin des années 1970, cet idéal est considérablement ébranlé par la croissance du sous-emploi et du chômage. Son rejet partiel provoque un alignement des mesures sociales, puis la décentralisation comme un aboutissement. Les années qui suivent voient une amélioration des conditions économiques par les emplois induits des administrations décentralisées, puis par ceux induits par le cycle des grands chantiers (1988-1993).

A partir du milieu des années 1990, la crise économique fait ressurgir le doute avec d'autant plus d'acuité que, le processus d'assimilation étant achevé, le seul rapport monovalent à l'Etat ne peut plus être uniquement interrogé. Aussi, au travers de la crise économique (dont les conséquences sont le chômage, le sous-emploi et l'exclusion sociale) se développe un questionnement identitaire interne pointant l'échec de l'assimilation dans sa dimension intrinsèquement corollaire à l'identification socioculturelle du groupe créole.

Face au constat d'échec, associé à l'ampleur des mouvements migratoires, les réponses aux questionnements conduisent à un repli, à une tentative de redéfinition socioculturelle par un processus d'ethnicisation. Il se fonde sur la mise en relief de valeurs rejetant celles issues de l'assimilation : autrement dit celles de la période servile (d'où découle le renouveau du rapport à l'Afrique jusqu'alors refoulé), et celles de la période post-servile[53], marquées par le rejet de la société de plantation (réification de la période des fronts agraire et aurifère).

En terme politique, les conséquences de ce renouveau identitaire se matérialisent par un double rejet : celui des institutions décentralisées et de ses représentants, (tous deux symboles imminents de l'assimilation poussée à sa logique ultime et, donc, accusés de son échec[54]), mais aussi celui de l'Etat (tenu pour responsable de son instigation).

---

[52] Pour se libérer des pratiques racistes héritées du système esclavagiste, la petite bourgeoisie naissante, enrichie par l'économie aurifère, va mettre toute sa foi dans la « francisation ».

[53] Période précédant la départementalisation (1848-1946).

[54] Il s'agit ici d'un échec idéologique, mais les dérives qui ont caractérisé nombre d'édiles locaux, certains porteurs du projet de décentralisation, ont renforcé l'opinion de la rue dans leurs accusations Les élus locaux sont donc au cœur de la crise politique qui touchent l'ensemble des institutions. L'ancien maire de Cayenne et l'ancien président du conseil

De fait, elles alimentent la poussée des partis indépendantistes (MDES[55], « Komité Pou Nou Démaré Lagwiyan », PNPG[56]) ou des partis proposant une alternative en dehors des clivages traditionnels (Walwari[57]), au détriment des centrales politiques (Parti Socialiste Guyanais ou Rassemblement pour la France). C'est ainsi que, sur une crise identitaire, se greffe une crise politique qui ne peut se comprendre sans les références que nous venons d'évoquer.

Selon une logique identique de droit à la différence impliquant des modes spécifiques de gestion, les revendications politiques locales prônent une dissociation de certains principes de gestion commune entre les Départements Français d'Amérique (Martinique, Guadeloupe, Guyane). Merle [1998 : 39] note, sur ce point, que « *la dimension culturelle de la crise que vit la société guyanaise se mesure aussi à travers le refus de toute dépendance à l'égard des Antilles.* […] [Les Guyanais ont] *la volonté de voir la Guyane reconnue pour elle-même et non comme un appendice administratif des Antilles* ». C'est dans cette logique que la volonté d'un rectorat propre à la Guyane s'est manifestée dans les revendications des mouvements lycéens, de novembre et décembre 1996.

2 - La redéfinition de la stratification des communautés

Un balayage de l'appellation générique des groupes fondateurs du peuplement ancien de Guyane autres que créoles montre, du XVIII^{ème} siècle à notre époque, les variations de la position de ces groupes dans la société guyanaise : d'abord « sauvages », puis « populations primitives », puis « populations tribales », puis « communautés d'habitants tirant traditionnellement leurs revenus de la forêt », ils sont aujourd'hui « marrons » ou « buschinengre » et « amérindiens » ou « Kaliñas ». L'évolution des catégorisations les désignant - de manière globale et péjorative d'abord, de façon dissociée et plutôt valorisante ensuite, jusqu'à l'utilisation de leur auto-désignation - montre un glissement sémantique révélateur d'une inversion de leur position sociale au sein de la hiérarchie des groupes composant la société guyanaise.

Si cette évolution s'est développée en marge de celle de la société guyanaise (centrée autour de la dialectique assimilationniste), elle n'en devient pas moins actrice de sa profonde mutation, aujourd'hui.

---

général, tous deux membres éminents du Parti Socialiste Guyanais, ont été accusés de prévarication. La gestion des principales collectivités territoriales a fait apparaître des dérives indissociables de la crise financière qui les touchent. Plus récemment, des conseillers généraux ont été impliqués dans la faillite de la compagnie aérienne guyanaise (Air Guyane). On peut citer l'inculpation du précédent maire de Maripasoula pour détournement de fonds publics et abus de biens sociaux, réfugié au Surinam depuis 1999.

55 Mouvement de Décolonisation et d'Emancipation Sociale. Ce parti est entré au conseil régional en 1998 en rassemblant 9 % des voix et obtenant 3 sièges sur 31. Par comparaison, en 1995, il n'obtenait que 7 % des voix ne lui ouvrant aucun siège. Notons par ailleurs que les dirigeants du MDES sont aussi impliqués à la direction du syndicat de l'Union des Travailleurs Guyanais, ayant inscrit l'indépendance politique de la Guyane dès 1973. La centrale monopolise entre 60 % et 70 % des voix aux élections professionnelles. Lire à ce propos Lévy Laurent, juillet 1999, « Guyane : L'"affaire" des militants guyanais, déplaisants relents de l'époque coloniale », *Le Monde diplomatique*, juillet 1999, p. 18.

56 Parti National Populaire Guyanais.

57 Dont la présidente est M^{me} Christiane Taubira-Delannon, députée de Guyane et députée au Parlement européen.

Planche photographique II.5 : Le marché de Cayenne, lieu de visibilité communautaire

(b)

(c)

Le marché de Cayenne constitue un espace public au sein duquel les communautés se cotoient, mais sans mixité. Hmong (b), Créole guyanais (a), Marrons et les autres immigrés (Brésiliens, Surinamais, Haïtiens) se répartissent les bans au sein d'une micro-géographie cloisonnée : entre l'intérieur et l'extérieur des Halles, entre les pans des murs appropriés, puis des rues connexes (c).

Clichés : F. Piantoni, 2007

En effet, la tentative de redéfinition identitaire des Créoles, dans la mesure où elle exclut les valeurs issues de l'assimilation, modifie les rapports de force entre les Créoles et les autres communautés fondatrices du peuplement, qui en ont toujours été écartées : soit par leur refus (marronnage et mouvement de fuite des Amérindiens), soit par une marginalisation au sein de la société départementale[1].

Parallèlement, les Marrons et les Amérindiens de Guyane émergent sur la scène politique et obtiennent, à partir d'une reconnaissance nationale d'un statut de minorités ethniques, des réserves foncières et l'accès au pouvoir local[2].

A la solidité des constructions socioculturelles de ces communautés - nonobstant les clivages entre les ethnies qui les composent – ancrées à un territoire défini et revendiqué, a fait face la fragilité du questionnement identitaire créole à la recherche de ses propres racines laminées par l'assimilation. De fait, les communautés de Marrons et d'Amérindiens sont apparues comme des groupes ayant été capables de maintenir une cohésion sociale grâce à une idéologie antagoniste, celle du droit à la différence.

Ce même droit leur permit de conquérir des communes dont les périmètres ont été définis sur la base des revendications de terres gérées par le droit coutumier. Ainsi, légitimité politique et légitimité territoriale, sont-elles étroitement couplées. Aussi Marrons et Amérindiens ont-ils émergé sur la scène politique et ont-ils été revalorisés par un mouvement d'inversion [Jolivet, 1997 : 819-820].

En conséquence, la redéfinition du groupe créole s'impose comme un processus de création ethniciste au nom du même droit à la différence, et avec pour préoccupation essentielle la matérialisation culturelle du lien indigène à l'espace guyanais. Seul ce lien est susceptible de légitimer une position politique que la fin de l'idéologie de l'assimilation ne justifie plus. Un des éléments clefs de la constitution de l'identité créole est, nous l'avons souligné, la dispersion sur le littoral et l'intérieur, symbole du rejet de la société de plantation. Mythifié et réapproprié selon des logiques paradoxales, ce mouvement apparaît comme fondateur du lien indigène à l'espace guyanais [*Ibid.* : 827], au même titre que celui revendiqué par les Marrons Boni et les Amérindiens Kaliñas.

Pour autant, la constitution d'un autre « creuset », fondé autour des valeurs de référence identitaire à l'espace guyanais et incluant ces trois groupes est loin de s'instaurer. Les valeurs sociales (holisme et individualisme[3]) sont encore antagonistes. De fait, les liens sont inscrits au registre des reconnaissances mutuelles et sont renforcés par des pans d'histoire commune : transmission des pratiques agricoles par défriche-brûlis issus des techniques amérindiennes, interdépendance dans le système d'approvisionnement durant la période aurifère (pour les Marrons et les Créoles essentiellement).

Cette évolution conduit aujourd'hui à une mutation de la stratification hiérarchique du système social. Elle se construit, non plus sur une adhésion graduelle au processus d'assimilation, mais sur la légitimité historique du lien à l'espace qui devient une valeur fondatrice d'identité, aussi ségrégationniste que la classification précédente. Dans ce contexte, les groupes immigrés – et à plus forte raison les immigrés spontanés récents (Brésiliens, Haïtiens, Surinamais) - constituent les composantes les plus dévalorisées de la société guyanaise. Ainsi, se justifie-t-il un racisme d'autant plus exacerbé que les conditions économiques limitent leur intégration sociale et les stigmatisent.

La co-présence de ces groupes sociaux se traduit par un cloisonnement communautaire, lisible dans les fractures de l'espace et dans l'absence d'interactivités[4] entre les pôles urbains. Si la diversité

[1] Nous avons développé ce processus à partir du cas surinamais dans la mesure où les groupes de Marrons sont issus dans la plus grande majorité de ce pays frontalier. La marginalisation des groupes Marrons et Amérindiens en Guyane française s'est effectuée selon le même mode de stratification sociale.

[2] Se reporter à L'émergence des communes mono-communautaires : l'accès au pouvoir local des Marrons et des Amérindiens p. 143.

[3] Sur l'opposition entre individualisme comme valeur socioculturelle créole, et le holisme des communautés d'Amérindiens et de Marrons, lire Jolivet [1990].

[4] Ceci a été montré par des variables globales peu adaptées à l'étude des réseaux micro-sociaux. Nous l'avons déjà évoqué dans le cas du secteur informel à St-Laurent. La réalisation d'une étude économique sur l'importance des réseaux micro-sociaux conduirait certainement à pondérer ce jugement. On sait, par exemple, que nombre de produits des abattis du Maroni ou du Nord-Ouest sont revendus dans une proportion non négligeable sur les marchés de Cayenne et de

culturelle est bien réelle et s'exprime, la Guyane ne constitue pas un « creuset » sociétal où s'élaborerait, par métissage, une synthèse collective riche d'emprunts multiples puisés aux sources du pluriculturalisme.

L'achèvement du principe d'assimilation montre une rupture dans les relations des composantes de la société guyanaise à l'Etat. Cette situation s'écarte des crises sociales précédentes qui se fondaient sur la légitimation de l'incorporation à la nation par le recours à l'alignement économique et social sur le modèle métropolitain. Dès lors, se dessine un espace en mutation marqué par une transition structurelle. Celle-ci aboutit à l'émergence institutionnelle de la Guyane en tant qu'espace singulier dans l'ensemble ultramarin, par la *loi d'orientation pour l'outre-mer* de 2000. Parallèlement, la Guyane se voit dotée du statut de *région ultrapériphérique,* attaché à celui de Dom, dans le cadre de l'Union européenne. C'est donc, dans un contexte externe, que la Guyane se démarque, au sein même des centralités vers lesquelles elle est polarisée (Métropole, Europe, Marché international des télécommunications avec Kourou), et non dans l'environnement régional (Caraïbes, Amérique du Sud).

Kourou. Les filières commerciales sont directes ou organisées par la médiation des Hmong ou des Haïtiens. Des circuits similaires existent aussi pour les objets décoratifs artisanaux des Marrons.

PARTIE III - L'IMMIGRATION CONTEMPORAINE DANS L'ESPACE TRANSFRONTALIER DU MARONI (1982-2004)

La structure fluviale, dès le milieu du XVIII^{ème} siècle, est le support d'un triptyque anthropo-paysager. Dans l'estuaire correspondant à la largeur de la plaine alluviale et jusqu'au premier saut, les colons s'installent dans des établissements situés en fond d'estuaire, comme dans le cas d'Albina au Surinam (les établissements en Guyane française sont beaucoup plus tardifs). Au-delà, la vallée commence aux premiers éléments de résistance, qu'il s'agisse de la navigation ou des formes de mise en valeur agraire qu'interdisent l'orographie localement tourmentée et la pauvreté des sols. Dans une dynamique centrifuge, autant liée qu'antagoniste à la société coloniale, la vallée, fracturée de sauts, fut un espace refuge pour les Marrons enfuis des plantations de la colonie hollandaise. Elle est le fil d'Ariane de la marginalité coloniale et de son expression. Aux sources, le fleuve se confond avec le milieu forestier. S'il est un refuge, ce n'est que dans l'autarcie du peuplement amérindien qui reproduit des modes sociaux ancestraux, à la différence des Marrons qui les reconstruisent. De plus, il offre à l'immigration antillaise les fondements de sa reconstruction sociale grâce à l'or de ses chevelus.

Dès lors, la relation entre l'espace et le pouvoir est spécifique et s'exprime à deux niveaux géographiques : de façon globale, entre l'estuaire et l'amont du fleuve, et de façon sectorielle entre les segments ethno-spatiaux du fleuve. En terme méthodologique, elle conduit à l'analyse des rapports de domination entre les communautés du fleuve et les systèmes politiques nationaux (français et surinamais) d'une part, et les relations entre les groupes eux-mêmes d'autre part.

Ces rapports s'illustrent dans les stratégies d'adaptation dont le vecteur reste la mobilité. Il n'est pas question de dissocier le jeu de l'Etat des processus locaux de production spatiale. Ceci est évident dans le cas des Marrons, mais également dans le cas des Créoles, majoritairement établis dans les villes frontalières (St-Laurent et Mana). Les acteurs de l'espace fluvial sont tous inscrits dans une logique réfractaire au pouvoir national, mais participent chacun à la production de son espace pour leurs intérêts propres. Ces acteurs restent donc profondément tributaires des évolutions politico-économiques des centres du pouvoir établis à Cayenne et Paramaribo.

Chapitre I - La guerre civile du Surinam (1986-1992) et les migrations forçées

Les conditions macro-économiques et politiques internationales ont été abordées. Nous traitons ici des effets de la guerre dans le cadre national et régional. Six ans de guérilla, entre 1986 et 1922, vont provoquer une recomposition des dynamiques socio-spatiales et une inversion du peuplement dans le bassin frontalier, qui fut le seul cadre des affrontements. Au sortir du conflit, le Maroni émerge en tant qu'espace identitaire et politique alors que la frontière administrative recouvre désormais un sens de fracture jusqu'alors ignoré.

Les migrations forçées générées par le conflit s'inscrivent cependant dans le cadre d'un fort cloisonnement communautaire, plaçant les Marrons en marge de la société littorale. Cette situation, ravive l'opposition entre le fleuve et la société littorale, entre les Marrons et l'Etat surinamais. Par la pérennisation des populations déplaçées en Guyane française qu'il engendre, le conflit aboutira à une forme de reconnaissance politique des communautés de Marrons à l'origine de la création de communes « mono-ethniques ».

Le conflit relance l'activité aurifère dans la vallée. Dans ces conditions, la question foncière devient aussi un enjeu économique. Entre droit coutumier et instrumentalisation du droit national, l'acquisition et le contrôle de la terre focalisent l'ensemble des rapports de pouvoir entre les communautés dans le fleuve.

I - Le conflit (1986-1992)

Tout commence par ce qui peut sembler être une anecdote, avec la destitution d'un sergent commando Djuka, Ronny Brunswijk[1], limogé pour vol. Incriminant la ségrégation ethnique au sein de l'armée, il s'engage dans des actions de brigandage au début de l'année 1986. C'est principalement contre les convois de ravitaillement de l'armée que sont dirigées les exactions, alors qu'il en redistribue les produits dans les villages marrons du Cottica [Anouilh, 1994 : 33]. Pourtant, dès juin 1986, l'opposition gouvernementale en exil aux Pays-Bas – le Conseil de Libération[2] – utilise ce leader charismatique qu'elle finance et arme. De « *Robin des Bois* »[3], Brunswijk devient désormais le fer de lance de l'opposition « *au service de la démocratie* »[4]. La guérilla devient le *Jungle Commando* et mène, désormais, des opérations contre l'armée et les symboles du pouvoir. La première attaque d'un poste militaire à Albina le 21 juillet 1986 marque véritablement le début des affrontements et la fermeture de la frontière par la France (elle ne sera réouverte qu'en 1992). A la fin septembre, le mouvement contrôle les voies de communication d'une zone de 30 000 km^2 [Anouilh, 1994 : 35]. D'Apatou à St-Laurent du Maroni, la rive française a un vis-à-vis surinamais entièrement sous le contrôle de la guérilla, malgré les attaques de l'armée surinamaise à Stoelmanseiland, quartier général de la guérilla, le 30 août, puis le 8 septembre à Dritabiki, village du Gran Man des Djuka {Carte III.1 p. 132}.

L'ambition, désormais avouée, est le renversement du régime de Désiré Bouterse, au profit de l'ex-premier ministre en exil et chef de file du Conseil de Libération, Henk R. Chin A. Sen. La guérilla devient alors plus sanglante et s'en prend, à partir de novembre 1986, à des objectifs économiques névralgiques :

[1] Ancien membre de la garde rapprochée de Désiré Bouterse.

[2] Le Conseil de Libération du Surinam regroupe les principaux partis politiques NPS, VHP, KTPI, Pendawa Lima {se reporter à Partie II -Chapitre I -III -B -2 - p. 83}.

[3] Selon l'expression du journaliste C. Chatrier, 1-2-3 novembre 1986, « l'histoire d'une rébellion au Surinam », journal *La Croix*.

[4] Selon les termes d'André Haakmat [cités par Anouilh, 1994 : 34], chef de file du groupe nationaliste *la résistance du peuple*.

destruction d'aéroport coupant de Paramaribo l'intérieur du pays (Zanderij) et détournement d'avions, destruction de l'usine électrique du barrage d'Afobaka (principal centre de production d'électricité), destruction de l'usine d'huile de palme faisant vivre le village de Patamacca (800 personnes), destruction d'une usine de traitement de bois d'Etat (Suriname Timber) sur la rivière Moeroeskreek. Le *Jungle Commando* tient les villes de Moengo (principal centre d'extraction de la bauxite) et d'Albina. Il contrôle également les routes reliant Moengo à Paramaribo et à Albina. La finalité de la rébellion est désormais de prendre la capitale, alors que Chin A. Sen rentre clandestinement au Surinam et rejoint les bases retranchées de la rébellion. L'armée réagit violemment en novembre et décembre 1986. Albina est bombardée le 27 novembre par un patrouilleur de la marine gouvernementale, détruisant complètement la ville. Des populations civiles[1] sont massacrées dans les villages du Cottica, alors que l'état d'urgence est décrété sur les districts de Marowijne, Commenwijne et Brokopondo le 2 décembre. Les rebelles se réfugient dans les bases arrières de Langatabiki et Stoelmanseiland, proches des rives françaises. Des escarmouches sont lancées de part et d'autre jusqu'en juillet 1989, où l'armée, par une contre-offensive, se rend maître de la région d'Albina-Moengo-Patamacca sans que l'île de Langatabiki et la ville de Moengo ne soient reprises. L'état d'urgence est levé par le gouvernement civil restauré en décembre 1987[2].

L'idée d'un processus de paix est entérinée, sous la médiation du gouvernement français, par les Accords de Portal[3] puis de Kourou, respectivement le 8 juin et le 21 juillet 1989.

La rébellion est, peu à peu, considérablement réduite et l'anéantissement du *Jungle Commando* se dessine avec l'arrestation de Brunswijk à Cayenne le 18 juin 1990 alors qu'il s'apprêtait à rejoindre la Hollande. Miné par les divisions internes et le départ du chef, le mouvement ne peut résister à l'offensive que lance l'armée, sans ordre du gouvernement civil, sur Moengo, Albina et Langatabiki[4]. Le *Jungle Commando* rejoint le Tapanahoni et dépose les armes en 1991, avant de créer, avec les groupes amérindiens, le *Front de l'Intérieur*, destiné à faire entendre la voix des minorités du Maroni. Le 8 août 1992, un accord de paix est signé avec le gouvernement civil, élu après deux ans de dictature militaire dirigée par Bouterse. La frontière est alors réouverte : la France peut mettre en place un plan de rapatriement des 13 000 réfugiés qu'avait générés le conflit dans les communes frontalières, particulièrement à St-Laurent et Mana.

II - Des réfugiés temporaires à la pérennisation du peuplement

A partir du début du conflit, entre 9 000 personnes [sources préfectorales] et 13 000 personnes [CIMADE, 1993 : 44-46] vont trouver refuge dans les communes frontalières du Maroni (St-Laurent, Mana, Apatou essentiellement) { p. 133}. Les réfugiés sont des Djuka et des Paramaka, à l'exception d'un millier d'Amérindiens (Galibi et Arawak). Dans les premiers mois du conflit, les migrants forcés s'apparentent, selon l'essai de typologie défini par Lassailly-Jacob [1999 : 36], à des « réfugiés clandestins ».

Les vagues de migrants se fondront à la fois dans les villes et villages frontaliers, dans les faubourgs de St-Laurent du Maroni et dans le milieu rural. Ces « dispersés » ne seront ni enregistrés ni assistés. En décembre 1986, deux camps sont mis en place : le premier sur l'aérodrome de St-Laurent du Maroni et le second dans l'ancienne léproserie de l'Acarouany sur le Chemin départemental n° 10, proche du village des Hmong. En avril 1987, deux autres sites sont ouverts sur le C.D. 9 au PK 9, puis à l'ancien bagne de Charvein. Enfin en mai 1988, un dernier emplacement est installé sur le C.D. 9 au PK 11 {Carte III.1 p. 132}.

Ces camps seront d'abord gérés par l'armée française, puis conjointement avec le Haut Commissariat aux Réfugiés, à partir d'avril 1988. Ni le statut de réfugié, ni tout autre forme de statut juridique ne sera accordé à ces migrants. Ils seront PPDS (Population Provisoirement Déplacées du Surinam). Ce statut ne

[1] Le 29 Novembre 1986, les forces gouvernementales massacrent des populations civiles, 35 personnes, dans le village natal de Brunswijk, Moïwana.

[2] Mais tenu par le conseil militaire dirigé par Bouterse.

[3] Ile à proximité de St-Laurent.

[4] Journal *Le Monde*, lundi 3 septembre 1990, « dépêches AFP ».

permet aucun accès à une régularisation administrative, alors qu'une politique restrictive de délivrance de cartes de séjour est instaurée. 6 000 personnes [Anouilh, 1994 : 52] sont accueillies dans les camps de PK 11, Charvein et PK 9, les autres PPDS étant dispersés dans les communes frontalières. La population de l'ensemble des communes frontalières croît de 11 368 à 25 926 habitants entre 1982 et 1990 [INSEE, RGP 1990], soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10,83 % {Annexe statistique 27 p.209}.

Carte III.1 : Flux et zones d'affrontements durant la guerre civile du Surinam (1986-1992)

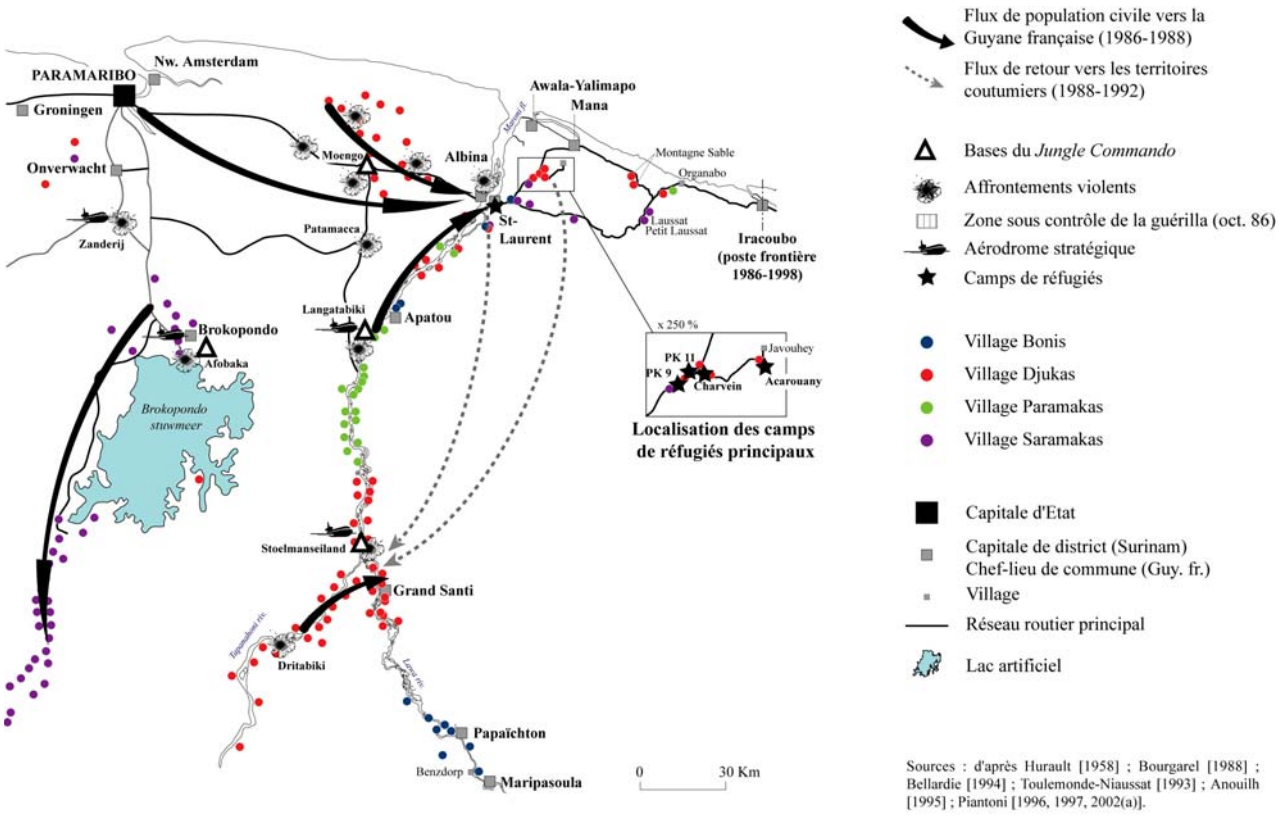

L'analyse migratoire est précisée par l'étude quantitative des flux selon les communes. Ils sont focalisés sur les communes frontalières entre 1982 et 1990 {Carte III.2 p. 135}. La proximité des aires de peuplement communautaire traditionnelles doit être invoquée, mais l'Etat français a aussi joué un rôle dans la circonscription des flux. Il va fermer, dès décembre 1986, par le poste frontière installé à Iracoubo, l'Est du département à la migration surinamaise. Cette situation se prolongera jusqu'en décembre 1998. Seuls les Surinamais disposant de titre de régularisation (cartes de séjour) seront autorisés à franchir cette limite nationale à l'intérieur des terres[1]. La France, jouant dans ce conflit la carte de la non-ingérence pour des raisons géopolitiques, n'envisagera pas l'intégration de cette population au plan politique départemental (marqué par une forte dissension ethnique) et au plan économique.

[1] Jusqu'en 1993, la sous-préfecture ne délivrait pas de cartes de séjour [entretien secrétaire général de la sous-préfecture, St-Laurent, avril 1995] ; cette opération nécessitait un déplacement vers Cayenne et donc le passage du poste frontière d'Iracoubo. Pour les Surinamais non régularisés (et désirant l'être), le franchissement de cette frontière interne se faisait nécessairement de façon illégale.

Planche photographique III.1 : L'ancien camp de réfugiés de Charvein en 2007

Cliché : F. Piantoni, 2007

Sur les lieux d'établissement des PPDS, la stelle évoque le massacre du village Djuka de Moïwana le 29 novembre 1986 qui généra l'éxode des réfugiés (*Loweman*) représenté par l'homme s'enfuyant avec ce qui lui reste d'effets personnels. Le chien, le poursuivant et prêt à mordre, est chargé de symbolique dans la culture du marronnage : c'est celui du maître honis, par analogie les forces gouvernementales surinamaises. Sur la stelle figure les prénoms et les âges des 35 personnes personnes massacrées, 15 sont des enfants de moins de 12 ans.

Graphique III.1 : évolution des réfugiés enregistrés dans les camps (oct. 1986-nov. 1987)

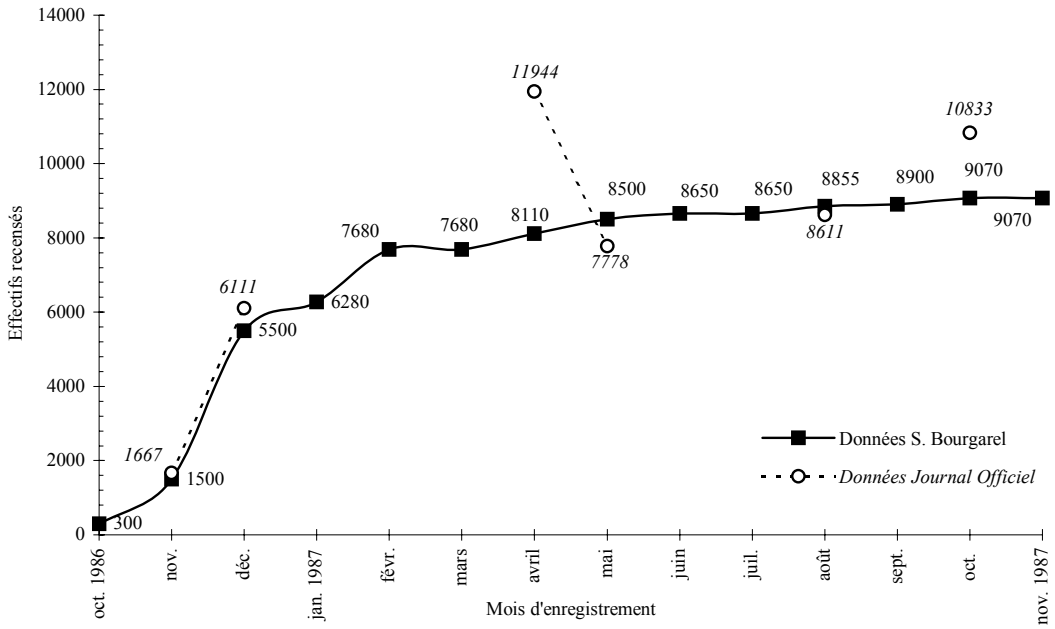

Sources : Anouilh [1994 : 51], Bourgarel [1989 : 147].

Cependant, la population réfugiée demeure dans son ensemble peu favorable au retour dans les zones prévues par le H.C.R. pour le rapatriement : crainte de représailles, absence de confiance dans le gouvernement civil instauré en 1991, destruction des villages dans les zones de départ, situées essentiellement dans la région de Cottica. De plus, les mouvements dissidents issus de *Jungle Commando* ont rendu les rapports communautaires internes difficiles, empreints de suspicion et de haine.

Enfin, le caractère familial de cette migration forcée, associé à une astreinte de localisation des installations durant six ans, a favorisé la translation des foyers matrilocaux[1]. On entre dans un schéma touchant aux difficultés d'accompagnement au retour que formalise Grunewald [1999 : 410] par la règle des quatre « R » : retour, réconciliation, réhabilitation, reconstruction. Toutefois, dans ce cas, son application se heurte à une proximité des zones de départ et des lieux d'accueil. Malgré des aides financières (4 000 Francs[2] par adulte et 2 000 Francs[3] par enfants), la politique de retour sera un échec. Seuls de faibles effectifs vont quitter la Guyane au règlement du conflit en mai 1992 et à la fermeture des camps en septembre de la même année.

De conjoncturelle, cette implantation devient donc structurelle à partir du milieu des années 1990, mettant en évidence le processus d'installation d'une partie de la population sur les anciens sites des camps dans le milieu rural du Nord-Ouest guyanais. La population surinamaise Djuka, originaire du Nord-Est du Surinam, majoritairement présente dans les camps, est essentiellement représentée[4].

[1] Rappelons que la structure familiale coutumière est, chez les Marrons, matrilinéaire et matrilocale.

[2] Valeur donnée pour cette période.

[3] Valeur donnée pour cette période.

[4] Pour le recensement et la diffusion de ces populations à partir des anciens sites se reporter à Piantoni, 2007 (b).

Carte III.2 : Flux migratoires surinamais rapportés par communes (1982-1990 et 1990-1999)

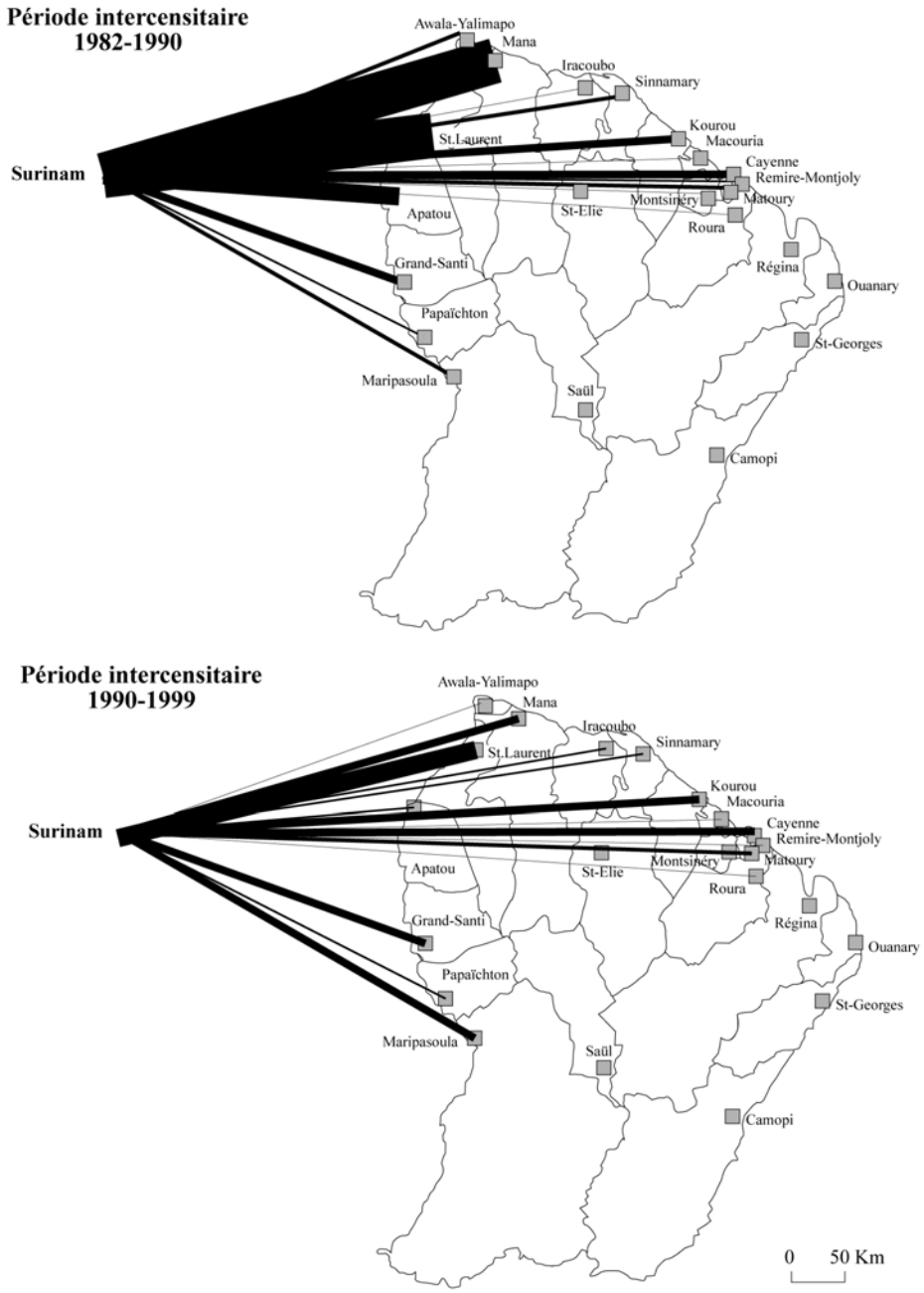

Volume d'effectifs par flux

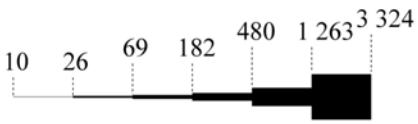

Effectifs cartographiés pour 1990 : 7 811
Effectifs cartographiés pour 1999 : 2 298

Seuls les volumes de flux supérieurs à dix effectifs ont été cartographiés.

* Note méthodologique :
ces flux ont été obtenus à partir du croisement de quatre critères caractérisant l'origine :
- lieu de naissance,
- commune de résidence actuelle,
- nationalité,
- pays de résidence antérieure.

Source : RGP 1990 corrigé et RGP 1999 , exploitation statistique spécifique, Piantoni [2002 (a) : 229].

Réalisation : Frédéric Piantoni, 2007.

III - Les flux vers l'amont du Maroni : le regain de l'exploitation aurifère (1996-2004)

Dès la fin du conflit (1992), se sont développées des migrations de retour vers les espaces coutumiers de la vallée, constituant un mouvement inverse aux flux liés à l'exode rural. La situation de crise économique profonde que connaît le Surinam, la destruction des villes d'Albina et de Moengo, associées à la fin de la politique de grands travaux d'infrastructures en Guyane, entraînent une difficile intégration des Marrons dans le département. Dans ce contexte, pour les immigrés fluviaux du littoral, essentiellement Boni et Djuka, le fleuve a cessé d'être l'espace enclavé, celui d'où l'on partait pour rejoindre l'illusoire prospérité côtière. Il est devenu au contraire l'espace-ressource, permettant de pallier les conditions de vie précaires en ville. Ainsi, la croissance ramifiée de St-Laurent le long des axes routiers ne permet plus d'allier une activité urbaine et celle de l'abattis, base de la survie familiale. De plus, les prestations sociales (Revenu Minimum d'Insertion, allocations familiales…) autorisent l'accès à de meilleures conditions de vie sur le fleuve, contrairement au mode de vie urbain, où de nombreuses charges amputent les budgets familiaux[1]. Enfin, les emplois créés par la décentralisation dans les communes fluviales, même peu nombreux et très convoités dans le cadre des luttes d'influences lignagères, ont suscité une attractivité nouvelle vers les villages fluviaux auparavant délaissés.

A - Le regain de l'orpaillage

A ce déterminant de migrations de retour, corrélatif à la difficulté d'insertion en milieu urbain, se juxtapose le regain de l'activité aurifère. Cette activité, dont les prémices commencent durant la guerre, (l'or servant à payer les armes et les combattants[2]), s'est généralisée depuis le milieu des années 1990 chez les groupes marrons[3]. L'espace entre les rivières Lawa et Tapanahoni, aujourd'hui surinamais et situé sur les territoires coutumiers Djuka, est l'objet d'une prospection systématique. Elle se développe à l'aide de barges sur le fleuve pour les gisements alluvionnaires, puis, à la fin des années 1990, directement au sein des gisements éluvionnaires, à flanc de collines.

A partir de la crique Beïman, puis en remontant le Tapanahoni ou la Lawa à partir de LawaTabiki, les conséquences de cette activité sont perceptibles à travers l'émergence de *kampus* (village-campement), hameaux situés sur les berges du fleuve. Ils se structurent autour d'une échoppe-épicerie, souvent d'une petite boîte de nuit, d'une pyramide d'une cinquantaine de fûts métalliques de 200 litres qui tient lieu de station d'essence et de réserves de combustible, destinées au fonctionnement des groupes électrogènes et des engins nécessaires à l'exploitation aurifère. On y trouve enfin une citerne destinée à recueillir l'eau de pluie à laquelle s'approvisionne l'ensemble des habitants. L'habitat, réalisé en parpaings et tôle zinguée, révèle l'origine urbaine des habitants et les liens avec le littoral d'où proviennent ces matériaux. De la même façon, les produits manufacturés, les conserves et l'alcool vendus dans l'épicerie proviennent par pirogue du littoral alors que la musique, de style Reggae et Rapp, est aussi celle de la côte. Autour de ce groupement se développe une ceinture d'abattis destinés à l'autoconsommation et souvent à la vente des surplus. Il est surprenant, enfin, de noter l'importance de la pelouse parfaitement tondue et parsemée de palmiers disposés en formes géométriques au centre du groupe de maisons « en dur », tranchant avec l'habitat traditionnel en planche. On perçoit aisément dans cette forme d'organisation spatiale celles des placettes coloniales des villes côtières. Ce type d'habitat apparaît comme un signe immédiatement identifiable lorsqu'on circule sur le fleuve. Ces villages sont généralement gérés par le chercheur d'or, propriétaire d'une ou plusieurs barges et du matériel d'extraction aurifère (pompes et lances à haute pression). Il y regroupe sa famille élargie, qu'il nourrit et emploie, se comportant en potentat local et s'arrogeant des pouvoirs de chef coutumier, ce qu'il

[1] Entretien 2001, 2008.

[2] Entretien 2001, 2008.

[3] Rappelons que lors des ruées aurifères de la fin du XIX^{ème} siècle, la zone comprise entre les rivières Lawa et Tapanahoni avait été protégée de toute recherche en raison du contesté frontalier franco-hollandais.

n'est pas dans le système traditionnel. Ce migrant urbain de seconde génération acquiert donc un rôle social et politique par le biais d'une activité économique fortement rémunératrice. Il contribue aussi à générer un appel migratoire auprès d'autres membres familiaux restés en ville et à fixer un peuplement.

L'orpaillage révèle les liens entre le fleuve et la côte. En effet, si l'activité aurifère procure les dividendes, l'argent est souvent réinvesti dans l'achat de pirogues de transport et dans le commerce. Dans le fleuve, ces trois activités – or, transport, commerce de détail – fonctionnent ensemble, si le chercheur d'or a des capacités d'investissement[1]. Elles sont les trois piliers du processus d'installation des migrants urbains de seconde génération. Les migrations de retour s'inscrivent, de fait, dans un contexte d'adaptation à l'économie d'échange en étroite liaison avec la côte, les migrants étant issus du milieu urbain, généralement formés et rompus aux rouages de l'économie monétarisée.

Dans le cas des Djuka résidant dans les camps, la plupart avait une qualification professionnelle dans le secteur tertiaire ou secondaire du fait de la précocité de l'exode rural ;

La guerre, facteur de rapprochement des groupes marrons fluviaux[2], a permis la généralisation de la dimension transfrontalière du bassin fluvial par la restauration, ou plus précisément, la consolidation d'une articulation entre la vallée et l'estuaire urbain. L'axe Nord-Sud du fleuve s'est donc affirmé au détriment de l'axe Est-Ouest rompu par la fermeture de la frontière administrative. Le regain de l'activité aurifère a conduit à l'émergence d'une économie fluviale lucrative essentiellement concentrée autour de Grand-Santi et de Maripasoula.

Elle contribue à la fixation du peuplement dans le bassin fluvial, mais permet aussi à ceux qui auraient dû rester sur la côte d'y revenir, non pas par intérêt strictement culturel, mais financier. L'exemple du village d'Apagi, village Djuka en amont de Grand-Santi, est significatif : la majorité des 200 villageois est originaire de Moengo et de Paramaribo[3] après avoir transité, pour certains, par le camp de Charvein. La relance du mouvement vers les territoires coutumiers a reposé la question de leur réaffirmation accrue par l'enjeu que représente la seule activité économique du fleuve permettant réellement une intégration (par les revenus qu'elle engendre) au milieu urbain.

L'exploitation de l'or sur des territoires claniques par des migrants urbains, généralement détachés des valeurs traditionnelles, conduit rapidement à des heurts interethniques dans la vallée, notamment sur la rive française plus riche en gisements que la rive surinamaise. L'instabilité sociale qui en découle, aiguisée par le potentiel de richesse, puise, dans l'histoire, les rapports de domination et les motifs actuels de leur pérennisation (cas des Boni et des Djuka). Les ressources de l'espace fluvial deviennent enjeu. Leur exploitation s'inscrit dans les rapports de pouvoir internes à l'échelle locale, mais aussi à l'échelle nationale par le fait que les territoires communautaires sont situés de part et d'autre de la ligne frontalière.

L'exploitation aurifère est aujourd'hui nouée à la question foncière et aux logiques coutumières d'appropriation. Fondamentalement ambiguë, quel que soit le référentiel – coutumier ou juridique national – , elle aboutit aujourd'hui à des situations de non-droit.

B - Maripasoula : renouveau et déclin contemporains de la ville de l'or (1995-2004)

Le regain de l'activité aurifère Maripasoula se démarque par son histoire, intrinsèquement liée à l'activité aurifère et des ruées de la fin du 19°siècle. La *vi nan bois* est étroitement associée à l'identité créole guyanaise.

En amont du pays Boni, concentré autour de Papaïchton, le site actuel de la ville remonte aux années 1870-1880, au moment de la ruée aurifère [Strobel, 1998]. Elle en subit directement l'échec par une forte dépopulation à partir de l'entre-deux guerres au profit du littoral, en gardant un noyau d'une centaine d'individus [Ibid.]. A l'origine à forte dominante créole sainte-lucienne, elle devient en 1969 – année de la

[1] Entretien 2001, 2008.

[2] Malgré les dissensions internes, remises au jour par la guerre et les mouvements dissidents du *Jungle Commando*.

[3] Entretiens 2001, 2008.

création de la commune – pluri-communautaire, en raison de l'attraction générée par les emplois administratifs et la construction d'équipement. Les Boni s'y installent à partir de cette période.

1 - Le « Gold Rush » (1986-2004) : les migrations brésiliennes dans l'orpaillage

Le regain de l'activité aurifère, au milieu des années 1990, va constituer un appel migratoire triplant la population et bouleversant la structure démographique. La population a augmenté de 1 007 en 1982 à 3 699 en 1999. La population réelle serait de 4500 personnes aujourd'hui. Entre 1990 et 1999, le taux de croissance général (8,75 %) est autant tributaire du taux de croissance naturelle (4,15 %), le plus fort du fleuve, que du taux de croissance lié au solde migratoire (4,6 %). La conjonction du facteur de hausse des naissances et de la migration préfigure d'une croissance démographique importante si cette situation se maintient, grâce à l'activité aurifère. La population est majoritairement jeune, 51,3 % ont moins de 20 ans. Ce facteur s'explique par la présence d'infrastructures scolaires, dont le seul collège de la vallée drainant les élèves des Pays Boni Wayana.

Le caractère multi-communautaire se lit dans l'éventail des nationalités, même si la population française est majoritaire (78 %)[1]. Les Surinamais représentent 12,3 % (450 individus) et les Brésiliens, 7,7 % (282 individus). Dans ces deux composantes, il est intéressant de souligner le sex-ratio : pour la population brésilienne, il s'élève à 31 hommes pour 5 femmes, dans le cas de la population surinamaise, le ratio est de 11 hommes pour 2 femmes [INSEE, RGP 1999, exploitation spécifique]. La migration étrangère est essentiellement masculine.

Jusqu'en 1996, l'exploitation de l'or fut croissante et permit un ralentissement des flux migratoires vers les villes estuariennes (St-Laurent, Mana). Il permit d'endiguer les crises sociales au regard de la faiblesse du marché de l'emploi local. Cependant, les années 1997 et 1998 furent marquées par une chute des cours sur les marchés internationaux[2], provoquant la faillite d'un nombre important de structures d'exploitation (barges ou placers). L'importance de la demande de travail permit à nombre d'artisans orpailleurs d'exploiter la main-d'œuvre, généralement brésilienne, en situation illégale et de racheter des placers et des barges. Les conséquences furent immédiatement perceptibles sur le plan social et se manifestèrent par une croissance de l'insécurité jusqu'à son auto-légitimation dans le cadre d'une situation de non-droit[3].

Pourtant si la population de la ville s'est considérablement accrue sous l'effet de l'activité aurifère en étant un espace d'accueil pour les immigrés brésiliens venus chercher l'or, les résultats de la mission réalisée en fevrier 2008 montre un espace en déclin démographique.

---

[1] L'analyse démographique, à partir des statistiques françaises, comporte un biais par la prise en compte de la population amérindienne (800 individus) sans nationalité.
La communauté Wayana, installée aujourd'hui à Maripasoula, s'est établie aux sources du Maroni (Litany, Tempok, Marouini) dès la fin du XVIIIème siècle. Elle s'est affirmée comme intermédiaire commercial entre les Boni, les groupes amérindiens du Nord du Brésil, et les comptoirs coloniaux de l'Oyapock [Grenand et Grenand, 1985 [b] : 23]. Aujourd'hui, leurs revenus principaux sont issus de l'agriculture sur abattis, de la chasse et de la pêche, dont une partie est revendue à Maripasoula, mais aussi, dans une proportion très faible, de l'activité aurifère. L'usage de l'espace et du biotope forestier s'affranchit de la limite frontalière, par ailleurs non définie**1**. Les Wayana sont estimés à 800 individus [Leprêtre, 1999 : 559], en croissance démographique. Les liens qu'entretiennent les communautés amérindiennes dans l'espace frontalier sont donc transversaux, mais Galibi et Wayana sont absents des relations d'échanges dans leurs dimensions longitudinales, des sources vers l'estuaire.

[2] La crise débuta avec l'action des banques russe et sud-africaine qui revendirent une partie des réserves nationales. Parallèlement, les banques européennes se délestèrent des stocks, l'or n'apparaissant plus comme une valeur refuge.

[3] Lire à ce propos Simon Catherine, 12 juin 1997, « Pour tout l'or de Maripasoula », *Journal Le Monde*, p. 13

Carte III.3 : Localisation des sites d'exploitations artisanales et industrielles depuis 1995

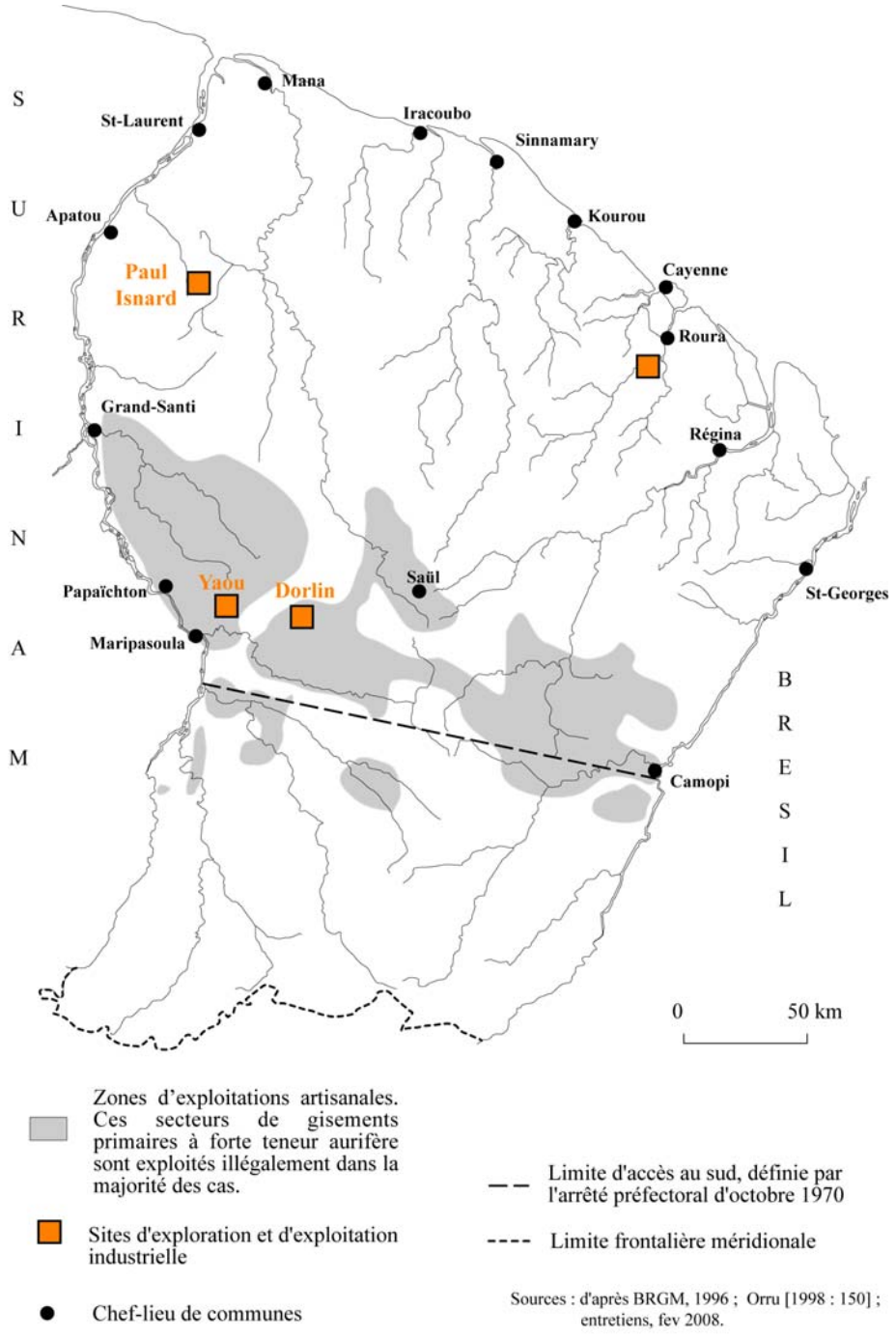

2 - La réorganisation depuis 2004 : le Surinam base arrière de l'exploitation en Guyane

Avec la croissance des cours de l'or induite par la crise des marchés internationaux depuis 2004, et malgré la difficulté d'accès aux sites d'exploitations de groupes internationaux leaders dans le domaine de l'exploitation aurifère vont s'installer dans la commune de Maripasoula. La création de filiales locales va favoriser la croissance de permis de recherche et d'exploitation et, en conséquence, créer un appel de main-d'œuvre compétente expérimentée.

Par ailleurs, si les importantes opérations destruction de sites illégaux menées par l'armée – opérations Anaconda – ont détruits un nombre important de sites illgaux, la facilité de régularisation administrative au Surinam et la croissance des cours sur les marchés, ont généré le regain de l'exploiation aurifère, dont le Sud guyanais recelle les plus importants gisements. Le renouveau de cette activité est initié également par des entreprises multinationales et des PME-PMI locales, suscitant un appel de main-d'œuvre, majoritairement brésilienne.

On constate une diversification des espaces d'émigration traditionnels et des typologies migratoires. Des mineurs (*garimpeiros*) émigrent aujourd'hui des grands chantiers d'extraction aurifères de l'ouest du Pará, du nord du Matto Grosso du sud, du Roraima[1] et du Maranhão. Cette dynamique est majoritairement illégale et composée d'hommes seuls, de 25 à 40 ans, ayant peu de rapport avec le milieu urbain. La majorité des orpailleurs résident au Surinam ou 3 villages de mineurs de 150 à 800 personnes se sont créés depuis 4 ans.

Cet aspect est illustré par le nombre de brésiliens illégaux à Maripasoula, dont le nombre est estimé à près de 1 000[2], même si nos entretiens effectués en mai 2001 et en 2008 indiquent que la population brésilienne n'excède pas 500 individus[3]. Le nombre officiel de Brésiliens est de 282 [INSEE, RGP 99]. Ce décalage s'explique par le fait que nombre de Brésiliens ne résident pas en ville mais sur les placers[4], ou sur la rive surinamaise.

Si la population sur les sites d'orpaillage n'a pas été recensée, on peut néanmoins tenter d'esquisser les tendances démographiques. En croisant les entretiens réalisés en fevrier 2008, on peut estimer la population liée à l'orpaillage résidant sur les sites d'orpaillage en forêt à 4500-5000 personnes[5] établies dans les criques de Petit-Inini, Grand-Inini, Eaux Claires, Petit Palafini, Ouaqui, Sapokaï, Sileini et Kwata (sites dans la zone grise de la Carte III.3 p. 139).

Pourtant, en marge de l'immigration directement associée à l'exploitation de l'or, se développe un mouvement corrélatif, qui n'est pas directement engagé sur les sites. L'arrivée de familles avec enfants-brésiliennes, donimicaines, guyaniennes, surinamaises – semble introduire une mutation de la structure démographique : rajeunissement de la popupation, diminution des taux de masculinité. Leur ambition est de s'insèrer en Guyane par la création de micro-entreprises (restauration, commerce de proximité essentiellement) {Planche photographique III.3 p. 142 }. Pour autant, les procédures restrictives de régularisations administratives liées à la personne et l'activité économique, pénalisent lourdement cette dynamique. Ainsi, nombre de familles s'établissent, par défaut, au Surinam, sur la rive opposée, où l'établissement administratif et économique est facilité et promut par l'Etat frontalier. De fait, qu'il s'agisse des revenus liés à l'exploitation aurifère directe ou des effets induits de croisance économique, le Sud guyanais ne tire qu'un avantage très faible des richesses de son sol au profit du Surinam.

[1] Les entretiens personnels réalisés à Maripasoula en mai 2001, puis en 2008, confirment les analyses d'Orru [1995 : 153].

[2] Entretien, 2008. Ce chiffre est celui pour l'espace urbanisé. Dans le Sud de la Guyane, la population est estimée à 9000 personnes à Maripasoula et dans les rivières de l'intérieur forestier.

[3] Entretien effectué au centre de santé de Maripasoula.

[4] Site d'extraction aurifère.

[5] Source : entretien, 2008

Planche photographique III.2 : L'exploitation aurifère

L'or éluvionnaire, situés aux flancs des pentes, dans les roches altérées ou à proximité des gisements primaires, est essentiellement exploité par des unités artisanales grâce à des motopompes (ci-contre) et des lances à haute pression. Cette technique permet de liquéfier les boues (ci-dessus), puis de récupérer les paillettes et pépites d'or par des procédés de décantation, de lavage et d'agglomération par l'utilisation du mercure.

Clichés : F. Piantoni, 2008.

Depuis les opérations de destruction des sites illégaux (2004) – connues sous le terme d'opérations Anaconda - trois villages miniers de 150 à 800 personnes se sont déplacés sur la rive surinamaise.
La population est composée d'immigrés brésiliens originaires des états du Nordeste (Amapá, Ceará, Maranhão, Rondonia), souvent des villes (Macapá, São Luis do Maranhão, Fortaleza).
Si le travail sur les placers est effectué par les hommes, le pouvoir d'achat des orpailleurs draine aussi des femmes qui tiennent les commerces de proximité, de restauration et de colportage. La prostitution, souvent occasionnelle, est aussi présente.

Clichés : F. Piantoni, 2008.

Planche photographique III.3 : L'immigration corrélative à l'activité aurifère à Maripasoula

Les Guyaniens installés à Maripasoula (5-6 familles depuis les années 90) se sont insérés soit dans les métiers techniques de l'or (conducteurs d'engins, charpentier, plombier, mécanicien, personnel domestique, peintre, maçon) soit dans le commerce alimentaire et location de DVD. Généralement diplômés, souvent pluri-actifs, les trajectoires migratoires sont complexes et la mobilité forte.

Des familles brésiliennes et des jeunes femmes seules se sont établies à Maripasoula à la suite d'une première expérience de travail chez un membre de la famille arrivé dans les années 1990 (photo gauche). Comme les Dominicains (à droite), l'ambition est de fonder une entreprise (commerce de proximité, restauration) d'en vivre et de s'établir à Maripasoula. Pourtant, la fin de l'orpaillage les frappe durement et les conduira à investir au Surinam si les conditions deviennent trop difficiles.

A partir de Cayenne et de St-Laurent, des membres de la communauté haïtienne se sont établis dans les communes de l'intérieur, notamment à Maripasoula. Dans cette commune on compte 10 familles (soit environ 50-60 personnes) installées depuis 1991. Cette immigration, très faible par comparaison à Cayenne et Kourou, s'est effectuée par regroupement familial. Elle s'inscrit dans le petit commerce alimentaire (revente de fruits, légumes, œufs, volailles) (ci-contre), l'activité agricole de subsistance, le travail domestique et la restauration rapide.

Clichés : F. Piantoni, 2008.

IV - L'émergence des communes mono-communautaires : l'accès au pouvoir local des Marrons et des Amérindiens

Dans le cadre de la guerre civile, l'identité du fleuve s'est affirmée dans la lutte contre le pouvoir de la côte. Le conflit s'est d'abord joué sur les fractures socio-ethniques et socio-spatiales du Surinam, dont il a formalisé l'existence par le morcellement de la construction territoriale nationale. En opérant une translation de la frange orientale littorale surinamaise en Guyane française, il a introduit une inversion des polarisations démographiques et fonctionnelles dans l'espace frontalier, à la fois dans l'estuaire et dans la vallée. Avec le regain de l'activité aurifère, le fleuve devient un espace-ressource, dont l'exploitation, palliant l'impossible intégration économique sur le littoral, est elle-même enjeu de pouvoir et de conflit inter-communautaire dans la vallée frontalière.

La croissance démographique sur la rive française et l'échec du retour des réfugiés en raison de la situation économique et politique au Surinam vont conduire l'Etat français à entériner les établissements d'Amérindiens Galibi et de Marrons Djuka par la création de communes mono-ethniques. La dynamique migratoire est une condition essentielle qui a permis l'émergence et la reconnaissance institutionnelle d'un pouvoir local dont les fondements sont transfrontaliers.

Durant la guerre, la position de l'Etat français se caractérise par une volonté de non-ingérence dans le conflit, motivée par le maintien d'un climat social stable. Cette attitude est tributaire des conditions géopolitiques imposées par le Centre Spatial Guyanais et le conduit à circonscrire les flux migratoires dans l'Ouest guyanais. Or, cette politique crée des fortes tensions sociales dans les communes frontalières du littoral, alors que le retour des réfugiés est un échec, en raison de la destruction des zones de départ. Parallèlement, les flux de retour vers la vallée se développent dans un contexte de revendication identitaire. L'Etat sera donc favorable à la création de communes mono-ethniques, institutionnalisant de fait, la reconnaissance des « minorités » du Maroni, sur la base du précédent constitué par la commune Boni d'Apatou, créée en 1976 (sur la commune de Papaïchton dans ses limites établies en 1969). L'Etat intervient comme régulateur des tensions locales, et, en même temps, entérine la segmentation socio-spatiale de la frontière, articulée sur les sauts et les territoires coutumiers. La dimension migratoire, introduite par le conflit, et la revendication identitaire de l'espace fluvial sont parties intégrantes de la mutation du maillage communal dans la zone frontalière. Les communes sont aussi une reconnaissance nationale de l'identité fractale du fleuve.

Awala-Yalimapo est créée le 1er janvier 1989, sur la circonscription de Mana {Carte III.4 p. 146}. La population amérindienne du littoral, Galibi (Kaliñas[1]), installée depuis le milieu du XVIIème siècle, a été le premier groupe touché par le conflit. La composante surinamaise s'est réfugiée à St-Laurent (quartier Paddock), puis surtout dans le village des Hattes dans l'embouchure du fleuve, sur la commune de Mana. La croissance démographique, liée à l'immigration nette et au lien transfrontalier, contribue à l'émergence d'un pouvoir local, vecteur d'une revendication territoriale.

La population d'Awala-Yalimapo s'élève à 887 habitants [INSEE, 1999], dont 29,5 % sont surinamais. D'après le recensement surinamais, la population totale de Galibi dans le district Marowijne est de 1 236 personnes [Suriname Census, 1980]. La création de la commune apparaît dans ce cas comme une reconnaissance de minorité, intégrée à la problématique plus générale des territoires Amérindiens en Amazonie et des peuples autochtones [Tiouka et Karpé, 1999 : 617]. A la différence des Marrons, les quelques 1 500 Amérindiens ayant traversé le Maroni ne furent pas dirigés vers les camps, mais absorbés dans les « villages » de St-Laurent (Paddock, Balaté et Village Pierre). Rappelons aussi que les rapports

[1] Selon le terme qu'ils utilisent eux-mêmes pour se définir.

entre Marrons et Amérindiens du littoral ont souvent été conflictuels[1] depuis le milieu du XVIII^{ème} siècle, puis à l'occasion de la guerre civile.

Dans la vallée du fleuve, les migrations des Djuka vont contribuer à la croissance démographique de Grand-Santi et des hameaux alentour (Ana Kondé, Grand Citron). Le village est alors intégré à la commune de Papaïchton ressemblant également les Boni. La position géographique centrale dans la vallée de l'affluent principal du Maroni permet de contrôler l'amont et l'aval du fleuve par le verrou du Tapanahoni. La présence des Djuka dans cette zone est contemporaine de l'installation des Boni sur la Lawa, mais ces territoires ont été attribués aux Boni suite au règlement du contesté franco-hollandais de 1891[2]. Des accords antérieurs entre les deux groupes permettaient déjà aux Djuka d'exploiter les terres agricoles mais non de s'y installer[3]. L'implantation s'est effectuée d'abord par diffusion à partir des territoires coutumiers du Tapanahoni, puis à la suite de la croissance des flux migratoires liés à la guerre civile, et enfin par les migrations de retour du littoral dans le cadre de la relance de l'activité aurifère et de la crise socioéconomique surinamaise. Depuis 1982, la population de la commune n'a cessé de croître, de 754 habitants [INSEE, RGP 82 corrigé] à 2 853 [INSEE, RGP 99]. Entre 1990 et 1999, le taux de croissance annuel s'élève à 5,35 %, dont 1,6 % est dû à la migration. La croissance démographique de la commune est donc corrélative à la fois de la croissance naturelle et de la migration. Le taux de natalité reste très élevé (41 ‰) pour un taux de mortalité élevé en comparaison des autres communes (3,2 ‰). La population de moins de 20 ans représente 56 % des effectifs communaux. Le caractère mono-ethnique Djuka est particulièrement perceptible par l'analyse des nationalités, 48 % de la population étant de nationalité surinamaise. La création de l'entité communale est différente du cas d'Awala-Yalimapo et les jeux de pouvoir sont moins entre l'Etat et les communautés qu'entre les groupes Boni et Djuka. Dans la création de la commune, les Boni acceptèrent difficilement l'idée de la superposition communale sur les terres dévolues aux droits d'usage coutumier, malgré les tensions ethniques que générait la croissance de la population. L'Etat a joué le rôle de médiateur en imposant aux Boni la rétrocession des espaces coutumiers aux Djuka, qui acquirent par ce biais la légitimité nationale d'une installation en Guyane. Grand-Santi devient une commune au 1er janvier 1993 {Carte III.4 p. 146}. Mais, malgré sa création, peu de naturalisations ont eu lieu (nous en verrons l'enjeu en terme d'accès à la terre). La proximité des territoires coutumiers (à deux heures de pirogues de Dritabiki, village du Gran Man des Djuka) en fait la commune où la notion de frontière administrative est la plus floue, car peuplée majoritairement de Djuka surinamais. En fait, la commune constitue la continuité de l'implantation Djuka du Tapanahoni.

L'estimation de la population établie sur le Tapanahoni reste sujette à précautions. Les sources surinamaises de 1980 évaluent l'ensemble des Djuka dans le district de Marowijne (circonscription antérieure à 1984) à 12 325 [Suriname Census, 1980], cette estimation englobant les effectifs Djuka du littoral. Le caractère extrêmement mobile de la population et les événements récents ne permettent pas de donner un chiffre fiable sur la base d'un taux de croissance à paramètres constants. Selon les indications du centre de Santé de Stoelmanseiland[4], la population du Tapanahoni et de la rive surinamaise du Maroni approche les 6 000 habitants. Une autre estimation[5] fait état de 3 000 personnes sur le même périmètre. Selon un troisième entretien réalisé à Grand-Santi[6], la population globale de l'unité ethno-spatiale Djuka se situe entre 8 000 et 12 000 individus. Les trois entretiens indiquent que la population est plus importante du côté surinamais. Au regard de ces chiffres, on peut estimer la population du Tapanohoni et de la rive surinamaise dans une plage de 4 500 à 6 500 habitants.

Globalement, la population de l'unité ethno-spatiale Djuka se situe entre 7 000 (estimation basse) et 9 000 (estimation haute) individus dans l'espace continu Tapanahoni-commune de Grand-Santi. Au milieu

---

1 Les Amérindiens Galibi furent des guides efficaces pour la recherche et la capture des esclaves enfuis durant la période servile du Surinam.

2 Entretien Doudou Paul, Gran Man des Boni, Papaïchton, mai 2001.

3 « *Depuis de nombreuses années, s'est établi le modus vivendi suivant : les Djuka peuvent circuler librement à travers le pays Boni, mais ne peuvent y établir de villages ; s'ils veulent y faire des abattis, ils doivent en demander la permission au gran man* » [Hurault, 1958 : 15, *op.cit.*].

4 Entretien Rinia Deel, infirmière, hôpital surinamais de Stoelmanseiland, mai 2001.

5 Entretien du responsable de l'aérodrome de Stoelmanseiland, mai 2001.

6 Entretien C. Teisserenc, infirmier au dispensaire de Grand-Santi, mai 2001.

de la vallée, cet espace constitue un pivot démographique en forte croissance, qui renvoie à celui de la population Djuka établie sur le littoral. Les estimations globales établies par le recensement surinamais de 1980, couplées à celles de Toulemonde-Niaussat [1993], permettent d'évaluer la population Djuka à 30 000 individus. Cela signifie que 23 % à 30 % des Djuka résident dans les territoires coutumiers. Ceci indique, d'ores et déjà les capacités, en matière d'échange entre le littoral et le fleuve, et donc la forte mobilité de cette population à l'intérieur de l'espace fluvial. Les Djuka apparaissent comme les acteurs fluviaux les plus intégrés à l'espace transfrontalier.

Par la création de Grand-Santi, Papaïchton devient aussi une commune mono-ethnique Boni {Carte III.4 p. 146}. La majorité de la communauté Boni y est concentrée sur la base d'une estimation totale des effectifs de la communauté évaluée à 4 500 individus[1] [Toulemonde-Niaussat, 1993]. La population de la commune est passée d'une population de 618 habitants en 1982 [INSEE, RGP 82 corrigé], à 3 660 en 1999 [INSEE, RGP 99], soit un taux de croissance en 17 ans de 83 %. Cette croissance est liée aux migrations des villages traditionnels vers le bourg de Papaïchton. Les migrations issues de la rive surinamaise, les flux de retour du littoral en raison des possibilités d'emplois administratifs (et probablement des difficultés moindres pour l'obtention d'une régularisation administrative ouvrant droit aux prestations sociales) constituent des facteurs qui ont joué sur la croissance de la ville. La croissance de la commune repose essentiellement sur cette immigration : entre 1990 et 1999, la part du solde migratoire intervient pour 6,39 % dans le taux de croissance global (9,14 %). Le taux de croissance naturelle reste un des plus faibles du fleuve (2,8 %), induit par un taux de natalité très faible (28,8 ‰), par rapport aux communes frontalières et à la moyenne guyanaise.

Au regard de la faiblesse de la population établie sur la rive surinamaise, Papaïchton n'est pas inscrit dans une dynamique transversale d'échange avec le Surinam. Les Surinamais ne représentent que 6,4 % de la population totale. Les effectifs français sont largement majoritaires (91,2 % des habitants). 55 % de la population ont moins de 20 ans. Papaïchton, après s'être dépeuplée au profit de St-Laurent et des villes du littoral jusqu'au début des années 1980, connaît un regain démographique. La forte immigration actuelle, conséquente de la désertification des villages traditionnels, ne peut pas masquer l'émigration croissante vers Maripasoula.

La politique de régularisation massive amorcée à la fin des années 1990 a joué ici un rôle attractif. Pourtant, au regard d'une activité économique inexistante, de sa faible intégration dans la dynamique d'échanges fluviale[2] (longitudinale et transversale), de la jeunesse de la population et de la faiblesse du taux de natalité, la situation de Papaïchton risque d'évoluer à court terme vers une dépopulation au profit des villes du littoral et de Maripasoula. La commune apparaît comme une étape dans ce processus migratoire vers Maripasoula, puis Cayenne[3]. En termes démographique et culturel, Papaïchton est comparable à la commune d'Awala-Yalimapo. La revendication identitaire ne s'accompagne pas d'une position politique et économique forte, mais s'appuie sur un instrumentalisation de la politique sociale, qui, dans le jeu politique national articulé avec la frontière, lui permet de conserver un pouvoir interne.

Il faut souligner ici l'inversion du processus de création d'entités administratives. Apatou, Grand-Santi, Papaïchton et Awala-Yalimapo ont été créées par une logique d'appropriation forte des populations sur cet espace (cas des Djuka et Galibi). La migration est une donnée essentielle qui a permis cette croissance et donc le potentiel d'appropriation par la nécessaire partition de l'espace. Le fait migratoire a constitué un paramètre majeur dans la construction territoriale et demeure partie intégrante de la dynamique frontalière.

[1] Cette estimation nous apparaît largement sous-estimée : ce chiffre doit à notre avis être majoré de 1000 à 2000 individus.

[2] 90 % des effectifs de la communauté Boni établis sur le fleuve sont aujourd'hui installés du côté français [entretien T. Bellardie, enseignant au collège de Maripasoula, mai 2001].

[3] Entretien T.Bellardie, enseignant au collège de Maripasoula, mai 2001 ; entretien O. Baccaman, conseiller municipal de Papaïchton, mai 2001.

Carte III.4 : Evolution du maillage administratif (1969-1993)

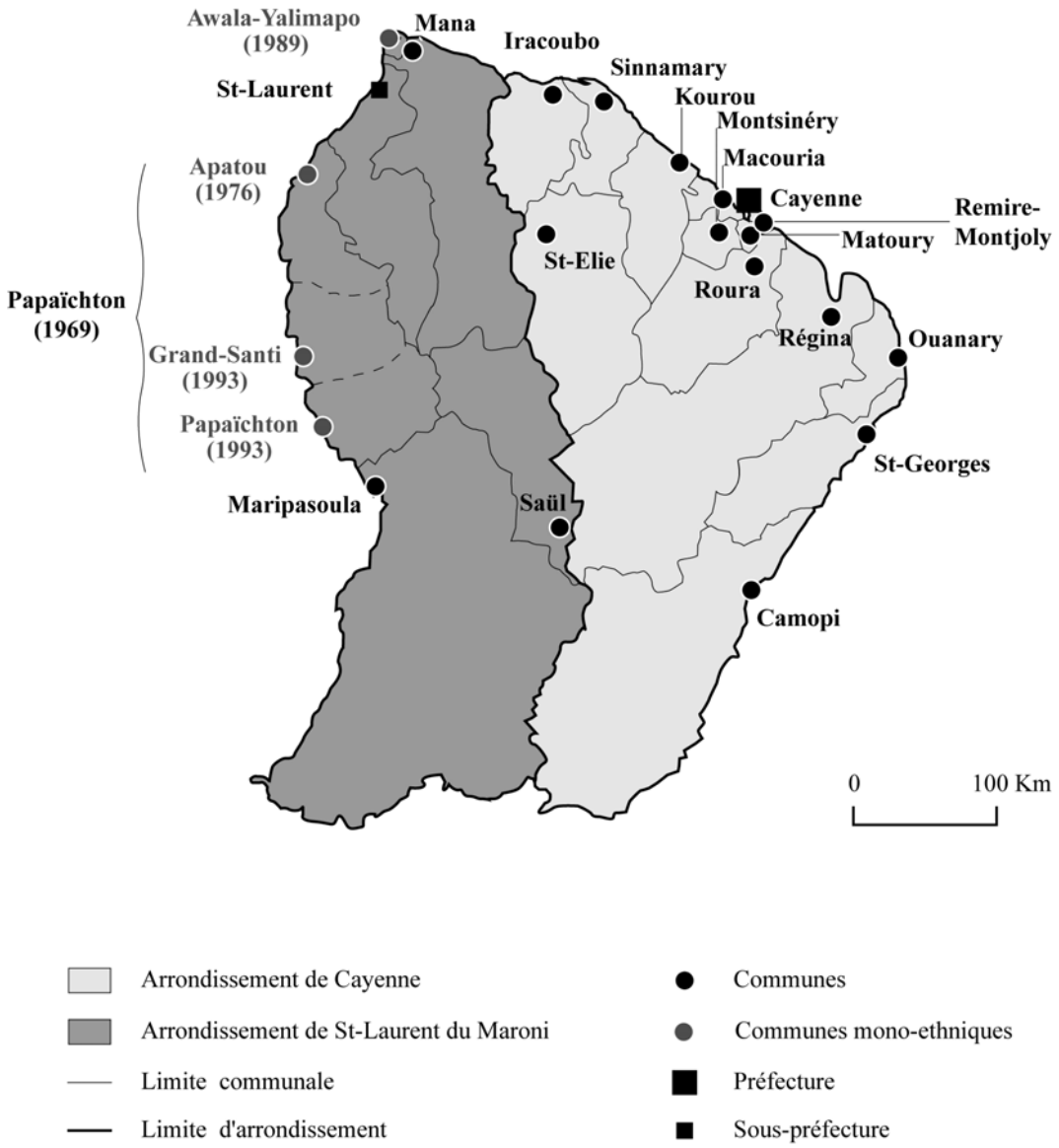

Sources : d'après Abonnenc [1949, 1979], Brasseur [1978], Jolivet [1982], Mam-Lam-Fouck [1996], Piantoni [2002 (a) : 210].

Réalisation : Frédéric Piantoni, 2007.

A la différence des communes instaurées en 1969, la densification du maillage dans le Maroni montre aujourd'hui un processus de conquête politique matérialisée par la formation de nouvelles entités administratives à partir de la division des anciennes.

Ce processus à l'œuvre n'est plus imposé par l'Etat ou le conseil général, mais par les groupes fluviaux. La fin de la guerre et le milieu des années 90 voient l'émergence d'un pouvoir local, dans l'espace frontalier. La création des communes entérine la construction territoriale globale de la zone frontalière, mais reconnaît aussi sa fragmentation ethno-spatiale. De fait, l'Etat est le média des rapports inter-communautaires qui se reproduisent désormais dans le cadre d'une relation au pouvoir national. La question foncière et sa dimension économique qui naît avec le regain de l'activité aurifère en représentent une illustration.

Chapitre II - L'économie transfrontalière : un processus associé à l'immigration

En marge des groupes fluviaux se superposent d'autres acteurs intégrés à l'espace frontalier. Leur arrivée dans le Nord-Ouest guyanais est antérieure à la guerre civile ou en est contemporaine. Le développement projeté par l'Etat est essentiellement orienté vers une mise en valeur agraire. Pour des raisons déjà évoquées, la migration en constitue un des axes essentiels. Dans l'espace frontalier, le Plan Vert eut des conséquences notables sur l'émergence d'acteurs dont l'immigration fut encadrée par l'Etat. Les sols (sables jaunes) du triangle Mana – St-Laurent – Iracoubo furent choisis par le BUMIDOM comme des sites de valorisation prioritaires pour leurs potentialités agronomiques. Le projet d'installation des Hmong, bien qu'il ne fut pas directement issu du Plan Vert, se rattache au volet migratoire qui lui est intégré.

Moins que les potentialités pédologiques des sols manamais, c'est la crise socioéconomique et politique qui détermine, à partir de 1982, les conditions de l'immigration d'acteurs capitalisés surinamais vers le versant français. A l'échelle départementale, la Guyane n'avait jamais été un espace attractif pour les migrations économiques surinamaises qui optaient pour la Hollande. La zone frontalière reçoit ces migrants qui vont investir dans des branches d'activité déficientes localement. Même s'ils sont quantitativement peu nombreux, leur rôle est remarquable dans le fonctionnement transfrontalier et transnational du bassin fluvial. Ils entrent, comme les Hmong, dans les schémas nationaux d'intégration, conçus en dehors de toute articulation avec la frontière.

Les plans de développement vont constituer des opportunités saisies par ces migrants. Cependant, les processus nationaux dans lesquels ils s'insèrent sont captés par la logique économique informelle propre à l'estuaire transfrontalier.

I - La dynamique d'échanges économiques : un phénomène marron

Si l'on rapporte l'analyse démographique au réseau urbain décrit précédemment, la migration des Marrons – initialement forcée puis économique à la fin du conflit – est à l'origine de la constitution d'une unité régionale transfrontalière englobant les villes estuariennes. Malgré les retours vers l'amont du fleuve, près de la moitié de cette population est aujourd'hui établie dans les communes de l'estuaire. Les liens – communautaires, démographiques, territoriaux et réticulaires – résultent d'une dynamique située en marge des systèmes nationaux en confrontation sur le littoral[1].

Par ailleurs, le département et le Surinam, renvoyés dos-à-dos au-delà du fleuve limitrophe, restent marqués par des antagonismes politiques et économiques qui paralysent la dynamique d'échanges bilatérale franco-surinamaise et, par conséquent, s'opposent à tout processus d'intégration nationale de l'espace frontalier. Théoriquement, c'est dans le cadre d'une structure de « *frontière à relations faibles* » – selon la typologie établie par Pradeau [1994 : 157 : *op. cit.*] – que devrait s'analyser le fonctionnement transfrontalier dans l'estuaire du Maroni. La réalité du terrain est radicalement différente, s'illustrant au contraire par un dynamisme local perceptible dans la réversibilité des flux – marchandises et personnes – entre Albina et St-Laurent.

L'extériorité politique et la marginalité des Marrons au sein des sociétés littorales constituent les facteurs qui leur permettent de jouer sur les mécanismes de différenciations transfrontalières. Le phénomène d'intégration spontanée [Ramousse, 1994 : 128-129], en s'adaptant aux évolutions politico-économiques nationales, reste la marque du fonctionnement socioéconomique estuarien. Toulemonde-Niaussat [1993] en

[1] En plus de l'histoire de ces groupes, la guerre civile montre à l'évidence cette absence d'intégration à travers son caractère identitaire.

schématise les structures par les notions de « pays officiel » et de « pays réel ». Nous préférons parler de coexistence de deux logiques, l'une nationale et l'autre locale, spécifique à la dynamique d'échanges transfrontalière dont le bi-pôle Albina – St-Laurent constitue le nœud central à la croisée des axes structurants du bassin Maroni (le fleuve et la route littorale). Pluri-activité et mobilité constituent les deux critères essentiels des stratégies d'adaptation au contexte local.

A - Exploitation de l'espace et dynamique d'échanges transfrontalière

A St-Laurent, en longeant le fleuve à partir des ruines silencieuses du camp de la transportation jusqu'à l'embarcadère assourdissant de *La Glacière* ou, plus loin, à celui du village *Afé*, les pirogues aux couleurs vives – sémiologies chevaleresques des familles de transporteurs – glissent en corps de ballet sur la scène brune du Maroni, filigranant des arabesques de leur sillage curviligne. Pour qui se laisse prendre au jeu de les observer, elles semblent des fines griffures blanches sous les ciels ternes, proposant une alternative incisée dans l'obsédante linéarité du ruban fluvial. C'est dans le mouvement que réside la beauté de ces stylets nautiques ; à l'arrêt, les pirogues, creusées dans un tronc d'angélique et rehaussées de plats-bords en grignon, s'affalent, lourdes et massives.

De part et d'autre de l'unique môle destiné strictement au ravitaillement de la ville en hydrocarbures, les points d'accostages spontanés structurent la frange fluviale de St-Laurent, intégrant l'espace urbain au fleuve. Les longues pirogues des Marrons, juxtaposées « en dents de peigne » et ultimes ramifications des habitations sur pilotis du village Doye, Neman et Roche Bleue, composent le paysage des berges. Chercher d'autres types d'embarcations serait vain, sauf les jours de marché où les canots amérindiens à haute proue, propre à fendre la houle océanique, accostent aux embarcadères secondaires de la ville (office du tourisme, DDE).

Six euros, le dixième du salaire mensuel moyen au Surinam : voilà le tarif pour joindre la rive opposée sans visa ni papiers, pour donner corps à l'appel du voyage et constater, un peu déçu, la symétrie de l'autre versant frontalier : mêmes mots, mêmes formes, mêmes couleurs de peau, même marchandises, la perception butte sur le premier degré de l'analyse. Si l'homogénéité révèle l'appropriation et le sentiment d'une continuité territoriale, même sur l'eau l'espace est là : dans les chemins fluviaux des nautoniers, dans les perpétuels détours effectués pour donner l'illusion que l'on n'a pas franchi la ligne qui définit l'« étranger », pour ne pas éveiller la suspicion douanière ; sur le fleuve, seul le bac international – *La Gabrielle* – se permet de maintenir un cap constant.

La production de l'espace estuarien s'articule avec les mobilités transfrontalières. La frontière est souvent présentée comme un obstacle, voire comme un non-sens, dans cet espace qui serait depuis le milieu du XVIII^{ème} siècle une entité socioculturelle marronne. Toutefois, le cas n'est pas ici similaire aux processus de création de frontière partageant des espaces coutumiers et que la création d'une ligne de partage viendrait bouleverser à l'image des tracés africains ou asiatiques post-coloniaux. Dans cet espace, la dyade est première et les groupes marrons qui s'y établissent viennent *a posteriori*. La guerre civile constitue une période charnière qui permet la systématisation d'une économie transfrontalière : elle accroît les décalages productifs et monétaires entre les deux pays et provoque un changement ethnique du peuplement dans le versant estuarien surinamais en favorisant les migrations des communautés non marronnes et non amérindiennes vers Paramaribo.

La limite administrative, parce qu'elle porte les antagonismes politique et économique nationaux, est la clef de voûte de l'organisation fluviale actuelle. Parce qu'elle fait sens et est réappropriée, elle est une source de richesses par le biais d'une économie transfrontalière qui devient une des seules conditions de survie dans l'espace estuarien. La dynamique d'échanges implique, par définition, la circulation ; sa systématisation débouche sur une forte réversibilité migratoire [Domenach et Picouet, 1987 : 472] dans l'espace estuarien. Les antécédents culturels hérités de l'histoire du marronnage sont aussi des éléments qui doivent être associés à la fréquence des mouvements.

1 - Le transport fluvial : une activité essentielle

L'essentiel de l'activité de transport (marchandises et personnes) est regroupé sur la corniche fluviale longeant les quartiers marrons en front du fleuve (La Charbonnière, Doye et Neman), en périphérie au sud de la ville, vers l'amont. Les embarquements de marchandises et de personnes se font aux mêmes endroits sans qu'il existe explicitement de spécialisation des embarcadères. Deux autres sites focalisent l'activité fluviale au sein de la ville : l'un au lieu-dit *La Glacière*, proche du château d'eau, reste davantage dévolu au mouvement des pirogues-taxis vers Albina, et l'autre, au *village chinois*, est spécifiquement destiné au marché informel nocturne de fruits et légumes surinamais le mardi et le vendredi (la veille du marché, diurne et légal celui-là, de St-Laurent). A Albina, les points d'accostages principaux sont proches du quai réservé au bac international (situé au début de la route Albina – Moengo – Paramaribo).

Les transporteurs les plus importants disposent d'embarcadères – portions de berges appropriées, délimitées par les pirogues échouées, les matériaux débarqués et les barils d'essence disposés en pyramides – en arrière desquels logent les piroguiers et leurs familles. Certains sites sont devenus des lieux-dits, comme celui du *village Afé*. Autour de l'appontement se greffe une activité de commerce où les produits sont essentiellement surinamais : petite restauration de rue, matériaux de construction, réparation et cosntruction de pirogues, atelier de réparation de moteur.

L'une des activités les plus importantes est le transport d'essence. Ce produit, très peu taxé au Surinam (le prix au litre varie de 20 à 30 centimes d'euros) par rapport à la Guyane (1,5 euros), fait l'objet d'un commerce important entre les deux rives, mais aussi vers la vallée du fleuve. L'essence surinamaise est vendue à St-Laurent autour de 60 centimes d'euros/litre. Seule la route littorale permet l'approvisionnement. Albina est la plaque tournante de la distribution du combustible (essence, super, gazole) et centre énergétique de l'ensemble du bassin fluvial.

Sur les berges de la ville surinamaise, trois multinationales – Esso, Shell, Texaco – se partagent le marché transfrontalier. La concentration locale des dépôts, disposant de réserves de 750 000 litres chacun, montre l'importance de la consommation. Ces dépôts vendent environ 40 000 à 50 000 litres de combustible par jour[1]. Il faut souligner que les importations de combustibles n'apparaissent pas dans les importations enregistrées par les douanes [Services des douanes, Ministère de l'intérieur, statistiques de 1996 à 1999] : cette activité, essentielle dans l'estuaire et vers la vallée, se développe hors du cadre légal. Le regain de l'activité aurifère a favorisé l'explosion de la consommation en hydrocarbures dans la vallée. Localement, la croissance de la population et le développement de sites d'implantations spontanés sont également des facteurs de consommation dans la mesure où l'électricité est, dans le cas le plus fréquent, fournie par des groupes électrogènes. Enfin, la croissance du parc automobile à St-Laurent favorise la consommation et la pérennité de cette activité[2].

Le mode de transport utilisé est essentiellement la pirogue {Planche photographique III.4 p. 150}. L'activité économique locale dont le fleuve constitue le support n'est-elle pas illégale au sens du droit ? En effet, le fleuve est au cœur d'un vide juridique puisqu'il n'est pas considéré comme navigable. De plus, les embarcations de types pirogues ne sont pas homologuées et ne peuvent, de fait, être assurées. Certains courtiers locaux prennent le risque de couvrir les transporteurs, inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés, en contrepartie d'une cotisation élevée qui reste dissuasive pour les transporteurs individuels.

[1] Moyenne obtenue à partir d'un entretien au dépôt Shell d'Albina, novembre 1997 et de l'enquête effectuée au dépôt Texaco par Emeraude [1999 : 18].

[2] Quotidiennement, la majorité des St-Laurentais s'approvisionne entre les débarcadères du *Village Chinois* et de *La Glacière*, des vendeurs attendant le client en brandissant un entonnoir coiffé d'un bas, filtre improvisé.

Planche photographique III.4 : Le transport dans le Maroni

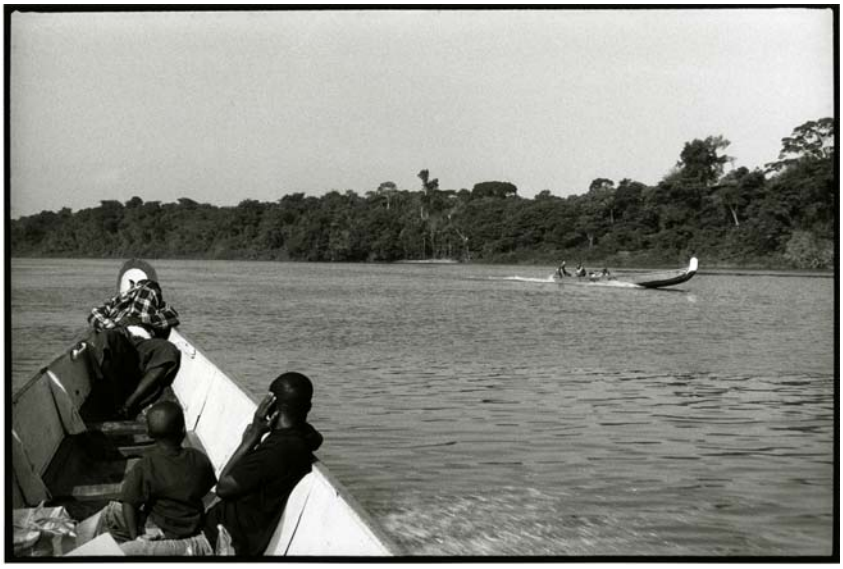

La longueur et la motorisation dépendent de l'utilisation. Les embarcations de 5 à 8 mètres, généralement dotées de moteurs hors-bord de 15 à 40 CV, sont utilisées pour de courts trajets individuels ou le transport d'une à trois personnes. Celles de 8 à 15 mètres, communément appelées « fileuses », pourvues de moteur de 65 CV en règle générale, permettent une vitesse importante. Souvent finement décorées, elles sont plus spécifiquement destinées au transport de personnes (six étant un chiffre moyen) ou de marchandises légères (sacs de riz de 25 kg, fruits et légumes, 10 à 15 fûts d'essence de 200 litres.). Enfin, les pirogues de 15 à 22 mètres, plus larges et rehaussées de hauts plats-bords, équipées de moteur hors-bord de 105 à 125 CV, sont réservées aux transports lourds (essence et matériel BTP) et aux longs trajets vers l'amont. Ainsi, une pirogue de 18 mètres équipée d'un moteur de 125 CV peut transporter jusqu'à 8 tonnes de marchandises (40 fûts d'essence de 200 litres). Deux pirogues de cette taille arrimées permettent le transport de véhicules tout-terrains, de tracteurs, tractopelles, de lourdes pièces d'engins d'excavation (type Caterpillar) et de foreuses destinées à l'exploitation aurifère vers le haut de la vallée.

Clichés : F. Piantoni, 2007

B - La généralisation de l'économie informelle transfrontalière : entre logique de survie et logique de profit

La généralisation de l'économie informelle depuis la fin de la guerre civile du Suriman doit être interprétée non seulement dans le cadre de la croissance du différentiel monétaire et productif entre le département et le Surinam, mais aussi dans un contexte socioéconomique de paupérisation des populations de Marrons en milieu urbain. Sous un autre aspect, il correspond à un système commercial lucratif structuré autour des différentiels monétaire et productif entre la Guyane et l'ex-colonie hollandaise. Le salaire mensuel moyen au Surinam est équivalent à 280 euros aujourd'hui. Bien que l'informel embrasse l'ensemble des secteurs d'activité, les échanges commerciaux transfrontaliers en restent la substance principale. Nous abordons spécifiquement ce cas à partir d'enquêtes qualitatives réalisées à St-Laurent en 1997.

1 - Le recours à l'informel comme moyen de survie depuis les années 90

Dans les communes de l'estuaire, 26 % des adultes bénéficient d'une couverture sociale par le biais d'un emploi déclaré, du chômage ou du RMI [Toulemonde-Niaussat, 1995 : 24]. Cette situation est associée à un type d'informel tenant à l'état civil et aux conditions d'accès à des conditions légales de séjour sur le territoire français. La population en situation administrative illégale est estimée entre 20 % et 22 % à St-Laurent[1] [Sources préfectorales, 1997 ; PACT, 1992 : 15] et le taux de chômage s'élève à 42,1 % [INSEE, RGP 1999]. Elle n'a donc pas accès aux prestations sociales dans un système économique officiel fondé sur l'économie de transferts et marqué par l'absence d'un secteur productif. Le secteur informel apparaît pour ces catégories de population comme une base de survie, plus que d'enrichissement.

Associé aux structures sanitaires gratuites (hôpital, dispensaire), il procure des revenus permettant de subsister en achetant les denrées de consommation courantes au Surinam. Les produits alimentaires importés en Guyane sont essentiellement des agrumes, des légumes frais, des viandes surgelées (poulet essentiellement). Produits localement, ces vivres tombent sous le coup de la réglementation du travail et restent chers. Si leur importation est autorisée légalement, les taxes douanières et les contraintes sanitaires sont importantes et ramènent les coûts à des valeurs identiques (voire supérieures) aux productions locales (entre 10 et 15 F/kg pour les fruits et les légumes vendus sur le marché de St-Laurent). Le phénomène est identique pour des denrées constituant la base alimentaire (riz, sucre, farine).

Dès lors, les familles à faibles revenus ont essentiellement recours aux productions surinamaises circulant par le biais des réseaux commerciaux informels. Celles-ci sont en moyenne 40 % à 60 % moins chères que les prix affichés au marché ou chez les commerçants. Le troc constitue un moyen très répandu pour se procurer ces produits : échange de produits frais contre des produits manufacturés ou des travaux ponctuels également inscrits dans cette économie parallèle. Vu sous cet angle, l'informel fait apparaître des situations de précarité souvent corollaires à une arrivée en Guyane postérieure à la guerre.

Ces acteurs ne sont pas strictement des consommateurs. En effet, le fleuve et la facilité de passage permettent d'acheter des petites quantités de produits et de les revendre à St-Laurent par le porte-à-porte ou sur le marché bi-hebdomadaire. Les produits sont vendus essentiellement au détail : des fruits (agrumes généralement), des sacs de 500 g à 1 kg de couac[2], du jus de Wassaï[3], des « bouillons cubes », de l'ail et des

[1] Ce taux nous paraît sous-estimé, mais il reste notre seule source en milieu urbain. Dans le milieu rural, l'enquête que nous avons menée sur les chemins départementaux CD 8, 9, 10 et la RN 1 montre que le pourcentage de population en situation administrative illégale est de 55% en moyenne [Piantoni, 1999].

[2] Farine de manioc, aliment de base de toutes les communautés.

[3] Sirop obtenu après écrasement de la pulpe des fruits du palmier du même nom. Il entre dans la composition de nombreux plats cuisinés en Guyane. Réputé pour ses vertus énergétiques, ce jus est aussi consommé sur les fruits ou avec du manioc ou des patates douces bouillies.

oignons, des produits cosmétiques (défrisant, mousse à raser, dentifrice), des sacs d'une dizaine de beignets sucrés ou de biscuits secs à la noix de coco. Ces vendeurs, petits commerçants ou restaurateurs de rues, pratiquent rarement ces activités en indépendants. Ils sont généralement les acteurs situés en bout de chaîne de la dynamique d'échanges informels, travaillant pour le compte de « businessmen » disposant d'une couverture légale dans le système national par le biais d'une activité salariée.

2 - La dynamique commerciale transfrontalière

La logique de profit qui sous-tend l'autre dimension de l'informel s'écarte du schéma précédent, même si, de façon indirecte, elle y puise sa genèse. C'est par l'échec des processus de décolonisation et leurs conséquences en terme de développement qu'il faut comprendre la structure des réseaux commerciaux. Avant la guerre, la mobilité existait entre le département et le Surinam, mais la similarité des niveaux de vie et le faible nombre de consommateurs sur la rive guyanaise ne justifiaient pas la systématisation des échanges vers la Guyane. Le commerce transfrontalier était surtout l'apanage des agriculteurs javanais de la ville d'Albina. Les espaces relationnels marrons étaient structurés entre l'amont du fleuve et le littoral. Dans l'estuaire, la guerre civile a provoqué l'irruption de la notion frontière en tant que facteur de rupture idéologique et économique, mais aussi de frein à la mobilité alors que la population qui vivait des échanges transfrontaliers s'est retirée vers Paramaribo au début du conflit.

La « niche » du commerce étant désormais libre, les Marrons et les Amérindiens, maîtrisant la navigation fluviale, vont s'insérer dans ce créneau. Toutefois, l'obligation brutale de disposer de papiers d'identité pour pouvoir circuler va scinder les acteurs fluviaux en deux catégories : celle détenant des papiers français ou des titres de séjours lui donnant une possibilité de circulation ainsi que l'accès aux prestations sociales – les Boni – et celle n'en disposant pas – les Djuka. La capacité de mobilité s'avère alors cruciale au regard de la position commerciale qu'occupe la Guyane au plan du ravitaillement du fleuve, la route Paramaribo-Albina étant détruite. C'est donc dans une forme inter-communautaire, par la force des réseaux permettant de s'affranchir de la frontière et du contrôle des Etats, que se construit la dynamique des échanges commerciaux.

Le processus se fonde sur la disparité croissante des valeurs monétaires entre les deux espaces frontaliers, la différence de pouvoir d'achat et la croissance des migrations de Marrons vers la Guyane. Les espaces relationnels, construits depuis la période aurifère (1895-1945) et l'exode rural fluvial (1940-1986), vont se décloisonner et se recomposer par l'effet de la généralisation d'un commerce transnational en marge des structures nationales mais profitant du décalage international. St-Laurent est un nœud d'échanges et de diffusion essentiel en assurant la fonction de centralité urbaine dans l'espace frontalier après la destruction d'Albina.

Cette ville s'est repeuplée après le conflit, mais pas de ses anciens habitants – agriculteurs d'origine javanaise et commerçants chinois – rapatriés sur Paramaribo. La substitution du peuplement s'est effectuée au profit des Marrons dans les espaces urbains et périurbains en direction de l'amont. Les Amérindiens en occupent l'aval vers l'embouchure. L'unique route vers Moengo – Paramaribo constitue un axe de segmentation urbaine ethno-spatiale. Ce clivage s'observe aussi à St-Laurent et participe de l'appropriation de l'espace.

Aujourd'hui, Albina laisse l'impression d'une petite ville vibrante d'activités où les affaires se traitent dans l'instant, sur les tables usées de bouges construits à la hâte au coin des rues défoncées ; l'impression d'une ville totalement dévolue au commerce transfrontalier et concentrée juste en arrière de ses débarcadères. La cité est entièrement polarisée vers le fleuve et son extension s'étend sur les rives de part et d'autre du bac : elle est un relais, un pôle drainant des productions agricoles de la frange estuarienne surinamaise et des produits manufacturés en provenance de Paramaribo. St-Laurent – espace de diffusion vers les marchés de consommateurs importants de Cayenne et Kourou par la route littorale – et Albina – espace d'accumulation des produits et lieu central des achats – sont donc deux villes liées par l'informel transfrontalier, exploitant les logiques nationales dans un processus endogène. Cette réalité économique locale, dont 80 % de la population estuarienne profiterait par ses achats quotidiens [Toulemonde-Niaussat, 1993 ; Réginensi, 1996 : 30], reste fragile et soumise aux évolutions nationales, donc dépendante malgré une forte capacité d'adaptation.

3 - Les modes de fonctionnement de l'échange : pluri-activité, réseaux et mobilités

Pourtant, l'absence d'emplois locaux[1] et la difficulté d'insertion, la pérennisation d'une situation économique asymétrique structurelle, la croissance démographique conjuguée à la jeunesse de la population[2] et la généralisation du sous-emploi[3] sur le marché du travail légal conduisent à la systématisation de cette forme dynamique d'échanges. Elle touche aujourd'hui toutes les communautés de St-Laurent, chacune étant placée dans un contexte similaire. Aujourd'hui, l'informel participe des stratégies sociales dans la zone frontalière et particulièrement dans les villes littorales, en imposant des logiques de profit et de pouvoir distinctes de celles qui structurent les sociétés nationales. Le modèle de son fonctionnement s'articule schématiquement autour de trois axes.

En premier lieu, le fait que, dans les communes frontalières, le secteur formel se résume à des emplois de fonctionnaires ou à l'octroi de subsides sociaux (RMI, allocations) permet des connexions étroites avec l'informel. Le bénéfice de traites régulières permet l'investissement[4] dans le secteur économique parallèle. Le système légal joue ici le rôle de banque pour l'informel et permet son développement, jusqu'à ce que cette activité devienne plus rémunératrice que l'activité légale, qui n'est jamais abandonnée. Pour Toulemonde-Niaussat [1993], qui a particulièrement analysé ce phénomène dans la région de l'estuaire, le formel vient en complément de l'informel (et non l'inverse).

On peut établir une distinction entre les acteurs de l'économie informelle. Ceux, d'abord, pour lesquels l'informel est une stratégie de survie et dont le cadre d'action se limite à une aire d'action transfrontalière sans possibilités de ramifications au-delà, en raison de l'absence de régularisation administrative. A cet exemple, on constate que seuls ceux ayant une situation professionnelle dans la société nationale sont capables de constituer des réseaux d'échange importants par une couverture légale. Leur rayon d'action est généralement intégré à la totalité des territoires guyanais et surinamais. Leur présence dans le département est généralement ancienne, issue des mouvements d'exode rural des années 1960-1970.

L'économie transfrontalière rejoint, sur bien des aspects, les mécanismes socioéconomiques formalisés par Tarrius [1995] à travers le cas des entrepreneurs maghrébins du quartier Belsunce à Marseille : « *vivant du différentiel de richesses entre nations, ils se jouent des phénomènes de crise, sectoriels ou généralisés. Plus la crise s'approfondit dans une nation riche, plus encore elle frappe les nations pauvres : les différentiels de richesse s'accentuent et ceux qui savent "passer" s'enrichissent donc encore plus. La modernité de ces économies non reconnue par nos sciences* […] *puisque essentiellement constituées d'échanges commerciaux, et non de productions, est bien réelle* […] » [*Ibid*., 1995 : 22].

Le deuxième axe repose sur la mobilité des entrepreneurs-acteurs de cette économie dans l'espace compris entre Paramaribo, Albina, St-Laurent, Kourou, Cayenne[5]. Cette mobilité entre des lieux centraux au

---

[1] Le taux de chômage, défini au sens de l'INSEE (voir *supra*), est en moyenne de 40,9 % sur l'ensemble des communes frontalières en 1999.

[2] Plus de 50 % de la population a moins de 20 ans dans les communes frontalières {Annexe statistique 30 p. 211}.

[3] Le taux de sous-emploi ne peut pas être estimé en raison du recours important au travail non déclaré. Des enquêtes à grande échelle seraient nécessaires sur ce point dans les communes frontalières. Notons que le taux de chômage n'est pas représentatif de la sous-utilisation de la main-d'œuvre. Selon Guengant et Domenach [1982 : 20, *op.cit.*], « *le sous-emploi existe* […] *quand l'emploi est insuffisant par rapport à des normes ou à des alternatives déterminées* ». L'adhésion aux normes sociales impose donc le recours à d'autres formes de revenus, notamment ceux issus du secteur informel dans la mesure où les allocations sociales apparaissent comme un luxe dans la zone frontalière. Sous-emploi légal et secteur informel sont intimement liés.

[4] Le plus souvent dans du matériel de transport fluvial et routier, cette activité étant la plus lucrative et indispensable à l'échange.

[5] Il est probable que les réseaux commerciaux s'étendent aujourd'hui jusqu'aux Pays-Bas. Une centaine de milliers de Surinamais y réside. Une de nos enquêtes illustre la commercialisation de manioc amer vers Amsterdam, via Paramaribo, après rachat de productions locales. Des entretiens montrent un processus identique vers Miami. Il paraît néanmoins abusif

sein des espaces relationnels – St-Laurent du Maroni, Albina, Kourou – et des capitales nationales – Cayenne, Paramaribo – va générer l'échange d'informations, le captage des opportunités d'achats ou de reventes. Un des relais entre les communautés et ces espaces est illustré par le rôle emblématique du " *wakaman* ", littéralement traduit du *Taki-Taki*[1] par *l'homme qui marche*. Il est le lien économique, informatif, un individu nomade (non errant) et central des réseaux commerciaux inter-communautaires. Il est une sorte de courtier, travaillant pour lui-même ou, plus souvent, pour un employeur dans le « business ». Son rôle est de négocier les prix des marchandises, de démarcher auprès des commerçants mais aussi de gérer les modalités de transports et de fédérer l'ensemble des acteurs de la vente, du producteur, du transporteur, de l'acheteur et du vendeur final. Son action porte sur la totalité de la chaîne commerciale.

Le stéréotype de cette personnalité est celle d'un homme jeune (15-25 ans), souvent issu du milieu urbain (*fotoman*, de *foto* la ville), dont il maîtrise les rouages pour avoir eu accès à une scolarité, mais ayant gardé une connaissance des normes et des usages coutumiers capables de le rendre crédible et digne de confiance. L'informel se construit sur une synthèse entre les règles du droit que l'on détourne (mais qu'il faut donc connaître et maîtriser) et les lois coutumières qui restent une garantie de la confiance dans les transactions. Ce trait rejoint l'analyse du modèle, proposé par Tarrius [1995 : 22, *op. cit.*] : « *Des héritages ancestraux forts peu redevables de technicités apprises, mais souvent bien davantage de capitaux culturels lentement accumulés dans le jeu des générations nomades ont disposé ces entrepreneurs à aller de plus en plus loin,* […] *sans perdre le sens de leurs attaches premières, sans renoncer aux liens sociaux et aux modes de reconnaissances de proximités portées en eux-mêmes* ». Par analogie, les « notaires » de Tarrius [*ibid.* : 37] sont souvent les capitaines qui, par leur fonction, sont des médias forts d'une légitimité duale dans les systèmes nationaux et coutumiers. La réussite d'un individu dans l'informel dépend de sa capacité à évoluer dans une structure réticulaire, à la fois institutionnelle – pour se protéger et pouvoir contourner le système légal par nécessité ou intérêt – , et communautaire pour assurer sa crédibilité dans le système informel. Dans la dynamique d'échanges commerciaux, les réseaux interpersonnels apparaissent comme la ressource – sociale et économique – qui pallie les carences d'insertion dans le secteur formel et confèrent un pouvoir, voire une reconnaissance sociale, fût-elle déviante par rapport au système de normes de la société nationale.

Les notions de mobilité et de réseaux renvoient à la pluri-activité et à celles de résidences multiples, en milieu urbain et en milieu rural. Elles illustrent d'emblée une forte mobilité dans le cadre d'un réseau familial élargi ou inter-personnel, mais aussi un lien culturel fort avec le village paternel.

L'ensemble des activités entre dans une sphère « d'opportunités » saisies mais rationalisées par la gestion d'un réseau de relations. Le choix d'une opportunité est déterminé par son aspect lucratif et la maximalisation du revenu.

La pluri-activité (agriculture, artisanat, guide de chasse et revente de gibier, convoyage et takariste[2], défrichement, orpaillage, manutentionnaire) est associée à la mobilité qui s'inscrit dans un espace global transfrontalier. Elle touche à la fois le milieu urbain et le milieu rural, la Guyane française et le Surinam, et se structure par des liens réticulaires qui, de fait, entrent dans les stratégies d'intégration. St-Laurent et Albina sont les deux pôles urbains qui polarisent l'activité commerciale. L'espace rural est dévolu à l'agriculture d'abattis, activité prépondérante pratiquée dans une finalité d'autosubsistance alimentaire. Il est aussi un espace de repli, à proximité du milieu urbain, dans les périodes où l'individu ne peut pratiquer d'autres activités plus lucratives. St-Laurent constitue la place urbaine centrale pour les activités commerciales, qu'elles soient développées à grande échelle ou localement dans l'estuaire. Celui-ci est un espace approprié autant par les liens familiaux et économiques informels, que par la proximité et la facilité de mobilité à travers la frontière fluviale.

---

de généraliser ce phénomène aujourd'hui, même si l'étroitesse du marché local conduira, à terme, à une externalisation des réseaux d'échanges commerciaux souterrains et à la connexion à d'autres dans l'environnement régional.

[1] Pidgin parlé dans le bassin frontalier.

[2] Personne qui se place à la proue de la pirogue et qui guide le barreur. Il est aussi l'homme qui décharge les cargaisons.

4 - Les mutations actuelles de l'informel et l'impact sur le champ social transfrontalier

Des entretiens, réalisés en 2001 et en 2007, illustrent le caractère extrêmement mouvant de l'économie parallèle. L'informel aujourd'hui semble connaître, depuis 2003-2004, une mutation structurelle. Au début profondément lié à une dimension ethnique, pour laquelle il était un palliatif permettant la survie, il s'inscrit aujourd'hui dans un contexte économique de crise touchant l'ensemble de la population du fleuve

Le *wakaman* n'appartient plus à une communauté spécifique, même s'il est encore souvent issu d'une communauté de Marrons. La mixité urbaine ou celle des camps dont il est généralement issu, l'absence de différenciation communautaire au plan administratif et le brassage scolaire ont conduit au décloisonnement communautaire initial dans le cadre commercial. Aujourd'hui, la généralisation de l'informel est intimement liée à l'explosion démographique et à la crise d'emplois touchant la tranche d'âge des 15-35 ans. Pour la génération de la guerre civile - soit plus de 50 % de la population totale - ayant majoritairement vécu en milieu urbain, les modèles de réussite sociale passant par le système scolaire et l'accès à un emploi stable dans le système légal ne sont plus reconnus, opérant une mutation des formes de régulation sociale. Le troisième élément, constitutif de l'informel aujourd'hui, consiste donc en la production de normes sociales parallèles qui assurent pourtant un statut de reconnaissance – y compris au sein de la population autochtone dans la société régionale – et donc, la possibilité de reproduction de ce système. En effet, face à l'incapacité d'intégration dans les systèmes nationaux d'une part importante de la population, l'économie informelle apparaît comme le moyen de parvenir à une réussite sociale qui, pour être déviante au regard de la société nationale, n'en permet pas moins l'accès à un niveau de vie décent. Cependant, l'extension de l'informel à l'ensemble de la population frontalière entraîne une modification profonde du champ social dans lequel il s'exerce : d'un système originel palliatif organisé sur un socle inter-communautaire à base culturelle, il se structure aujourd'hui autour d'une normalisation des logiques de contournement en ayant de moins en moins les assises coutumières qui en maintenaient la régulation.

Ainsi, l'évolution actuelle du « business » et de ses acteurs progresse vers une double négation des systèmes sociaux en confrontation dans l'estuaire, ceux des sociétés nationales et ceux des sociétés coutumières. En conséquence, le primat d'une marginalisation socioéconomique par rapport à ces structures de régulation du champ social aboutit, par la libéralisation accrue des échanges, à de fortes concurrences dans un marché qui, par ailleurs, devient saturé en raison du décalage entre une offre abondante et la demande stagnante. Les conséquences des jeux de pouvoirs qui se développent s'impriment sur l'espace par des formes d'exclusion lisibles dans la structure d'occupation de l'espace estuarien.

C - L'appropriation de l'espace dans le milieu urbain

La dynamique d'occupation et d'appropriation de l'espace urbain se caractérise à la fois par une forte extension urbaine et par un fort cloisonnement communautaire. En outre, le mouvement d'extension se développe conjointement à Albina et St-Laurent en accroissant la surface de contact entre les deux rives, montrant le rôle central du fleuve dans l'économie transfrontalière.

Les stratégies d'accès au logement social donne enfin une autre illustration du caractère global de l'économie informelle, par l'instrumentalisation de la politique sociale.

1 - La dynamique d'occupation globale : habitat spontané et cloisonnement communautaire

La structure urbaine de St-Laurent met en évidence une dynamique d'extension complémentaire et emboîtée du bi-pôle frontalier Albina – St-Laurent. Sur la rive surinamaise, jusqu'au début des années 1990, l'extension s'était plutôt réalisée vers l'intérieur en raison des activités agricoles de la ville, même si les Marrons étaient déjà installés, depuis les années 1950, de manière discontinue sur les rives amont de la ville. Aujourd'hui, on distingue nettement une poussée et une densification continue de l'habitat vers le fleuve. L'occupation croissante des berges montre l'importance du transport transfrontalier, condition de

l'économie urbaine transfrontalière, en face de St-Laurent. L'occupation de l'intérieur apparaît en second plan le long de l'axe unique Albina – Moengo – Paramaribo.

St-Laurent se caractérise aujourd'hui moins par la densification de son front fluvial que par la croissance de la ville vers sa périphérie forestière. En dehors du noyau urbain, la ville s'étend par habitat spontané. L'accroissement observé des défrichements correspond à des abattis dans la majorité des cas et montre la rapidité avec laquelle a évolué le peuplement depuis une vintaine d'années. Jusqu'à la guerre, les migrations qu'a accueillies St-Laurent étaient des migrations individuelles. Dans le cas des Marrons, les populations s'installaient dans les villages situés sur les zones inondables proches du fleuve. Ainsi sont apparus dans les années 1970, les bidonvilles de Roche Bleue et de Toto qui se sont densifiés avec la croissance des flux de l'exode rural fluvial. Les premières opérations de relogement ont conduit à la création du quartier de la Charbonnière, au milieu des années 1980. Ce site était également un site d'habitat spontané.

A la différence des mouvements d'exode rural, les mouvements d'installation en milieu urbain liés à la guerre ont été familiaux et aussi nombreux, en quelques années, que durant toute la période de l'exode rural. Malgré les camps situés dans le milieu rural, une partie des migrants s'est installée en ville dans les villages ethniques déjà existants. Rapidement saturés, ces sites ont été incapables d'absorber les flux. La nécessité de survie a poussé ceux qui ne pouvaient pas s'insérer dans le milieu urbain vers la périphérie, où le défrichement d'un abattis permet l'installation de la famille et la proximité des services urbains (scolarisation, actions sanitaires).

La route est aussi considérée comme une ressource commerciale qui permet de vendre les surplus agricoles et des objets artisanaux. Par ailleurs, la proximité urbaine permet d'exercer une activité de « business de survie » et des jobs afin d'avoir un complément de revenus. C'est donc logiquement vers les axes routiers et les pistes forestières, proches de la ville, que l'extension s'est réalisée. En milieu urbain, les groupes marrons ne se sont que partiellement mélangés. On retrouve une segmentation ethnique marquée analogue à l'occupation de l'espace de la vallée fluviale.

Le cloisonnement urbain qui s'opère entre les Marrons et les Amérindiens est bien visible dans l'espace urbain. Avec l'exode rural, le centre-ville a été entouré de villages communautaires. Cette tendance s'est renforcée avec les migrations issues de la guerre par le regroupement communautaire qu'elles ont induit. Les villages Galibi et Arawak (respectivement Paddock et Balaté) bornent la continuité urbaine de St-Laurent sur sa frange fluviale. Quatre autres villages se sont établis sur les rives du fleuve vers St-Jean, par suite des migrations surinamaises : St-Louis, villages Pierre, Terre Rouge et Espérance. Ces villages sont situés à l'extérieur de la ville. A l'inverse, les espaces urbains appropriés par les Marrons sont situés au sein de la ville sur la frange fluviale dans un double contact entre le milieu urbain et le fleuve.

2 - Les stratégies d'accès au logement social : un exemple de confrontation entre logiques nationales et informelles

Face à la croissance de l'habitat spontané et à sa densification, l'Etat, par le biais d'une politique de résorption de l'habitat insalubre, a entamé une série d'opérations d'urbanisme dans les villages marrons situés sur les rives du fleuve, depuis la decennie 90. Elles ont pour finalité de stabiliser le peuplement par le biais d'accession à la propriété immobilière.

Le système national propose les conditions de la sédentarité à des communautés dont un des traits caractéristiques reste une forte mobilité, parfaitement adaptée aujourd'hui à la généralisation de l'économie informelle dans l'estuaire. Globalement, même si le manque d'enquêtes empêche de corroborer précisément cette analyse, l'occupation de l'espace urbain confine à la juxtaposition de « *territoires circulatoires* » [Tarrius, 1993] qui révèlent une conception de la ville où l'ordre des mobilités l'emporte sur les hiérarchies territoriales issues de la sédentarité [*Ibid*.]. La ville apparaît comme un centre attractif par l'accès aux réseaux d'échanges qu'elle permet. En même temps, pouvoir en bénéficier exige une forte mobilité qui ne peut s'associer à une présence continue à St-Laurent. Les connexions réticulaires que centralise l'espace urbain sont étendues au Surinam, dans la vallée du fleuve et dans les capitales régionales (Cayenne, Kourou

et Paramaribo). St-Laurent apparaît comme un espace de transit pour la majorité de sa population, vers lequel on revient régulièrement, approprié par la conscience d'un territoire commun.

Concrètement, cette appropriation ne procède que de la mobilité, qui est par ailleurs renforcée par la situation économique transfrontalière locale, donc par les Etats. L'idée de résidence principale fixe attachée à un emploi fixe et à des liens sociaux de proximité strictement dans le cadre urbain ne présente dans le fleuve aucun sens pour les communautés de Marrons. La ville est un point central, mais pas unique, dans un espace global structuré par les réseaux et les déplacements.

L'informel, strictement économique, n'est pas le seul vecteur de cette « territorialité nomade » [Piolle, 1991 : 355]. On pourrait y ajouter le lien matrimonial mais aussi l'ensemble des liens coutumiers et institutionnels qui permettent et imposent la construction d'un territoire homogène mais discontinu entre Guyane et Surinam. L'espace des parcours, lui-même mouvant, présente une forme d'archipel de lieux parcourus et appropriés dont certains sont centraux pour des fonctions différentes.

Ceci est pris pour des stratégies de contournement dans le cadre de la politique de l'habitat social à St-Laurent. La politique de sédentarisation est un échec en raison de son inadéquation au mode de vie.

Aussi, l'accès au logement social est une stratégie d'accroissement des revenus prise dans le système informel. Il permet aussi d'obtenir une régularisation administrative et de bénéficier ainsi des revenus sociaux. De fait, les logiques qui interfèrent dans l'accession à la propriété foncière des Marrons sont multiples et l'informel y joue un rôle majeur dans la mesure où il est une condition de survie dans le cadre transfrontalier.

La politique menée dans le cadre de la Résorption de l'Habitat Insalubre s'est mise en place au milieu des années 1980, mais s'est fortement développée à la suite des mouvements de population issus du conflit surinamais. Pour l'Etat et les collectivités territoriales, l'ambition est l'éradication des villages spontanés le long des berges et le relogement de leurs habitants. L'idée de sédentarisation prévaut, corollaire à l'accession à la propriété par le biais de procédures LES[1].

Les enquêtes réalisées sur les villages allaient mettre en évidence des taux de vacances, illustrant la forte mobilité des occupants des logements. Elles allaient aussi montrer que si le statut de propriétaire occupant est fréquent, celui de locataire est pratiquement inexistant. En revanche, l'hébergement réalisé à titre gratuit constituait la part majoritaire des occupations. Face à cette situation, associée à de forts taux de situation administrative illégale (absence d'état civil ou étrangers surinamais en situation irrégulière), des opérations de nationalisation et d'ouvertures de droits sociaux furent associées aux opérations de relogements. On sait toute l'importance d'une situation administrative régulière dans l'économie locale puisqu'elle reste assimilée à l'octroi de subsides sociaux. De fait, les opérations de RHI allaient générer un appel migratoire pour des populations qui viendraient s'installer, le temps de la procédure, dans les villages afin de pouvoir être régularisées.

A travers l'exemple de la Charbonnière qui fut le premier site de relogement sur une procédure RHI de 1987 à 1992, on constate aujourd'hui que près de la moitié des logements ne sont pas occupés par des attributaires[2] [Réginensi, 1996 : 69], qui résident dans les villages de la vallée du fleuve, au Surinam ou dans les villes du littoral. Les phénomènes de sous-location à des membres de la famille élargie, de cohabitation de plusieurs générations de la même famille ou de familles par alliance, constituent pour les gestionnaires de la ville autant d'effets pervers qui renvoient à la situation initiale. Par ailleurs, les phénomènes de densification d'habitat spontané autour des logements sont fréquents, les familles attendant de se placer en position de futurs attributaires dans les opérations de RHI. Pourtant, il n'y a pas de surpopulation, le logement étant occupé en rotation, selon la logique des mobilités aux seins d'espaces circulatoires.

Le processus d'accès à l'habitat social met en évidence des stratégies de contournement des logiques nationales. L'accession au logement social est donc perçue comme un mode de régularisation administrative

[1] Logements Evolutifs Sociaux. Cette procédure permet aux attributaires (futurs habitants du logement construit dans le cadre de la procédure RHI) accédant à la propriété de construire eux-mêmes leur logement – les matériaux étant fournis - selon un cahier des charges techniques précis. Pendant 7 ans, l'attributaire paie un loyer et devient propriétaire de son logement (en moyenne 64 m²).

[2] L'opération de relogement de la Charbonnière portait sur 129 logements.

plus efficace que la procédure en préfecture, en ouvrant droit aux allocations sociales, et peut également donner une éventuelle rente locative. Ce qui apparaît comme un lieu d'exclusion, devient un moyen d'intégration urbaine. Cette stratégie s'inscrit directement dans le secteur informel en s'appuyant sur le système national.

Elle implique l'intermédiation de réseaux de relation, justement parce qu'il s'agit de stratégie. Ainsi, dans le cadre de comités d'attribution, les capitaines représentant la population des « villages » à éradiquer sont présents. Personnage incontournable dans le système coutumier, il est également légitimé par le système national. Son pouvoir joue directement sur la possibilité pour une famille de figurer dans la liste des attributaires. Par ailleurs, savoir que tel ou tel site fera l'objet d'une opération de RHI, et donc venir se positionner en futur attributaire suffisamment à l'avance, implique de connaître cette information avant le début de la procédure.

Dans ce cas, des liens avec les structures institutionnelles sont requis. La mobilisation des réseaux de relation et la mobilité apparaissent comme des ressources dans l'appropriation de l'espace urbain. « *En utilisant leurs réseaux de relation les populations* [les Marrons] *construisent une stratégie à long terme et développent une filière de logements de passage sur le marché local de l'habitat* » [Réginensi, 1996 : 73, *op. cit.*].

Pourtant, le recours à des échanges informatifs, et l'intégration à des réseaux de relation aboutissent à des situations différenciées et inégalitaires entre milieu urbain et milieu rural, dans lequel l'installation est associée à un statut social et administratif précaire. Un des effets de l'informel est donc d'aboutir à des logiques ségrégationnistes dans l'occupation de l'espace.

II - Les investisseurs surinamais : processus d'intégration économique

La Guyane est restée à l'écart des migrations économiques surinamaises[1] croissantes à partir de la fin des années 1970. Quelques acteurs, disposant d'un capital d'investissement issu d'entreprises florissantes au Surinam, ont néanmoins investi dans le Nord-Ouest guyanais. Bien que la migration relève d'une logique de repli issue de la crise économique et politique, ces acteurs ont développé des branches d'activités jusqu'alors peu exploitées, en intégrant les logiques nationales de développement. Ils s'inscrivent essentiellement dans le secteur productif. La proximité et les liens (financiers familiaux…) entretenus avec les entreprises du Surinam, renforce le caractère d'une économie transfrontalière. Le cas le plus significatif reste le secteur rizicole, mais il ne constitue pas le seul secteur d'activité.

A - La riziculture à Mana : l'intégration européenne de la région frontalière

Les tentatives de développement de la riziculture pluviale se sont succédées sur la commune de Mana, depuis près de deux siècles, mais ce n'est qu'en 1982 que débute la riziculture irriguée. Non pris en compte dans le Plan Vert (VII^{ème} Plan), son développement va générer un programme économique spécifique à partir de 1985, le « Plan Riz ». L'immigration surinamaise a joué dans la prise en compte étatique de cette nouvelle technique d'exploitation un rôle prépondérant. Pourtant, les acteurs dont il est question ici ne sont pas directement concernés par la dimension fluviale de la frontière. La branche d'activité rizicole au Surinam est largement dominée par la communauté hindoustanie, issue des migrations du deuxième tiers du XIX^{ème} siècle ; elle s'est largement développée sur les polders de la plaine alluviale du district de Nickerie (Nord-Est du Surinam). Cette activité, se substituant à l'économie de plantation sucrière, s'est très tôt orientée vers l'exportation en Europe. Aussi, en s'implantant sur la commune de Mana et en aménageant des polders sur la savane Sarcelles, les riziculteurs surinamais vont apporter des techniques de

[1] 0 p. 99

poldérisation[1] et des circuits de commercialisation permettant le développement d'une activité jusque-là déficiente[2] en Guyane. Cette exploitation s'inscrit dans une dimension ethnique, articulée avec des réseaux familiaux, reproduction du schéma sociétal surinamais.

1 - Les conditions d'installation

Les deux frères Kalloe[3], de nationalité hollandaise et d'origine hindoustanie surinamaise, ingénieurs en agronomie et génie civil formés en Hollande, travaillaient dans la région de Nickerie au Surinam sur l'exploitation rizicole paternelle avec trois autres frères. Devant la nécessité d'extension de l'entreprise familiale – l'entreprise, au Surinam, compte 5 000 hectares – qui ne peut s'effectuer en raison de la situation politique instable, les deux frères s'installent à Mana en 1982 et y créent la Société Agricole Mana (SAM). Les conditions initiales proviennent de la recherche de terres destinées à l'extension, la recherche d'une zone politiquement et économiquement stable, proche des lieux d'origine, afin de bénéficier des supports techniques (machines, plants, terrassements) et financiers de l'établissement initial[4].

Sur le plan institutionnel, l'Etat français reste peu favorable aux projets de développement agricole en Guyane durant cette période, devant la faillite du Plan Vert (VII^{ème} plan). En effet, malgré les investissements considérables de 1975 à 1982, les exploitations rizicoles du polder Sarcelles dans la commune de Mana se sont soldées par des échecs en raison d'un manque d'expérience. La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt s'opposent au projet des Kalloe du fait des échecs antérieurs. Enfin, l'essentiel des infrastructures rizicoles de la commune demeure en friche et non assaini. Les migrants obtiennent toutefois l'autorisation d'exploiter, à leurs propres frais, 250 hectares rachetés à des riziculteurs en faillite. La société familiale du Surinam assure, jusqu'en 1984, le soutien technique et financier à l'exploitation manamaise. L'Etat concédera sous la forme d'un bail emphytéotique 400 ha de terres supplémentaires. La réussite de l'exploitation va conduire, en 1985, à la mise en place d'un plan agricole spécifique à la riziculture, facilitant l'attribution de concessions et créant des structures favorisant la production[5]. Sous l'impulsion créée par la société surinamaise, le « Plan Riz » va générer l'établissement de filiales de groupes industriels agroalimentaires internationaux dépassant largement le cadre frontalier local. En 1998, l'ensemble du polder Sarcelles s'inscrit dans le cadre d'une intégration européenne et internationale. Les exploitations occuperont une surface agricole croissante : 500 hectares en 1983, 1 300 en 1986, 2 000 en 1989, 3 800 en 1996 [Fabri *et alii*, 1996 : 17], et plus de 4 000 aujourd'hui, dont les deux tiers sont détenus entièrement ou partiellement (en tant qu'actionnaire) par la Société Agricole de Mana surinamaise. Les exploitations rizicoles de Mana ont constitué autant de pôles de main-d'œuvre, pour des emplois précaires ou occasionnels, ce qui explique l'arrivée de ces populations recourant à l'abattis pour leur subsistance et/ou en complément de revenu.

2 - Une intégration aux marchés européens

Les investisseurs riziculteurs surinamais apportent en Guyane des réseaux commerciaux vers les marchés européens et une intégration aux marchés supranationaux de la Caraïbe. Par ailleurs, ils apportent aussi une technicité jusqu'alors non développée.

Au Surinam, la riziculture reste le secteur agricole le plus développé du pays et la production est essentiellement tournée vers l'exportation. Les superficies agricoles représentent 78 000 hectares dont

---

[1] Rappelons que ces techniques sont directement issues des savoir-faire hollandais. Par ailleurs, si le climat de la Guyane française est humide, il est aussi (particulièrement dans la région climatique de Mana) très sec de juillet à novembre. Il nécessite donc la construction de systèmes d'irrigation..

[2] A la suite du VII^{ème} Plan, le VIII^{ème} Plan (1981-1984) tente de mettre l'accent sur le développement de la riziculture et de l'arboriculture. Toutefois, les projets multiples ont été abandonnés. Au début des années 1980, environ 300 hectares sont consacrés à la riziculture, partagés entre les exploitations irriguées (polders) et celles consacrées au riz pluvial.

[3] A titre indicatif, le ministre de l'agriculture surinamais actuel fait partie de cette famille.

[4] Entretien S. Kalloe, Mana, juin 1996, 2007.

[5] Création d'une ferme semencière sous convention avec l'INRA (devenu aujourd'hui CIRAD-CA) destinée à la production de semences pour l'approvisionnement des exploitations. Création de l'association syndicale d'aménagement hydraulique et foncier (ASAHF) assurant la réalisation et l'entretien des aménagements hydrauliques desservant les parcelles.

64 000 sont réservés à l'exploitation rizicole, concentrée dans les districts littoraux occidentaux de Nickerie[1], Coronie et Saramaka. Le riz est le produit d'exportation le plus important [Stephenson, 1984]. En 1994, plus de 75 000 tonnes de riz ont été exportées vers l'Europe, dépassant 25 000 millions d'ECU. Membre du CARICOM[2], le pays en est l'un des plus gros producteurs rizicoles. Le Surinam étant inclus dans les pays ACP[3], le riz surinamais entre préférentiellement en Europe par le biais des accords de Lomé (voir *supra*).

En s'implantant en Guyane, les riziculteurs bénéficient des aides de l'Union Européenne d'autant plus importantes que la Guyane fait partie des régions ultrapériphériques. L'UE apporte, grâce au POSEIDOM[4], une aide à la commercialisation s'appliquant à un plafond de 8 000 tonnes d'exportation vers les Antilles françaises [IEDOM, 1999 : 56]. Un règlement communautaire du 30 octobre 1995 a ajouté à ce contingent un quota supplémentaire de 4 000 tonnes pour les exportations vers les pays continentaux de l'UE. En 1998, les riziculteurs se sont vus attribuer une subvention de 4,1 millions de Francs[5] dans le cadre du POSEIDOM. Les fonds européens d'aide au développement agricole interviennent dans le cadre de fonds compensatoires. Ainsi, en 1998, l'ODEADOM[6], gestionnaire des fonds européens FEOGA, a versé une subvention de 7,7 millions de Francs[7] aux exploitants du polder Sarcelles [*ibid.*]. L'Etat intervient aussi dans le cadre de subventions compensatoires à hauteur de 2 593,65 F/ha. Ces subventions viennent compenser la diminution des prix d'intervention sur les céréales de l'UE dans le cadre de la Politique Agricole Commune (conséquence des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce). Il faudrait également rajouter à ce bref tableau les financements d'équipements et d'investissements octroyés par le FIDOM[8].

La production, 14 000 tonnes en 1998, est pour les deux tiers destinée à l'exportation. Le marché antillais apparaît comme un marché privilégié en raison de la proximité, mais surtout en raison de l'exonération des taxes d'octroi de mer[9]. La Guadeloupe absorbe 49,5 % des exportations et reste avec l'Espagne, 35,9 % des exportations [IEDOM, 1999 : 55-56], le débouché commercial des riziculteurs manamais. Les exportations représentaient 48,3 millions de Francs[10] en 1998.

Au regard de l'intégration de la riziculture manamaise aux marchés européens, les modes de gestion des entreprises rizicoles obéissent à des logiques de fonctionnement financier transnationales. Elles se composent de sociétés par actions et l'origine des investisseurs est à la fois surinamaise et européenne.

---

[1] Une entreprise d'Etat gère à Wageningen, sur la rivière Nickerie, une des plus importantes exploitations rizicoles mondiales.

[2] Le Caribbean Community and Common Market (communautés et marché commun de la Caraïbe) est institué par les accords de Chagaramas en 1973. Il rassemble douze pays anglophones caraïbéens. Il représente un marché de plus de 500 millions de dollars et de plus de 5 millions de personnes. Le Surinam a rejoint le CARICOM en 1995 (voir *Infra*).

[3] Les échanges entre les Etats ACP (Afrique Caraïbe Pacifique), regroupant 69 pays et les territoires d'outre-mer, et l'Union européenne sont régis par la convention de Lomé dont la première signature date de 1975. Ces dispositions favorisent les échanges commerciaux entre l'Europe continentale et les Etats membres. Cependant, dans le cas des Départements d'outre-mer, ces accords produisent l'effet inverse, par le biais de productions concurrentielles (voir *Infra*).

[4] Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-Mer.

[5] Valeur donnée pour cette période.

[6] Office De l'Economie Agricole des Dom. Cet organisme intervient pour la gestion des crédits nationaux et du FEOGA.

[7] Valeur donnée pour cette période.

[8] Fonds d'investissement des Dom.

[9] Se reporter à Annexe documentaire 2 p. 215.

[10] Valeur donnée pour cette période.

L'immigration des riziculteurs surinamais a permis la relance de l'activité rizicole. La proximité des lieux d'origine est une condition essentielle dans le choix de l'installation en Guyane française, elle a favorisé l'implantation dans les deux premières années d'établissement. Aujourd'hui, la réussite des migrants tient autant dans les échanges avec le Surinam que dans la richesse des sols manamais et l'intégration commerciale européenne.

Planche photographique III.5 : La riziculture à Mana

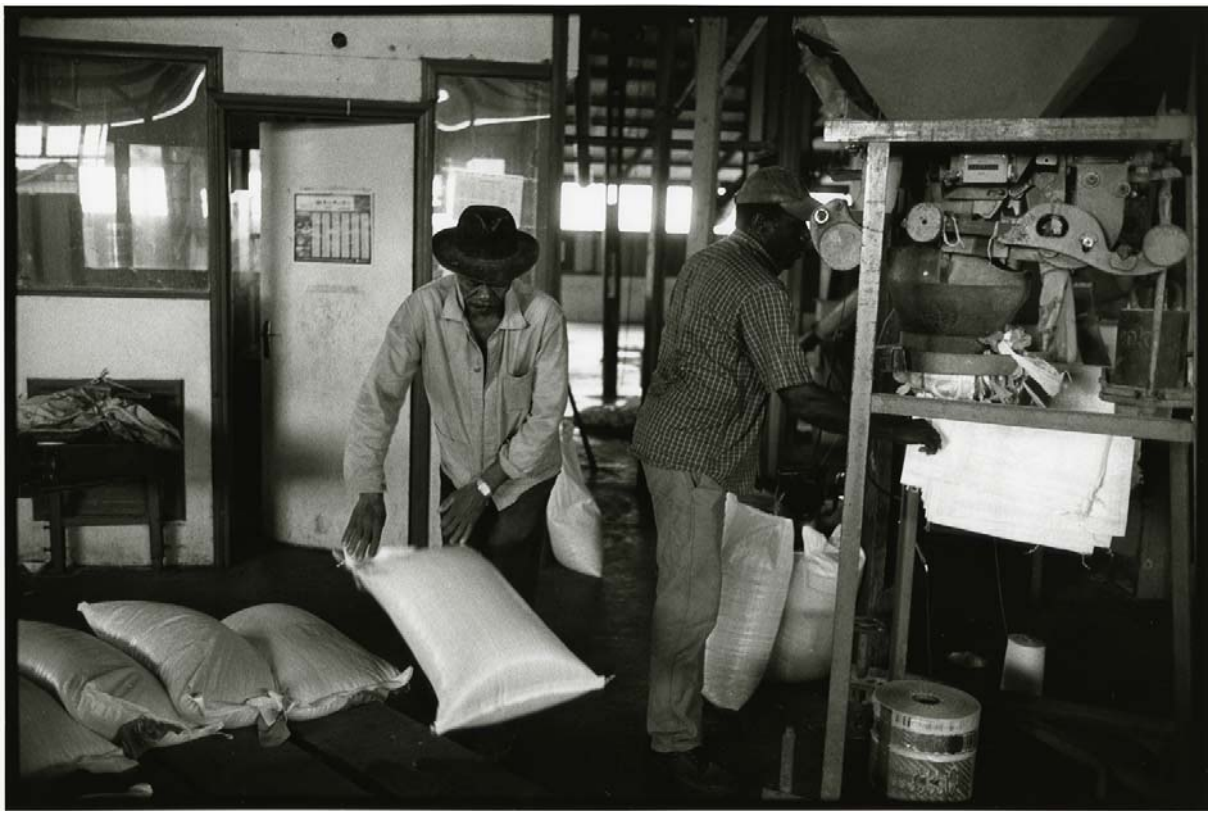

Cliché : F. Piantoni, 2007.

Dans l'usine de traitement, appartenant à des immigrés surinamais, la totalité de la main d'œuvre est immigrée (Haïtiens, Guyaniens et Surinamais). Les deux métropolitains employés sont comptable et responsable technique du site. Sur cette chaine d'ensachage un Haïtien et un Guyanien, arrivés en Guyane au milieu des années 90, travaillent en binôme 8 heures par jour.

B - Des initiatives individuelles peu nombreuses vers d'autres branches d'activités

La riziculture constitue le secteur d'investissement le plus important de l'immigration surinamaise dans l'estuaire. Si cette branche d'activité est largement subventionnée, le cas est différent pour les niches économiques dans lesquelles s'insèrent les autres activités développées par les immigrés surinamais. Les tentatives, essentiellement dans le secteur productif, souffrent des conditions imposées par l'économie et la législation administrative et économique guyanaises. Nous évoquons ces cas, mais sur les quinze investisseurs de St-Laurent et Mana, il est difficile de tirer des conclusions. Les synthèses de ces entretiens sont toutefois intéressantes dans la mesure où elles mettent toutes en évidence un dynamisme économique sous-tendu par une étude des carences locales et une stratégie de diversification. Les investisseurs surinamais, quoique peu nombreux, créent ainsi des niches économiques qui restent la garantie de leur réussite économique. Il faut aussi souligner qu'aucun n'est issu d'une communauté Marron … La reproduction d'un schéma ethno-économique se reproduit en Guyane.

1 - Le cas du secteur productif : sylviculture et polyculture

Né à Paramaribo en 1952, M. Chin Ten Fung, de nationalité hollandaise, indonésien de troisième génération, obtient en Hollande un diplôme d'ingénieur d'agronomie tropicale. Sa famille possédait une petite exploitation forestière à Albina. Il débute dans la sylviculture en 1979, par l'ouverture, dans cette même ville, d'une petite scierie. L'instabilité politique l'oblige à rechercher un nouvel emplacement et d'autres territoires d'exploitation que ceux de la région d'Albina qui ne sont, par ailleurs, plus rentables. En 1985, il saisit l'opportunité de la vente d'une scierie en faillite, montée dans le cadre du Plan Vert à St-Laurent, comprenant un terrain de sept hectares et du matériel. L'investissement de départ s'élève à un million de Francs[1] (400 000 Francs pour la scierie et 600 000 Francs pour le terrain). La nationalité hollandaise lui permet l'exonération de taxes en cas de guerre. Il cesse alors toute activité au Surinam et entame une recherche des sites d'exploitation forestière en Guyane en sillonnant, durant deux mois, les pistes du département. La scierie ouvre finalement en 1987. La Société des Bois Tropicaux (SBT) emploie aujourd'hui dix-sept personnes. Ce placement était envisagé comme une solution de repli ; il s'y installe en 1987, après la destruction de son exploitation surinamaise durant les affrontements en 1986. Son frère investit avec lui mais quitte la Guyane en 1992 pour la Hollande. Opportunité financière et proximité sont donc dans ce cas les facteurs de l'installation.

Les immigrés surinamais vont également investir le secteur agricole avec l'ambition d'une diversification. Monsieur Rodriguez, de nationalité surinamaise, d'origine métisse indonésienne-portugaise (troisième génération) est issu d'une famille d'agriculteurs. Son père possède une exploitation de quelques hectares au Surinam, aux environs de Paramaribo. Il arrête ses études à quinze ans et suit une formation pendant un an et demi sur les techniques d'exploitation et les produits phytosanitaires à Paramaribo. Puis il pratique l'agriculture pendant une quinzaine d'années avec son père avant d'émigrer en Guyane française en 1982, avec sa femme et ses enfants. Il déclare avoir « tout quitté » au Surinam. Spécialisé dans la culture de la pastèque, il l'introduit en Guyane en développant son exploitation sur un terrain à St-Laurent racheté à un agriculteur créole. Le choix de St-Laurent tient au fait qu'en 1982, il n'y avait pas, selon lui, « véritablement d'agriculture, excepté celle des Hmong » d'où des possibilités d'enrichissement, mais un investissement important nécessaire au départ. Le capital avec lequel il émigre, en 1982, s'élève à 300 000 Francs[2] auxquels s'ajoute un bulldozer indispensable pour le défrichage.

L'ensemble du matériel agricole provient de l'exploitation vendue. Il rachète le bail d'un terrain de sept hectares déjà déforesté et un hangar situé sur le terrain, pour un prix global de 100 000 Francs[3]. Compte tenu de son expérience, de sa maîtrise des techniques de l'irrigation, de la similitude de qualité des sols, il réussit là où cinq personnes avaient précédemment échoué. Cette production lui assure des revenus importants qu'il réinvestit dans l'exploitation en diversifiant sa production vers l'élevage bovin (cheptel de 50 têtes) et l'arboriculture fruitière (agrumes, mangues). En 1984, il obtient de l'Etat une concession de 138 hectares pour une période de 30 ans. En 1986, l'ouverture des camps et la nécessité de pourvoir au ravitaillement des réfugiés va lui permettre de vendre sa production bovine à l'armée et au HCR. Cette opportunité, saisie également par les frères Kalloe dans la commercialisation locale du riz, va lui permettre d'accumuler un capital, de défricher les hectares concédés et de produire davantage. Aujourd'hui il fournit l'hôpital de St-Laurent en viande.

Son frère, émigre peu de temps après (1986) et travaille avec lui jusqu'en 1990. Avec un accord verbal de la sous-préfecture, il commence simultanément à défricher un terrain de cinq hectares qui lui est concédé en 1990. Il oriente sa production vers l'horticulture ornementale et l'arboriculture fruitière. La production horticole est peu développée en Guyane nonobstant la demande croissante en raison du développement de l'urbanisation. En s'engageant dans cette niche économique, les revenus vont lui permettre d'investir dans la construction de serres. Parallèlement, sa femme se forme seule aux techniques de greffes. Sa clientèle est aujourd'hui composée de particuliers et des services « espaces verts » des villes

[1] Valeur donnée pour cette période.

[2] Valeur donnée pour cette période.

[3] Valeur donnée pour cette période, soit 15245 euros.

de Kourou et de St-Laurent. Il possède encore aujourd'hui son exploitation – en friche – au Surinam. Tous les deux sont venus avec leurs familles (chacun est marié et père de deux enfants).

L'agriculteur M…[1], surinamais d'origine javanaise, n'a pas immigré en 1993 dans le but d'investir en Guyane, mais davantage pour rechercher un emploi dans le secteur tertiaire et rejoindre sa femme, employée comme puéricultrice dans la crèche associative de St-Laurent. Il disposait, au Surinam, d'un emploi de cadre dans l'administration générale qu'il a quitté en raison d'un salaire trop faible et de la détérioration des conditions de vie. Double Actif au Surinam, il possédait, à une vingtaine de kilomètres de Paramaribo, une concession de 1,3 ha (vendue à son départ) consacrée à des productions fruitières (agrumes, mangues). N'ayant pu trouver d'emploi, mais possédant une expérience dans l'agriculture fruitière, il a racheté une propriété à un Créole d'une surface identique en périphérie de St-Laurent du Maroni. Après l'avoir défrichée et dessouchée, il y développe une arboriculture fruitière, associée à un petit élevage de canards qu'il vend à un boucher de St-Laurent.

Les trois agriculteurs ci-dessus n'ont pas poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur. En revanche, un autre agriculteur installé à Mana, de nationalité surinamaise et d'origine indonésienne-surinamaise, a obtenu en Hollande un diplôme d'ingénieur agronome, et a d'abord exercé dans un organisme agricole d'Etat au Surinam. La désagrégation des conditions économiques et politiques et le succès des frères Kalloe qu'il connaît le décident à émigrer, en 1989, en Guyane. Par le réseau de leurs relations, il trouve un emploi dans une petite exploitation rizicole de Mana appartenant à un métropolitain. Il y travaille pendant cinq ans. Cette expérience lui permet d'obtenir une carte de séjour de 10 ans et de se familiariser avec le système français. En 1994, il se lance dans un élevage industriel de poulets sur la commune de Mana, grâce à des prêts bancaires français.

2 - Les professions libérales dans le secteur de la santé

Les professions libérales ne touchent pas d'autres domaines que celui de la santé. A St-Laurent, les deux dentistes sont originaires du Surinam, de nationalité hollandaise.

Monsieur H..., d'origine métisse chinoise-européenne, né au Surinam, a effectué ses études en Hollande. Après avoir travaillé six années dans un cabinet dentaire à Utrecht, il revient en 1985 au Surinam et s'installe à son propre compte à Moengo (ville située à 10 kilomètres d'Albina). Plus tard, devant les tensions sociopolitiques, il choisit d'émigrer à St-Laurent qui ne compte alors qu'un seul dentiste, et ouvre son cabinet en 1991. La vente de ses biens au Suriman lui procure un capital d'investissement de 600 000 Francs[2]. Il n'y va quasiment plus, la plupart de sa famille proche ayant immigré en Hollande. Son affaire ne marchant pas bien, il souhaite émigrer au Venezuela où son frère a un cabinet de dentiste.

Madame V..., d'origine européenne hollandaise, émigre de la Hollande vers le Surinam en 1985. De 1985 à 1991, elle ouvre son propre cabinet à Paramaribo. Les pénuries de matériel et de produits nécessaires à son travail la conduisent ensuite à s'installer à St-Laurent où elle reprend une structure déjà existante, libérée par un dentiste qui part à la retraite. Elle hérite de sa clientèle et de son local. Son mari a un emploi de cadre au port de Paramaribo. Elle dispose d'une double résidence et retourne le samedi et dimanche à Paramaribo.

Ces deux personnes exercent une profession qui n'existait quasiment pas avant leur arrivée à St-Laurent, ce qui implique une faible concurrence et un fort potentiel de clients. Les professions libérales impliquent un niveau de formation élevé et St-Laurent ne comptait qu'un cabinet dentaire aux dates d'arrivée de madame V... et de monsieur H... Aujourd'hui, celui-ci n'existe plus ; les deux seuls dentistes de St-Laurent sont donc hollandais. Des médecins surinamais sont également venus s'installer sur la commune même s'ils en sont repartis. De manière globale, un nombre important de Surinamais ayant une profession dans le secteur de la santé ou de la petite enfance a été embauché à St-Laurent, à l'hôpital André Bouron. Ce personnel ayant suivi une formation solide au Surinam ou en Hollande est très recherché en raison d'une forte carence locale.

[1] Nous ne mettons que des initiales factices dans les cas où les personnes enquêtées ne souhaitent pas que leur patronyme apparaisse.

[2] Valeur donnée pour cette période, soit 91500 euros.

3 - Les commerçants : la prédominance de la communauté chinoise

Les prémices de la guerre civile de 1986 poussent cinq familles chinoises d'Albina, une de Moengo, deux de Paramaribo à s'installer à St-Laurent. Chacune d'elles, après avoir vendu le commerce qu'elle possédait au Surinam, émigre avec une capacité d'investissement importante. Alors que les commerces chinois sont traditionnellement tournés vers l'alimentation ou la restauration, l'implantation de ces familles va susciter une diversification de ce secteur : vente et réparation d'appareils audiovisuels, commerce de vaisselle et de bibelots, et de textile à bas prix.

Le cas de Monsieur C. T..., de nationalité surinamaise, d'origine chinoise, né à Canton et non au Surinam, est significatif. Il y obtient, à la fin de ses études, l'équivalent d'un baccalauréat général. De 1977 (il a alors 24 ans) à 1980, il est employé dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics à Hong-Kong et suit, dans l'idée d'en faire un jour son métier, des cours du soir en électronique radiophonique. Il émigre au Surinam en 1980 et jusqu'en 1985, il aide son père qui tient une épicerie à Albina et effectue en plus de petits travaux dans le B.T.P., la réparation électronique, le travail du fer et du bois (huisserie et ferronnerie extérieure). Il acquiert ainsi une expérience dans le commerce mais également dans l'électronique, qui n'est encore pour lui à cette époque qu'une passion. En 1985, du fait de l'instabilité politique surinamaise, son père vend l'épicerie d'Albina et en rachète une autre à Paramaribo, pour se mettre en sécurité. C. T... décide alors d'émigrer en Guyane où il trouve du travail, par le biais de « relations » dans la communauté chinoise de St-Laurent, dans une épicerie libre-service. Fin 1987, il quitte cet emploi ; grâce aux fonds restant de la vente du magasin d'Albina, de ses économies sur salaires, et des aides financières de la communauté chinoise, il ouvre, au début de l'année 1988, un commerce de vente et de réparation d'appareils audiovisuels et de petit matériel électronique. Face au succès de son magasin atelier, son frère quitte l'épicerie paternelle de Paramaribo et le rejoint en 1992 pour s'occuper de la vente en magasin.

Des traits communs apparaissent dans ces différents processus migratoires. Parmi les huit immigrés interrogés – sur la quinzaine environ que compte notre zone d'étude – aucun ne fait partie de la communauté marronne. Ils appartiennent tous aux communautés qui ont le pouvoir économique dans le pays d'origine : Hindoustanis, Indonésiens, Chinois. La sectorisation ethno-économique se reproduit en Guyane. Tous optent pour l'exercice d'une profession qu'ils maîtrisent ou à partir de laquelle ils se diversifient après avoir analysé les secteurs lacuneux du marché local. Par ailleurs, si le fait d'émigrer est dû, à l'origine, à la situation politique instable du Surinam, il s'accompagne aussi d'un désir de réussir dans l'activité développée et d'une volonté d'extension de l'exploitation familiale, d'intégration et d'ascension sociale dans le pays d'accueil.

Excepté pour V... dont l'activité s'inscrit dans un schéma d'activité transfrontalière de type navette, le processus migratoire touche l'ensemble de la famille nucléaire. Les investisseurs des communautés hindoues, indonésiennes et chinoises sont issus de familles nombreuses ; aussi la migration s'effectue-t-elle avec un parent proche, souvent un frère (Rodriguez, Chin Ten Fung, Kalloe). Le capital investi provient d'abord de l'entraide familiale, puis du réseau de relations établi sur place permettant l'accès aux moyens de production (terres, locaux, régularisation administrative). Mais, l'existence des réseaux relationnels strictement familiaux et transnationaux reproduit le cloisonnement communautaire au Surinam : on n'observe pas de connexions entre les réseaux des différentes communautés et une entraide locale illustrant la conscience d'une appartenance collective « surinamaise ». Enfin, la proximité de la terre d'accueil joue un rôle essentiel. Ainsi, même si les relations directes avec le pays d'origine sont plutôt rares sur le plan professionnel et familial, les investisseurs ne se considèrent pas coupés de leur pays d'origine.

Cependant, les processus qui conduisent à l'installation en Guyane sont intégrés à la réalité frontalière et à sa dynamique d'échanges.

C - Une intégration tributaire des échanges transfrontaliers

Malgré la volonté d'une intégration politique dans le pays d'arrivée, la lenteur des procédures et l'inadaptation législative conduit les investisseurs à s'inscrire dans la dynamique d'échanges transfrontalière entre Guyane française et Surinam.

1 - L'entraide familiale, palliatif des carences d'aides administratives à l'installation

Sous cet intitulé global, seront mises en avant les aides dont l'immigré-investisseur bénéficie, qu'elles soient d'origine familiale ou gouvernementale. Dans les deux cas, il est frappant de constater que la démarche d'installation est individuelle ou s'inscrit dans le cadre d'un réseau familial restreint (frère, parent). L'aide familiale s'exerce le plus souvent dans le cadre de l'entreprise : tel est le cas des deux frères Kalloe et de Chin Ten Fung. Les Rodriguez quittent le Surinam pour la Guyane en 1982 ; lorsque le second frère arrive, il travaille avec le premier jusqu'en 1990, date à laquelle l'Etat lui octroie sa propre concession.

Les Chinois constituent un cas de figure différent. Les réseaux d'entraide dépassent la dimension nucléaire, s'apparentant davantage dans le pays d'accueil à la notion de clan, dont l'origine géographique, dans le pays d'origine, est similaire. Le groupe des migrants issus d'une immigration plus ancienne prend en charge les nouveaux arrivants. Cependant, cette organisation dépasse largement le cadre familial : en 1985, monsieur C.T..., originaire de la province de Canton, émigre d'Albina vers St-Laurent. A son arrivée dans la commune, il se présente au président d'honneur à vie de l'association chinoise qui regroupe la totalité des membres de la communauté. Par le pouvoir économique qu'il représente, ce personnage détient un important pouvoir politique à St-Laurent. Il aide, grâce à un réseau dense de relations, à la régularisation administrative des Chinois – cartes de résidents et de séjour – et à l'accès aux sources de financement pour l'ouverture de commerces par exemple. Il existe en Guyane un système de « banque chinoise de prêt ». Après s'être fait connaître, comme l'exige la coutume, de la communauté chinoise, C.T... occupe un emploi de magasinier dans l'épicerie d'un Chinois mélanésien appartenant à la même communauté que lui (Hakaa). En 1987, lorsqu'il ouvre son commerce de petit matériel électronique, il bénéficie, par l'intermédiation de l'association chinoise d'un local et d'une carte de séjour de dix ans[1].

Parallèlement aux aides qu'apporte directement ou indirectement la famille, l'Etat octroie en théorie des subventions ou développe des mesures incitatives. Dans les faits, leur application est rare. Les immigrés en provenance du Surinam sont peu nombreux à bénéficier d'une aide de la part des pouvoirs publics et des banques. Seuls les investisseurs dont l'implantation s'inscrit dans un programme de développement économique ont eu accès à des moyens de financement, le cas rizicole étant le plus significatif.

Le sylviculteur, M. Chin Ten Fung, dépose, en 1989 (la scierie est ouverte depuis 1987), un projet en vue de l'amélioration de sa production dont le coût s'élève à 3,5 millions de Francs[2]. La région lui accorde en 1990 une subvention de 1,5 millions de Francs[3], sa famille et la Banque Nationale de Paris lui promettent de couvrir le reste de la somme par un prêt de un million de Francs[4] chacune, avec comme garantie le versement de la subvention régionale. Or, en 1995, M. Chin Ten Fung ne l'a toujours pas perçue. Il déclare également percevoir des subventions « très faibles » de l'Office National des Forêts pour la mise en place de pistes secondaires en vue de l'exploitation forestière.

Les trois agriculteurs ne perçoivent pas d'aides financières de la part des pouvoirs publics, si ce n'est l'abattement d'impôts pour les agriculteurs et la réduction sur les carburants. Les immigrés-investisseurs qui ont réussi à s'implanter doivent contourner les lois afin de pouvoir poursuivre leur activité. Ils sont donc dans la nécessité de se placer dans la logique du secteur informel.

---

[1] Au plan légal, la carte de séjour de 10 ans est obligatoire pour l'ouverture d'un commerce, d'une entreprise, d'une exploitation agricole. Son obtention est donc très importante pour les investisseurs.

[2] Valeur donnée pour cette période, soit 534 000 euros.

[3] Valeur donnée pour cette période, soit 228 660 euros.

[4] Valeur donnée pour cette période, soit 152 440 euros.

2 - Contraintes et adaptations : le recours à l'informel

Les investisseurs reproduisent en Guyane une expérience économique acquise au Surinam dans des branches d'activité identiques. Cependant, le mode de fonctionnement au plan administratif et social, inhérent au statut de Dom et à la législation française qui lui est applicable, entraîne des coûts qui peuvent difficilement être surmontés. Aussi, la complémentarité entre le Surinam et l'Ouest guyanais sous-développé demande de nécessaires adaptations pour ces acteurs économiques, en vue de leur intégration dans l'économie locale.

Les aides gouvernementales existantes ne concernent qu'une minorité, aussi les autres investisseurs sont-ils confrontés d'une part aux difficultés de leur propre régularisation administrative (et foncière pour les agriculteurs), d'autre part à celle de l'emploi de la main-d'œuvre locale. Enfin, l'étroitesse du marché constitue un facteur limitant de leur volonté de développement.

a - Les problèmes des régularisations administrative et foncière

Pour les investisseurs de nationalité hollandaise, donc faisant partie de la communauté européenne, les cartes de séjour de dix ans s'obtiennent rapidement et facilement : M. Chin Ten Fung et tous ses ouvriers surinamais en possèdent une, de même que V... ; H... n'a attendu qu'une année pour sa carte de cinq ans. Rappelons que depuis les accords de Schengen en 1994, la carte de séjour de 10 ans ne devrait, juridiquement, plus être obligatoire en Guyane pour les personnes de nationalité hollandaise. Les ressortissants de la CEE sont autorisés à circuler librement dans les pays européens et donc dans les Dom.

Les migrants de nationalité surinamaise rencontrent beaucoup plus de difficultés pour être régularisés. Ils dénoncent tous une procédure longue et fastidieuse de plusieurs années qui entrave le développement de leurs activités, durant laquelle ils fonctionnent avec des cartes provisoires de trois mois, six mois ou un an. Le second frère Rodriguez, installé en 1986, a dû attendre 1994 pour acquérir sa carte de dix ans ; la durée de celle de M... , immigré en 1987, n'est que d'un an et sa femme guyanienne n'a obtenu sa carte de dix ans qu'après de nombreux courriers et visites à la sous-préfecture. Pour les Surinamais d'origine chinoise, l'obtention d'une régularisation administrative passe par le réseau de relations de l'association. La lenteur des procédures de régularisation est donc, pour les investisseurs de nationalité surinamaise, un obstacle qu'ils peuvent difficilement contourner. La seule possibilité de la réduire réside dans un réseau relationnel important.

b - L'acquisition du foncier

Etroitement liée à la régularisation de la personne, la régularisation foncière est souvent laborieuse pour les agriculteurs surinamais. Selon la loi, la concession ne peut être accordée qu'à une personne en possession d'une carte de dix ans. Aux difficultés de régularisation civile se juxtapose celle de leur outil de travail, la terre, dont l'acquisition demande une autorisation de l'Etat.

Dans l'obtention des terrains, le réseau relationnel joue, là encore, un rôle de premier plan : le second Rodriguez obtient, en 1990, une concession de cinq hectares non défrichée « par relation », une personne qui travaille au Service des Domaines. M... achète, en 1991 (il est arrivé en 1987), les biens immeubles d'un terrain – une maison très délabrée sans eau ni électricité et des cultures – à un Hollandais, arrivé en Guyane dans le cadre du Plan Vert, « une connaissance ». En 1982, l'achat d'un terrain de sept hectares par le premier Rodriguez à un concessionnaire s'effectue par l'intermédiaire d'une personne qu'il connaît, employée à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Les investisseurs trouvent une adaptation à la contrainte du foncier par un système illégal d'occupation d'abord sans titre, qui rejoint la logique développée par les Marrons. L'installation précède la régularisation, et non l'inverse. Ainsi, M... est installé sur une parcelle depuis 1991 alors que le terrain ne lui a toujours pas été concédé par l'Etat ; la durée de sa carte de séjour n'est que d'un an et le dossier qu'il a constitué pour sa régularisation foncière restera en attente tant qu'il n'aura pas obtenu sa carte de séjour de dix ans. Le cas de Rodriguez est similaire, bien qu'inverse : il bénéficie d'une concession d'Etat depuis 1990 alors que sa carte de séjour ne lui a été octroyée qu'en 1994. Ces investisseurs pratiquent donc leur activité agricole sur des terres qui ne leur appartiennent pas. Juridiquement, si l'on se fonde sur les décrets de 1987 et

1992, leur situation est illégale. Dans la pratique, ils sont dans une phase transitoire de régularisation. L'adaptation par le système réel n'est donc qu'une réponse provisoire, d'autant plus que la non-régularisation foncière peut se traduire par l'occupation du terrain par une tierce personne et bloque toute possibilité de prêts et de développement. Le plus souvent, les situations se construisent sur des compromis tacites avec l'administration locale. Le système national introduit des formes de déviance qui s'inscrivent de plain-pied dans l'informel.

c - La main-d'œuvre : coûts et carences locales de qualification

Outre les difficultés d'installation, d'autres relatives au manque de qualification de la main-d'œuvre locale et à son prix de revient en raison des contraintes législatives du droit du travail montrent les conditions de déviance posées par le statut de Dom. Peu de main-d'œuvre locale est utilisée par les employeurs surinamais du fait de son manque de qualification, mais aussi des surcoûts engendrés par la législation française du travail.

L'« institutionnalisation » d'une stratégie de contournement est favorisée d'une part par l'offre importante d'une population en situation irrégulière disposant d'un niveau de compétence grâce à sa formation au Surinam et d'autre part par des taux de chômage et de sous-emploi élevés. Les investisseurs soulignent unanimement l'absence de personnel qualifié dans le département et la difficulté de trouver une main-d'œuvre guyanaise compétente. Ceci est dû à la faiblesse des formations en Guyane, mais aussi au fait qu'il existe une main-d'œuvre étrangère déjà formée, souvent en situation difficile au plan de la régularisation administrative et financière, qui n'exige qu'une faible rémunération pour toute forme de travaux. L'offre d'emploi, très supérieure à la demande, conduit à la généralisation d'un marché de l'emploi informel.

La main-d'œuvre étrangère est embauchée sur place ou, le plus souvent, émigrée du Surinam pour une tache spécifique et ponctuelle, par le truchement des réseaux de relations.

C'est le cas des travailleurs saisonniers pour la récolte du riz. Mais c'est aussi le cas pour des emplois pérennes : l'investisseur a fait venir les personnes qu'il employait au Surinam. La plupart des ouvriers surinamais qui travaillaient pour M. Chin Ten Fung au Surinam l'ont suivi en Guyane. Il emploie quinze personnes dont huit Marrons et quatre Hindoustanis surinamais, un Hollandais et deux Français. La dentiste V... est venue avec son ancienne aide dentaire surinamaise, formée au métier de secrétaire médicale en Hollande. Il n'y a pas de faculté dentaire dans le département et donc une absence flagrante de gens formés dans ce domaine. La société agricole de Mana des frères Kalloe emploie vingt salariés permanents, dont trois dans l'administration de l'entreprise et quatorze saisonniers pour la récolte du riz. Les employés sont des Surinamais qui travaillaient sur l'exploitation familiale, des Guyaniens ayant déjà une expérience du travail du riz, et des Haïtiens embauchés comme manœuvres agricoles. Les investisseurs utilisent aussi le potentiel de compétence local quand il existe : trois métropolitains, déjà employés dans des entreprises rizicoles à Mana, occupent des postes à responsabilité technique dans l'entreprise des frères Kalloe.

En employant du personnel surinamais qualifié, les investisseurs utilisent une des potentialités de leur zone d'origine comme mode d'adaptation au contexte local. L'utilisation du capital humain reste une des clefs de la réussite des investisseurs. Pourtant, le haut niveau de vie du département français et le système social français induisent des charges salariales et des coûts de main-d'œuvre élevés qui constituent un réel frein au développement de l'activité économique et à la rentabilité de l'entreprise.

L'adaptation à cette contrainte est ancrée dans le système informel par l'emploi d'une main-d'œuvre illégale sous-payée. Dans l'exemple des exploitations agricoles, il peut s'agir de Marrons surinamais, payés à la tâche, effectuant des « jobs » pour les défrichements, la construction d'abris, de charpente ou d'ouvrages de terrassement. Enfin, le recours à la main-d'œuvre familiale permet parfois de pallier, au moins partiellement, les difficultés des coûts de main-d'œuvre. Cette pratique est courante pour les exploitations agricoles de petite et moyenne tailles ; mais l'exemple le plus significatif reste celui des commerces chinois où la main-d'œuvre reste entièrement familiale.

Conclusion

L'estuaire frontalier, espace aux marges des dynamiques coloniales puis nationales, confronte les entre deux systèmes étatiques antagonistes établis sur le littoral. La symétrie des structures du réseau urbain porte l'asymétrie des fonctions urbaines qui renvoie aux processus opposés de développement et de décolonisation. Le Nord-Ouest guyanais, loin de Cayenne, forme alors un bassin de vie polarisé vers le littoral surinamais et sa capitale Paramaribo. La guerre civile de 1986 provoque une fracture dans cet équilibre précaire par les flux forcés de population vers les rives françaises et par l'émergence politique de la frontière. En même temps, elle conduit à la destruction des centres économiques de l'Est surinamais (site d'extraction de la bauxite à Moengo) et du nœud de diffusion vers le fleuve représenté par Albina. Dès lors, le conflit conduit à une inversion des polarisations économiques et démographiques vers St-Laurent, qui devient désormais le seul centre urbain du fleuve. Il aboutit à la concentration des communautés de Marrons dans cet espace après le départ d'autres groupes vers Paramaribo.

L'estuaire devient désormais le cœur de la dynamique d'échanges de la région fluviale. Il s'organise sur une double rupture : le différentiel économique et politique matérialisé par la frontière administrative émergente avec la guerre civile et la rupture de charge géographique fluviale sur la dorsale routière. Marginalisés dans la société littorale, les Marrons deviennent, par la maîtrise de la navigation fluviale, les acteurs essentiels d'une économie d'échanges transfrontalière, intégrant une forte mobilité.

L'inversion des polarisations et la centralité économique saint-laurentaise, face au Surinam qui peine à sortir d'une crise économique, conduit aussi à la pérennisation de l'établissement de la population dans le Nord-Ouest guyanais. Cette situation débouche sur des stratégies d'appropriation de l'espace en milieu urbain, centre nerveux des réseaux commerciaux, mais aussi en milieu rural. La force des réseaux communautaires est au cœur des logiques de contournement.

C'est dans le cadre d'un autre fonctionnement, mais formellement identique, que l'espace est approprié par les investisseurs surinamais repliés dans le Nord-Ouest, à la suite de la guerre civile et de la crise économique dans l'ex-Guyane hollandaise. Bien que non marginalisés dans les sociétés littorales et intégrés aux logiques nationales de développement, ces acteurs doivent pallier les contraintes de l'inadaptation des structures économiques nationales. Cette situation conduit au recours à des stratégies d'insertion issues du décalage transfrontalier et de logiques réticulaires.

Réseaux et mobilité sont les deux facteurs clefs de l'économie transfrontalière qui émerge après la guerre civile. Ils constituent les modes locaux de réappropriation résistant aux logiques étatiques en confrontation et définissent une centralité territoriale intégrant, au sein des deux rives, les structures de fonctionnement des systèmes nationaux.

CONCLUSION GENERALE

La question du peuplement et de la migration, dans son type (planifiée et spontanée) et dans sa fonction, est au cœur du processus d'appropriation de l'espace guyanais. L'apport migratoire et le contrôle des mobilités ont permis de capturer l'espace par le jeu de domination. L'action d'appropriation de l'espace est par ailleurs légitimée par les acteurs locaux inscrits dans une logique d'assimilation idéologique qui s'exprime par la revendication d'une intégration à la nation en 1946. L'espace politique est défini à la fin du XIX^{ème} siècle, soit trois siècles après le début de la colonisation : la détermination des frontières et le maillage qui constituent le Territoire de l'Inini en 1930 en marquent l'achèvement et révèlent l'appropriation.

Le contexte politique des décolonisations (décennie 60-70) constitue un facteur qu'il faut considérer dans les ambitions nationales appliquées en Guyane. Le département détermine, par sa géographie équatoriale désormais singulière, un espace de repli pour des projets compromis par les indépendances africaine et indochinoise[1].

La question migratoire est, durant l'ère départementale (à l'image de la période coloniale), au cœur de la dialectique de l'espace et du pouvoir. Elle en est l'enjeu et le recours essentiels du fait de l'économie qu'introduit l'Etat, basée sur une planification indicative et prévisionnelle, orientée vers une exploitation industrielle des ressources du secteur productif (agriculture, sylviculture, pêche) par des entreprises privées. Les exemples de la politique agricole sont les plus significatifs de la logique de développement introduite en Guyane par l'Etat. On pourrait toutefois lui superposer le cas du secteur minier. La création du Centre Spatial Guyanais entre aussi dans ce schéma.

Pourtant, l'échec des perspectives de développement introduit, progressivement à partir des années soixante, la croissance des transferts sociaux, seuls capables de promouvoir l'accès au progrès, procédant du principe d'assimilation et légitimant l'incorporation à la nation. Dès lors, le paradigme du progrès et du non-développement, par le truchement de l'économie de transferts, justifie et légitime, aux yeux de la société guyanaise, la réforme statutaire de 1946. Ce modèle, dont la base de Kourou est le parangon, fonctionne dans le cadre de la poursuite d'un rapport de domination sur les acteurs locaux, puisque seul l'Etat contrôle « l'approvisionnement » (pour suivre la métaphore aurifère de l'ère coloniale) de l'économie locale. C'est évidemment dans les villes emblématiques, Cayenne et Kourou, où s'exerce l'action nationale et où résident les richesses du progrès et de la départementalisation « sociale », que ce paradigme se met en œuvre.

Cependant, il génère aussi un appel migratoire depuis l'environnement régional vers les lieux symboles du progrès, corollaires à l'exercice du pouvoir national, soit Cayenne et Kourou. Dans les zones où son emprise est faible, il faut chercher d'autres motifs migratoires en marge, voire en opposition, avec les logiques du pouvoir national. Le cas des Surinamais entre donc dans un schéma profondément différent : si la guerre civile constitue un facteur conjoncturel, c'est dans une dimension attachée à l'ensemble territorial du bassin hydrographique Maroni qu'il faut chercher les causes profondes des mouvements.

C'est par les soubresauts médiatiques que la Guyane se rappelle régulièrement à l'actualité depuis le milieu des années 1990. Ils témoignent d'émeutes et de revendications virulentes, qui s'expriment par le biais d'une violence urbaine telle qu'elle se présente dans les villes moyennes de métropole, et de grèves touchant l'ensemble des branches d'activités. Toutefois, les symboles détruits – Conseil Régional, Gendarmerie, maison du Procureur de la République, école, boutiques de luxe de la rue centrale Charles de Gaulle – désignent l'Etat, les collectivités territoriales décentralisées et la société de consommation. Ces événements montrent une crise globale, touchant une société dans l'ensemble de ses dimensions. En comprendre les fondements, perceptibles dans les fractures et les déséquilibres territoriaux, nécessite tout le

[1] En effet, à titre d'exemple, la vocation agro-exportatrice de produits « tropicaux » vers la métropole et les marchés internationaux n'est pas seulement une continuité de la période coloniale. Elle vise aussi à pallier le déficit commercial qu'introduit l'indépendance politique de l'Afrique du Nord et de l'Indochine. Les cas de la construction du Centre Spatial Guyanais (originellement implanté dans le Sahara algérien), puis de l'implantation massive d'organismes de recherche spécialisés sur le milieu tropical et, enfin, de l'immigration planifiée de ressortissants laotiens, montrent que la Guyane est un espace de repli, face aux revers subis par la désagrégation de l'empire colonial français.

bagage historique évoqué au long de ce travail, tant dans les modes de construction socioculturelle de la société guyanaise, que dans les rapports économiques et politiques des acteurs locaux au pouvoir national.

Le caractère structurel de la crise transparaît au travers de signes qui semblent conjoncturels au milieu des années 1990 : faillite financière des collectivités territoriales et croissance démographique augmentée par les vagues migratoires.

La décentralisation (1983) montre ses limites dix ans après son instauration. Or, cette étape politique a consacré l'aboutissement d'une politique assimilationniste puisque pour la première fois, certaines compétences furent rétrocédées aux acteurs de l'exécutif local, leur permettant d'assurer partiellement une part de leur destin. Cette fonction fut essentiellement dévolue à la communauté créole, relais hégémonique de la médiation nationale. L'échec de la décentralisation provoque donc une profonde remise en question des fondations sociales guyanaises. Il marque un seuil de la politique nationale d'alignement économique et social sur le niveau métropolitain, remis en cause par l'Etat à la fin des années 1990.

L'immigration a constitué un facteur majeur dans la rupture de la logique assimilationniste. Sur le plan quantitatif, l'ampleur des mouvements, associée à une forte croissance démographique dans le contexte de sous-peuplement qui caractérise la Guyane, a révélé la faillite de l'économie locale. Sous l'angle qualitatif, elle a permis l'émergence politique de groupes (Marrons et Amérindiens) ayant réfuté l'équation métropolitaine, illustrant que le droit à la différence autorisait, comme l'assimilation, une reconnaissance politique. C'est finalement au nom du même droit que se développe aujourd'hui le repli de la communauté créole.

BIBLIOGRAPHIE THEMATIQUE

La bibliographie sur les migrations en Guyane française est relativement ancienne datant pour l'essentiel des décennies 1980 et 1990. Elle se caractérise par une approche monographique et descriptive, marquée, en outre, par un cloisonnement disciplinaire, n'intégrant que très peu l'histoire.

Bien que laissant de côté l'étude de groupes socioculturels (« chinois », Brésiliens, Guyaniens notamment) elle se caractérise par une catégorisation des déterminants, une périodisation des vagues migratoires, mais surtout sur les processus d'intégration en termes sociologique et historique en référence au groupe créole dans des espaces essentiellement urbains.

Les travaux récents sur les migrations, entre 1995 et 2005 introduisent, néanmoins, des cadres d'analyse dépassant l'espace départemental, pour considérer la position de la Guyane dans des jeux de dépendances et de relations (politiques, économiques, géopolitiques) avec la métropole ou les espaces d'émigration (Brésil, Haïti). Le cas haïtien reste le plus étudié sans prendre en compte, toutefois, les liens transnationaux entre la Guyane - vue comme un relais associé à un rang dans la migration - et d'autres espaces de destination (Floride, Canada, Ile de France). De façon plus générale, la périodicité, la fréquence, le rang, le projet et les stratégies migratoires intégrés à des ancrages territoriaux n'ont pas fait l'objet de recherche à part entière.

Enfin, les groupes socioculturels établis sur les frontières fluviales (Marrons et Amérindiens) sont essentiellement étudiés sous les angles anthropologique, ethnologique, linguistique, considérant rarement les réseaux transnationaux et les dynamiques d'échanges vers la Hollande et l'Europe. En revanche, les mobilités transfrontalières et les conditions qui les génèrent ont été analysées mais peu formalisées par des indicateurs autorisant une approche quantitative. En somme, si les processus conduisant à la mobilité sont connus, le biais méthodologique introduit par la rupture frontalière sur les variables statistique impliquerait une approche globale à l'échelle des bassins fluviaux transfrontaliers et la recherche de critères d'évaluation démographique, économique et territoriaux non tributaires des appareils statistiques nationaux.

Au regard d'une relation bipolaire exclusive caractérisée par 300 ans de colonisation et 55 ans de départementalisation - vue comme un processus de décolonisation par incorporation à l'Etat-nation - on doit constater qu'aucun travail sur la Guyane ne place l'articulation entre espace et pouvoir de façon centrale et explicite, par l'entrée de la constitution du peuplement. A notre connaissance, seule la sociologue Marie-José Jolivet, dans l'ouvrage *La question créole* [1982] puis par de nombreux articles [1985 ; 1987 ; 1989 ; 1990 ; 1991 ; 1997], aborde cette question à propos de la construction identitaire de ce groupe social. Ses travaux replacent, à travers le concept de crise, la création socioculturelle créole au centre des rapports de domination exercés par l'Etat. L'historien Serge Mam Lam Fouck [1996 ; 1999], dans la suite de Cardoso [1971 ; 1999], touche à cette problématique par l'analyse de l'histoire coloniale, mais de façon implicite. La question migratoire et son rapport à l'espace, essentielle en Guyane, restent peu développés. Les travaux de Piantoni [2002 (a) ; 2002 (b) ; 2003 ; 2007] introduisent explicitement l'histoire de l'immigration dans le cadre d'une géographie politique de ce territoire.

Dans l'estuaire du fleuve Maroni, les travaux historiques sur les marrons sont intégrés aux approches des anthropologues [Hurault, 1961, 1965 ; Hoogbergen, 1990 ; Bilby, 1987, 1990 ; Vernon, 1994 ; Price, 1994 ; Parris, 2002], ceux relatifs aux migrations amérindiennes sont essentiellement développés dans les ouvrages de Pierre et Françoise Grenand [1979 ; 182 ; 1985 (a) ; 1985 (b)]. Francis Dupuy [1998 ; 2002 ; 2005 (a) ; 2005 (b)] aborde la question des rapports de vassalité entre les Marrons Boni et les Amérindiens Wayana dans le cadre des créations socioculturelles articulées. Gérard Collomb [2001 (a) ; 2001 (b) ; 2004 ; 2005 (a) ; 2005 (b) ; 2007], à travers l'histoire des Kalinas, s'intéresse à l'émergence politique des mouvements identitaires, aux réseaux sociaux transnationaux et aux territoires. A noter que le premier volume de la thèse d'Emmanuel Lézy [1998] consacre une partie sur la dispersion du peuplement amérindien.

Nous présentons ici une bibliographie thématique sur l'immigration par discipline. Dans le cadre du rapport final, on pourra en extraire la seule entrée historique. Toutefois, le traitement de la question migratoire, par essence pluridisciplinaire, dépasse largement cette approche. Un classement à partir des groupes socioculturels est aussi envisageable.

• HISTOIRE COLONIALE ET CONTEMPORAINE (ETUDES, ANALYSES ET TEMOIGNAGES)

ABONNENC Emile, 1948 [a], *Aspects démographiques de la Guyane française. Historique*, Publication de l'Institut Pasteur de la Guyane et du Territoire de l'Inini, n° 180, Cayenne, 24 p.

ABONNENC Emile, 1948 [b], *Aspects démographiques de la Guyane française. Démographie actuelle*, Publication de l'Institut Pasteur de la Guyane et du Territoire de l'Inini, n° 182, Cayenne, 20 p.

ABONNENC Emile, 1949, *Aspects démographiques de la Guyane française. Avenir de la population*, Publication de l'Institut Pasteur de la Guyane et du Territoire de l'Inini, n° 184, Cayenne, 12 p.

ABONNENC Emile, **JOLIVET** Marie-José, 1979, " Histoire coloniale ", *La Guyane*, *Atlas des DOM*,. vol. 4, ORSTOM-CEGET, Paris-Talence, planche 19 (5 pages + 4 cartes).

ANOUILH Dominique, 1994, *La France, la Guyane et la guérilla (1986-1992). Implications de la crise surinamienne en Guyane française*, Groupe de Recherche en Histoire Immédiate (GRHI), Université de Toulouse II, Toulouse, 187 p.

BELLARDIE Tristan, 1994, Les relations entre Français et Boni en Guyane française : processus de colonisation et dépendance à travers le problème frontalier du Maroni (1836-1983), Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Toulouse Le Mirail / UFR d'Histoire, Toulouse, 148 p.

BENOT Yves, 1997, La Guyane sous la Révolution ou l'impasse de la Révolution pacifique, Ibis Rouge éditions, Kourou, 223 p.

BRASSEUR Gérard, 1978, *La Guyane française : un bilan de trente années*, Notes et Etudes Documentaires n° 4 497-4 498, La Documentation Française, Paris, 183 p.

BRULEAUX Anne-Marie, **CALMONT** Régine, **MAM LAM FOUCK** Serge, 1986, *Deux siècles d'esclavage en Guyane française 1652-1848*, L'Harmattan, Paris, 341 p.

CADALANU Maryse, 2000, " Le chômage en 1999 en Guyane : un répit ", *Antiane-éco*, n°45, hors

CARDOSO Ciro Flamarion, 1999, La Guyane française (1715-1817). Aspects économiques et sociaux. Contribution à l'étude des sociétés esclavagistes d'Amérique, Ibis Rouge éditions, Petit-Bourg, Guadeloupe, 424 p.

DEVEZE Michel, 1964, *Cayenne : déportés et bagnards*, coll. Archives, Julliard, Paris.

DEVEZE Michel, 1977, Antilles, Guyanes, la mer des Caraïbes de 1492 à 1789, SEDES, Paris, 383 p.

GRENAND Françoise, **GRENAND** Pierre, **JOLIVET** Marie-José, 1979, " Les groupes humains ", *La Guyane*, *Atlas des DOM*,. vol. 4, ORSTOM-CEGET, Paris-Talence, planche 20 (5 pages + 1 carte).

GRENAND Pierre, **TURENNE** Jean-François, 1979, " Archéologie, Histoire des Amérindiens " *La Guyane*, *Atlas des DOM*,. vol. 4, ORSTOM-CEGET, Paris-Talence, planche 17 (4 pages + 3 cartes).

HENRY Arthur, 1950, *La Guyane française, son histoire, 1604-1946*, Guyane Presse Diffusion, Cayenne, 250 p. (réédition 1974).

HURAULT Jean-Marcel, 1989, *Français et Indiens de Guyane*, Guyane Presse Diffusion, Cayenne, 223 p.

LEBEDEFF Victor, 1936, " Une mission d'études géologiques et minières en Guyane Inini ", *Annales des Mines*, 13 (9), Paris.

LEROUX Yannick, 1999, " Cayenne ", *in* VIDAL Laurent, ORGEIX (D') Emilie (dirs), *Les Villes françaises du Nouveau Monde*, Somogy éditions d'art, La Flash, Centre International de la Mer, Centre des Archives d'outre-mer, Paris, La Rochelle, Rochefort, Aix-en-Provence, pp. 99-107.

LEZY Emmanuel, 1999, " L'implantation française en Guyane, XVIIe-XVIIIe siècles ", *in* VIDAL Laurent, ORGEIX (D') Emilie (dirs), *Les Villes françaises du Nouveau Monde*, Somogy éditions d'art, La

Flash, Centre International de la Mer, Centre des Archives d'outre-mer, Paris, La Rochelle, Rochefort, Aix-en-Provence, pp. 90-95.

MAM LAM FOUCK Serge, 1996, *Histoire générale de la Guyane française. Les grands problèmes guyanais : permanence et évolution*, Collection Espaces guyanais, Ibis Rouge éditions-Presse Universitaire Créole, Groupe d'Etudes et de Recherches en Espaces Créolophones (GEREC), Kourou, 263 p.

MAM LAM FOUCK Serge, 1997 [b], *D'Chimbo. Du criminel au héros. Une incursion dans l'imaginaire guyanais*, Collection Espaces Guyanais, Ibis Rouge éditions, Presse Universitaire Créole, Groupe d'Etudes et de Recherche en Espace Créolophone (GEREC), Kourou, 110 p.

MAM LAM FOUCK Serge, 1999*, La Guyane française au temps de l'esclavage, de l'or et de la francisation (1802-1946)*, Collection Espaces guyanais, Ibis Rouge éditions, Petit-Bourg, Guadeloupe, 388 p.

MICHEL Jacques, 1989*, La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, L'Harmattan, Paris, 181 p.

MINISTERE DES COLONIES, AGENCE GENERALE DES COLONIES, 1921, *La Guyane française*, Imprimerie administrative, Melun, 62 p. [INSEE Malakoff. Côte : 21779_GF-04_(1921) La Guyane française]

MINISTERE DES COLONIES, AGENCE GENERALE DES COLONIES, 1925, *La Guyane française,* Imprimerie administrative, Melun, 62 p. [INSEE Malakoff. Côte : 21555_GF-04_(1925)]

PETOT Jean, 1993, Histoire contemporaine de l'or en Guyane (de 1947 à nos jours), L'Harmattan, Paris, 255 p.

RECLUS Elysée, 1895, " Les Guyanes ", *in Géographie Universelle*, Livre XIX " L'Amazonie et La Plata ", Chapitre premier, Paris, pp. 1-90.

SINGARAVELOU,1994, " Indians in the Caribbean ", *in* TOUMSON Roger (dir.), *Les Indes Antillaises. Présence et situation des communautés indiennes en milieu caribéen*, L'Harmattan, Paris, pp. 27-37.

STEDMAN Jean-Gabriel, 1799, (rééd. 1989), *Capitaine au Surinam. Une campagne de cinq ans contre les esclaves révoltés*, Les Pas de Mercure-Sylvie Messinger Editrice, Paris, 343 p.

STROBEL Michèle-Baj, 1998, *Les gens de l'Or. Mémoires des orpailleurs créoles du Maroni*, Ibis Rouge éditions, Petit-Bourg, Guadeloupe, 400 p.

THAMAR Maurice, 1935, *Les Peines coloniales et l'expérience guyanaise*, rééd. 1999, Ibis Rouge Editions, Petit-Bourg, 200 p.

VERSCHUUR M. G., 1893, *Voyages aux trois Guyanes*, Le tour du Monde. Nouveau journal des voyages, Librairie Hachette et C^{ie}, Paris, 80 p.

• GEOGRAPHIE, DEMOGRAPHIE

BOURGAREL Sophie, 1988 [a], " Migrations sur le Maroni : le cas des réfugiés surinamiens en Guyane "*, Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 164, Bordeaux, pp. 425-431.

BOURGAREL Sophie, 1988 [b]*, Migrations sur le Maroni : le cas des réfugiés surinamiens en Guyane*, Mémoire de maîtrise en Géographie, Université Montpellier III, 148 p.

BOURGAREL Sophie, 1989, " Migrations sur le Maroni : les réfugiés surinamiens en Guyane ", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 5, n° 2, Poitiers, pp. 145-153.

BOURGAREL Sophie, 1994, *Santé et Géographie en Guyane*, L'Harmattan, Paris, 239 p.

CALMONT André, 1994, " Mouvements de population entre la Guyane et la Caraïbe : l'exemple de l'immigration haïtienne ", *in* BURAC Maurice (dir.), *Guadeloupe, Martinique et Guyane dans le monde américain*, Karthala-GEODE Caraïbe, Paris-Schoelcher, pp. 195-202.

CALMONT Régine, 1988 [a], " L'impact de l'immigration haïtienne en Guyane ", *Equinoxe*, n° 20, Centre Guyanais d'Etudes et de Recherche (CEGER), Cayenne, pp. 1-48.

CALMONT Régine, 1988 [b], *Migrations et migrants en Guyane française : l'exemple de la communauté haïtienne*, Thèse de troisième cycle, Université de Bordeaux III, Bordeaux, 449 p.

CALMONT Régine, 1994, " Départementalisation et migrations frontalières : le cas de la Guyane ", *in* BURAC Maurice (dir.), *Guadeloupe, Martinique et Guyane dans le monde américain*, Karthala-GEODE Caraïbe, Paris, Schoelcher, pp. 187-193.

CALMONT Régine, **GORGEON** Catherine, 1987, " L'immigration haïtienne en Guyane ", *Equinoxe*, Centre Guyanais d'Etudes et de Recherche (CEGER), n° 23, Cayenne, pp.1-16.

CALMONT Régine, **GORGEON** Catherine, **URFIE** J.-Y., 1986, " Les Haïtiens en Guyane : une immigration en cours de stabilisation ? ", *Les Dossiers de l'Outre-mer*, bulletin d'information du Centre National de Documentation des Départements d'Outre-Mer (CENADDOM), n° 85, Talence, pp. 27-36.

DECOUDRAS Pierre-Marie, 1971, *Kourou ville spatiale. Technologie et croissance urbaine sur un site chargé d'histoire*, Travail d'Etude et de Recherche, Institut de Géographie, Université de Bordeaux III, Bordeaux, 192 p.

DOMENACH Hervé, **PICOUET** Michel, 1988, *Dynamique de la population et migration en Guyane*, coll. La nature et l'homme, Centre ORSTOM de Cayenne, Cayenne, 48 p.

DOMENACH Hervé, **PICOUET** Michel, 1989, " Transition démographique et migration en Guyane française : des conditions de peuplement sous pression ", *in* LAMUR Humphrey E., MAC DONALD John S. (eds), " Social consequences of population pressure in the Guianas ", *Caribbean Culture Studies*, n° 4, Amsterdam Center for Caribbean Studies, Amsterdam, pp.17-47.

DOMENACH Hervé, **PICOUET** Michel, 1989, " Systèmes institutionnels et réseaux migratoires : éléments d'analyse politico-économiques dans le bassin Caraïbes ", actes du Congrès International de la Population de New Delhi 1989, vol. 2, Liège, pp. 173-183.

DOMENACH Hervé, **PICOUET** Michel, 1992, *La dimension migratoire des Antilles*, Collection Caraïbe-Amérique Latine, Economica, Paris, 254 p.

GIACOTTINO Jean-Claude, 1984, *Les Guyanes*, Que sais-je ?, PUF, Paris, 127 p.

GORGEON Catherine, 1983, " Immigration clandestine et insertion des Brésiliens et Haïtiens à Cayenne (Guyane française) ", *in* Actes de la Table Ronde " Villes et migrations internationales de travail dans le tiers-monde ", *Etudes méditerranéennes*, fascicule 6, Centre Interuniversitaire d'Etudes Méditerranéennes (CIEM), Migrinter, Poitiers, pp. 329-350.

GORGEON Catherine, 1985 [a], " Immigration clandestine et bidonvilles en Guyane, les Haïtiens à Cayenne ", *Revue européenne des migrations internationales*, vol.1, n° 1, Poitiers, pp. 143-158.

GORGEON Catherine, 1985 [b], *Gestion urbanistique d'une immigration. Le cas de l'île de Cayenne*, Thèse pour le doctorat de troisième cycle, Université d'Aix-Marseille III, Centre de Recherche et d'Etudes sur l'Amérique Centrale et Caraïbes (CREACC), Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, Aix-en-Provence, 353 p. + annexes.

GUENGANT Jean-Pierre, 1982 [b], " Migrations et perspectives : le cas des Antilles-Guyanes et de la Réunion - Méthodes et résultats ", *in* CHARMES Jacques, DOMENACH Hervé, GUENGANT Jean-Pierre, *Etudes sur l'emploi aux Antilles et en Tunisie : sous-emploi, secteur non-structuré, migrations*, Archives et Documents, n° 54, INSEE, Paris, pp. 131-166.

ICART J.C., 1988, " L'émigration haïtienne ", *Equinoxe*, n° 25, Centre Guyanais d'Etudes et de Recherche (CEGER), Paris, pp. 39-56.

LEZY Emmanuel, 1998 [b], " Au pays des "mille eaux" : les littoraux guyanais ", *in* MUSSET Alain (coord.), *Les littoraux latino-américains. Terres à découvrir*, Editions de l'IHEAL, Paris, pp. 33-57.

LEZY Emmanuel, 1998, *Guyanes-Guyane : perceptions et représentations de l'espace compris entre l'Orénoque et l'Amazone*, Thèse de doctorat de Géographie datée de 1997, mais soutenue en janvier 1998, Université de Paris X, 3 volumes + annexes, Paris.

LEZY Emmanuel, 2000, Guyane, Guyanes. Une géographie sauvage de l'Orénoque à l'Amazone, coll : Mappemonde, Belin, Paris, 347 p.

MASTEAU Anne., 1997, *La frontière franco-brésilienne de l'Oyapock. Guyane Amapa*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Paris III, Paris.

NOUAILLE Clarisse, **PIANTONI** Frédéric, 1995, L'impact économique de l'immigration surinamaise dans le Nord-Ouest guyanais : le cas des communes de Saint-Laurent du Maroni et Mana, Mémoire de Maîtrise, Institut d'Aménagement Régional d'Aix-en-Provence (Aix-Marseille III), Laboratoire Population Environnement (ORSTOM/Université de Provence), Aix-en-Provence, Marseille, 217 p.

PIANTONI Frédéric, 1999, " La migration surinamaise dans le milieu rural du nord-ouest guyanais depuis 1986 ", Actes du Symposium International *Migrations : Nations, lieux et Dynamiques Territoriaux*, Université de São Paulo/Union Géographique Internationale, 19-25 avril 1999, São Paulo, 11 p., à paraître.

PIANTONI Frédéric, 2000, " Rupture territoriale et comportements démographiques endogènes : processus de territorialisation de l'espace frontalier Maroni (Guyane française / Surinam) depuis 1986 ", *Régimes démographiques et territoires : les frontières en question*, coll : Association Internationale des Démographes de Langue Française, n° 9, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 169-181.

PIANTONI Frédéric, 2002 (a), *Pouvoir national et acteurs locaux : l'enjeu des mobilités dans un espace en marges. Le cas de la Guyane française*, Thèse de doctorat de géographie sous la direction de G. Simon, Université de Poitiers, 478 p.

PIANTONI Frédéric, 2002 (b), Les recompositions territoriales dans le Maroni : relation mobilité-environnement, Revue Européenne des Migrations Internationales, Volume 18, Numéro 2, p. 11-49. [publié en ligne le 09 juin 2006 : http://remi.revues.org/document1630.html]

PIANTONI Frédéric, 2002 (c), Migration et développement en Guyane française : une dialectique contrariée, *Les enjeux du développement durable*, éditions Orcades, Poitiers, pp. 49-58.

PIANTONI Frédéric, 2003 Les populations provisoirement déplacées du Surinam en Guyane française, *in* Guillon M., Legoux L., Ma Mung E., *La place de l'asile dans l'immigration*, L'Harmattan, Paris, 101-114.

PIANTONI Frédéric, 2004, Les mobilités en Guyane française : catalyseur et fonction-miroir des discontinuités territoriales, revue *Espace Populations Sociétés*, n° spécial « Regards vers l'outre-mer français », n°2004-2, Paris, pp.343-359.

PIANTONI Frédéric, 2007 (a), Mobilités et recompositions territoriales dans l'estuaire transfrontalier du Maroni, in *Dynamiques migratoires de la Caraïbe*, Paris, Karthala-Géode Caraïbe, p 303-322.

PIANTONI Frédéric, 2007 (b), La migration surinamaise dans le nord-ouest guyanais : analyse du processus de territorialisation du mulieu rural depuis 1986, *in* Heideman Heinz D. e Da Silva Sidney A. (dirs) *Migração : nação, lugar e dinãmicas territoriais*, Coletânea de textos, International Geographical Union, Universitade de São Paulo, Brasil, pp.165-177.

RALLU Jean-Louis, 1997, " La population des départements d'outre-mer. Evolution récente, migrations et activité ", *Population*, n° 3, Institut National des Etudes Démographiques, Paris, pp. 699-728.

SOARES Anna Paulina Aguiar, 1995, *Travessia : analise de uma situacao de passagem entre oiapoque e guiana francesa*, Dissertacão de Mestrado, Area de Geografia Humana, Facultade de Filosofia, Letras e Ciensias Humanas da Universitade de São Paulo, São Paulo, 211 p.

VERVEL François, 1991, " L'immigration en Guyane ", *Administration*, n° 150, Paris, pp. 142-144.

ZEPHIRIN Romanovski, 2005, Le champ migratoire Haïtiano-guyanais : études des causes et effets politiques, sociaux économiques et spatiaux. Réversibilité et multipolarité dans le système migratoire inter-américain , thèse de doctorat d'aménagement sous la direction d'Hervé Domenach, Université d'Aix-Marseille III.

• ANTHROPOLOGIE, ETHNOLOGIE, SOCIOLOGIE

BILBY Kenneth, 1987, " Les Boni et les communes : un problème d'intégration ", *Equinoxe*, n° 24, Centre Guyanais d'Etudes et de Recherche (CEGER), Cayenne, 12 p.

BILBY Kenneth, 1990, The Remaking of the Aluku: Culture, Politics and Maroon Ethnicity in French South America, Ph. D. dissertation, The Johns Hopkins University, Baltimore.

CHALIFOUX Jean-Jacques, 1988 [a], *Chercher "Lavi" en Guyane française. Témoignages d'Haïtiens et d'Haïtiennes immigrés*, Département d'Anthropologie, Université de Laval, Laval, Québec, 181 p.

CHERUBINI Bernard, 1985 [a], " L'espace du désordre : anthropologie de l'agression et de la violence dans la ville de Cayenne ", *Equinoxe*, Centre Guyanais d'Etudes et de Recherche (CEGER), Cayenne, n° 20, pp. 23-50.

CHERUBINI Bernard, 1985 [b], " L'évolution des relations inter-ethniques et la segmentation de la société guyanaise ", *Les Dossiers de l'Outremer*, bulletin d'information du Centre National de Documentation des Départements d'Outre-Mer (CENADDOM), n° 81, Talence, pp. 95-103.

CHERUBINI Bernard, 1986, " De l'intégration économique à l'intégration socioculturelle: le modèle guyanais ", *Les Dossiers de l'Outre-mer*, bulletin d'information du Centre National de Documentation des Départements d'Outre-Mer (CENADDOM), n° 85, Talence, pp. 3-14.

CHERUBINI Bernard, 1988, *Cayenne, ville créole et polyethnique*, coll. hommes et sociétés, Karthala-CENADDOM, Paris- Talence, 264 p.

CIMADE Informations, 1993 [a], " D'Haïti en Guyane : les Haïtiens " *in* numéro spécial " Les gens de Guyane. Eléments de compréhension pour une manière d'accueillir l'étranger ", Cayenne, pp. 35-38.

CIMADE Informations, 1993 [b], " Du Surinam en Guyane : les PPDS ", *in* numéro spécial " Les gens de Guyane. Eléments de compréhension pour une manière d'accueillir l'étranger ", Cayenne, pp. 44-46.

COLLOMB Gérard, 2001 (a), De l'*indien* à l'*indigène*. L'internationalisation des luttes amérindiennes en Guyane et les enjeux de l'autochtonie. *Recherches amérindiennes au Québec*volume XXXI, n° 3, pp. 37-47.

COLLOMB Gérard, 2001(b), " Identité et territoire chez les *kali'na*. A propos d'un récit du retour des morts ", *Journal de la Société des Américanistes*, 2000, n°86, pp.147-166.

COLLOMB Gérard, 2001 (c), "Créolité, indianité, ethnicité ; les représentations du métissage en Guyane", in *Les Paradoxes du Métissage*s, Actes du 123° Congrès national des Sociétés Historiques et scientifiques, Paris, pp.225-232

COLLOMB Gérard, 2004. Entre Orénoque et Amazone. Une respiration politique kali'na. *Cahiers des Amériques Latines*, n°43, pp. 39-66.

COLLOMB Gérard, 2005, De la revendication à l'entrée en politique : 1984 - 2004, *Ethnies* ('Guyane : le renouveau amérindien'), n° 31 - 32, pp.16-29.

COLLOMB Gérard, 2006 (a), *Les Indiens de la Sinnamary. Journal du père Jean de la Mousse en Guyane (1684–1691*), Collection Magellane, Editions Chandeigne, Paris, 318 p.

COLLOMB Gérard, 2006 (b), Disputing Aboriginality : French Amerindians in European Guiana, in Forte M. [ed.] *Indigenous Resurgence in the Contemporary Caribbean,* Peter Lang (New-York), pp.197-212.

COLLOMB Gérard et **DUPUY** Francis, 2007, Imagining group, living territory : a Kali'na and Wayana view of history. *in* Whitehead, N. *et alii* (éds.), *In the Realm of the Golden King - Anthropologies and Archaeologies of Guayana* (Arizona University Press) – *sous presse*.

DELPECH Bernard, 1993, " Les Aluku de Guyane à un tournant : de l'économie de subsistance à la société de consommation ", *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 182, pp. 175-193.

DUPUY Francis, 1998, *Maripasoula, commune "pluri-culturelle". Enjeux politiques et économiques*, Rapport de recherche inédit, Ministère de la culture, Poitiers, 18 p.

DUPUY Francis, 2002 « Des esclaves marrons aux Bushinenge : le marronnage et ses suites dans la région des Guyanes », *in* Francis Dupuy et Rafael Lucas (dirs), *Esclavage, marronnage et commémorations : les enjeux de la mémoire* (Dossier), *Les Cahiers d'Histoire*, n° 89, 2002, pp. 29-39.

DUPUY Francis, 2005 (a), « Enjeux territoriaux dans le haut Maroni », *Ethnies*, n° 31-32, 2005, pp. 62-70.

DUPUY Francis, 2005 (b), « Remontée du fleuve, remontée du temps : représentations spatiales et temporelles chez les Boni (Guyane) », Actes du colloque *Représentations de l'environnement et construction des territoires. Dialogue des disciplines* (11-12 octobre 2001), Poitiers, MSHS, pp. 196-201.

GERAUD Marie-Odile, 1997, *Regards sur les Hmong de Guyane française*, Coll. Recherches Asiatiques, L'Ahrmattan, Paris, 360 p.

GIRAUD Michel, 1997, " la créolité : une rupture en trompe-l'œil ", *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XXXVII (4), n° 148, Paris, pp. 795-811.

GIRAUD Michel, 1999, " Découpler nationalité et citoyenneté ", *Plein Droit*, n° 43, dossier spécial "Outre-mer, autre droit", Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (GISTI), Paris, pp. 3-6.

GODARD Henry (coord.), 1998, *Les Outre-mers*, Atlas de France dirigé par Thérèse Saint-Julien, vol. 13, Reclus-La Documentation Française, Montpellier-Paris, 128 p.

GRENAND Françoise, **GRENAND** Pierre, 1985 [a], " Eléments d'histoire amérindienne ", *Ethnies*, vol. 1, n° 1-2, éd. Survival International, Paris, pp. 11-14.

GRENAND Françoise, **GRENAND** Pierre, 1985 [b], " Les Wayana ", *Ethnies*, vol. 1, n° 1-2, éd. Survival International, Paris, pp. 23-24.

GRENAND Françoise, **GRENAND** Pierre, **HAXAIRE** Claudie, 1979, " Abattis Wayãpi ", *La Guyane*, *Atlas des DOM*,. vol. 4, ORSTOM-CEGET, Paris-Talence, planche 23, p. 2.

GRENAND Pierre, 1971, *Les relations intertribales en Haute Guyane du XVII*^{ème} *à nos jours*, Mémoire de Maîtrise Spécialisée d'Ethnologie, 2 vol., Ecole Pratique des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris (disponible au centre IRD de Cayenne), 196 p.

GRENAND Pierre, 1979, " Histoire des Amérindiens ", *La Guyane*, *Atlas des DOM*,. vol. 4, ORSTOM-CEGET, Paris-Talence, planche 17, pp. 3-4.

GRENAND Pierre, 1982, *Ainsi parlaient nos ancêtres. Essai d'ethnohistoire Wayãpi*, Travaux et Documents de l'ORSTOM n° 148, Editions de l'ORSTOM, Paris, 408 p.

HOOGBERGEN Wim, 1990, *The Boni Maroon Wars in Surinam*, Leiden/New York, E. J. Brill, 254 p.

HOOGBERGEN Wim, **POLIMÉ** Thomas, 2002, «Oostelijk Suriname», 1986-2002. *Oso* 21:225-242.

HURAULT Jean-Marcel, 1958, *Etude sur la vie sociale et religieuse des Noirs Réfugiés Boni de la Guyane française,* rapport de recherche inédit (disponible au centre IRD de Cayenne), 349 p.

HURAULT Jean-Marcel, 1961, *Les Noirs Réfugiés Boni de la Guyane française*, Mémoire de l'Institut Français d'Afrique Noire, n° 63, Dakar, 363 p.

HURAULT Jean-Marcel, 1965, Vie matérielle des Noirs Réfugiés Boni et des Indiens Wayana du Haut-Maroni, Mémoire ORSTOM, n° 3, ORSTOM, Paris, 142 p.

HURAULT Jean-Marcel, 1970, " La francisation des indiens de Guyane ", *Le Fait Public*, n° 16, Paris, 6 p.

JOLIVET Marie-José, 1979, " La ville et le rapport aux valeurs occidentales : le cas des DOM ", *in La recherche urbaine à l'ORSTOM*, tome 1, *Orientations et projets*, ORSTOM, Paris, pp. 149-152.

JOLIVET Marie-José, 1982, *La question créole, essai de sociologie sur la Guyane française*, Mémoire ORSTOM n° 96, ORSTOM éditions, Paris, 503 p.

JOLIVET Marie-José, 1985, " Migrations et histoire dans la "Caraïbe Française" ", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 21, n° 1, ORSTOM, Paris, pp. 99-113.

JOLIVET Marie-José, 1989, " Introduction à la question des ethnies et des frontières en Guyane française ", *in* JOLIVET, Marie-José (dir.), 1989, *Question d'identités comparées*, ORSTOM, Paris, pp. 117-132.

JOLIVET Marie-José, 1990, " Entre autochtones et immigrants : diversité et logique des positions guyanaises ", *Etudes créoles*, vol. 13, n° 2, Paris, pp. 11-32.

JOLIVET Marie-José, 1991, " Langues dominées et langues dominantes en Guyane : pratiques commerciales et pratiques scolaires à Mana ", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 27, n° 3-4, ORSTOM, Paris, pp. 497-515.

JOLIVET Marie-José, 1997, " La créolisation en Guyane. Un paradigme pour une anthropologie de la modernité ", *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XXXVII (4), n° 148, Paris, pp. 813-837.

LAËTHIER Maud, 2003, « Espaces de l'immigration haïtienne en Guyane française », http ://gensdelacaraïbe.org/recherches/articles

LAËTHIER Maud, 2006 « Mémoires, historicité et créolisation, le cas des Haïtiens en Guyane française », *in* C.A. CELIUS (dir), *Situations créoles. Pratiques et représentations*, CELAT, Université de Québec, Éditions Nota bene, Collection « Société », pp. 125-139.

MAM LAM FOUCK Serge (coord.), 1997 [a], *L'Identité guyanaise en question. Les dynamiques interculturelles en Guyane française*, Actes du colloque du 21 avril 1995, Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créolophone (GEREC), Université des Antilles et de la Guyane, Collection Espaces guyanais, Ibis Rouge éditions, Presse Universitaire Créole, Kourou, 232 p.

MIROT Sylvie, 1954, La population de la Guyane française au XVIII[e] siècle, Ecole de Chartres, Paris, 6 p.

PARRIS Jean-Yves, 2002, *Une controverse politique : l'interrogatoire posthume chez les Marrons ndjuka (Surinam, Guyane)*, Thèse de doctorat d'anthropologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 382 p.

PRICE Richard, 1994, *Les Premiers Temps. La conception de l'histoire des Marrons Saramaka*, Seuil, Paris, 279 p.

REGINENSI Caterine, 1996, *Vouloir la ville. Du business à la citoyenneté en Guyane française*, Editions de l'Espérou, Montpellier, 152 p.

RENAULT-LESCURE Odile, 1985, " Les Galibi ", *Ethnies*, vol. 1, n° 1-2, éd. Survival International, Paris, pp. 19-20.

TOULEMONDE-NIAUSSAT Myriam, 1989, " Histoire d'"ethnies" : éléments pour une analyse des mouvements de population sur le Maroni ", *in* JOLIVET Marie-José (coord.), 1989, *Question d'identités comparées*, ORSTOM, Paris, pp. 97-125.

TOULEMONDE-NIAUSSAT Myriam, 1993, *Anthropologie des dynamiques interculturelles et de développement dans la région frontalière du Bas-Maroni (Guyane française)*, Thèse d'Anthropologie des dynamiques interculturelles, Université de Tours, Tours, 276 p.

TOULEMONDE-NIAUSSAT Myriam, 1995, " Le Maroni, frontière et marche guyanaise ", *Antiane*, n° 27, INSEE, Paris, pp. 23-26.

VERNON Diane (1993) 'Choses de la forêt'. Identité et thérapie chez les Noirs Marrons Ndjuka du Surinam *in* Jolivet Maris-José, Rey-Hulman (éds), *Jeux d'identités. Études comparatives à partir de la Caraïbe*, L'Harmattan, Paris, pp. 261-281.

- **DROIT, COUTUME, RAPPORTS INSTITUTIONNELS PORTANT SUR LES QUESTIONS MIGRATOIRES**

ARNOUX Irma, 1996, " Les Amérindiens dans le département de la Guyane : problèmes juridiques et politiques ", *Revue du Droit Public*, Vol. 6-1996, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence (L.G.D.J.), Paris, pp. 1615-1652.

ARTIERES Philippe, 1999, " Un peuple du milieu : les Ndjuka du Maroni ", *Plein Droit*, n° 43, dossier spécial "Outre-mer, autre droit", Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (GISTI), Paris, pp. 20-21.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES JURISTES DEMOCRATES, 1999, " Une police hors-la-loi ", *Plein Droit*, n° 43, dossier spécial "Outre-mer, autre droit", Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (GISTI), Paris, pp. 28-31.

COMMUNE DE ST-LAURENT, 1995, *O.P.A.H. Etude pré-opérationnelle, Diagnostic Phase 2*, Agence Régionale d'Aménagement et d'Urbanisme de Guyane, Cayenne-St-Laurent, 87 p.

CONSEIL REGIONAL DE LA GUYANE, 1989, Plan de Développement Régional 1989-93. Une politique qui nous rassemble pour une région qui nous ressemble, Conseil Régional de la Guyane, Cayenne, 37 p.

CONSEIL REGIONAL DE LA GUYANE, 1993, *Plan de Développement Régional Guyane 1994-1999*, Conseil Régional de la Guyane, Cayenne, 159 p.

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2000-2006 POUR LA REGION GUYANE, mai 2000, Préfecture de la Région Guyane, Conseil Régional, Conseil Général, Cayenne, pp. 1-222.

DENIS Isabelle, 1999, " Un îlot d'exception dans une république indivisible ", *Plein Droit*, n° 43, dossier spécial "Outre-mer, autre droit", Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (GISTI), Paris, pp. 24-27.

FLEURY Marie, 1999, " Les populations du Haut Maroni et le projet de parc national de la Guyane ", *in* FLEURY Marie, PONCY Odile (Coords), *Journal d'Agriculture Traditionnelle et de Botanique Appliquée (JATBA), Revue d'Ethnobiologie*, vol. 40, n° 1-2, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, pp. 577-610.

FRAGONARD Bertrand, **RAYMOND** Michel, **SOUBEYRAN** Denis, **APPREDERISSE** Pascal, **MARIE** Claude-Valentin, **CASSONE** Jean-Claude, juillet 1999, *Les départements d'outre-mer : un pacte pour l'emploi*, Rapport remis à M. le Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Paris, 122 p.

GRARD Loïc, 1998 [a], " La situation des départements d'outre-mer dans la République française ", *in* GRARD Loïc, RAULIN (DE) Arnaud (Dirs.), *Le développement des DOM et la Communauté européenne*, coll. Les études de la documentation française, La documentation française, Paris, pp. 9-22.

GRARD Loïc, 1998 [b], " Les départements d'outre-mer après les traités de Maastricht et d'Amsterdam ", *in* GRARD Loïc, RAULIN (DE) Arnaud (Dirs.), *Le développement des DOM et la Communauté européenne*, coll. Les études de la documentation française, La documentation française, Paris, pp. 25-53.

JOURNAL OFFICIEL, 1962, Quatrième plan de développement économique et social, n° 1 220.

LARRIEU Jacques, **MARTRES** Jean-Pascal, 1993, *Coutumes et droit en Guyane*, Collection Caraïbe-Amérique Latine, Economica, Paris, 217 p.

LISE Claude, **TAMAYA** Michel, 1999, *Les départements d'outre-mer aujourd'hui. La voie de la responsabilité*, rapport à Monsieur le Premier Ministre, Secrétariat d'Etat à l'outre-mer, Paris, 146 p. + annexes.

Loi d'orientation pour l'outre-mer (n° 2000-1207 du 13 décembre 2000), *Journal Officiel*, Numéro 289 du 14 Décembre 2000 page 19760.

MARTINI Jean-François, 1999, " Session de rattrapage pour l'état-civil guyanais ", *Plein Droit*, n° 43, dossier spécial "Outre-mer, autre droit", Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (GISTI), Paris, pp. 22-23.

MERLE Jean-François, 1998, *Guyane 1997. Etat des lieux et propositions*, Rapport au secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer, Collection des rapports officiels, La Documentation Française, Paris, 109 p.

RIPERT Jean, 1990, *L'égalité sociale et le développement économique dans les DOM*, Rapport au ministre des DOM-TOM, Collection des rapports officiels, La Documentation Française, 159 p.

SECRETARIAT D'ETAT A L'OUTRE-MER, juin 1997, " Exposé des motifs de la loi d'orientation ", *Dossier de Presse*, Paris, 13 p.

TIOUKA Alexis, **KARPE** Philippe, 1999, " Droits des peuples autochtones à la terre et au patrimoine ", *in* FLEURY Marie, PONCY Odile (Coords), *Journal d'Agriculture Traditionnelle et de Botanique Appliquée (JATBA), Revue d'Ethnobiologie*, vol. 40, n° 1-2, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, pp. 611-634.

VERPEAUX Michel, 19 février 2001, " Les leçons de l'outre-mer ", Le billet de l'association française de droit des collectivités locales, La Gazette des Communes, Paris, p. 61.

ZILLER Jacques, 1996, *Les DOM-TOM*, coll. Droit Public, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence (L.G.D.J.), Paris, 157 p, 2ème édition.

MARTIN Michel-Louis, 1994, " La France dans la Caraïbe : les départements français d'Amérique ", *in* BURAC Maurice (dir.), *Guadeloupe, Martinique et Guyane dans le monde américain*, Karthala-GEODE Caraïbe, Paris, Schoelcher, pp. 247-273.

• ACTIVITES ET DISPARITES SOCIOECONOMIQUES

série *L'année économique et sociale 1999. Guyane*, INSEE Antilles-Guyane, Pointe-à-Pitre, pp. 22-24.

CANEL Thierry, 1992, " Les services dopent l'emploi ", *Antiane*, n° 17, INSEE, Paris, pp. 3-5.

CAZENAVE Jacques, 1988, " Le chiffrage du chômage ", *Antiane*, n° 7, INSEE, Pointe-à-Pitre, pp. 5-7.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE GUYANE, 1994, *Guyane Terre d'Amazonie : données économiques*, 1994, , Cayenne, 86 p.

CUEUGNIET Chantal, 1991, " La population des DOM en 1990 ", *Economie et Statistique*, n° 248, Paris, pp. 3-18.

DIXTE Christophe, 2000, " Plus de 8600 bénéficiaires du RMI en Guyane, fin 1999 ", *Antiane-éco*, n°45, hors série *L'année économique et sociale 1999. Guyane*, INSEE Antilles-Guyane, Pointe-à-Pitre, p. 29.

DIXTE Christophe, 2001, " L'île de Cayenne à la loupe. Les jeunes loin du cœur de la ville ", Antiane-éco, n°48, INSEE Antilles-Guyane, Pointe-à-Pitre, pp. 13-15.

DOMENACH Hervé, **GUENGANT** Jean-Pierre, 1981, " Chômage et sous-emploi dans les DOM ", *Economie et Statistique*, n° 137, INED / INSEE, Paris, pp. 3-23.

EMERAUDE (bureau d'études), 1999, Etude de l'impact socioéconomique des échanges entre Saint Laurent et Albina. Essai de restitution de l'activité du transport fluvial sur le Maroni, Cayenne, 52 p.

FROUTE Olivier, juillet 1999, " La population des départements d'outre-mer. Recensements de la population de 1999 ", *INSEE Première*, n° 665, INSEE, Paris, 4 p.

GUENGANT Jean-Pierre, **DOMENACH** Hervé, 1982, "Diverses formes d'utilisation de la main-d'œuvre : mesure des stocks et des flux", *in* CHARMES Jacques, DOMENACH Hervé, GUENGANT Jean-Pierre, *Etudes sur l'emploi aux Antilles et en Tunisie : sous-emploi, secteur non-structuré, migrations*, Archives et Documents, n° 54, INSEE, Paris, pp. 1-50.

IEDOM (INSTITUT D'EMISSION DES DOM), 1999, *La Guyane en 1998*, série Rapport annuel, fascicule Guyane, Paris, 130 p.

INSEE ANTILLES GUYANE, juillet 1999, Guyane. Premiers résultats estimés de recensement de la population. Guyane + 37 % en 9 ans, Premiers Résultats, synthèse n° 15, Paris, 4 p.

INSEE DELEGATION REGIONALE DE CAYENNE, 1995, *La communauté des communes de l'Ouest guyanais*, Département des Etudes et Diffusions, Cayenne, 13 p. (étude publiée).

INSEE, 2007, *Atlas des populations immigrées en Guyane*, INSEE-FASILD, Paris, 30 pages

MICHOTTE Jean, 1965, *Un pays sous-développé et sous-peuplé : l'exemple de la Guyane*, Thèse de doctorat ès Sciences Economiques, Université de Bordeaux, Faculté de Droit et de Sciences Economiques, Bordeaux, 241 p.

OOFT C.D., 1972, *Ontwikkeling van het constitutionale recht van Suriname* [Développement du droit constitutionnel du Surinam], Van Gorkum, Assen.

ORRU Jean-François, 1995, *La nouvelle dynamique de l'exploitation aurifère en Guyane française*, Mémoire de DEA, Université de La Sorbonne Nouvelle, Paris III, Paris, 96 p.

ORRU Jean-François, 1999, " L'activité aurifère dans la commune de Maripasoula, impact écologique et humain ", *in* FLEURY Marie, PONCY Odile (Coords), *Journal d'Agriculture Traditionnelle et de Botanique Appliquée (JATBA), Revue d'Ethnobiologie*, vol. 40, n° 1-2, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, pp. 147-166.

QUINTUS BOSZ A.J.A., 1963, « De ontwikkeling van het plantage wezen in Suriname », [Le développement du caractère de plantation du Surinam], in *Uit Suriname's historie, Surinaasme Historische Kring*, Paramaribo, p. 13.

INDEX

Amérindiens
- Arawak, 34, 36, 131, 156, 194, 206
- Emerillon, 36
- Galibi, 2, 12, 34, 35, 36, 37, 131, 138, 143, 144, 145, 156, 178
- Nourague et Piriu, 36
- Palikur, 36
- Upului, 37
- Wayana, 2, 30, 34, 35, 36, 37, 79, 80, 138, 171, 176, 177, 194, 206
- Wayãpi, 35, 36, 37, 177

Bagne
- Assignation, 21
- Déporté, 21, 24, 191
- Relégué, 21, 23, 24, 68, 191
- Transporté, 20, 21, 22, 24, 188, 191

Intérieur, 6, 12, 14, 17, 18, 20, 34, 35, 38, 39, 42, 43, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 63, 65, 72, 79, 80, 82, 84, 100, 117, 122, 127, 142, 155, 156, 183

Marrons
- Boni, 2, 18, 28, 29, 30, 32, 37, 49, 52, 53, 55, 58, 76, 79, 80, 81, 122, 127, 136, 137, 138, 143, 144, 145, 152, 171, 172, 175, 176, 177, 193, 194, 206
- Djuka, 2, 18, 28, 29, 30, 32, 49, 53, 55, 80, 82, 84, 89, 130, 131, 133, 134, 136, 137, 143, 144, 145, 152, 178, 193, 194, 206
- Kwinti, 194, 206
- Matawaï, 194, 206
- Paramaka, 2, 28, 30, 131, 194, 206
- Saramaka, 2, 15, 18, 29, 32, 49, 76, 80, 82, 84, 89, 160, 178, 194, 206

Orpaillage
- Bricole, Bricoleur, 48, 51, 52
- Degrad, 52
- Fon, 52
- Maraudeur, 48, 52, 55, 72
- Placer, 38, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 78, 79, 123, 138, 140, 141

Terres Basses, 12, 14, 17, 20, 39, 41, 67, 68, 69

Terres Hautes, 10, 16, 17, 68, 69

Territoire de l'Inini, 51, 53, 56, 57, 58, 65, 78, 79, 80, 169, 172, 192, 193

ANNEXE I : METHODOLOGIE

La méthodologie adoptée inclut, en plus d'une recherche bibliographique approfondie et d'une production cartographique, les mobilités et leurs rapports à la construction des territoires et de l'espace guyanais dans le temps long (depuis 1763).

• INVENTAIRE DES SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bien qu'abondante, les sources bibliographiques relatives à la Guyane française demeurent éparpillées. Les ouvrages et sources historiques sont recensés dans les centres de documentation suivants : centre de documentation de l'IRD de Cayenne, Bondy et Lafayette ; Centre des Archives d'Outre-mer d'Aix-en Provence ; Institut des Hautes Etudes d'Amérique Latine (Paris) ; centre de documentation du laboratoire MIGRINTER à Poitiers ; Archives Départementales de Cayenne ; Bibliothèque de St-Laurent du Maroni, centre de documentation de l'ENGREF (campus agronomique de Kourou) ; centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence (fond du Centre de Recherches et d'Etudes sur l'Amérique Centrale et les Caraïbes) ; centre de documentation de l'Institut d'Aménagement Régional d'Aix-en-Provence ; centre de documentation de l'Institut National des Etudes Démographiques (Paris) ; centre de Documentation de l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (délégation régionale des Antilles-Guyane [Cayenne]), Bibliothèque de l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (Malakoff).

• ENTRETIENS SUR LES TRAJECTOIRES MIGRATOIRES : BIOGRAPHIES MIGRATOIRES

Le bassin hydrographique frontalier Maroni est, avec Cayenne, le cadre de référence. Nous avons accordé une large place aux entretiens semi-directifs effectués par passages répétés, mais aussi aux entretiens libres auprès de personnes sources (représentant d'associations d'immigrés, médiateurs de santé, notables des communautés, consuls du Surinam et du Brésil, représentant de services des collectivités territoriales ou des services de l'Etat travaillant autour de la question migratoire : DDASS, PAF, douanes).

Nous avons analysé trois types d'espaces : urbain, rural et fluvial en choisissant, pour la période contemporaine des secteurs représentatif : quartier d'immigrant de la Crique à Cayenne, de Cogneau-Lamirande à Matoury, village « chinois » de St-Laurent, Maripasoula et Benzdorp (Surinam).

Les biographies migratoires ont été réalisées au cours de 3 missions : du 09 au 22 fev 2007 (recherche des personnes sources et contact associations à Cayenne, St-Laurent et St-Georges de l'Oyapock), du 03 au 11 juillet 2007 (entretiens Cayenne et St-Laurent du Maroni) du 09 au 17 fev 2008 (Maripasoula).

Les profils des personnes enquêtées ont été choisis sur recommandation de personnes-sources reconnues dans la communauté et après discussion avec elles. Ce parti pris, dont on peu critiquer l'objectivité fut néanmoins nécessaire : la personnes-source se portant caution en s'imposant comme truchement. Nous avons appliqués cette méthode pour tous les trois groupes immigrés ciblés (Surinamais, Haïtien, Brésiliens). Le nombre de biographies migratoires recueillies est de 21 auquel il faut rajouter 60 entretiens qualitatifs réalisés auprès d'immigrés.

Les tendances analysées à partir de ces entretiens (type d'emploi, démographie, structure familiale, parcours et projet migratoire, intention d'avenir) ont directement contribué aux directions des analyses statistiques et aux choix des variables.

A cette approche qualitative, venant en complément de l'analyse statistique, nous avons mené une étude photographique portant sur les immigrés ainsi que leur famille. Ces portraits, consentis et réalisés lors

des entretiens, illustrent le quotidien des personnes (le plus souvent du travail), mais aussi les contextes familiaux et sociaux (habitat et modes de vie) auxquels ils sont soumis. Certains documents figurent dans ce rapport, mais on pourra, eventuellement, utiliser ce corpus (une centaine d'images) dans une perspective de valorisation.

Nous avons aussi photographié des lieux de mémoire, ceux auxquels étaient attachés les enquêtés mais aussi les sites sur lesquels se sont établis des groupes de migrants dans la période 19°-20° siècle. Globalement, ce volet photographique n'est pas exhaustif, en complément d'une démarche scientifique plus rigoureuse (faute de temps consacré à ce travail annexe au programme). Néanmoins ces approches iconographique et situationniste permettent d'enregistrer des informations contextuelles précieuses. Toutefois, un des effets pervers serait de dégager un stéréotype, une « figure » d'immigré par communautés étudiées. Ceci serait évidement hors de propos.

- **LES STATISTIQUES HISTORIQUES : LACUNES ET ABSENCE DE DEFINITION DES CATEGORIES**

Les recherches de séries statistiques coloniales censitaires ont porté sur la période 1848-1945. Ces données font largement défaut. Une grande partie a disparue des archives départementales (Cayenne) en raison d'incendie, mais surtout à cause de l'absence de moyens de conservation dans un contexte climatique particulièrement nocif pour la documenetation sur support papier. Les liasses consultées à Cayenne s'éfritaient et étaient couvertes de champignons, sans possibilités, souvent, de decoller les feuilles sous peine de déchirer.

Nos recherches se sont essentiellement concentrées sur les données statistiques disponibles à la direction de l'INSEE (Malakoff) et au centre d'Amiens. Les statistiques démographiques ont été extraites de journaux officiels et de tableaux économiques régionaux en 1881, 1883, 1890, 1891, 1914, 1921, 1925. De nombreuses liasses, pourtant répertoriées, sont introuvables pour les années 1907, 1922, 1926.

De fait, utilisées souvent en annnexe sur, ces séries sont peu décrites alors que les catégorisations ressortent de l'implicite dans le contexe colonial. Nous n'avons trouvé aucun document définissant les catégories.

La priorité semble être l'économie, particulièrement les volumes de matière et de produits exportés vers la métropole. Par ailleurs, au cours de cette période, la difficulté de recenser la population à l'extèrieur de Cayenne ne doit pas être négligée : milieu difficilement pénétrable, temps long pour rejoindre les villages de l'intérieur ou du littoral occidental au sein duquel la population étaient marginalisées (Amérindiens, Marrons, anciens esclaves, orpailleurs), forte dispersion du peuplement.

Le Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence) rassemble l'ensemble de la documentation administrative. C'est dans ces documents que les historiens puisent leurs données ; nombre d'informations statistiques de deuxième main utilisées en première partie de ce travail en proviennent. Nous évoquerons les biais qu'elles portent au cours de l'analyse dans le rapport.

- **LE MATERIEL STATISTIQUE ET LE CHOIX DES VARIABLES POUR LES MIGRATIONS DANS LA PERIODE CONTEMPORAINE**

L'essentiel du matériel statistique utilisé dans ce travail sera tiré des recensements généraux de population de l'INSEE en 1982, 1990 et 1999. Nous nous sommes concentrés sur les trois groupes immigrés les plus importants : surinamais (37,9 % des effectifs étrangers), haïtiens (30,4 % des effectifs étrangers) et brésiliens (15,4 % des effectifs étrangers) soit 83,7 % des étrangers[1] [INSEE, RGP 99]. Hors traitements statistiques des entretiens ont été réalisés avec d'autres immigrés, Guyaniens et Dominicains notamment qui constituent la tendance récente (depuis 1996-2000).

Ces sources, par leur exhaustivité, permettent d'approcher les mobilités (ou leur absence) en Guyane aux fréquences des années d'enregistrement. Sur ce point, l'exploitation des données pour deux périodes

[1] Se reporter à Annexe statistique 16 : répartition de la population étrangère par communes en 1999 p. 200.

inter-censitaires (1982-1990 et 1990-1999) présente un intérêt riche d'analyses, en cernant les évolutions démo-spatiales d'une phase de transition aux plans démographique, socioéconomique et migratoire. Issus de sources identiques et de définitions de variables similaires, les recensements introduisent la possibilité de comparaisons spatiales et temporelles, nonobstant les limites que nous développerons. Les exploitations spécifiques sont réalisées sur la base des unités statistiques communales.

o *Lieu de naissance, lieu de résidence, lieu de résidence antérieure, nationalité*

Deux exploitations spécifiques, l'une pour le RGP 1990 et l'autre pour le RGP 1999, ont été réalisées à partir des possibilités de croisements, partiels ou totaux, de quatre variables : nationalité, lieu de résidence antérieure (commune de Guyane ou pays), commune de résidence actuelle (au premier janvier de l'année du recensement), lieu de naissance. Ces bases de données permettent d'approcher les flux de population aux deux années de dénombrement. Elles autorisent un affinage précis, sous réserve de la définition des variables (lieu de résidence en particulier).

On peut ainsi tenter de mesurer les mobilités internes et internationales des individus par nationalités[1], les pôles de concentration et l'évolution des lieux d'immigration aux deux dates de recensement. Ces exploitations spécifiques ont été utilisées pour le calcul des soldes migratoires communaux[2] que nous avons inclus dans les analyses sur les polarisations et les mobilités des nationalités étrangères (par la variable nationalité) dans l'espace régional.

o *Les autres sources*

D'autres sources seront utilisées dans ce travail sans faire l'objet d'un traitement personnel. Elles s'associent aux données du recensement en éclairant des points ponctuels de ce travail.

A l'échelle infra-communale, elles relèvent de séries statistiques émanant de services sociaux, des services communaux (habitat), des chambres consulaires, et des services traitant directement de l'immigration (Police de l'air et des frontières, Direction Centrale de Contrôle de l'Immigration et de la Lutte contre l'Emploi Clandestin).

A l'échelle macro-régionale, les indicateurs généraux sont tirés de la base de données de la Banque Mondiale[3] (2000), des rapports annuels de l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) et d'une littérature récente sur les thèmes abordés. Nous avons précisé les références en bibliographie ou, le cas échéant, dans la source développée in extenso sous les tableaux.

Enfin, concernant le Surinam, nous avons utilisé très partiellement les données du dernier recensement (Suriname Census) dont l'ancienneté (1980) et les systèmes de catégorisation ethnique introduisent une absence de comparaison possible avec le matériel statistique français.

o *La cartographie*

Vingt documents au total ont été réalisés dans ce travail : cartes issues des traitements statistiques, schémas de synthèse. Les documents graphiques participent pleinement de la réflexion, en proposant une représentation cohérente d'un phénomène et de sa spatialisation locale ou régionale. De fait, plusieurs

---

[1] On peut ainsi cerner, selon une estimation basse, les migrations internationales. Par exemple, un individu né en Haïti, résident en Haïti au recensement de 1990, de nationalité haïtienne et résident à Cayenne en 1999, sera considéré comme un immigré international. A travers ce cas, on perçoit un des aspects réducteurs de cette base et l'estimation basse des flux qu'elle induit en utilisant le croisement des quatre variables. A l'inverse, on ne peut utiliser que les variables de *résidence antérieure* et de *résidence actuelle*. On obtient alors des flux selon une estimation haute, que l'on peut affiner en introduisant la variable *nationalité*.

[2] Différence entre les entrées et les sorties des limites communales.

[3] World Bank, 2000, *World Development Indicators*, cd-rom. Soulignons que la Guyane française est une entrée rare dans les banques de données internationales.

échelles ont été représentées. Le principal écueil dans la cartographie de cet espace réside dans la concentration et le cloisonnement des objets cartographiés, quelle que soit l'échelle choisie.

ANNEXE II : DOSSIER STATISTIQUE

Annexe statistique 1 : tableau résumé de la population pour l'année 1881 188

Annexe statistique 2 : tableau détaillé de la population des colons en 1881 189

Annexe statistique 3 : tableau détaillé de la population autres que celle des colons en 1881 190

Annexe statistique 4 : effectif des diverses catégories pénales au 31 décembre 1915 191

Annexe statistique 5 : répartition des effectifs par établissements et catégories au 31 décembre 1915 191

Annexe statistique 6 : corvées mises à la disposition des services publics, des municipalités, entrepreneurs de services publics en 1915 192

Annexe statistique 7 : situation démographique au recensement du 05/03/1911. 192

Annexe statistique 8 : situation démographique au recensement 01/07/1921. 193

Annexe statistique 9 : évolution de l'immigration à Kourou de 1967 à 1970, ventilation par nationalités 193

Annexe statistique 10 : répartition des groupes marrons par districts au Surinam en 1980 194

Annexe statistique 11 : répartition des groupes amérindiens par districts au Surinam en 1980 194

Annexe statistique 12: part des effectifs de nationalité étrangère selon la commune de résidence en 1990 *Comparaison par rapport à la population étrangère communale* 195

Annexe statistique 13 : distribution communale des effectifs par nationalités étrangères en 1990 *Comparaison par rapport à la population étrangère départementale* 196

Annexe statistique 14 : part des effectifs de nationalité étrangère selon la commune de résidence en 1990 *Comparaison par rapport à la population communale totale* 197

Annexe statistique 15 : répartition de la population par nationalités et par communes en 1999 199

Annexe statistique 16 : répartition de la population étrangère par communes en 1999 200

Annexe statistique 17 : caractéristiques démographiques des communes de Guyane entre 1990 et 1999 201

Annexe statistique 18 : professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) selon la nationalité dans les communes de plus de 5 000 habitants en 1990 202

Annexe statistique 19 : catégories d'activités selon la nationalité dans les communes de plus de 5 000 habitants en 1990 203

Annexe statistique 20 : nationalités ventilées par tranches d'âges dans les communes de plus de 5 000 habitants en 1990 204

Annexe statistique 21 : hommes, femmes et indice de masculinité par tranche d'âges dans les communes de plus de 5 000 habitants en 1990 205

Annexe statistique 22 : répartition des groupes marrons par districts au Surinam en 1980 206

Annexe statistique 23 : répartition des groupes amérindiens par districts au Surinam en 1980 206

Annexe statistique 24 : pourcentage de Marrons dans la population totale au Surinam en 1980 207

Annexe statistique 25 : pourcentage d'Amérindiens dans la population totale au Surinam en 1980 207

Annexe statistique 26 : caractéristiques démographiques des communes de Guyane entre 1990 et 1999 208

Annexe statistique 27 : évolutions démographiques des communes frontalières entre 1990 et 1999 209

Annexe statistique 28 : ventilation de la population communale par nationalités dans les communes frontalières en 1999 209

Annexe statistique 29 : population active, type d'activités et taux de chômage par communes en 1999 210

Annexe statistique 30 : population de moins de 20 ans selon la nationalité dans les communes frontalières en 1999 211

Annexe statistique 31 : ventilation (en %) des actifs communaux occupés par secteurs d'activité en 1990 212

Annexe statistique 1 : tableau résumé de la population pour l'année 1881

Désignation des établissements	Hommes					Femmes					Totaux (H.+ F.)	Comparaison de 1880 avec 1881			Mouvements de population		
	Enfants au-dessous de 14 ans	Célibataires au dessus de 14 ans	Hommes mariés	Veufs	Total	Enfants au-dessous de 14 ans	Filles au dessus de 14 ans	Femmes mariées	Veuves	Total		Total de la pop. au 31 dec. 1880	Augmentation de la pop. en 1881	Diminution de la pop. en 1881	Nombre de naissances	Nombre de décès	Excèdents
Cayenne et communes …	2160	4062	1561	325	8108	1992	4473	1645	1144	9254	17362 (A) (1)	17374	- (A)	12 (2)	456 (2)	870	- 414

(1) : La population blanche forme à peu près la 15° partie de ce total, dans lequel ne sont pas compris [les catégories suivantes] :

			[Effectifs]
Les Indiens aborigènes			2000
Les Indiens, réfugiés du Pará			300
Les militaires de toutes armes			1032
Le personnel du service médical de l'admistration et des agents divers			232
Les frères de Ploërmel			22
Les sœurs de Saint-Joseph et de Saint-Paul			70
Les prêtres			21
Les immigrants	africains (A)	340	4846
	indiens [d'Inde] (A)	4361	
	chinois	91	
	annamites	54	
Les transportés hors pénitenciers			1450
		Total	**9973**

Ce chiffre, ajouté à celui de 17362, porte à 27335 âmes la population totale de la colonie. La population flottante a été de 8815 âmes en 1880.
(2) Ces nombres comprennent respectivement 186 naissances et 502 décès du sexe masculin, 269 naissances et 368 décès de l'autre sexe.

(A) Dans ces chiffres ne sont pas compris les Africains et les Indiens qui, ayant terminé les engagements dont le service de l'immigration surveille l'exécution, ne sont plus soumis qu'aux conditions générales du régime du travail dans la colonie. Ces individus ont été rattachés à la population sédentaire

Source : statistiques coloniales, 1883, Tableaux de population, de culture, de commerce et de navigation formant pour 1881, la suite des tableaux insérés dans les notices statistiques sur les colonies françaises, série population, Tableau n°4, Paris, Imprimerie Nationales, pp. 20-21 [INSEE Malakoff, Côte : S-Fra-O-M 1 (1881-1882)]

Annexe statistique 2 : tableau détaillé de la population des colons en 1881

Désignation des communes de la colonie	Hommes					Femmes					Totaux		
	Enfants au-dessous de 14 ans	Célibataires au dessus de 14 ans	Hommes mariés	Veufs	Total	Enfants au-dessous de 14 ans	Filles au dessus de 14 ans	Femmes mariées	Veuves	Total	Hommes	Femmes	Total
Mana	130	330	78	26	564	130	205	125	73	533	564	533	1097
Iracoubo-Sinnamary	196	363	135	53	747	163	385	137	58	743	747	743	1490
Kourou	91	210	61	18	390	100	200	68	52	420	390	420	810
Macouria	110	192	76	32	410	105	210	75	70	460	410	460	870
Montsinéry-Tonnegrande	136	163	134	76	509	112	120	137	72	441	509	441	950
Roura	107	220	50	15	392	92	163	56	61	372	392	372	764
Île de Cayenne-Tour de l'Île	122	222	201	48	593	158	301	220	107	786	593	786	1379
Kaw-Approuague	149	310	155	17	631	152	324	152	88	716	631	716	1347
Oyapock	108	187	39	10	344	102	154	38	69	363	344	363	707
Ville de Cayenne	982	1660	543	368	3553	841	1975	536	563	3915	3553	3915	7468
Totaux	**2131**	**3857**	**1472**	**663**	**8123**	**1955**	**4037**	**1544**	**1213**	**8351**	**8123**	**8351**	**16474**

Source : statistiques coloniales, 1883, Tableaux de population, de culture, de commerce et de navigation formant pour 1881, la suite des tableaux insérés dans les notices statistiques sur les colonies françaises, série population, Tableau n°4, Paris, Imprimerie Nationales, pp. 22-23 [INSEE Malakoff, Côte : S-Fra-O-M 1 (1881-1882)]

Annexe statistique 3 : tableau détaillé de la population autres que celle des colons en 1881

Désignation des communes de la colonie	Indiens					Africains					Annamites	Chinois	Libérés*
	Hommes		Femmes		Total	Hommes		Femmes		Total			
	Au-dessous de 14 ans	Au dessus de 14 ans	Au-dessous de 14 ans	Au dessus de 14 ans		Au-dessous de 14 ans	Au dessus de 14 ans	Au-dessous de 14 ans	Au dessus de 14 ans				
Mana	25	265	18	181	489	-	44	-	12	56	2	-	-
Iracoubo-Sinnamary	44	490	27	321	882	-	12	-	-	12	-	-	-
Kourou	-	3	-	-	3	-	3	-	-	3	-	-	-
Macouria	4	12	1	3	20	-	4	-	1	5	-	1	-
Montsinéry-Tonnegrande	2	5	1	3	11	-	1	-	-	1	-	-	-
Roura	65	110	30	70	275	-	90	-	17	107	6	6	-
Île de Cayenne-Tour de l'Île	15	160	8	120	303	-	2	-	-	2	-	8	-
Kaw-Approuague	8	80	6	66	160	-	84	-	28	112	-	5	-
Oyapock	2	20	3	5	30	-	2	-	-	2	-	2	-
Ville de Cayenne	50	300	40	110	500	-	48	-	25	73	46	20	1274
Totaux	**215**	**1445**	**134**	**879**	**2673**	**-**	**290**	**-**	**83**	**373**	**54**	**42**	**1274**

Source : statistiques coloniales, 1883, Tableaux de population, de culture, de commerce et de navigation formant pour 1881, la suite des tableaux insérés dans les notices statistiques sur les colonies françaises, série population, Tableau n°4, Paris, Imprimerie Nationales, pp. 22-23 [INSEE Malakoff, Côte : S-Fra-O-M 1 (1881-1882)]

*** La catégorie des *Libérés* désignent, soit les bagnards libérés, soit, mais cela est moins probables, les esclaves libres depuis l'abolition de 1848.**

Annexe statistique 4 : effectif des diverses catégories pénales au 31 décembre 1915

Condamnés en cours de peine			Libérés de 1ère catégorie	Déportés	Relégués			Pour mémoire						
								Nombre de condamnés				Nombre de relégués		
Transportés	Réclusionnaires coloniaux	Total			Collectifs	Individuels	Total	Assignés	Concessionnaires	Cédés aux services publics ou aux municipalités	Total	Engagés	Cédés aux services publics ou aux municipalités	Total
4297	12	439	1382	4	2171	706	2877	311	167	602	1080	61	6	67

Source : Journal Officiel de la République française, 30 aout 1916, p. 330 [INSEE Malakoff, côte : 40220_GF-04_1914 situation générale-extrait du jo de la RF]

Annexe statistique 5 : répartition des effectifs par établissements et catégories au 31 décembre 1915

Etablissements	En cours de peine		Total	Déportés	Relégués	Observations
	1ère catégorie	Réclusionnaires coloniaux				
St-Laurent du Maroni	2143	5	2148	-	-	(a) Lépreux (b) Aliénés
Kourous	603	7	610	-	-	
Iles du Salut	733	-	733	4	(b) 3	
Cayenne	794	-	(a) 794	-	-	
St-Jean du Maroni	24	-	24	-	2328	
Hors dépôt	-	-	-	-	546	
Totaux	4297	12	4309	4	2877	

Source : Journal Officiel de la République française, 30 aout 1916, p. 330 [INSEE Malakoff, côte : 40220_GF-04_1914 situation générale-extrait du jo de la RF]

Annexe statistique 6 : corvées mises à la disposition des services publics, des municipalités, entrepreneurs de services publics en 1915

Services cessionnaires	Arrêtés accordant la cession	Durée	Effectifs	Nature des travaux
Service local	5 avril 1901	illimitée	20	Entretien de la conduite d'eau du Rorota
	25 mars 1912	illimitée	13	Entretien du jardin du gouvernement
	8 septembre 1908	illimitée	1	Entretien du jardin du secrétariat général
	5 avril 1901	illimitée	1	A la disposition du chef de service judiciaire
	5 avril 1901	illimitée	3	Entretien du phare de l'Enfant Perdu
	23 avril 1913	3 ans	25	Léproserie de l'Acarouany
	15 septembre 1915	3 ans	9	Hospice civil d Cayenne
	16 août 1913	3 ans	17	Jardin d'essais de Cayenne
	21 avril 1915	2 ans	2	Lazaret de Larivot
	25 janvier 1910	illimitée	30	Hôpital colonial de Cayenne
	28 janvier 1915	3 ans	1	A la disposition de la gendarmerie de Cayenne
	26 juin 1915	1 an	1	A la disposition du trésorier payeur
	15 septembre 1915	3 ans	4	A la disposition des gendarmeries de Pointe-Macouria, Kourou, Sinnamary et Malmanoury
Service des travaux publics	28 janvier 1915	1 an	120	Routes, canaux et ports
Services des ports	10 novembre 1915	3 ans	7	Entretien des lignes téléphoniques
		Totaux	**254**	

Source : Journal Officiel de la République française, 30 aout 1916, p. 330 [INSEE Malakoff, côte : 40220_GF-04_1914 situation générale-extrait du jo de la RF]

Annexe statistique 7 : situation démographique au recensement du 05/03/1911.

Catégories*	Effectifs
Population civile	26325
Troupe	603
Marins embarqués	74
Chercheurs d'or dans les bois**	12000
Tribus bosch, Indiens, autochtones	3542
Population pénale	6465
Total	**49009**

* aucune indication n'est précisée sur les catégories.

** dans le territoire de l'Inini.

Source : Ministère des colonies, Agence Générale des Colonies [1921 : 15].

Annexe statistique 8 : situation démographique au recensement 01/07/1921.

Catégorie*	Effectifs
Population civile	26381
Troupe	511
Marins embarqués	167
Chercheurs d'or dans les bois**	11000
Tribus bosch, Indiens, autochtones	2368
Population pénale	3775
Total	**44202**

* aucune indication n'est précisée sur les catégories.

** dans le territoire de l'Inini.

Source : Ministère des colonies, Agence Générale des Colonies [1925 : 15].

Annexe statistique 9 : évolution de l'immigration à Kourou de 1967 à 1970, ventilation par nationalités

Nationalités		1967	%	1968	%	1969	%	1970	%
française dont	Métropolitains	240	*9,1%*	673	*9,0%*	596	*48,9%*	587	*64,7%*
	Guyanais	316	*11,9%*	690	*9,2%*	113	*9,3%*	43	*4,7%*
	Antillais fr.	nd	*nd*	210	*2,8%*	65	*5,3%*	40	*4,4%*
	Amérindiens			160	*2,1%*	2	*0,2%*	1	*0,1%*
	Boni			134	*1,8%*	11	*0,9%*	2	*0,2%*
ensemble caraïbéen dont	Haïtiens	nd	*nd*	285	*3,8%*	48	*3,9%*	50	*5,5%*
	Saint-Lucien			86	*1,2%*	6	*0,5%*	0	*0,0%*
	Autres			11	*0,1%*	0	*0,0%*	0	*0,0%*
surinamaise dont	Saramacas	nd	*nd*	1649	*22,1%*	98	*8,0%*	5	*0,6%*
	Djuka			458	*6,1%*	24	*2,0%*	4	*0,4%*
	Autres			556	*7,4%*	21	*1,7%*	26	*2,9%*
ensemble latino-américain dont	Brésiliens	nd	*nd*	2045	*27,4%*	224	*18,4%*	128	*14,1%*
	Colombiens			266	*3,6%*	3	*0,2%*	4	*0,4%*
	Autres			8	*0,1%*	4	*0,3%*	6	*0,7%*
autres dont	Sud-Africains	41	*1,6%*	245	*3,3%*	4	*0,3%*	11	*1,2%*
	Australiens								
	Canadiens								
	Chinois								
	Indonésiens								
	Vietnamiens								
Total		2645	*100%*	7476	*100%*	1219	*100%*	907	*100%*

Source : d'après Decoudras [1971 : 133].

Annexe statistique 10 : répartition des groupes marrons par districts au Surinam en 1980

Districts	Saramaka		Djuka		Paramaka		Matawaï		Boni		Kwinti		Autres Marrons	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Paramaribo	9	0%	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Suriname	291	2%	136	1%	6	1%	17	2%	6	2%	6	5%	0	0%
Nickerie	8	0%	0	0%	4	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	4%
Coronie	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Saramacca	21	0%	71	0%	0	0%	13	1%	1	0%	104	78%	1	4%
Para	108	1%	10	0%	0	0%	24	3%	0	0%	nb	nd	0	0%
Commewijne	1	0%	228	2%	2	0%	3	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Marowijne	101	1%	12325	86%	1122	97%	4	0%	324	98%	3	2%	5	18%
Brokopondo	16436	97%	1582	11%	22	2%	845	93%	1	0%	20	15%	21	75%
Total	16975	100%	14353	100%	1156	100%	906	100%	332	100%	133	100%	28	100%

Source : d'après Suriname Census, 1980.

Annexe statistique 11 : répartition des groupes amérindiens par districts au Surinam en 1980

Districts	Arawak		Carib		Wayana		Trio		Autres Amérindiens	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Paramaribo	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Suriname	350	17%	102	4%	0	0%	0	0%	3	1%
Nickerie	1015	50%	34	1%	3	1%	513	62%	191	82%
Coronie	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	nd	nd
Saramacca	396	19%	1017	43%	8	2%	0	0%	2	1%
Para	2	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Commewijne	26	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Marowijne	252	12%	1236	52%	386	97%	309	38%	37	16%
Brokopondo	9	0%	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total	2050	100%	2390	100%	397	100%	822	100%	233	100%

Source : d'après Suriname Census, 1980.

Annexe statistique 12: part des effectifs de nationalité étrangère selon la commune de résidence en 1990

Comparaison par rapport à la population étrangère communale

Communes	Nationalités étrangères									
	surinamaise		haïtienne		brésilienne		autres		toutes étrangères	
	Effectifs	%	effectifs	%	Effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Awala-Yalimapo	190	99,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	1,0%	192	100%
Mana	2670	75,2%	162	4,6%	45	1,3%	673	19,0%	3550	100%
St-Laurent	5256	83,2%	436	6,9%	93	1,5%	531	8,4%	6316	100%
Apatou	1342	99,6%	0	0,0%	0	0,0%	6	0,4%	1348	100%
Grand-Santi Papaïchton	892	96,5%	0	0,0%	29	3,1%	3	0,3%	924	100%
Maripasoula	212	49,5%	14	3,3%	169	39,5%	33	7,7%	428	100%
Sous-total Communes frontalières Maroni	*10562*	*82,8%*	*612*	*4,8%*	*336*	*2,6%*	*1248*	*9,8%*	*12758*	*100%*
Cayenne	609	5,6%	4923	45,5%	1802	16,6%	3490	32,2%	10824	100%
Remire-Montjoly	114	4,5%	1042	40,8%	853	33,4%	543	21,3%	2552	100%
Matoury	293	11,8%	951	38,3%	426	17,2%	812	32,7%	2482	100%
Sous-total Ile de Cayenne	*1016*	*6,4%*	*6916*	*43,6%*	*3081*	*19,4%*	*4845*	*30,6%*	*15858*	*100%*
Camopi	4	80,0%	0	0,0%	1	20,0%	0	0,0%	5	100%
Iracoubo	286	61,1%	58	12,4%	50	10,7%	74	15,8%	468	100%
Kourou	1458	29,7%	1056	21,5%	1179	24,0%	1217	24,8%	4910	100%
Macouria	42	8,2%	147	28,7%	237	46,3%	86	16,8%	512	100%
Montsinéry	21	12,9%	55	33,7%	48	29,4%	39	23,9%	163	100%
Ouanary	0	0,0%	0	0,0%	8	100%	0	0,0%	8	100%
Régina	15	8,0%	12	6,4%	140	74,5%	21	11,2%	188	100%
Roura	30	5,1%	36	6,2%	53	9,1%	465	79,6%	584	100%
St-Elie	13	14,9%	40	46,0%	1	1,1%	33	37,9%	87	100%
Saül	0	0,0%	5	29,4%	1	5,9%	11	64,7%	17	100%
Sinnamary	301	26,4%	325	28,5%	267	23,4%	247	21,7%	1140	100%
St-Georges	14	2,4%	1	0,2%	560	95,2%	13	2,2%	588	100%
Sous-total autres communes	*2184*	*25,2%*	*1735*	*20,0%*	*2545*	*29,4%*	*2206*	*25,4%*	*8670*	*100%*
Total Guyane	**13762**	**36,9%**	**9263**	**24,8%**	**5962**	**16,0%**	**8299**	**22,3%**	**37286**	**100%**

Source : d'après RGP 1990, exploitation spécifique.

Annexe statistique 13 : distribution communale des effectifs par nationalités étrangères en 1990

Comparaison par rapport à la population étrangère départementale

Communes	Nationalités étrangères									
	surinamaise		haïtienne		brésilienne		autres		toutes étrangères	
	effectifs	%	effectifs	%	Effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Awala-Yalimapo	190	1,4%	0	0,0%	0	0,0%	2	0,0%	192	0,5%
Mana	2670	19,4%	162	1,7%	45	0,8%	673	8,1%	3550	9,5%
St-Laurent	5256	38,2%	436	4,7%	93	1,6%	531	6,4%	6316	16,9%
Apatou	1342	9,8%	0	0,0%	0	0,0%	6	0,1%	1348	3,6%
Grand-Santi Papaïchton	892	6,5%	0	0,0%	29	0,5%	3	0,0%	924	2,5%
Maripasoula	212	1,5%	14	0,2%	169	2,8%	33	0,4%	428	1,1%
Sous-total Communes Frontalières	*10562*	*76,7%*	*612*	*6,6%*	*336*	*5,6%*	*1248*	*15,0%*	*12758*	*34,2%*
Cayenne	609	4,4%	4923	53,1%	1802	30,2%	3490	42,1%	10824	29,0%
Remire-Montjoly	114	0,8%	1042	11,2%	853	14,3%	543	6,5%	2552	6,8%
Matoury	293	2,1%	951	10,3%	426	7,1%	812	9,8%	2482	6,7%
Sous-total Ile de Cayenne	*1016*	*7,4%*	*6916*	*74,7%*	*3081*	*51,7%*	*4845*	*58,4%*	*15858*	*42,5%*
Camopi	4	0,0%	0	0,0%	1	0,0%	0	0,0%	5	0,0%
Iracoubo	286	2,1%	58	0,6%	50	0,8%	74	0,9%	468	1,3%
Kourou	1458	10,6%	1056	11,4%	1179	19,8%	1217	14,7%	4910	13,2%
Macouria	42	0,3%	147	1,6%	237	4,0%	86	1,0%	512	1,4%
Montsinéry	21	0,2%	55	0,6%	48	0,8%	39	0,5%	163	0,4%
Ouanary	0	0,0%	0	0,0%	8	0,1%	0	0,0%	8	0,0%
Régina	15	0,1%	12	0,1%	140	2,3%	21	0,3%	188	0,5%
Roura	30	0,2%	36	0,4%	53	0,9%	465	5,6%	584	1,6%
St-Elie	13	0,1%	40	0,4%	1	0,0%	33	0,4%	87	0,2%
Saül	0	0,0%	5	0,1%	1	0,0%	11	0,1%	17	0,0%
Sinnamary	301	2,2%	325	3,5%	267	4,5%	247	3,0%	1140	3,1%
St-Georges	14	0,1%	1	0,0%	560	9,4%	13	0,2%	588	1,6%
Sous-total autres communes	*2184*	*15,9%*	*1735*	*18,7%*	*2545*	*42,7%*	*2206*	*26,6%*	*8670*	*23,3%*
Total Guyane	**13762**	**100%**	**9263**	**100%**	**5962**	**100%**	**8299**	**100%**	**37286**	**100%**

Source : d'après RGP 1990, exploitation spécifique.

Annexe statistique 14 : part des effectifs de nationalité étrangère selon la commune de résidence en 1990

Comparaison par rapport à la population communale totale

Communes	Nationalités étrangères								Population totale	
	surinamaise		haïtienne		brésilienne		autres			
	effectifs	%	effectifs	%	Effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Awala-Yalimapo	190	29,8%	0	0,0%	0	0,0%	2	0,3%	637	100%
Mana	2670	54,0%	162	3,3%	45	0,9%	673	13,6%	4941	100%
St-Laurent	5256	38,6%	436	3,2%	93	0,7%	531	3,9%	13606	100%
Apatou	1342	53,7%	0	0,0%	0	0,0%	6	0,2%	2499	100%
Grand-Santi Papaïchton	892	35,2%	0	0,0%	29	1,1%	3	0,1%	2531	100%
Maripasoula	212	12,0%	14	0,8%	169	9,6%	33	1,9%	1763	100%
Sous-total Communes frontalières Maroni	*10562*	40,7%	*612*	2,4%	*336*	1,3%	*1248*	4,8%	*25977*	100%
Cayenne	609	1,5%	4923	12,0%	1802	4,4%	3490	8,5%	41164	100%
Remire-Montjoly	114	1,0%	1042	8,9%	853	7,3%	543	4,6%	11709	100%
Matoury	293	2,9%	951	9,4%	426	4,2%	812	8,0%	10131	100%
Sous-total Ile de Cayenne	*1016*	1,6%	*6916*	11,0%	*3081*	4,9%	*4845*	7,7%	*63004*	100%
Camopi	4	0,5%	0	0,0%	1	0,1%	0	0,0%	746	100%
Iracoubo	286	18,1%	58	3,7%	50	3,2%	74	4,7%	1577	100%
Kourou	1458	10,5%	1056	7,6%	1179	8,5%	1217	8,8%	13848	100%
Macouria	42	2,0%	147	7,1%	237	11,5%	86	4,2%	2069	100%
Montsinéry	21	4,2%	55	11,0%	48	9,6%	39	7,8%	499	100%
Ouanary	0	0,0%	0	0,0%	8	9,8%	0	0,0%	82	100%
Régina	15	2,8%	12	2,3%	140	26,3%	21	3,9%	532	100%
Roura	30	2,3%	36	2,7%	53	4,0%	465	34,9%	1331	100%
St-Elie	13	10,5%	40	32,3%	1	0,8%	33	26,6%	124	100%
Saül	0	0,0%	5	7,9%	1	1,6%	11	17,5%	63	100%
Sinnamary	301	8,8%	325	9,5%	267	7,8%	247	7,2%	3433	100%
St-Georges	14	0,9%	1	0,1%	560	36,8%	13	0,9%	1523	100%
Sous-total autres communes	*2184*	8,5%	*1735*	6,7%	*2545*	9,9%	*2206*	8,5%	*25827*	100%
Total Guyane	**13762**	**12,0%**	**9263**	**8,1%**	**5962**	**5,2%**	**8299**	**7,2%**	**114808**	**100%**

Source : d'après RGP 1990, exploitation spécifique.

Annexe statistique 15 : répartition de la population par nationalités et par communes en 1999

Commune	Population communale	Nationalités													
		brésilienne		haïtienne		surinamaise		française		guyanienne (Guyana)		autres		CEE+suissesse	
		Valeur	% pop communale	Valeur	% pop communale	Valeur	% pop communale	Valeur	% pop communale	Valeur	% pop communale	Valeur	% pop communale	Valeur	% pop communale
Cayenne	50395	2163	4,3%	6244	12,4%	867	1,7%	37943	75,3%	990	2,0%	2039	4,0%	149	0,3%
Matoury	18037	582	3,2%	2697	15,0%	556	3,1%	13281	73,6%	552	3,1%	299	1,7%	70	0,4%
Remire-Montjoly.	15538	823	5,3%	1156	7,4%	178	1,1%	12952	83,4%	117	0,8%	236	1,5%	76	0,5%
Sous-total Ile de Cayenne	*83970*	*3568*	*4,2%*	*10097*	12,0%	*1601*	1,9%	*64176*	*76,4%*	*1659*	2,0%	*2574*	*3,1%*	*295*	*0,4%*
St-Laurent	19167	296	1,5%	1034	5,4%	6458	33,7%	10833	56,5%	218	1,1%	270	1,4%	58	0,3%
Mana	5450	39	0,7%	247	4,5%	2529	46,4%	2124	39,0%	128	2,3%	364	6,7%	19	0,3%
Maripasoula	3652	282	7,7%	26	0,7%	450	12,3%	2848	78,0%	22	0,6%	17	0,5%	7	0,2%
Apatou	3637	22	0,6%	0	0,0%	2146	59,0%	1460	40,1%	3	0,1%	6	0,2%	0	0,0%
Grand-Santi	2844	2	0,1%	1	0,0%	1363	47,9%	1475	51,9%	1	0,0%	2	0,1%	0	0,0%
Papaïchton	1652	17	1,0%	0	0,0%	106	6,4%	1507	91,2%	21	1,3%	1	0,1%	0	0,0%
Awala-Yalimapo	887	2	0,2%	1	0,1%	262	29,5%	617	69,6%	3	0,3%	1	0,1%	1	0,1%
Sous-total communes Maroni	*37289*	*660*	*1,8%*	*1309*	3,5%	*13314*	35,7%	*20864*	*56,0%*	*396*	1,1%	*661*	*1,8%*	*85*	*0,2%*
Kourou	19074	1162	6,1%	2139	11,2%	1966	10,3%	12573	65,9%	193	1,0%	697	3,7%	344	1,8%
Macouria	5049	279	5,5%	215	4,3%	134	2,7%	4262	84,4%	52	1,0%	74	1,5%	33	0,7%
Sinnamary	2783	141	5,1%	202	7,3%	282	10,1%	2048	73,6%	60	2,2%	44	1,6%	6	0,2%
St-Georges	2096	705	33,6%	1	0,0%	7	0,3%	1377	65,7%	0	0,0%	5	0,2%	1	0,0%
Roura	1781	98	5,5%	27	1,5%	27	1,5%	1310	73,6%	3	0,2%	301	16,9%	15	0,8%
Iracoubo	1422	31	2,2%	11	0,8%	211	14,8%	1139	80,1%	1	0,1%	28	2,0%	1	0,1%
Montsinery	1037	46	4,4%	115	11,1%	66	6,4%	781	75,3%	2	0,2%	13	1,3%	14	1,4%
Ouanary	92	39	42,4%	0	0,0%	0	0,0%	51	55,4%	0	0,0%	1	1,1%	1	1,1%
Saül	160	3	1,9%	0	0,0%	12	7,5%	142	88,8%	0	0,0%	2	1,3%	1	0,6%
Camopi	1033	17	1,6%	0	0,0%	0	0,0%	1015	98,3%	0	0,0%	1	0,1%	0	0,0%
Regina	765	254	33,2%	2	0,3%	31	4,1%	449	58,7%	1	0,1%	21	2,7%	7	0,9%
St-Elie	239	168	70,3%	25	10,5%	3	1,3%	27	11,3%	5	2,1%	11	4,6%	0	0,0%
Sous-total autres communes	*16457*	*1781*	*10,8%*	*598*	3,6%	*773*	4,7%	*12601*	*76,6%*	*124*	0,8%	*501*	*3,0%*	*79*	*0,5%*
Total Guyane	156790	7171	*4,6%*	14143	9,0%	17654	11,3%	110214	*70,3%*	2372	1,5%	4433	*2,8%*	803	*0,5%*

Source : INSEE, RGP 1999 corrigé, exploitation spécifique.

Annexe statistique 16 : répartition de la population étrangère par communes en 1999

Commune	Population étrangère par commune	Nationalités											
		brésilienne		haïtienne		surinamaise		guyanienne (Guyana)		autres non françaises		CEE+suissesse	
		Valeur	% pop étrangère	Valeur	% pop étrangère	Valeur	% pop étrangère	Valeur	% pop étrangère	Valeur	% pop étrangère	Valeur	% pop étrangère
Cayenne	12452	2163	17,4%	6244	50,1%	867	7,0%	990	8,0%	2039	16,4%	149	1,2%
Matoury	4756	582	12,2%	2697	56,7%	556	11,7%	552	11,6%	299	6,3%	70	1,5%
Remire-Montjoly.	2586	823	31,8%	1156	44,7%	178	6,9%	117	4,5%	236	9,1%	76	2,9%
Sous-total Ile de Cayenne	*19794*	*3568*	*18,0%*	*10097*	*51,0%*	*1601*	*8,1%*	*1659*	*8,4%*	*2574*	*13,0%*	*295*	*1,5%*
St-Laurent	8334	296	3,6%	1034	12,4%	6458	77,5%	218	2,6%	270	3,2%	58	0,7%
Mana	3326	39	1,2%	247	7,4%	2529	76,0%	128	3,8%	364	10,9%	19	0,6%
Maripasoula	804	282	35,1%	26	3,2%	450	56,0%	22	2,7%	17	2,1%	7	0,9%
Apatou	2177	22	1,0%	0	0,0%	2146	98,6%	3	0,1%	6	0,3%	0	0,0%
Grand-Santi	1369	2	0,1%	1	0,1%	1363	99,6%	1	0,1%	2	0,1%	0	0,0%
Papaïchton	145	17	11,7%	0	0,0%	106	73,1%	21	14,5%	1	0,7%	0	0,0%
Awala-Yalimapo	270	2	0,7%	1	0,4%	262	97,0%	3	1,1%	1	0,4%	1	0,4%
Sous-total communes Maroni	*16425*	*660*	*4,0%*	*1309*	*8,0%*	*13314*	*81,1%*	*396*	*2,4%*	*661*	*4,0%*	*85*	*0,5%*
Kourou	6501	1162	17,9%	2139	32,9%	1966	30,2%	193	3,0%	697	10,7%	344	5,3%
Macouria	787	279	35,5%	215	27,3%	134	17,0%	52	6,6%	74	9,4%	33	4,2%
Sinnamary	735	141	19,2%	202	27,5%	282	38,4%	60	8,2%	44	6,0%	6	0,8%
St-Georges	719	705	98,1%	1	0,1%	7	1,0%	0	0,0%	5	0,7%	1	0,1%
Roura	471	98	20,8%	27	5,7%	27	5,7%	3	0,6%	301	63,9%	15	3,2%
Iracoubo	283	31	11,0%	11	3,9%	211	74,6%	1	0,4%	28	9,9%	1	0,4%
Montsinery	256	46	18,0%	115	44,9%	66	25,8%	2	0,8%	13	5,1%	14	5,5%
Ouanary	41	39	95,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	2,4%	1	2,4%
Saül	18	3	16,7%	0	0,0%	12	66,7%	0	0,0%	2	11,1%	1	5,6%
Camopi	18	17	94,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	5,6%	0	0,0%
Regina	316	254	80,4%	2	0,6%	31	9,8%	1	0,3%	21	6,6%	7	2,2%
St-Elie	212	168	79,2%	25	11,8%	3	1,4%	5	2,4%	11	5,2%	0	0,0%
Sous-total autres communes	*3856*	*1781*	*46,2%*	*598*	*15,5%*	*773*	*20,0%*	*124*	*3,2%*	*501*	*13,0%*	*79*	*2,0%*
Total Guyane	46576	7171	*15,4%*	14143	30,4%	17654	37,9%	2372	5,1%	4433	*9,5%*	803	*1,7%*

Source : INSEE, RGP 1999 corrigé, exploitation spécifique.

Annexe statistique 17 : caractéristiques démographiques des communes de Guyane entre 1990 et 1999

Communes	Population sans doubles comptes						Nombre de		Soldes (valeurs brutes)		Taux de variation annuel (%)				Taux pour 1000 de	
	1982 (rappel)		1990		1999						Total		dû au mouvement			
	Valeur	Distribution (%)	Valeur	Distribution (%)	Valeur	Distribution (%)	naiss[ces].	déc.	Nat.	Mig.	82-90	90-99	naturel	migratoire	Natalité	Mortalité
Mana	1429	1,96%	4945	4,31%	5443	3,46%	1541	131	1410	-912	16,75	1,07	3,04	-1,97	33,2	2,8
St-Laurent	6971	9,55%	13616	11,87%	19211	12,21%	6453	576	5877	-282	8,71	3,91	4,1	-0,2	45,1	4
Maripasoula	1007	1,38%	1748	1,52%	3699	2,35%	1014	83	931	1020	7,12	8,7	4,15	4,55	45,2	3,7
Grand-Santi	754	1,03%	1786	1,56%	2853	1,81%	812	64	748	319	11,36	5,35	3,75	1,6	40,7	3,2
Apatou	618	0,85%	2451	2,14%	3630	2,31%	1110	54	1056	123	18,76	4,47	4	0,47	42,1	2
Awala-Yalimapo	292	0,40%	630	0,55%	884	0,56%	147	12	135	119	10,07	3,84	2,04	1,8	22,2	1,8
Papaïchton	297	0,41%	750	0,65%	1645	1,05%	282	13	269	626	12,25	9,14	2,75	6,39	28,8	1,3
Sous-total Maroni	*11368*	*15,57%*	*25926*	*22,61%*	*37365*	*23,76%*	*11359*	*933*	*10426*	*1013*	*10,83*	*4,15*	*3,78*	*0,37*	*41,2*	*3,4*
Cayenne	38091	52,16%	41067	35,81%	50699	32,24%	12690	2445	10245	-613	0,94	2,37	2,52	-0,15	31,3	6
Matoury	2532	3,47%	10152	8,85%	18056	11,48%	3145	297	2848	5056	18,92	6,62	2,39	4,23	26,3	2,5
Remire-Montjoly	6773	9,28%	11701	10,20%	15581	9,91%	2556	317	2239	1641	7,06	3,24	1,87	1,37	21,3	2,6
Sous-total Ile de Cayenne	*47396*	*64,91%*	*62920*	*54,87%*	*84336*	*53,62%*	*18391*	*3059*	*15332*	*6084*	*3,6*	*3,31*	*2,37*	*0,94*	*28,5*	*4,7*
Régina	499	0,68%	528	0,46%	766	0,49%	67	35	32	206	0,71	4,23	0,57	3,66	11,9	6,2
Iracoubo	938	1,28%	1578	1,38%	1422	0,90%	350	79	271	-427	6,71	-1,15	2	-3,15	25,8	5,8
Kourou	7061	9,67%	13873	12,10%	19140	12,17%	4197	350	3847	1420	8,79	3,65	2,66	0,98	29,1	2,4
Macouria	446	0,61%	2069	1,80%	5040	3,20%	716	72	644	2327	21,1	10,42	2,26	8,16	25,1	2,5
St-Georges	1199	1,64%	1523	1,33%	2088	1,33%	693	120	573	-8	3,03	3,57	3,63	-0,05	43,8	7,6
Roura	943	1,29%	1314	1,15%	1779	1,13%	320	43	277	188	4,23	3,43	2,04	1,39	23,6	3,2
Sinnamary	1991	2,73%	3431	2,99%	2784	1,77%	596	162	434	-1081	7,03	-2,3	1,54	-3,84	21,2	5,8
Montsinnéry	333	0,46%	500	0,44%	1036	0,66%	149	34	115	421	5,2	8,45	1,81	6,63	23,5	5,4
Ouanary	89	0,12%	82	0,07%	92	0,06%	4	2	2	8	-1,02	1,29	0,26	1,03	5,2	2,6
Saül	67	0,09%	63	0,05%	155	0,10%	3	4	-1	93	-0,77	10,54	-0,11	10,66	3,4	4,6
Camopi	554	0,76%	748	0,65%	1032	0,66%	362	51	311	-27	3,82	3,65	3,99	-0,35	46,5	6,6
St-Elie	138	0,19%	123	0,11%	239	0,15%	2	9	-7	123	-1,43	7,67	-0,46	8,14	1,3	6
Sous-total autres communes	*14258*	*19,53%*	*25832*	*22,53%*	*35573*	*22,62%*										
Total Guyane	**73022**	**100,00%**	**114678**	**100,00%**	**157274**	**100,00%**	**37209**	**4953**	**32256**	**10340**	**5,79**	**3,58**	**2,71**	**0,87**	**31,3**	**4,2**

Source : INSEE, RGP 1982, 1990, 1999 (données brutes août 2000).

Annexe statistique 18 : professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) selon la nationalité dans les communes de plus de 5 000 habitants en 1990

Nationalités	PCS en 8 postes	Communes de plus de 5 000 habitants												Effectifs par poste	
		Cayenne		Kourou		Mana		Matoury		Remire-Montjoly		St-Laurent			
		Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs		Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Brésiliens	Agriculteurs	3	0,2%	1	0,1%	0	0,0%	2	0,5%	11	1,3%	2	2,6%	19	0,5%
	Artisans, commerçants	89	5,3%	37	3,3%	4	9,8%	17	4,3%	21	2,6%	8	10,3%	176	4,2%
	Cadres	11	0,7%	1	0,1%	0	0,0%	3	0,8%	2	0,2%	0	0,0%	17	0,4%
	Professions intermédiaires	15	0,9%	11	1,0%	1	2,4%	4	1,0%	4	0,5%	3	3,8%	38	0,9%
	Employés	129	7,7%	51	4,5%	1	2,4%	18	4,6%	38	4,7%	2	2,6%	239	5,8%
	Ouvriers	488	29,0%	530	46,6%	24	58,5%	166	42,2%	284	34,8%	29	37,2%	1521	36,7%
	Retraités	12	0,7%	3	0,3%	0	0,0%	4	1,0%	8	1,0%	0	0,0%	27	0,7%
	Autres	936	55,6%	504	44,3%	11	26,8%	179	45,5%	447	54,8%	34	43,6%	2111	50,9%
	Total Brésiliens	*1683*	100%	*1138*	100%	*41*	100%	*393*	100%	*815*	100%	*78*	100%	*4148*	*100%*
Haïtiens	Agriculteurs	19	0,4%	3	0,3%	33	20,5%	12	1,3%	18	1,8%	10	2,4%	95	1,2%
	Artisans, commerçants	119	2,5%	11	1,1%	4	2,5%	19	2,1%	20	2,0%	12	2,9%	185	2,2%
	Cadres	4	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,1%	0	0,0%	5	0,1%
	Professions intermédiaires	19	0,4%	6	0,6%	1	0,6%	1	0,1%	1	0,1%	1	0,2%	29	0,4%
	Employés	691	14,7%	108	10,6%	15	9,3%	96	10,7%	177	17,4%	30	7,2%	1117	13,6%
	Ouvriers	1589	33,7%	289	28,4%	61	37,9%	311	34,6%	403	39,5%	130	31,1%	2783	33,8%
	Retraités	25	0,5%	3	0,3%	1	0,6%	3	0,3%	1	0,1%	0	0,0%	33	0,4%
	Autres	2247	47,7%	598	58,7%	46	28,6%	458	50,9%	398	39,1%	235	56,2%	3982	48,4%
	Total Haïtiens	*4713*	100%	*1018*	100%	*161*	100%	*900*	100%	*1019*	100%	*418*	100%	*8229*	*100%*
Surinamais	Agriculteurs	0	0,0%	1	0,1%	104	3,9%	0	0%	0	0,0%	28	0,5%	133	1,3%
	Artisans, commerçants	27	5,3%	8	0,6%	0	0,0%	2	0,7%	7	9,1%	72	1,4%	116	1,2%
	Cadres	3	0,6%	0	0,0%	3	0,1%	0	0,0%	2	2,6%	1	0,0%	9	0,1%
	Professions intermédiaires	5	1,0%	8	0,6%	138	5,2%	2	0,7%	2	2,6%	8	0,2%	163	1,6%
	Employés	40	7,8%	29	2,0%	84	3,2%	9	3,4%	11	14,3%	82	1,6%	255	2,5%
	Ouvriers	100	19,5%	473	33,0%	199	7,5%	58	21,6%	14	18,2%	331	6,5%	1175	11,7%
	Retraités	18	3,5%	5	0,3%	51	1,9%	2	0,7%	4	5,2%	59	1,2%	139	1,4%
	Autres	319	62,3%	911	63,5%	2080	78,2%	195	72,8%	37	48,1%	4537	88,6%	8079	80,2%
	Total Surinamais	*512*	100%	*1435*	100%	*2659*	100%	*268*	100%	*77*	100%	*5118*	100%	*10069*	*100%*

Source : d'après INSEE, RGP 1990, exploitation spécifique.

Annexe statistique 19 : catégories d'activités selon la nationalité dans les communes de plus de 5 000 habitants en 1990

Nationalités	Catégorie d'activité	Communes de plus de 5 000 habitants												Total effectifs	
		Cayenne		Kourou		Mana		Matoury		Remire-Montjoly.		St-Laurent			
		Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Ensemble	Actifs ayant un emploi	14173	75,1%	5858	86,0%	1025	65,1%	3357	73,4%	4606	83,2%	2117	58,1%	31136	75,9%
	Chômeurs	4691	24,9%	953	14,0%	550	34,9%	1216	26,6%	931	16,8%	1529	41,9%	9870	24,1%
	Total actifs	*18864*	*100%*	*6811*	*100%*	*1575*	*100%*	*4573*	*100%*	*5537*	*100%*	*3646*	*100%*	*41006*	*100%*
	Population totale	*41164*		*13848*		*4941*		*10131*		*11709*		*13606*		*95399*	
	Actifs / pop. totale (%)	45,8%		49,2%		31,9%		45,1%		47,3%		26,8%		43,0%	
Brésiliens	Actifs ayant un emploi	567	68,7%	554	82,9%	22	71,0%	88	36,5%	292	75,5%	38	80,9%	1561	71,0%
	Chômeurs	258	31,3%	114	17,1%	9	29,0%	153	63,5%	95	24,5%	9	19,1%	638	29,0%
	Total actifs	*825*	*100%*	*668*	*100%*	*31*	*100%*	*241*	*100%*	*387*	*100%*	*47*	*100%*	*2199*	*100%*
	Population brésilienne totale	*1683*		*1138*		*41*		*393*		*815*		*78*		*4148*	
	Actifs / pop. totale (%)	49,0%		58,7%		75,6%		61,3%		47,5%		60,3%		53,0%	
Haïtiens	Actifs ayant un emploi	1463	50,4%	297	60,9%	78	54,5%	190	34,7%	399	56,7%	95	36,5%	2522	50,0%
	Chômeurs	1437	49,6%	191	39,1%	65	45,5%	357	65,3%	305	43,3%	165	63,5%	2520	50,0%
	Total actifs	*2900*	*100%*	*488*	*100%*	*143*	*100%*	*547*	*100%*	*704*	*100%*	*260*	*100%*	*5042*	*100%*
	Population haïtienne totale	*4713*		*1018*		*161*		*900*		*1019*		*418*		*8229*	
	Actifs / pop. totale (%)	61,5%		47,9%		88,8%		60,8%		69,1%		62,2%		61,3%	
Surinamais	Actifs ayant un emploi	136	61,0%	401	69,1%	378	53,6%	38	34,9%	28	71,8%	291	32,1%	1272	49,6%
	Chômeurs	87	39,0%	179	30,9%	327	46,4%	71	65,1%	11	28,2%	616	67,9%	1291	50,4%
	Total actifs	*223*	*100%*	*580*	*100%*	*705*	*100%*	*109*	*100%*	*39*	*100%*	*907*	*100%*	*2563*	*100%*
	Population surinamaise totale	512		1435		2659		268		77		5118		*10069*	
	actifs/pop. totale (%)	43,6%		40,4%		26,5%		40,7%		50,6%		17,7%		25,5%	

Source : d'après INSEE, RGP 1990, exploitation spécifique.

Annexe statistique 20 : nationalités ventilées par tranches d'âges dans les communes de plus de 5 000 habitants en 1990

Nationalités	Tranche d'âge	Communes de plus de 5 000 habitants												Total par tranche d'âges par commune	
		Cayenne		Kourou		Mana		Matoury		Remire-Montjoly		St-Laurent			
		Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Brésiliens	0-14 ans	359	21,3%	211	18,5%	6	14,6%	67	17,0%	196	24,0%	15	19,2%	854	20,6%
	15-24 ans	380	22,6%	185	16,3%	4	9,8%	76	19,3%	170	20,9%	10	12,8%	825	19,9%
	25-39 ans	653	38,8%	476	41,8%	22	53,7%	160	40,7%	325	39,9%	34	43,6%	1670	40,3%
	40-59 ans	269	16,0%	254	22,3%	8	19,5%	79	20,1%	114	14,0%	16	20,5%	740	17,8%
	60 et +	22	1,3%	12	1,1%	1	2,4%	11	2,8%	10	1,2%	3	3,8%	59	1,4%
	Total	*1683*	*100%*	*1138*	*100%*	*41*	*100%*	*393*	*100%*	*815*	*100%*	*78*	*100%*	*4148*	*100%*
Haïtiens	0-14 ans	951	20,2%	267	26,2%	8	5,0%	204	22,7%	117	11,5%	70	16,7%	1617	19,7%
	15-24 ans	495	10,5%	109	10,7%	13	8,1%	94	10,4%	120	11,8%	49	11,7%	880	10,7%
	25-39 ans	1966	41,7%	415	40,8%	86	53,4%	361	40,1%	445	43,7%	197	47,1%	3470	42,2%
	40-59 ans	1235	26,2%	213	20,9%	48	29,8%	225	25,0%	326	32,0%	97	23,2%	2144	26,1%
	60 et +	66	1,4%	14	1,4%	6	3,7%	16	1,8%	11	1,1%	5	1,2%	118	1,4%
	Total	*4713*	*100%*	*1018*	*100%*	*161*	*100%*	*900*	*100%*	*1019*	*100%*	*418*	*100%*	*8229*	*100%*
Surinamais	0-14 ans	123	24,0%	428	29,8%	1079	40,6%	96	35,8%	17	22,1%	1934	37,8%	3677	36,5%
	15-24 ans	109	21,3%	330	23,0%	619	23,3%	55	20,5%	15	19,5%	1230	24,0%	2358	23,4%
	25-39 ans	178	34,8%	473	33,0%	585	22,0%	77	28,7%	29	37,7%	1138	22,2%	2480	24,6%
	40-59 ans	80	15,6%	187	13,0%	291	10,9%	33	12,3%	14	18,2%	628	12,3%	1233	12,2%
	60 et +	22	4,3%	17	1,2%	85	3,2%	7	2,6%	2	2,6%	188	3,7%	321	3,2%
	Total	*512*	*100%*	*1435*	*100%*	*2659*	*100%*	*268*	*100%*	*77*	*100%*	*5118*	*100%*	*10069*	*100%*

Source : d'après INSEE, RGP 1990, exploitation spécifique.

Annexe statistique 21 : hommes, femmes et indice de masculinité par tranche d'âges dans les communes de plus de 5 000 habitants en 1990

Communes	Tranches d'âges	Brésiliens			Haïtiens			Surinamais		
		H	F	Ind. Masc.	H	F	Ind. Masc.	H	F	Ind. Masc.
Cayenne	0-14 ans	174	185	94	494	457	108	72	51	141
	15-24 ans	194	186	104	221	274	81	68	41	166
	25-39 ans	347	306	113	992	974	102	111	67	166
	40-59 ans	150	119	126	690	545	127	52	28	186
	60 et +	13	9	144	52	14	371	16	6	267
Sous-total Cayenne		*878*	*805*	*109*	*2449*	*2264*	*108*	*319*	*193*	*165*
Kourou	0-14 ans	98	113	87	137	130	105	251	177	142
	15-24 ans	101	84	120	58	51	114	204	126	162
	25-39 ans	336	140	240	211	204	103	314	159	197
	40-59 ans	195	59	331	117	96	122	159	28	568
	60 et +	10	2	500	6	8	75	13	4	325
Sous-total Kourou		*740*	*398*	*186*	*529*	*489*	*108*	*941*	*494*	*190*
Mana	0-14 ans	5	1	500	5	3	167	564	515	110
	15-24 ans	4	0		9	4	225	304	315	97
	25-39 ans	17	5	340	63	23	274	322	263	122
	40-59 ans	7	1	700	39	9	433	149	142	105
	60 et ++	1	0		5	1	500	46	39	118
Sous-total Mana		*34*	*7*	*486*	*121*	*40*	*303*	*1385*	*1274*	*109*
Matoury	0-14 ans	36	31	116	102	102	100	52	44	118
	15-24 ans	43	33	130	42	52	81	27	28	96
	25-39 ans	110	50	220	199	162	123	40	37	108
	40-59 ans	62	17	365	139	86	162	24	9	267
	61 et +	8	3	267	11	5	220	6	1	600
Sous-total Matoury		*259*	*134*	*193*	*493*	*407*	*121*	*149*	*119*	*125*
Remire-Montjoly	0-14 ans	103	93	111	64	53	121	11	6	183
	15-24 ans	75	95	79	61	59	103	9	6	150
	25-39 ans	195	130	150	225	220	102	15	14	107
	40-59 ans	74	40	185	211	115	183	10	4	250
	60 et +	6	4	150	4	7	57	0	2	0
Sous-total Remire-Montjoly		*453*	*362*	*125*	*565*	*454*	*124*	*45*	*32*	*141*
St-Laurent	0-14 ans	6	9	67	35	35	100	968	966	100
	15-24 ans	5	5	100	30	19	158	599	631	95
	25-39 ans	25	9	278	113	84	135	573	565	101
	40-59 ans	11	5	220	72	25	288	330	298	111
	60 et +	3	0		5	0		97	91	107
Sous-total St-Laurent		*50*	*28*	*179*	*255*	*163*	*156*	*2567*	*2551*	*101*
Total communes	*0-14 ans*	*422*	*432*	*98*	*837*	*780*	*107*	*1918*	*1759*	*109*
	15-24 ans	*422*	*403*	*105*	*421*	*459*	*92*	*1211*	*1147*	*106*
	25-39 ans	*1030*	*640*	*161*	*1803*	*1667*	*108*	*1375*	*1105*	*124*
	40-59 ans	*499*	*241*	*207*	*1268*	*876*	*145*	*724*	*509*	*142*
	60 et +	*41*	*18*	*228*	*83*	*35*	*237*	*178*	*143*	*124*
Total communes + 5000 habs		*2414*	*1734*	*139*	*4412*	*3817*	*116*	*5406*	*4663*	*116*

Source : d'après INSEE, RGP 1990, exploitation spécifique.

Annexe statistique 22 : répartition des groupes marrons par districts au Surinam en 1980

DistrictsB	Saramaka		Djuka		Paramaka		Matawaï		Boni		Kwinti		Autres Marrons	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Paramaribo	9	0%	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Suriname	291	2%	136	1%	6	1%	17	2%	6	2%	6	5%	0	0%
Nickerie	8	0%	0	0%	4	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	4%
Coronie	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Saramacca	21	0%	71	0%	0	0%	13	1%	1	0%	104	78%	1	4%
Para	108	1%	10	0%	0	0%	24	3%	0	0%	nb	nd	0	0%
Commewijne	1	0%	228	2%	2	0%	3	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Marowijne	101	1%	12325	86%	1122	97%	4	0%	324	98%	3	2%	5	18%
Brokopondo	16436	97%	1582	11%	22	2%	845	93%	1	0%	20	15%	21	75%
Total	16975	100%	14353	100%	1156	100%	906	100%	332	100%	133	100%	28	100%

Source : d'après Suriname Census, 1980.

Annexe statistique 23 : répartition des groupes amérindiens par districts au Surinam en 1980

Districts	Arawak		Carib		Wayana		Trio		Autres Amérindiens	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Paramaribo	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Suriname	350	17%	102	4%	0	0%	0	0%	3	1%
Nickerie	1015	50%	34	1%	3	1%	513	62%	191	82%
Coronie	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	nd	nd
Saramacca	396	19%	1017	43%	8	2%	0	0%	2	1%
Para	2	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Commewijne	26	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Marowijne	252	12%	1236	52%	386	97%	309	38%	37	16%
Brokopondo	9	0%	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total	2050	100%	2390	100%	397	100%	822	100%	233	100%

Source : d'après Suriname Census, 1980.

Annexe statistique 24 : pourcentage de Marrons dans la population totale au Surinam en 1980

District	Marrons	Population totale	Part de Marrons dans la population totale
Paramaribo	10	67905	0,0%
Suriname	462	166494	0,3%
Nickerie	13	34480	0,0%
Coronie	0	2777	0,0%
Saramacca	211	10335	2,0%
Para	142	14867	1,0%
Commewijne	234	14351	1,6%
Marowijne	13884	23402	59,3%
Brokopondo	18927	20249	93,5%
Total	33883	354860	9,5%

Source : d'après Suriname Census, 1980.

Annexe statistique 25 : pourcentage d'Amérindiens dans la population totale au Surinam en 1980

Districts	Amérindiens	Population totale	Part des Marrons dans la population totale
Paramaribo	0	67905	0,0%
Suriname	455	166494	0,3%
Nickerie	1756	34480	5,1%
Coronie	0	2777	0,0%
Saramacca	1423	10335	13,8%
Para	2	14867	0,0%
Commewijne	26	14351	0,2%
Marowijne	2220	23402	9,5%
Brokopondo	10	20249	0,0%
Total	5892	354860	1,7%

Source : d'après Suriname Census, 1980.

Annexe statistique 26 : caractéristiques démographiques des communes de Guyane entre 1990 et 1999

Communes	Population sans doubles comptes						Nombre de		Soldes (valeurs brutes)		Taux de variation annuel (%)				Taux pour 1000 de	
	1982 (rappel)		1990		1999						Total		dû au mouvement			
	Valeur	Distribution (%)	Valeur	Distribution (%)	Valeur	Distribution (%)	naiss[ces].	déc.	Nat.	Mig.	82-90	90-99	naturel	migratoire	Natalité	Mortalité
Mana	1429	1,96%	4945	4,31%	5443	3,46%	1541	131	1410	-912	16,75	1,07	3,04	-1,97	33,2	2,8
St-Laurent	6971	9,55%	13616	11,87%	19211	12,21%	6453	576	5877	-282	8,71	3,91	4,1	-0,2	45,1	4
Maripasoula	1007	1,38%	1748	1,52%	3699	2,35%	1014	83	931	1020	7,12	8,7	4,15	4,55	45,2	3,7
Grand-Santi	754	1,03%	1786	1,56%	2853	1,81%	812	64	748	319	11,36	5,35	3,75	1,6	40,7	3,2
Apatou	618	0,85%	2451	2,14%	3630	2,31%	1110	54	1056	123	18,76	4,47	4	0,47	42,1	2
Awala-Yalimapo	292	0,40%	630	0,55%	884	0,56%	147	12	135	119	10,07	3,84	2,04	1,8	22,2	1,8
Papaïchton	297	0,41%	750	0,65%	1645	1,05%	282	13	269	626	12,25	9,14	2,75	6,39	28,8	1,3
Sous-total Maroni	*11368*	*15,57%*	*25926*	*22,61%*	*37365*	*23,76%*	*11359*	*933*	*10426*	*1013*	*10,83*	*4,15*	*3,78*	*0,37*	*41,2*	*3,4*
Cayenne	38091	52,16%	41067	35,81%	50699	32,24%	12690	2445	10245	-613	0,94	2,37	2,52	-0,15	31,3	6
Matoury	2532	3,47%	10152	8,85%	18056	11,48%	3145	297	2848	5056	18,92	6,62	2,39	4,23	26,3	2,5
Remire-Montjoly	6773	9,28%	11701	10,20%	15581	9,91%	2556	317	2239	1641	7,06	3,24	1,87	1,37	21,3	2,6
Sous-total Ile de Cayenne	*47396*	*64,91%*	*62920*	*54,87%*	*84336*	*53,62%*	*18391*	*3059*	*15332*	*6084*	*3,6*	*3,31*	*2,37*	*0,94*	*28,5*	*4,7*
Régina	499	0,68%	528	0,46%	766	0,49%	67	35	32	206	0,71	4,23	0,57	3,66	11,9	6,2
Iracoubo	938	1,28%	1578	1,38%	1422	0,90%	350	79	271	-427	6,71	-1,15	2	-3,15	25,8	5,8
Kourou	7061	9,67%	13873	12,10%	19140	12,17%	4197	350	3847	1420	8,79	3,65	2,66	0,98	29,1	2,4
Macouria	446	0,61%	2069	1,80%	5040	3,20%	716	72	644	2327	21,1	10,42	2,26	8,16	25,1	2,5
St-Georges	1199	1,64%	1523	1,33%	2088	1,33%	693	120	573	-8	3,03	3,57	3,63	-0,05	43,8	7,6
Roura	943	1,29%	1314	1,15%	1779	1,13%	320	43	277	188	4,23	3,43	2,04	1,39	23,6	3,2
Sinnamary	1991	2,73%	3431	2,99%	2784	1,77%	596	162	434	-1081	7,03	-2,3	1,54	-3,84	21,2	5,8
Montsinnéry	333	0,46%	500	0,44%	1036	0,66%	149	34	115	421	5,2	8,45	1,81	6,63	23,5	5,4
Ouanary	89	0,12%	82	0,07%	92	0,06%	4	2	2	8	-1,02	1,29	0,26	1,03	5,2	2,6
Saül	67	0,09%	63	0,05%	155	0,10%	3	4	-1	93	-0,77	10,54	-0,11	10,66	3,4	4,6
Camopi	554	0,76%	748	0,65%	1032	0,66%	362	51	311	-27	3,82	3,65	3,99	-0,35	46,5	6,6
St-Elie	138	0,19%	123	0,11%	239	0,15%	2	9	-7	123	-1,43	7,67	-0,46	8,14	1,3	6
Sous-total autres communes	*14258*	*19,53%*	*25832*	*22,53%*	*35573*	*22,62%*										
Total Guyane	**73022**	**100,00%**	**114678**	**100,00%**	**157274**	**100,00%**	**37209**	**4953**	**32256**	**10340**	**5,79**	**3,58**	**2,71**	**0,87**	**31,3**	**4,2**

Source : INSEE, RGP 1982, 1990, 1999 (données brutes août 2000).

Annexe statistique 27 : évolutions démographiques des communes frontalières entre 1990 et 1999

Communes frontalières	Population sans doubles comptes			Pour 90-99 Nombre de		Soldes bruts		Taux de variation annuel (%)				Taux pour 1000 de	
								Total		dû au mouvement			
	1982	1990	1999	Naiss.	Déc.	Nat.	Mig.	82-90	90-99	naturel	migratoire	Natalité	Mortalité
Mana	1429	4945	5443	1541	131	1410	-912	16,75	1,07	3,04	-1,97	33,2	2,8
St-Laurent	6971	13616	19211	6453	576	5877	-282	8,71	3,91	4,10	-0,20	45,1	4,0
Maripasoula	1007	1748	3699	1014	83	931	1020	7,12	8,70	4,15	4,55	45,2	3,7
Grand-Santi	754	1786	2853	812	64	748	319	11,36	5,35	3,75	1,60	40,7	3,2
Apatou	618	2451	3630	1110	54	1056	123	18,76	4,47	4,00	0,47	42,1	2,0
Awala-Yalimapo	292	630	884	147	12	135	119	10,07	3,84	2,04	1,80	22,2	1,8
Papaïchton	297	750	1645	282	13	269	626	12,25	9,14	2,75	6,39	28,8	1,3
Total communes frontalières	11368	25926	37365	11359	933	10426	1013	10,83	4,15	3,78	0,37	41,2	3,4
GUYANE	73022	114678	157274	37209	4953	32256	10340	5,79	3,58	2,71	0,87	31,3	4,2

Source : calculs propres d'après INSEE RGP 1982 corrigé, INSEE RGP 1990 corrigé, INSEE RGP 1999.

Annexe statistique 28 : ventilation de la population communale par nationalités dans les communes frontalières en 1999

Nationalités	Mana		St-Laurent		Maripasoula		Grand-Santi		Apatou		Awala-Yalimapo		Papaïchton	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
française	2124	39,0%	10833	56,5%	2848	78,0%	1475	51,9%	1460	40,1%	617	69,6%	1507	91,2%
surinamaise	2529	46,4%	6458	33,7%	450	12,3%	1363	47,9%	2146	59,0%	262	29,5%	106	6,4%
brésilienne	39	0,7%	296	1,5%	282	7,7%	2	0,1%	22	0,6%	2	0,2%	17	1,0%
haïtienne	247	4,5%	1034	5,4%	26	0,7%	1	0,0%	0	0,0%	1	0,1%	0	0,0%
Autres	511	9,4%	546	2,8%	46	1,3%	3	0,1%	9	0,2%	5	0,6%	22	1,3%
total	5450	100%	19167	100%	3652	100%	2844	100%	3637	100%	887	100%	1652	100%

Source : INSEE, RGP 1999.

Note : la catégorie « autres » regroupe les nationalités dominicaine, ste-lucienne, guyanienne, UE non françaises, autres.

Annexe statistique 29 : population active, type d'activités et taux de chômage par communes en 1999

Communes	Population active totale[1]	Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Taux de chômage	Militaires du contingent	Retraités, retirés des affaires	Elèves ou étudiants	Autres inactifs
Cayenne	22626	15207	7229	31,9%	190	3252	5308	4671
Matoury	7658	5516	2096	27,4%	46	550	2063	1546
Remire-Montjoly	7154	5814	1306	18,3%	34	741	1749	1687
Sous-total Ile de Cayenne	37438	*26537*	*10631*	*28,4%*	*270*	*4543*	*9120*	*7904*
Kourou	*8469*	6354	2094	24,7%	21	353	1816	1987
St-Laurent	6066	3423	2554	42,1%	89	366	1507	3108
Mana	1397	1087	307	22,0%	3	114	399	1265
Maripasoula	892	371	519	58,2%	2	34	314	920
Grand-Santi	455	123	332	73,0%	0	1	35	1018
St-Elie	226	191	35	15,5%	0	4	0	2
Apatou	1111	817	294	26,5%	0	55	61	731
Awala-Yalimapo	231	73	158	68,4%	0	4	100	197
Papaïchton	218	80	135	61,9%	3	20	92	574
Sous-total communes Maroni	*10596*	*6165*	*4334*	*40,9%*	*97*	*598*	*2508*	*7815*
Macouria	2103	1697	399	19,0%	7	177	535	436
Iracoubo	463	246	215	46,4%	2	93	107	238
St-Georges	656	358	297	45,3%	1	62	107	401
Roura	813	659	150	18,5%	4	80	118	140
Camopi	67	56	10	14,9%	1	0	31	429
Sinnamary	1089	684	402	36,9%	3	182	283	320
Montsinéry	424	289	135	31,8%	0	67	94	90
Ouanary	42	23	19	45,2%	0	3	4	15
Régina	404	331	71	17,6%	2	40	35	109
Saül	70	44	26	37,1%	0	11	13	19
Sous-total autres communes	*6131*	*4387*	*1724*	*28,1%*	*20*	*715*	*1327*	*2197*
Total Guyane	62634	43443	18783	30,0%	408	6209	14771	19903

Source : Exploitation spécifique, INSEE, RGP 1999, exploitation spécifique.

[1] Note : cette extraction prend en compte la population de plus de 15 ans.

Annexe statistique 30 : population de moins de 20 ans selon la nationalité dans les communes frontalières en 1999

		Nationalités					total
		autres	brésilienne	française	haïtienne	surinamaise	
Awala-Yalimapo	pop. communale	5	2	617	1	262	887
	Moins de 20 ans	0	0	361	1	89	451
	% de la pop. communale totale	0,0%	0,0%	40,7%	0,1%	10,0%	50,8%
Mana	pop. communale	511	39	2124	247	2529	5450
	Moins de 20 ans	260	10	1156	86	1323	2835
	% de la pop. communale totale	4,8%	0,2%	21,3%	1,6%	24,3%	52,1%
St-Laurent	pop. communale	546	296	10833	1034	6458	19167
	Moins de 20 ans	174	104	5771	487	3459	9995
	% de la pop. communale totale	0,9%	0,5%	30,1%	2,5%	18,0%	52,1%
Apatou	pop. communale	9	22	1460	0	2146	3637
	Moins de 20 ans	3	0	971	0	1048	2022
	% de la pop. communale totale	0,1%	0,0%	26,7%	0,0%	28,8%	55,6%
Papaïchton	pop. communale	22	17	1507	0	106	1652
	Moins de 20 ans	1	0	880	0	22	903
	% de la pop. communale totale	0,1%	0,0%	53,3%	0,0%	1,3%	54,7%
Grand-Santi	pop. communale	3	2	1475	1	1363	2844
	Moins de 20 ans	1	0	865	0	725	1591
	% de la pop. communale totale	0,0%	0,0%	30,4%	0,0%	25,5%	55,9%
Maripasoula	pop. communale	46	282	2848	26	450	3652
	Moins de 20 ans	1	23	1746	8	111	1889
	% de la pop. communale totale	0,0%	0,6%	47,8%	0,2%	3,0%	51,7%
Total	Moins de 20 ans	440	137	11750	582	6777	19686
	% de la pop. Communale	1,2%	0,4%	31,5%	1,6%	18,2%	52,8%
	pop. communale	1142	660	20864	1309	13314	37289

Source : INSEE, RGP 1999.

Note : la catégorie « autres » regroupe les nationalités dominicaine, ste-lucienne, guyanienne, UE non françaises, autre

Annexe statistique 31 : ventilation (en %) des actifs communaux occupés par secteurs d'activité en 1990

Communes	Secteurs d'activité		
	primaire	secondaire	tertiaire
Apatou	90,1%	2,9%	7,0%
Awala-Yalimapo	15,2%	27,3%	57,5%
Camopi	0,0%	2,8%	97,2%
Cayenne	2,9%	19,9%	77,2%
Grand-Santi / Papaïchton	70,7%	10,4%	18,9%
Iracoubo	28,0%	26,0%	46,0%
Kourou	2,2%	28,3%	69,5%
Macouria	36,0%	19,0%	45,0%
Mana	51,1%	13,9%	35,0%
Maripasoula	47,7%	5,2%	47,1%
Matoury	6,2%	19,8%	74,0%
Montsinéry	33,9%	22,4%	43,7%
Ouanary	35,3%	17,7%	47,0%
Régina	11,1%	44,4%	44,5%
Remire-Montjoly	3,8%	19,4%	76,8%
Roura	62,9%	8,6%	28,5%
St-Elie	13,5%	50%	36,5%
St-Georges	8,8%	24,3%	66,9%
Saül	33,3%	33,3%	33,4%
Sinnamary	8,9%	43,6%	47,5%
St-Laurent	9,3%	18,4%	72,3%
Guyane	11,4% *(9,6 %)*	20,7% *(18,6 %)*	67,9% *(71,8 %)*
France métropolitaine	5,7 %	30,1 %	64,2 %

Source : INSEE, RGP 1990.

Note : les valeurs entre parenthèses et en caractères italiques proviennent d'estimations réalisées entre 1995 et 1997.

ANNEXE III : DOSSIER DOCUMENTAIRE

Annexe documentaire 1 : la « francisation » et ses élites : Felix Eboué, Gaston Monnerville, Aimé Césaire 214

Annexe documentaire 2 : la taxe d'octroi de mer 215

Annexe documentaire 3 : extrait de la loi d'orientation pour l'outre-mer (n° 2000-1207 du 13 décembre 2000) [J.O. Numéro 289 du 14 Décembre 2000 page 19760] 215

Annexe documentaire 1 : la « francisation » et ses élites : Felix Eboué, Gaston Monnerville, Aimé Césaire

Biographie synthétique de Félix Eboué.

Né le 26 décembre 1884 à Cayenne, il devient, après son passage à l'Ecole coloniale, secrétaire général du gouvernement de la Martinique (1932), puis du Soudan (1934), avant d'être le premier noir gouverneur de la Guadeloupe (1938), puis du Tchad en 1938. Ayant rallié, dès août 1940, son territoire à la France libre, il est nommé gouverneur général de l'Afrique équatoriale française par De Gaulle. Partisan d'une association entre la métropole et les territoires africains fondée sur l'égalité, il joue un grand rôle dans la préparation et la tenue de la conférence de Brazzaville (janvier-février 1944). Il meurt au Caire, le 17 mai 1944, et ses cendres sont transférées au Panthéon en 1949, en hommage au rôle décisif qu'il joua dans la constitution de la France libre.

Biographie synthétique de Gaston Monnerville.

Né à Cayenne le 2 janvier 1897, avocat en 1918, il est député de la Guyane (1932-1940) et sous-secrétaire d'Etat aux Colonies (1937-1939). Engagé volontaire en 39, il commande des F.F.I. dans le Massif central. Député de l'Assemblée consultative provisoire et des Assemblées constituantes, il travaille à la création des Départements d'outre-mer. Sénateur de la Guyane (1946-1948), puis du Lot (1948-1974), président du Conseil de la République (1946-1958), puis du sénat (1958-1969), membre du Conseil constitutionnel (1974-1983), il meurt le 7 novembre 1991.

Aimé Césaire. Extrait du rapport présenté à l'Assemblée Nationale le 26/02/1946 sur les différentes propositions de lois tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion [cité par Belorgey et Bertrand, 1994 : 8].

« Dans l'état actuel des choses, près d'un million de citoyens français sont livrés sans défense à l'avidité du capitalisme sans conscience et d'une administration sans contrôle. Et alors on se prend à répéter le mot de Diderot : "Avoir des esclaves n'est rien. Ce qui est intolérable c'est d'avoir des esclaves en les appelant citoyens". Et ce n'est pas tout. Assimiler les Antilles et leurs sœurs à la France ne signifie pas seulement introduire plus de justice dans la société outre-mer, cela signifie aussi prendre l'initiative d'une politique qui, à brève ou longue échéance, assainira l'économie de ces territoires en arrachant à de véritables monopoles privés des industries dont dépend toute la vie de ces colonies. »

Annexe documentaire 2 : la taxe d'octroi de mer

La taxe d'Octroi de Mer touche les produits importés et les productions locales. Elle est régie par la loi du n°92-676 du 17 juillet 1992. Son ancêtre, l'Octroi de Poids institué en 1670, frappait d'une redevance due au représentant de l'autorité royale locale tous les produits importés par la colonie. L'Octroi de Poids fut aboli en 1789, probablement considéré comme un privilège de la Couronne. Au regard des revenus qu'il représentait (surtout aux Antilles car l'effet fut inverse en Guyane), une ordonnance coloniale l'instaura de nouveau le 01/05/1819 sous le nom d'« octroi aux portes de mer ». Selon Raulin (De) [1998 : 69], l'expression « octroi de mer » apparaît pour la première fois dans le *senatus consulte* du 04/07/1866.

Dans sa configuration actuelle, l'octroi de mer est régi sur la base de plusieurs textes juridiques. En premier lieu, les décrets n°48359 et n°48540 de la loi du 30 mars 1946 fixèrent les grandes lignes du statut de cette taxe locale reversée aux collectivités territoriales. Puis, dans la suite des lois de décentralisation (1983), la gestion de l'octroi de mer revint aux régions, auxquelles la loi n°84-747 du 02/08/1984 accorde le droit de voter les taux (antérieurement ce droit était dévolu au conseil général). La manne financière que représente cette taxe est considérable pour les collectivités territoriales confrontées à la faiblesse du tissu productif et donc des revenus afférents (taxe professionnelle par exemple).

Or, le statut de 1984 n'était pas conforme aux dispositions du Traité de Rome et amena le législateur à en modifier le régime par la loi n°92-676 du 17/01/1992 qui, par obligation d'harmonisation, étendit l'octroi de mer aux biens produits sur place. Toutefois, la possibilité d'exonération favorise les productions locales et renforce le caractère protégé des économies domiennes. Aussi, cette taxe est constamment pointée par les juridictions européennes, de moins en moins enclines à la tolérer puisque elle est contraire au pricipe de libre-échange communautaire du marché unique. L'octroi de mer apparaît aujourd'hui en sursis.

Pour les précisions juridiques d'incompatibilité de l'octroi de mer au regard du droit communautaire, se reporter à Raulin (De) [1998 : 72-75]. Lire du même auteur, « L'octroi de mer » in *Revue française de finances publiques*, n°33, 1991. Lire aussi Budoc [1985 ; 1990 : 79-82].

Annexe documentaire 3 : extrait de la loi d'orientation pour l'outre-mer (n° 2000-1207 du 13 décembre 2000) [J.O. Numéro 289 du 14 Décembre 2000 page 19760]

- Article 1er (extraits) -

« Ces priorités [développement économique, aménagement du territoire, emploi] sont mises en oeuvre par la présente loi qui vise également à promouvoir le développement durable de ces départements, à valoriser leurs atouts régionaux, à compenser leurs retards d'équipement, à assurer l'égalité sociale et l'accès de tous à l'éducation, la formation et la culture ainsi que l'égalité entre les hommes et les femmes. Elles impliquent l'accroissement des responsabilités locales ainsi que le renforcement de la décentralisation et de la coopération régionale.

A ce titre, elle reconnaît à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion la possibilité de disposer à l'avenir d'une organisation institutionnelle qui leur soit propre. Respectant l'attachement des Réunionnais à ce que l'organisation de leur île s'inscrive dans le droit commun, elle accorde aux assemblées locales des départements français d'Amérique la capacité de proposer des évolutions statutaires. Dans ce cadre, elle pose le principe de la consultation des populations sur les évolutions qui seraient envisagées. »

- Le Congrès -

- Art. L. 5911-1. –

« Dans les régions d'outre-mer qui comprennent un seul département, il est créé un congrès des élus départementaux et régionaux composé des conseillers généraux et des conseillers régionaux.

Les députés et les sénateurs élus dans le département, qui ne sont membres ni du conseil général ni du conseil régional, siègent au congrès des élus départementaux et régionaux avec voix consultative.

A peine de sanctionner un élu du suffrage universel, le vote des conseillers appartenant aux deux assemblées sera deux fois recueilli. »

- Art. L. 5915-1. –

« Le congrès des élus départementaux et régionaux délibère de toute proposition d'évolution institutionnelle, de toute proposition relative à de nouveaux transferts de compétences de l'Etat vers le département et la région concernés, ainsi que de toute modification de la répartition des compétences entre ces collectivités locales. »

- Art. L. 5916-1 (extrait) -

« Le Gouvernement peut, notamment au vu des propositions mentionnées à l'article L. 5915-1 […] déposer un projet de loi organisant une consultation pour recueillir l'avis de la population du département concerné sur les matières mentionnées à l'article L. 5915-1. »

- Nouvelles compétences -

- Art. L. 4433-15-1 (extrait) -

« Dans les régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion, les compétences en matière de gestion et de conservation des ressources biologiques de la mer, dévolues à l'autorité administrative en application des articles 2, 3, 4 et 5 du décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritime sont exercées par la région, sous réserve des engagements internationaux de la France, du respect de la compétence communautaire, et dans le cadre de la politique commune des pêches. »

- Art. L. 4433-7 (extrait) -

« Les conseils régionaux de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion adoptent un schéma d'aménagement qui fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement. [...] »

- Action internationale des Dom (Titre V) -

- Art. L. 3441-3 (extrait) -

« Dans les domaines de compétence de l'Etat, les autorités de la République peuvent délivrer pouvoir au président du conseil général des départements d'outre-mer pour négocier et signer des accords avec un ou plusieurs Etats ou territoires situés, selon le cas, dans la Caraïbe, au voisinage de la Guyane ou dans la zone de l'océan Indien, ou avec des organismes régionaux des aires correspondantes, y compris des organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations unies. […] Le président du conseil général peut être chargé par les autorités de la République de les représenter au sein d'organismes régionaux relevant des catégories mentionnées au premier alinéa du présent article. Les autorités de la République le munissent des instructions et pouvoirs nécessaires. »

- Art. L. 3441-4 (extrait) -

« Dans les domaines de compétence du département, les conseils généraux des départements d'outre-mer peuvent, par délibération, demander aux autorités de la République d'autoriser leur président à négocier, dans le respect des engagements internationaux de la République, des accords avec un ou plusieurs Etats, territoires ou organismes régionaux définis à l'article L. 3441-3. [...] Les autorités de la République peuvent

ensuite donner, sous réserve du respect des engagements internationaux de celle-ci, pouvoir au président du conseil général aux fins de signature de l'accord. »

- Art. L. 3441-5 (extrait) –

« Les accords internationaux portant à la fois sur des domaines de compétence de l'Etat et sur des domaines de compétence du département sont, dans les cas où il n'est pas fait application du premier alinéa de l'article L. 3441-3, négociés et signés par les autorités de la République. A sa demande, le président du conseil général ou son représentant participe, au sein de la délégation française, à la négociation de ces accords. [...] Les présidents des conseils généraux d'outre-mer peuvent demander à l'Etat de prendre l'initiative de négociations avec l'Union européenne en vue d'obtenir des mesures spécifiques utiles au développement de leur territoire. »

Liste des tableaux statistiques dans le texte

Tableau I.1 : synthèse des premières tentatives d'implantations jusqu'à l'établissement définitif des Français en 1676 _____ 9

Tableau I.2 : dates des convois et nombre d'immigrants lors de l'expédition de Kourou _____ 15

Tableau I.3 : taux de mortalité dans la population pénale (transportés et libérés) de 1909 à 1939 ___ 22

Tableau I.4 : périodes d'activité et effectifs recensés dans les établissements pénitentiaires de 1853 à 1945 _____ 23

Tableau I.5 : population de la Guyane et de l'Inini de 1902 à 1946 _____ 58

Tableau II.1 : familles Hmong installées à Javouhey selon la période d'installation et le pays de départ _____ 75

Tableau II.2 : effectifs par nationalité et nationalités agrégées en 1990 _____ 87

Tableau II.3 : effectifs par nationalité et nationalités agrégés en 1999 _____ 88

Tableau II.4 : évolution des effectifs de nationalités brésilienne, haïtienne et surinamaise de 1974 à 1999 par rapport à l'ensemble de la population étrangère _____ 96

Tableau II.5 : bilan démographique partiel intercensitaire depuis 1954 _____ 105

Tableau II.6 : synthèse des indicateurs selon la nationalité dans les communes de plus de 5 000 habitants en 1990 _____ 112

Liste des planches photographiques

Planche photographique I.1 : Le bagne de St-Laurent du Maroni _____ 26

Planche photographique I.2 : Le fleuve, une identité marquée par les cultures du marronnage _____ 31

Planche photographique I.3 : Les momunents de la « francisation » à Cayenne _____ 62

Planche photographique II.1 : Anciens sites d'immigration planifiées et exploitations modèles ____ 73

Planche photographique II.2 : Les Haïtiens à Cogneau-Lamirande (commune de Matoury) _____ 95

Planche photographique II.3 : Les Brésiliens de la Crique à Cayenne _____ 98

Planche photographique II.4 : Le quartier de la Crique à Cayenne, un sas migratoire _____ 99

Planche photographique II.5 : Le marché de Cayenne, lieu de visibilité communautaire _____ 126

Planche photographique III.1 : L'ancien camp de réfugiés de Charvein en 2007 _____ 133

Planche photographique III.2 : L'exploitation aurifère _____ 141

Planche photographique III.3 : L'immigration corrélative à l'activité aurifère à Maripasoula _____ 142

Planche photographique III.4 : Le transport dans le Maroni _____ 150

Planche photographique III.5 : La riziculture à Mana _____ 161

Liste des cartes

Carte I.1 : Espace colonisé entre 1750 et 1800 11

Carte I.2 : Population pénale (transportés, déportés, relégués) et établissement pénitentiaires de 1852 à 1945 24

Carte I.3 : Dynamique du peuplement des Marrons du Maroni (18° – 19° siècles) 33

Carte I.4 : Evolution de la localisation des tribus amérindiennes du 16ème au 20ème siècles 36

Carte I.5 : La poussée du front agraire et la diffusion des habitations créoles vers l'ouest de 1848 à 1880 40

Carte I.6 : Migrations, ruées aurifères et litiges territoriaux à la fin du XIX° siècle 45

Carte I.7 : Evolution du maillage administratif (réformes de 1930, de 1952, de 1969) 59

Carte II.1 : Le paradigme immigration-développement et sa reproduction (1763-1975) : phases, nombre et origine des immigrés, localisation des opérations 71

Carte II.2 : Distribution de la population étrangère par commune en 1990 90

Carte II.3 : Flux rapportés par communes (périodes intercensitaires 1967-1974 et 1982-1990) 91

Carte II.4 : Soldes naturels et population par communes en 1999 107

Carte II.5 : soldes migratoires et population par communes en 1999 107

Carte II.6 : Evolution de la population communale en Guyane française de 1974 à 1999 108

Carte II.7 : Population active et taux de chômage en 1999 118

Carte II.8 : Répartition de la population de moins de 20 ans en 1999 118

Carte III.1 : Flux et zones d'affrontements durant la guerre civile du Surinam (1986-1992) 132

Carte III.2 : Flux migratoires surinamais rapportés par communes (1982-1990 et 1990-1999) 135

Carte III.3 : Localisation des sites d'exploitations artisanales et industrielles depuis 1995 139

Carte III.4 : Evolution du maillage administratif (1969-1993) 146

Liste des graphiques

Graphique I.1 : évolution de la population de 1850 à 1946 64

Graphique I.2 : naissances et décès de la population du littoral de 1860 à 1941 64

Graphique II.1 : l'immigration à Kourou par groupes de nationalités de 1967 à 1970 77

Graphique II.2 : population totale, soldes naturel et migratoire de 1954 à 1999 106

Graphique II.3 : évolution de la population française et étrangère de 1954 à 1999 106

Graphique III.1 : évolution des réfugiés enregistrés dans les camps (oct. 1986-nov. 1987) 133

Table des matières

Avant-propos **2**
Problématique : histoire, immigrations et territoires **3**

PARTIE I - IMMIGRATION ET GEOPOLITIQUE (1763-1946) **6**

Chapitre I - La Guyane française : une colonie sous-peuplée et peu attractive **7**

I - Principes et acteurs de colonisation des Guyanes *7*

A - les principes expansionnistes des puissances européennes au XVI^{ème} siècle : insularité, protestantisme et compagnies commerciales *7*
B - Les carences démographiques et l'omnipotence du royaume *10*
C - Le Surinam : croissance économique et autonomie locale *12*

II - Immigration et géopolitique : (1763-1975) ***14***

A - "L'expédition de Kourou" (1763-1765) : des marches attractives aux marges répulsives *14*
1 - L'enjeu démographique et l'échec de peuplement *15*
2 - Une entreprise d'implantation géopolitique ? *15*
3 - La mise en place d'une organisation territoriale cloisonnée sur les milieux *17*
B - Deux enclaves géopolitiques aux confins coloniaux : la congrégation de Mana et le bagne de St-Laurent *18*
1 - La colonie de Mana : les prémices de l'intégration frontalière du Maroni *19*
2 - Les établissements pénitentiaires du Maroni (1852-1954) *20*
a - Regards démographiques sur la population pénale *21*
b - Les lieux des établissements pénitentiaires : une polarisation dans l'espace littoral occidental *22*

Chapitre II - Marrons et Amérindiens dans le fleuve Maroni : des migrations entre révolte et refuge (1750-1840) **27**

I - L'espace réfractaire des Marrons ***27***

A - La constitution des communautés de Marrons : une dynamique issue du littoral surinamais *28*
1 - Les Djuka : premiers rebelles indépendants (1750-1761) *29*
2 - Les Boni : tentative d'indépendance et guerres contre les Djuka (1772-1791) *29*
3 - Les Paramaka : le dernier groupe constitué *30*
B - Le Maroni : un espace africain *32*

II - L'espace-refuge des Amérindiens ***34***

A - Les Galibi : un mouvement vers les marges coloniales littorales *34*
B - Les Wayana, réfugiés amérindiens du Brésil *35*

Chapitre III - L'intérieur : le contrôle des migrations issues de l'abolition de l'esclavage (1848-1946) **38**

I - La mobilité des esclaves libres comme moyens de résistance et de subsistance (1848-1880) ***38***

A - L'expansion des fronts agraires occidentaux et la diffusion des habitations créoles *39*
B - L'habitation créole : des pratiques agraires à la production autonome de l'espace *41*
C - L'échec de l'immigration de substitution indienne et chinoise (1852-1880) *42*

II - Les fronts aurifères (1855-1930) dans l'intérieur : le contrôle des migrations antillaises ***43***

A - Les fronts aurifères orientaux (1855-1880) : une dynamique intégrée à la société coloniale *44*
B - L'intérieur (1880-1930) : les migrations antillaises sous domination des sociétés commerciales et de l'Etat *46*
1 - Terres libres et main-d'œuvre captive : les rapports de domination des sociétés commerciales *47*
2 - Transport et création des filières migratoires marronnes : l'intégration de populations constituées dans l'opposition à la société coloniale *49*

3 - Hiérarchisations économique et spatiale du territoire 50
C - La vi nan bois : lieu de construction de l'identité créole 52

III - Déficits démographique, politique d'assimilation : les conditions de la départementalisation (1930-1946) 54

A - La délimitation du territoire guyanais 54
B - Premier maillage administratif et contrôle du peuplement : le Territoire de l'Inini 57
C - Assimilation des esclaves libres, déclin démographique, faillite économique 60

1 - La « francisation » (1848-1945) : une politique nationale d'assimilation socioculturelle 60
2 - Déficit migratoire et déclin démographique 63

PARTIE II - MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT : DE L'ECHEC DE L'EQUATION AUX MIGRATIONS CONTEMPORAINES (1952-1985) 66

Chapitre I - Recours migratoire et plans nationaux de développement (1952-1975) 67

I - L'enjeu de l'immigration dans les tentatives de relance du secteur productif 67

A - Immigration et planification économique 67
B - Le « Plan global de mise en valeur de la Guyane » : seuil de rupture vers une dépendance "sociale" 70
C - Les Hmong : une immigration planifiée associée au développement agricole (1977-1979) 74

II - Le Centre Spatial Guyanais : appel migratoire et développement illusoire (1965-1970) .. 76
III - L'exode rural vers les communes du littoral (1952-1970) 78

A - L'exode rural fluvial vers les villes de l'estuaire : l'impact de la création d maillage administratif et des emplois induits 78

1 - Les Créoles : un mouvement associé à la départementalisation (1946) 78
2 - Les Marrons Boni : un processus corrélatif à la généralisation du régime communal (1969) 79
B - Le développement économique du littoral surinamais comme appel migratoire des Djuka 82

1 - Les Djuka : un mouvement précoce vers les villes littorales 82
2 - Marginalisation des Marrons dans la société surinamaise 83

Chapitre II - Le progrès comme vecteur des migrations économiques spontanées (1975-1985) 85

I - Les facteurs d'appels migratoires : progrès social, technologique et dépendance institutionnelle 85
II - Types de villes et migrations spontanées : une corrélation 87

A - Type urbains et type d'immigration : les corrélations 89
B - Des déterminants hétérogènes 92

1 - Les Haïtiens : entre économie et politique, une migration par défaut ? 92
2 - L'immigration économique brésilienne 96
C - La Guyane à l'écart des migrations économiques surinamaises (1976-1985) 100

III - Les migrations inscrites dans les déséquilibres régionaux 103

A - Une participation directe à la croissance démographique : les migrations surinamaises dans les communes frontalières du Maroni 103
B - Typologique par âge, sexe et activités 109

1 - Structure par âge et sexe 109
2 - Classification socioprofessionnelle et catégories d'activités 111

Chapitre III - L'immigration révélatrice d'une crise structurelle et identitaire depuis 1995 113

I - Crise économique et exclusion sociale 113

A - Les limites de la décentralisation (milieu des années 1990) 114

1 - La dimension conjoncturelle : crise financière des collectivités territoriales et croît démographique 114
2 - L'achèvement et l'échec du processus national d'alignement économique et social 115

B - Chômage, sous-emploi et exclusion sociale 117

II - Crise identitaire et rejet de l'assimilation : l'importance du facteur migratoire 120

A - La communauté créole et la question migratoire : du creuset au cloisonnement 121

1 - Les Créoles dans la construction de la société guyanaise 121
2 - Du creuset au cloisonnement 123

B - Immigration et achèvement du processus d'assimilation aux sources d'une crise politique 124

1 - La remise en cause de l'idéologie de l'assimilation 124
2 - La redéfinition de la stratification des communautés 125

PARTIE III - L'IMMIGRATION CONTEMPORAINE DANS L'ESPACE TRANSFRONTALIER DU MARONI (1982-2004) 129

Chapitre I - La guerre civile du Surinam (1986-1992) et les migrations forçées 130

I - Le conflit (1986-1992) 130
II - Des réfugiés temporaires à la pérennisation du peuplement 131
III - Les flux vers l'amont du Maroni : le regain de l'exploitation aurifère (1996-2004) 136

A - Le regain de l'orpaillage 136
B - Maripasoula : renouveau et déclin contemporains de la ville de l'or (1995-2004) 137

1 - Le « Gold Rush » (1986-2004) : les migrations brésiliennes dans l'orpaillage 138
2 - La réorganisation depuis 2004 : le Surinam base arrière de l'exploitation en Guyane 139

IV - L'émergence des communes mono-communautaires : l'accès au pouvoir local des Marrons et des Amérindiens 143

Chapitre II - L'économie transfrontalière : un processus associé à l'immigration 147

I - La dynamique d'échanges économiques : un phénomène marron 147

A - Exploitation de l'espace et dynamique d'échanges transfrontalière 148

1 - Le transport fluvial : une activité essentielle 149

B - La généralisation de l'économie informelle transfrontalière : entre logique de survie et logique de profit 151

1 - Le recours à l'informel comme moyen de survie depuis les années 90 151
2 - La dynamique commerciale transfrontalière 152
3 - Les modes de fonctionnement de l'échange : pluri-activité, réseaux et mobilités 153
4 - Les mutations actuelles de l'informel et l'impact sur le champ social transfrontalier 155

C - L'appropriation de l'espace dans le milieu urbain 155

1 - La dynamique d'occupation globale : habitat spontané et cloisonnement communautaire ... 155
2 - Les stratégies d'accès au logement social : un exemple de confrontation entre logiques nationales et informelles 156

II - Les investisseurs surinamais : processus d'intégration économique 158

A - La riziculture à Mana : l'intégration européenne de la région frontalière 158

1 - Les conditions d'installation 159
2 - Une intégration aux marchés européens 159

B - Des initiatives individuelles peu nombreuses vers d'autres branches d'activités 161

1 - Le cas du secteur productif : sylviculture et polyculture 162
2 - Les professions libérales dans le secteur de la santé 163
3 - Les commerçants : la prédominance de la communauté chinoise 164

C - Une intégration tributaire des échanges transfrontaliers 165

1 - L'entraide familiale, palliatif des carences d'aides administratives à l'installation 165
2 - Contraintes et adaptations : le recours à l'informel 166

Bibliographie thématique 171

- ***Histoire coloniale et contemporaine (études, analyses et témoignages) 172***
- ***Géographie, démographie.....173***
- ***Anthropologie, ethnologie, sociologie.....175***
- ***Droit, coutume, rapports institutionnels portant sur les questions migratoires 178***
- ***Activités et disparités socioéconomiques.....180***

Index 181

Annexe I : Méthodologie.....182
Annexe II : Dossier statistique 186
Annexe III : Dossier documentaire.....213

Liste des tableaux statistiques dans le texte 218
Liste des planches photographiques 218
Liste des cartes.....219
Liste des graphiques.....219

Table des matières.....220